

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR &**

**DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE CONSTANTINE 3**

**FACULTE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**

**DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE**

N°d'ordre :.....

Série : .....

**MEMOIRE**

**POUR L'OBTENTION DE DIPLOME DE : MAGISTER**

**OPTION : Préservation du patrimoine architectural**

**Présenté par : FANIT ARZIM Souaad**

**Vers une nouvelle approche de conservation et de  
valorisation des monuments archéologiques  
funéraires classés en Algérie**

**Cas du tombeau de Massinissa ou la soumaa d'El  
Khroub, Constantine**

**Sous la direction du : Dr. Chabi Nadia**

**Membres du jury d'examen :**

**Président : Pr Safi-Eddine Djamil**

**Rapporteur : Dr Chabi Nadia**

**Examineur : Dr Dekkoui Djamel**

**Examineur: Dr Ribouh Bachir**

**SOUTENU LE :**



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR &**

**DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE CONSTANTINE 3**

**FACULTE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**

**DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE**

N°d'ordre :.....

Série : .....

**MEMOIRE**

**POUR L'OBTENTION DE DIPLOME DE : MAGISTER**

**OPTION : Préservation du patrimoine architectural**

**Présenté par : FANIT ARZIM Souaad**

**Vers une nouvelle approche de conservation et de  
valorisation des monuments archéologiques  
funéraires classés en Algérie**

**Cas du tombeau de Massinissa ou la soumaa d'El  
Khroub, Constantine**

**Sous la direction du : Dr. Chabi Nadia**

**Membres du jury d'examen :**

**Président : Pr Safi-Eddine Djamil**

**Rapporteur : Dr Chabi Nadia**

**Examineur : Dr Dekkoui Djamel**

**Examineur: Dr Ribouh Bachir**

**SOUTENU LE :**

*A la mémoire de ma mère,*

*Que dieu t'accueil dans son vaste paradis,*

*J'espère que tu seras fière de moi.*

*A mon très cher père*

*Qu'Allah t'accorde longue vie auprès de nous.*

## Remerciements

À l'issue de ce parcours que j'ai mené, je m'aperçois combien ce travail a bénéficié de l'apport, du soutien et des encouragements de nombreuses personnes. Je témoigne à chacune d'elle toute ma gratitude et tous mes remerciements.

Mes remerciements vont en premier lieu au docteur **Chabi Nadia** pour avoir accepté de diriger ce mémoire et m'avoir apporté un soutien permanent me prodiguant conseils judicieux et encouragements précieux dans cette tâche.

Mes remerciements vont aux membres du jury qui ont accepté de lire ce travail et de participer à sa soutenance.

Je tiens à remercier sincèrement ma famille, mes proches et mes amies qui m'a soutenu directement ou indirectement, par leur support et leurs encouragements tout au long de la réalisation ce mémoire.

Hormis les personnes mentionnées, J'adresse enfin un remerciement spécial à mon cher mari **chouaib** l'homme qui m'a offert une nouvelle vie pleine de bonheur. Je te dis merci du fond du cœur.

## **SOMMAIRE**

### Introduction générale

Introduction générale.....	2
I-Introduction .....	2
II-Problématique .....	5
III-Hypothèses .....	9
IV-Objectifs.....	10
V- Méthodologie d’approche .....	11

## **Chapitre I: Fondement théorique du patrimoine et ses composants**

Introduction .....	17
I. Notion du patrimoine et ses concepts .....	17
I.1. Définition du patrimoine .....	17
I.2.Genèse et évolution du patrimoine .....	18
I.2.1. Apparition et naissance de l’objet patrimonial .....	18
I.2.2.XIX <sup>ème</sup> siècle : Invention des monuments historiques .....	19
I.2.3.XX <sup>ème</sup> siècle : invention des ensembles urbains historiques .....	20
I.2.4.Écllosion de nouvelles valeurs patrimoniales : redéfinition des valeurs attribuées au patrimoin.....	24
I.3.Sens actuel du patrimoine: Invention du "tout patrimoine" .....	26
II.Composants du patrimoine culturel .....	28
II.1.Grands répertoires du patrimoine culturel .....	28
II.2.Composants du patrimoine immobilier .....	30
II.2.1.Paysages culturels .....	30
II.2.2.Paysages urbains historiques .....	31
II.2.3.Patrimoine architectural .....	31
II.2.4.Patrimoine archéologique .....	32
Conclusion .....	33

## Chapitre II : Patrimoine archéologique : Etude approfondie

Introduction .....	36
I. Fabrique de l'archéologie .....	36
I.1.Définition de l'archéologie .....	36
I.2.Origine et évolution de l'archéologie .....	37
II .Patrimoine archéologique .....	38
II.1.Définition du patrimoine archéologique .....	38
II.2.Composantes du patrimoine archéologique .....	40
II.2.1.Patrimoine archéologique immatériel .....	40
II.2.1.1.Traditions de recherche.....	40
II.2.1.2.Un savoir pour survivre .....	41
II.2.2.Patrimoine archéologique mobilier.....	41
II.2.3.Patrimoine archéologique immobilier .....	42
II.2.3.1.Sites archéologiques .....	43
II.2.3.1.1.Valeurs reconnues des sites archéologiques .....	44
II.2.3.1.1.1.Valeur scientifique.....	44
II.2.3.1.1.2.Valeur éducative .....	45
II.2.3.1.1.3.Valeur historique.....	45
II.2.3.1.1.4.Valeur mémorielle et la Valeur d'évocation économique .....	46
II.2.3.1.1.5.Valeur économique.....	46
II.2.3.1.1.6.Valeur sociale .....	47
II.2.3.1.1.7.Valeur d'usage .....	47
II.2.3.1.2.Catégories et les contextes différents des sites archéologiques .....	48
II.2.3.1.2.1.Sites en milieu urbain .....	48
II.2.3.1.2.2.Sites industriels .....	49
II.2.3.1.2.3.Sites situés dans des paysages culturels .....	50
II.2.3.1.2.4.Sites situés dans des aires naturelles protégées .....	51

II.2.3.1.2.5.Sites subaquatiques, sites archéologiques submergés .....	52
II.2.3.1.2.6.Art rupestre et arbres culturellement modifiés .....	53
II.2.3.1.2.7.Lieux sensibles sur le plan culturel: sites archéologiques funéraires .....	54
Conclusion .....	56

### **Chapitre III : Les sites archéologiques funéraires et les monuments funéraires : De l'immatériel au matériel : du rite à la création architecturale**

Introduction .....	58
I.1.Définition du mot rite .....	59
I.2.Définition des rites funéraires .....	60
I.3.Pratiques funéraires .....	61
I.3.1.Inhumation .....	61
I.3.2.Crémation ou l'incinération .....	62
I.3.3.Mobilier funéraire et offrandes funéraires .....	62
I.3.4.Orientations des défunts :.....	62
II. Lieux de sépulture .....	63
II.1.Notion de sépulture .....	63
II.2.Type de sépulture .....	64
III. Sites archéologiques funéraires .....	65
III.1.Nécropoles .....	65
III.2.Monuments funéraires isolés .....	67
III.2.1.Définition du mot « monument » .....	68
III.2.2.Définition de monument funéraire .....	68
III.2.3.Catégories des monuments archéologiques funéraires .....	69
III.2.3.1.Tumuli .....	69
III.2.3.1.1.Bazinas .....	71
III.2.3.1.2.Plates-formes ou Tumuli en pierre .....	74
III.2.3.2.Mégalithes .....	76

III.2.3.2.1.Dolmens .....	77
III.2.3.2.1.1.Allées couvertes .....	79
III.2.3.2.2.Menhirs, cercles de pierres (cromlechs), Alignements .....	80
III.2.3.2.2.1.Pierres levées isolées ou Menhirs .....	80
III.2.3.2.2.2.Cercles de pierres levées ou Cromlech .....	81
III.2.3.2.2.3.Allée de pierres ou les Alignements .....	82
III.2.3.2.3.Hypogées .....	83
III.2.3.3.Mausolées .....	84
III.2.3.3.1.Architecture des mausolées .....	86
III.2.3.3.1.1.Mausolée quadrangulaire .....	87
III.2.3.3.1.2.Mausolée à tambour.....	88
III.2.3.3.1.3.Formes des mausolées en Afrique du Nord .....	89
III.2.3.3.1.3.1.Mausolées turriformes ou quadrangulaires .....	89
Conclusion .....	90

## **Chapitre IV : Les sites archéologiques funéraires face à la modernité : la valorisation dans un monde en mutation.**

Introduction .....	93
I. État des lieux : sites archéologiques funéraires aujourd'hui .....	93
I.1.Menaces affectant les sites archéologiques funéraires .....	94
I.1.1.Facteurs naturels .....	95
I.1.1.1.L'action du climat .....	95
I.1.1.1.1. Action de la température .....	95
I.1.1.1.2. Action de l'humidité .....	96
I.1.1.1.3. Action de la pluie .....	96
I.1.1.1.4. Action du vent .....	96
I.1.1.2.Catastrophes et désastres naturels .....	97
I.1.1.3.Biodégradation .....	97

1.1.2. Action de l’homme .....	98
1.1.2.1.Vandalisme .....	98
1.1.2.2.Pillage et fouilles illicites .....	99
1.1.2.3.Effet du tourisme de masse : la sur-fréquentation.....	101
1.1.2.4.Conflits et guerres .....	102
1.1.2.5. Phénomènes d’urbanisation et d’industrialisation .....	104
1.1.3. Action destructrice indirecte ou non traditionnelle .....	105
1.1.3.1.Indifférence et insensibilité vis-à-vis des sites archéologiques funéraires .....	105
1.1.3.2.Ignorance de l’être humain.....	106
1.1.3.3.Négligence de l’être humain .....	106
1.2.Sites archéologiques funéraires à l’épreuve de la contemporanéité .....	106
1.2.1.Modernité .....	107
1.2.2. Mondialisation .....	109
1.2.3.Effets culturels de la modernisation .....	110
1.2.3.1.Acculturation .....	110
1.2.3.2.Déracinement culturel .....	112
1.2.3.3.Amnésie historique .....	112
1.2.3.4.Sites archéologiques funéraires face à la modernité et la mondialisation .....	113
II. Mise en valeur comme outil de reconquête des sites archéologiques funéraires .....	114
II.1.Conservation des sites archéologiques funéraires .....	116
II.2.Mise en scène .....	117
II.2.1.Son et lumière .....	118
II.2.2.Eclairage nocturne .....	118
II.3.Animation des sites archéologiques funéraires .....	119
II.3.1.Interprétation des sites archéologiques funéraires : présentation au public.....	120
II.3.2.Communication des sites archéologiques funéraires : Médiatisation et diffusion .....	120
II.4.Promotion des sites archéologiques funéraires .....	121

II.4.1.Construction de réseaux des sites archéologiques .....	122
II.4.2.Itinéraires et circuits thématiques .....	122
II.5.Intégration des sites archéologique funéraires dans la vie contemporaine .....	122
Conclusion .....	123

## **Chapitre V: Les sites archéologiques funéraires et les monuments funéraires en Algérie**

Introduction .....	126
I. Étude du contexte historique et social .....	126
I.1.Préhistoire .....	127
I.1.1.Période paléolithique .....	128
I.1.1.1. Acheuléen .....	128
I.1.1.2.Moustérien et Atérien :.....	128
I.1.1.3.Civilisations épipaléolithiques .....	129
I.1.1.3.1.Iberomaurusien .....	129
I.1.1.3.2.Capsien .....	130
I.1.2.Période néolithique .....	131
I.2.Protohistoire .....	133
I.2.1.Imazighen de l'antiquité : les autochtones .....	135
I.2.2.Présence Phénicienne : les puniques .....	135
I.2.3.Royaumes berbères .....	136
I.2.3.1.Royaume des Maures .....	137
I.2.3.2.Royaume des Massaessyles .....	137
I.2.3.3.Royaume des Massyles .....	137
I.2.3.4.Etude du contexte social du royaume numide .....	139
I.2.3.4.1.Rites et pratiques funéraires chez les numides .....	140
I.2.3.4.1.1.Position du corps .....	140
I.2.3.4.1.2.Sacrifices d'animaux .....	141

I.2.3.4.1.3.Décharnement .....	141
I.2.3.4.1.4.Crémation incomplète .....	141
I.2.3.4.1.5.Incinération .....	141
I.2.3.4.1.6.Protection magique .....	142
I.2.3.4.1.7.Incubation.....	142
II.Catégories des sites et des monuments archéologiques funéraires sur le territoire national ..	142
II.1.Nécropoles .....	143
II.2.Monuments funéraires .....	143
II.2.1.Monuments en pierres sèches .....	144
II.2.1.1.Tumuli .....	144
II.2.1.1.1.Tumulus à chapelle ou à niche.....	144
II.2.1.1.2.Tumulus à cratère.....	146
II.2.1.1.3.Monuments en trou de serrure ou Tumulus à couloir et enclos.....	147
II.2.1.1.4.Tumulus en croissant et à antennes.....	148
II.2.1.2. Bazinas.....	149
II.2.1.3.Djeddars .....	149
II.2.2.Mégalithes .....	150
II.2.2.1.Dolmens .....	150
II.2.2.2.Allées couvertes .....	154
II.2.2.3.Tombe taillées dans le roc.....	156
II.2.2.4.Chouchet .....	157
II.2.3.Mausolées libyphéniciens, grands mausolées de tradition berbère .....	159
II.2.3.1.Mausolée de Medracen .....	159
II.2.3.2.Tombeau de la Chrétienne ou le Mausolée Royal Maurétanien.....	161
II.2.3.3.Soumâa d’El Khroub ou le mausolée de Massinissa .....	162
Conclusion .....	162

## **Chapitre VI : Etat des lieux des sites archéologiques funéraires et des monuments funéraires en Algérie**

Introduction .....	165
I.Etat des lieux des monuments funéraires .....	165
I.1. Patrimoine archéologique en Algérie : richesse et diversité .....	165
I.2.Facteurs de dégradation des monuments funéraires .....	170
I.1.1.Facteurs naturels .....	170
I.1.2.Dégradations anthropiques .....	172
I.1.2.1.Ignorance vis-à-vis des sites archéologiques funéraires .....	173
I.1.2.2.Négligence vis-à-vis des sites archéologiques funéraires .....	173
I.1.2.3.Indifférence vis-à-vis des sites archéologiques funéraires .....	174
II. Problématique actuelle des sites archéologiques funéraires en Algérie .....	175
II.1.Origine du problème : approche coloniale française face aux patrimoines archéologiques funéraires préhistorique et protohistorique .....	175
II.1.1.Problème de la recherche archéologique .....	176
II.1.1.1.Création de la Commission de l'exploration scientifique de l'Algérie 1839.....	178
II.1.1.2.Grand projet de l'Exploration Scientifique de l'Algérie de 1840-1842.....	178
II.1.1.3.Mise en place de la section d'archéologie et des beaux-arts 1839 .....	179
II.1.1.4.CNRS, le changement de la politique archéologique française .....	179
II.1.1.5. Préhistoire domaine de recherche prioritaire 1945 .....	181
II.1.2.Travaux de recherche sur les monuments archéologiques funéraires .....	182
II.1.2.1.Typologie d'Aristide Letourneux en 1868 .....	182
II.1.2.2.Typologie de Stéphane Gsell 1927 .....	183
II.1.2.3.Typologie de Gabriel Camps 1961 .....	183
II.1.2.4.Typologie Monod .....	185
II.1.3.Fouilles archéologiques des monuments archéologiques funéraires .....	187

II.2. Patrimoine archéologique funéraire de l'Algérie indépendante : la politique Algérienne face à son patrimoine funéraire .....	188
II.2.1.Cadre législatif .....	189
II.2.1.1.Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 .....	189
II.2.1.2.Loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.....	190
II.2.2. Cadre institutionnel :.....	192
II.2.4.Fouilles archéologiques réalisées entre 1968- 2009 .....	193
II.2.3.Classement des monuments archéologiques funéraires entre 1986-2009: Bilan.....	193
II.2.5.Opérations de conservation et de mise en valeur entre 1986-2009: Bilan.....	196
Conclusion .....	197

## **Chapitre VII :Les monuments archéologiques funéraires de Constantine : Une entité patrimoniale particulière.**

Introduction .....	199
I. Présentation du corpus d'étude : la wilaya de Constantine.....	199
I.1.Description géographique de Constantine .....	199
I.2.Situation de La Wilaya De Constantine: Limites de la wilaya .....	200
I.3.Limites de la wilaya .....	200
I.4.Organisation administrative de la wilaya .....	201
I.5.Aperçu historique de la région de Constantine .....	203
I.5.1.Constantine préhistorique et protohistorique .....	204
I.5.1.1.Epoque protohistorique .....	204
I.5.1.2.Epoque punique.....	206
I.5.1.3.Cirta capitale numide .....	206
I.5.2.Occupations étrangères de Constantine : De l'antiquité jusqu'à la période moderne.....	210
II. Sites et monuments archéologiques funéraires de Constantine : Etat des lieux .....	211
Conclusion.....	215

## Chapitre VIII : Soumaa d'El Khroub ou le tombeau de Massinissa : Essai de valorisation

Introduction .....	217
I. Présentation .....	217
I.1.Situation et limites .....	218
I.2.Accessibilité .....	218
II.Domaine historique (Etude historique et documentaire) .....	220
II.1.Découverte du monument .....	220
II.2.Fouilles et restitution du monument .....	221
II.3.Contenu du caveau funéraire .....	224
II.3.1.Ossements .....	224
II.3.2.Mobilier funéraire .....	225
II.4.Destination du mausolée .....	227
III.Environnement immédiat du mausolée .....	228
III.1.Présentation du projet village numide .....	229
III.2.Réalité du terrain et projet .....	230
IV.Domaine architectural .....	233
IV.1.Relevé architectural .....	233
IV.1.1.Pré-diagnostic .....	233
IV.1.2.Relevé .....	233
IV.1.3.Principes du relevé .....	234
IV.2.Description du mausolée : Description architecturale.....	236
IV.2.1.Caveau funéraire .....	237
IV.2.2.Soubassement .....	237
IV.2.3.Piédestal .....	238
IV.2.4.Etage du mausolée.....	238
IV.3.Lecture architecturale et stylistique du monument .....	240

IV.4. Forme originelle du monument: Etude des restitutions proposées .....	241
V. Analyse des pathologies et identification de leurs causes .....	243
V.1. Facteurs naturels de dégradation .....	243
V.2. Facteurs anthropiques .....	244
VI. Authenticité du monument .....	247
Conclusion .....	251

## **Chapitre IX : Recommandations relatives à la valorisation des monuments archéologiques funéraires classés en Algérie: Cas de tombeau de Massinissa**

Introduction .....	255
I. Bilan de la situation actuelle : problématique de la conservation et de la mise en valeur des monuments archéologiques funéraires classés .....	255
I.1. Problématique de la conservation - restauration des monuments archéologiques funéraires classés .....	256
I.2. Problématique de la mise en valeur .....	257
I.2.1. Contraintes culturelles .....	257
I.2.2. Contraintes sociales .....	258
I.2.3. Contraintes financières .....	258
I.2.4. Limites des politiques patrimoniales .....	258
II. Chaîne opératoire: connaissance, conservation, valorisation et communication .....	259
II.1. Connaissance : Mise en œuvre du plan d'actions .....	259
II.2. Conservation- restauration : Mise en œuvre du plan d'actions .....	260
II.2.1. Principes qui régissent l'acte de conservation ou de restauration .....	262
II.3. Valorisation et promotion des monuments archéologiques funéraires : Mise en œuvre du plan d'actions .....	264
II.4. Communication et diffusion : Mise en œuvre du plan d'actions .....	266
III. Enoncé d'orientation pour la valorisation du tombeau de Massinissa à l'image des monuments archéologiques funéraires classés en Algérie .....	266

III.1.Recommandations générales .....	268
III.2.Recommandations techniques .....	269
IV. Réussir un projet de valorisation des monuments archéologiques funéraires classés de manière générale .....	271
IV.1.Démarche : comment ?.....	271
IV.2.Enjeux de la valorisation des monuments archéologiques funéraires classés pour le territoire : Pourquoi ?.....	272
Conclusion .....	273
Conclusion générale .....	274
Bibliographie.....	287
Liste des figures.....	289
Liste des photos .....	290
Liste des tableaux.....	290
Liste des cartes.....	290
Annexe.....	302
Résumé.....	303
Abstract .....	304
ملخص .....	305

---

## **Introduction générale**

---

## Introduction générale

### I-Introduction :

Préoccupées par le présent et le futur, les sociétés actuelles se détachent de plus en plus de leur passé notamment le plus lointain. En effet, portée par l'esprit évolutionniste, les hommes ont tendance beaucoup plus à détruire qu'à préserver les œuvres de leurs prédécesseurs. L'héritage patrimonial ancien de certaines nations est en péril entraînant l'amnésie historique. Cette dernière se traduit par la perte des faits mémoriels et historiques d'une ou plusieurs civilisations qui ont marqué de leur sceau la société en question voire l'humanité.

Face aux mutations engendrées par la mondialisation et l'émergence des sociétés en réseau, qui ont favorisé le contact avec l'autre et le monde extérieur, l'homme tente de retrouver son ancrage culturel et identitaire à travers la prise en charge de son patrimoine archéologique. Ce dernier porte en lui les racines de l'homme tout en établissant des passerelles entre les générations passées, présentes et futures. Néanmoins, le legs archéologique visible ou enfoui, matériel ou immatériel est, aujourd'hui, menacé par l'homme contemporain et les sociétés dans lesquelles il vit. En effet, la contemporanéité avec ce qu'elle comporte comme évolution et comme problèmes, impose à l'homme ses domaines de priorités tels que : la mondialisation, l'urbanisation, l'industrialisation, la domotique, la technologie..., éloignant celui-ci de ses origines.

En effet, le processus d'assimilation de nouveaux modèles socioculturels exogènes à la société en question a affecté considérablement la vision et l'attitude de l'homme vis-à-vis du legs patrimonial. Ainsi, face à la contemporanéité caractérisée par le phénomène d'acculturation et de l'amnésie historique, l'héritage archéologique fait face à de nombreuses menaces qui se traduisent par le délaissement et la dilapidation de ces ressources non renouvelables. Ces derniers mettent en exergue le manque de prise en charge du patrimoine archéologique à travers la mise en place d'une politique efficace pour sa préservation. L'absence ou l'échec de la politique patrimoniale peuvent détruire à jamais les vestiges archéologiques matériels ou les dénaturés.

Pourtant, ces objets archéologiques matériels ou immatériels constituent les preuves indéniables des solutions apportées par le génie humain face aux problèmes auxquels l'homme a été confronté à un moment de l'histoire. Depuis qu'il a commencé à utiliser le feu et les outill-

résistants, l'homme a laissé des traces permanentes dans son milieu naturel. Le paysage a été constamment transformé par l'action conjuguée des forces naturelles et celle de l'homme. Ce dernier a construit des maisons, des palais pour s'abriter, des sanctuaires sous forme de tumulus, de grotte, de temple, de tombeaux (sous forme de mausolée)... pour prier ou déifier des chefs religieux ou des guerriers voire même des gouverneurs, des monuments pour commémorer des événements ou des personnages qui ont marqué leur vie, et enfin des fortifications pour protéger leur cité, leur village...

Ainsi, ces témoignages archéologiques qui se trouvent dans le milieu où l'homme vit peuvent être considérés comme des traces génétiques : une sorte d'ADN révélant les racines de l'homme voire de l'humanité entière. Ces objets archéologiques permettent de reconstituer l'histoire et l'identité des sociétés contemporaines. C'est pourquoi, malgré leurs anciennetés, ils constituent, actuellement, un catalyseur des relations humaines participant à leur enrichissement en tant que symbole identitaire qui suscite l'engouement et l'intérêt public au sein d'une société. La matérialité du patrimoine joue un rôle social indéniable : tel un pont assurant le lien entre les anciennes et les nouvelles générations, entre les morts et les vivants où l'homme contemporain se repositionne, médite sur le type de lien qu'il doit entretenir avec le passé car son avenir en dépend.

Cette porte ouverte sur le passé permet à l'homme non seulement de s'interroger mais de comprendre aussi le niveau d'évolution qu'il a atteint et l'importance de l'héritage laissé par les sociétés antérieures. Chaque objet archéologique constitue un indice révélant une ou des pratiques désuètes ou rémanentes explicitant les usages de la vie contemporaine. Ainsi, les sites archéologiques funéraires expriment d'une manière significative l'identité et la mémoire des populations anciennes. Les sépultures, les nécropoles et les monuments funéraires, constituent des témoins privilégiés de la diversité des concepts et de la richesse que recèle la notion même du patrimoine. L'étude des contextes funéraires constitue une source d'informations essentielles pour connaître une société et son passé à travers l'architecture funéraire destinée à ses morts et à travers les rites funéraires accomplis par les vivants.

Or, il apparaît que ces signes participent à l'affirmation des valeurs des collectivités, à leur inscription au sein d'une structure culturelle permettant à ces communautés de s'affirmer et de se construire en s'appuyant sur leur appartenance à un territoire marquée par une mémoire identitaire, généalogique, historique et même architecturale. Chargés de significations multiples

à dimension collective et sociale, le patrimoine archéologique représente, aujourd'hui, un besoin impératif ressenti par les sociétés contemporaines car il leur permet d'avoir des repères dans ce mouvement de la mondialisation. L'importance de la transmission de ces legs du passé, aux générations futures constitue un enjeu capital pour le devenir de la communauté en question. La reconnaissance comme patrimoine d'un héritage qui ne porte pas en lui des valeurs reconnues représente un insurmontable handicap quant au rôle social qu'il doit jouer car cet héritage sera fondamentalement représentatif de l'altérité de tout ordre.

Pour l'Algérie, beaucoup s'accordent à dire que la notion de patrimoine est un héritage de la colonisation française. En effet, l'Algérie s'est retrouvée, après l'Indépendance, dans une situation où l'interprétation du matériel archéologique ne faisait que perpétuer les thèses coloniales. Ainsi, l'Afrique du Nord était considérée comme une continuité naturelle de Rome. C'est pourquoi, les villes exclusivement romaines telles que : Tipasa, Cherchell, Djemila, ont été privilégiées au détriment des cités numides telles que : Siga, Cirta..., ignorant complètement l'existence des civilisations autochtones. Si tel est le cas, il convient de s'interroger sur la politique Algérienne en matière de patrimoine, et le sens qu'elle revêt dans le contexte algérien d'aujourd'hui notamment les sites archéologiques funéraires et les monuments archéologiques funéraires préhistoriques et protohistoriques.

En général, la démarche de la patrimonialisation est à la fois exclusive et globalisante mais complexe et difficile. Elle reste, encore aujourd'hui, fortement marquée par le poids de l'histoire du pays et de ses conditions sociale, culturelle, politique, financière..... Elle semble, alors, prendre en charge certaines catégories patrimoniales au détriment d'autres. S'il est vrai que le patrimoine est, toujours, l'objet de controverses, en Algérie, il devient un terrain favorable aux querelles idéologiques. La question de la conservation et de la valorisation du patrimoine notamment quel monument valoriser et pourquoi, n'est pas appréhendée de manière objective. En Algérie, l'expérience de la sauvegarde du patrimoine est récente notamment celle des sites archéologiques funéraires et des monuments funéraires.

Pourtant, la détérioration de l'héritage patrimonial est patente. Elle n'est pas due aux seules causes plus ou moins prévisibles. L'action de l'homme consciente ou non, volontaire ou non telle que : l'ignorance, l'indifférence, l'insensibilité, l'amnésie historique, a largement contribué à la dégradation et la destruction de ces ressources non renouvelables. Il est temps que l'Algérie prenne en charge son patrimoine. Cette prise en charge passe indéniablement par un

processus de patrimonialisation efficace où tous les acteurs, public ou privé, doivent conjuguer leurs efforts et assumer les tâches qui leur sont assignées afin de réussir l'opération de la préservation du patrimoine.

## **II-Problématique :**

Possédant une histoire millénaire jalonnée par le passage de plusieurs civilisations qui ont produit une culture matérielle et immatérielle, l'Algérie est le dépositaire d'un legs important diversifié. Sa situation stratégique lui a permis de constituer un trait d'union entre les différentes civilisations où son territoire est devenu le théâtre accueillant les créations humaines qui se sont succédé à travers l'histoire. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le patrimoine archéologique algérien est d'une richesse inestimable à l'échelle maghrébine, méditerranéenne voire mondiale confirmée par le classement récent des sept sites au titre de patrimoine de l'humanité. Un peuple sans histoire et sans passé est un peuple sans identité. Reconnaître son patrimoine archéologique et le faire découvrir constituent une opération vitale pour l'existence et le sort d'une société. Il est important que chaque nation cherche ses origines et ses racines à travers un programme de recherche et de fouilles archéologiques permettant d'étudier systématiquement son passé afin de construire son histoire et son avenir.

Ainsi, l'identité algérienne est dans ce que recèle son territoire. L'Algérie est l'un des pays les plus riches qui s'est érigé sur les substrats d'anciennes civilisations matérialisés par des villages entiers, des villes (celle des vivants et celle des morts), des monuments... découverts, souvent fortuitement. Les sites archéologiques, retracent l'organisation politique et sociale des sociétés qui les ont édifiés à travers le monde funéraire avec les nécropoles... et à travers le monde des vivants avec les cités, les villages..... Une partie de ses legs a été patrimonialisée à travers un classement. Certains ont été classés durant l'époque coloniale mais ont bénéficié d'un reclassement par l'état Algérien et d'autres ont été classés pendant la période post coloniale: environ cinq cent cinquante sites et monuments sont concernés par le classement.

Cependant, Malgré la prise de conscience ressentie ces dernières années pour la conservation et la valorisation des sites archéologiques, certains d'entre eux, se trouvent complètement délaissés subissant l'usure du temps et les destructions anthropiques volontaires ou involontaires. Dans certains cas, ce sont les actions menées par l'état dans le cadre de la politique de la préservation des sites archéologiques, qui sont funestes à l'œuvre archéologique.

En effet, les opérations effectuées sur les sites et les monuments archéologiques révèlent que les aspects relatifs à la protection, la législation, la conservation et la diffusion des lieux patrimoniaux classés, comportent des insuffisances constatées après les résultats obtenus. La destruction des lieux archéologiques demeure toujours un problème manifeste majeur à l'heure actuelle. Il est impératif et urgent de réfléchir sur la manière de protéger ces ressources non renouvelables et de se poser la question comment les intégrer dans la vie contemporaine en leur attribuant une valeur d'usage adéquate.

La conservation et la valorisation du patrimoine archéologique nécessite une étude profonde et pluridisciplinaire. Ce processus est fondé sur des paramètres multiples relevant des domaines juridique, culturel et territorial avec l'implication des gouverneurs et des gouvernés. D'ailleurs, la pluridisciplinarité et la coordination dans le processus opérationnel est exigé pour garantir la réussite du processus de patrimonialisation et de la fabrication du patrimoine. La stratégie de patrimonialisation telle qu'elle est menée par la tutelle, connaît des insuffisances liées à l'inexpérience dans le domaine patrimonial, le manque de formation de spécialiste, le manque de médiatisation et de sensibilisation de la société aux retombées du patrimoine qui constituent un moteur dynamique pour l'économie et le développement de cette dernière.

Par ailleurs, il est important de signaler que les questions liées au patrimoine et sa sauvegarde constituent le domaine exclusif de l'état algérien. En effet, il joue le rôle de décideur, de législateur, d'exécutant, de contrôleur, d'opérateur, de manager et surtout de pourvoyeur de fond indépendamment des autres acteurs concernés notamment les associations militant en faveur du patrimoine ou encore le citoyen en tant que usager. La gouvernance fondée sur la citoyenneté notamment la participation de l'utilisateur, est totalement absente dans la prise en charge du patrimoine et son devenir. Dans d'autres pays, les citoyens représentent un acteur actif voire principal dont l'implication conditionne l'aboutissement et la réussite de ce type d'opération. Cette politique de concertation à tous les niveaux vise une conservation intégrée des biens patrimoniaux dans le cadre de la planification nationale dont l'objectif principal est le développement durable des ressources patrimoniales leur attribuant, ainsi, un rôle prépondérant dans l'économie du pays.

C'est pourquoi, les recherches et les fouilles archéologiques doivent être menées dans un cadre planifié à travers tout le territoire algérien notamment la région de Constantine. En effet, ville millénaire, Constantine possède un potentiel patrimonial important et diversifié lié à son

histoire. La prise en charge de son passé historique à travers la reconnaissance et la préservation de son patrimoine va permettre à la ville de se hisser au rang des grandes métropoles. De part sa position et de son site, Constantine, a constitué un territoire prisé par les différents peuples que l'Afrique du nord a accueilli. Ville de Constantin, ville des Hafside, capitale des beyliks, département français de l'est, ville des ponts tels sont les qualificatifs usités sans faire référence à son passé préhistorique et protohistorique.

En effet, ces deux périodes sont méconnues notamment celle des numides où Cirta (Constantine actuellement) était la capitale du royaume numide. Leurs vestiges sont enfouis constituant les fondations de Constantine contemporaine laissant croire que son histoire a commencé à partir de sa romanisation. Les rares objets de ces deux époques, qui nous sont parvenus, sont délaissés. Cependant, ces vestiges patrimoniaux ont résisté tant bien que mal aux effets du temps et à l'action de l'homme notamment les monuments archéologiques funéraires tel que : la Soumaa du Khroub connue sous le nom de : tombeau de Massinissa à Constantine. À l'instar des monuments funéraires protohistoriques de l'Algérie, le tombeau de Massinissa a subi de graves altérations touchant aussi bien son intégrité physique que son histoire.

Ainsi, la soumaa du khroub représente une des œuvres de l'architecture funéraires royale numide. En fait, elle révèle les racines berbères des peuples autochtones auxquelles beaucoup d'algériens s'identifient. C'est pourquoi, cette trace patrimoniale a été classée une première fois durant la période coloniale puis reclassée en 1968 par arrêté ministériel paru dans le journal officiel n° 7, en date de 23.01.1968 en tant que monument national et comme mausolée gréco-punique. Conscient de la valeur mémorielle et historique du tombeau, l'état algérien a tenté de réhabiliter le personnage historique « Massinissa » en donnant son nom à une ville nouvelle créée près d'El Khroub. Parallèlement, les autorités algériennes ont mené quelques opérations de sauvegarde sur le tombeau dans une perspective de mise en valeur. Elles ont proposé en 2002 le classement de ce bien funéraire dans la liste du patrimoine mondial s'appuyant sur le fait qu'il est le reflet de la civilisation numide à la fois africaine et méditerranéenne en voie de disparition.

Aujourd'hui, le mausolée connaît un état de dégradation avancée. D'ailleurs, il a été classé parmi les 100 sites les plus en danger de la planète. Ce classement a été établi par *World Monument Fund*<sup>1</sup>, dont l'objectif est d'alerter la communauté internationale notamment

---

<sup>1</sup> Organisation non gouvernementale, à but non lucratif une fondation mondiale spécialisée dans la préservation des sites mondiaux

nationale sur les risques engendrés par la perte d'un tel monument. Il a traversé tant bien que mal les siècles tout en résistant aux aléas du temps, aux actes de vandalisme, à l'ignorance et à l'inconscience de l'homme. En effet, l'usure du temps et les actions humaines conscientes ou inconscientes l'ont affaibli dans sa structure et ont altéré sa valeur culturelle. Face à cet état de fait, l'aménagement d'un village numide aux abords du monument a été prévu pour lui donner une valeur d'usage qui lui attribue un rôle important dans la ville de Constantine. D'autre part, une opération de restauration a été inscrite dans le programme de la ville de Constantine. D'ailleurs, le coup d'envoi des travaux de la restauration du monument a été lancé en 2006 par le Wali de Constantine suite à l'ordre émanant du premier Magistrat du pays pour la livraison du chantier à l'occasion du 16 avril 2006 (Youm El Ilm).

Néanmoins, cette opération s'est faite sans étude et sans diagnostic préalable. Sans traitement spécifique, sans être inscrite au niveau du ministère de la culture, le processus de patrimonialisation de ce monument suscite moult réflexions et questionnements face au résultat obtenu. Il est à signaler que le suivi des travaux de cette opération de valorisation et de restauration a été effectué par une équipe qui n'avait pas les qualifications nécessaires en matière de patrimoine moins sa restauration. D'ailleurs, ses membres ne possédaient pas la formation adéquate pour mener à bien ce type d'opération : ils ne connaissaient pas les techniques de mise en œuvre spécifiques. Constatant l'inadéquation des actions menées dont le résultat ne répondait pas aux règles et aux lois de la restauration, le ministre de la culture a qualifié l'opération de « massacre ». D'ailleurs, une délégation conduite par des experts en monuments historiques avait ordonné l'arrêt des travaux le 4 avril 2006 sur les lieux. En plus, elle avait ordonné de clôturer le périmètre du Tombeau.

L'opération a porté atteinte de manière irréversible à l'intégrité physique du monument et à son authenticité. Après cette opération, le monument est délaissé à lui-même portant en lui les traces de la non maîtrise d'un savoir faire complexe et difficile. Depuis, aucune tentative de rattraper les dégâts causés à ce bien patrimonial n'a été envisagée notamment une opération de dérestauration pour corriger la restauration antérieure. Aujourd'hui, le monument connaît une dégradation continue. C'est cet état de fait qui a suscité notre intérêt orientant la réflexion de ce travail sur les monuments archéologiques funéraires notamment le tombeau de Massinissa. La préoccupation majeure de ce travail consiste à savoir **si la politique patrimoniale algérienne est efficace et capable d'assurer des opérations de sauvegarde garantissant la pérennité des**

**monuments archéologiques funéraires. En d'autres termes, quelle est la démarche à suivre pour corriger les dégâts qui sont, souvent irréversibles, occasionnés aux biens archéologiques patrimoniaux dans le cadre du processus de patrimonialisation de l'héritage patrimonial notamment.**

En effet, il est temps de réfléchir sur la manière de patrimonialiser l'héritage patrimonial algérien sachant que ce dernier peut être une source économique appréciable et peut jouer un rôle important dans le développement durable d'une ville voire une région entière comme celle de Constantine. C'est pourquoi, il est impératif d'étudier le contexte actuel préconisé par l'état en matière de la conservation du patrimoine notamment le patrimoine archéologique funéraire. Il s'agit de savoir si l'état a mis en place les conditions nécessaires et adéquates pour la mise en valeur optimale de ces richesses identitaires à travers la détermination des facteurs qui contrarient le bon déroulement des opérations de patrimonialisation afin d'assurer leur réussite c'est à dire de veiller à l'intégrité, l'authenticité et la valeur d'usage contemporaine des vestiges archéologiques funéraires classés notamment le tombeau de Massinissa.

Par conséquent, il est temps de déterminer les causes entraînant la dégradation de nos monuments funéraires classés. Cette situation de risque nous interpelle afin de connaître les raisons qui ont mené à la déliquescence de cet édifice funéraire. Il est temps de sensibiliser les actants tels que : les citoyens, les décideurs, les entrepreneurs privés. La revalorisation de ces objets patrimoniaux permet de préserver les hauts lieux de la mémoire collective chargés de valeurs sentimentale, historique, culturelle... Cette opération représente le seul moyen pour garder le cachet identitaire d'une communauté, d'une population, qui joue le rôle de rempart face aux autres cultures notamment face à l'expansion de la culture universelle stéréotypée préconisée par la mondialisation. De ce fait, il est nécessaire de faire reconnaître ces témoins prestigieux afin de les tirer du gouffre de l'oubli en mettant en exergue les valeurs scientifique, historique, esthétique et économique dont ils sont porteurs, par une revalorisation effective en les dotant de nouvelles valeurs d'usage et à travers leur médiatisation .

**III-Hypothèses :**

À l'instar des monuments funéraires berbères en péril, le tombeau de Massinissa et ce qu'il représente, a tendance à s'effacer de la mémoire des algériens par manque de prise en charge et de conscience. Ils tombent dans l'oubli, malgré qu'ils constituent indéniablement une composante importante du patrimoine architectural algérien. Ce mémoire tentera de répondre à

certaines questions en vue de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique funéraire de l'époque préhistorique et protohistorique de ce pays et à l'étude de la problématique de mise en valeur des monuments classés en Algérie. A travers ce travail de recherche, il est question de vérifier les hypothèses suivantes :

-Les sites archéologiques funéraires constituent une catégorie fragile et non renouvelable du patrimoine culturel et requièrent, de ce fait, une approche spécifique de conservation et de valorisation.

-La politique algérienne, en matière de patrimoine, comporte des défaillances ; en fait, elle connaît des limites qui ne lui permettent pas d'atteindre les résultats attendus. En effet, la question du patrimoine avec ce qu'il comporte comme problèmes en Algérie, est récente. Par conséquent, le cadre législatif et institutionnel en matière de protection du patrimoine national classé notamment l'héritage archéologique funéraire, est plus ou moins étoffé en matière de lois mais dont la mise en pratique et le suivi sur le terrain sont presque inexistantes permettant toute sorte de dépassements envers ces entités identitaires car il y a un manque de spécialistes et de mains d'œuvre qualifiées.

-L'approche coloniale face au patrimoine préhistorique était à l'origine de la problématique actuelle. En effet, la vision coloniale privilégiait les monuments romains au dépend de l'héritage préhistorique et protohistorique autochtone. C'est ce qui a créé un déséquilibre dans la prise en charge du patrimoine : certaines périodes sont favorisées au détriment d'autres car durant les premières années de son indépendance, l'Algérie a suivi la même politique coloniale en faveur du patrimoine.

#### **IV-Objectifs :**

La préoccupation majeure de ce travail s'intéresse aux vestiges archéologiques en général et aux monuments archéologiques funéraires en particulier. Appartenant à des périodes antérieures dont la civilisation a disparu, le patrimoine archéologique funéraire subit la contemporanéité avec toutes les menaces qu'elle comporte. Face à la déliquescence de cette ressource non renouvelable et fragile, il est du devoir de la société dépositaire notamment les chercheurs de s'intéresser à la sauvegarde de ce patrimoine afin de connaître son identité et sauver sa mémoire voire ses racines de l'oubli. C'est pourquoi, ce travail constitue une modeste

contribution visant à attirer l'attention de toutes les catégories sociales sur la nécessité d'une prise en charge réelle et effective de ce type d'héritage patrimonial c'est à dire les monuments archéologiques funéraires.

Les opérations de reconnaissance, de valorisation, et de médiatisation du patrimoine au grand public constituent un préalable à sa sauvegarde. C'est pourquoi, ce travail tente de mettre l'accent sur l'importance de la démarche à suivre dans le processus de la patrimonialisation suite aux résultats obtenus et constatés après les actions de classement menées par l'état algérien sur les monuments archéologiques funéraires notamment le tombeau de Massinissa. Ce travail de recherche s'attèle à atteindre les objectifs qui s'articulent autour des points suivants :

- Faire une recherche théorique sur le patrimoine archéologique à travers la connaissance de l'archéologie et ses fondements. Il s'agit de constituer un soubassement voire des outils d'analyse pour approcher le cas d'étude : tombeau de Massinissa.
- Faire un état des lieux des monuments archéologiques funéraires classés en Algérie à travers l'étude de la soumaa du Khroub.
- Rechercher les causes principales qui ont engendré cette situation de dégradation du patrimoine archéologique funéraire sachant que le cas d'étude n'est pas isolé.
- Etablir un état récent des lieux pour pouvoir déterminer les problèmes liés à la démarche suivie dans le processus de patrimonialisation.
- Vérifier si le classement des monuments archéologiques funéraires garantit leur sauvegarde ou au contraire.
- Pour terminer, faire un bilan final qui permet, à travers les constats et les conclusions, de formuler des recommandations concernant la prise en charge de ce type de patrimoine afin de développer des pistes de recherche qui serviront à prendre conscience des enjeux de la sauvegarde de cet héritage patrimonial particulier à travers la médiatisation et la sensibilisation du public.

#### **V- Méthodologie d'approche :**

Traces des premières civilisations, le patrimoine archéologique notamment funéraire représente, aujourd'hui, les racines identitaires des sociétés détentrices de ces ressources non renouvelables. Le patrimoine archéologique renferme une grande variété d'éléments notamment les monuments archéologiques funéraires. Symboles de la glorification et de la déification des

personnages importants après leur mort, ils portent en eux les signes culturels liés aux croyances de la population vivante. En effet, pour honorer et commémorer leurs héros morts, les vivants ont édifiés des stèles, des tombeaux..., car ces personnages emblématiques ont marqué avec leurs actions, leurs décisions ou encore leur bravoure l'histoire d'une communauté, d'un peuple.

C'est pourquoi, il est question de les pérenniser dans le temps afin de transmettre aux générations futures la reconnaissance, la considération et le respect accordés aux défunts. Ces monuments archéologiques funéraires ont été construits pour immortaliser ces héros dont l'histoire devient mythique pour les générations futures. Ainsi, le travail de recherche sur le patrimoine archéologique funéraire exige une approche méthodologique assez complexe fondée sur une analyse de contenu qui retrace les histoires véhiculées par cet héritage patrimonial. Par ailleurs, il est important de connaître à travers les récits, les croyances et les rites funéraires qui entourent ces édifices. D'un autre côté, il est question d'analyser le contenu des actions menées pour leur sauvegarde confortée par la présentation d'un support iconographique important.

Pour mener un travail de recherche sur ce thème, il est important de commencer à définir les concepts et les notions concernant le patrimoine, l'archéologie, le patrimoine archéologique notamment les monuments funéraires. Puis, il faut déterminer les enjeux et le rôle que peuvent jouer ces objets patrimoniaux dans la vie quotidienne des citoyens et le développement de la ville. Cette première phase constitue l'apport théorique qui permettra de dégager les outils de travail qui serviront pour la seconde. Cette dernière consiste à étudier et à analyser la politique de patrimonialisation des monuments archéologiques funéraires classés en Algérie. L'étude des projets concrets menés dans le cadre de la conservation et de la valorisation de ces richesses patrimoniales, permet une évaluation qui consiste à trouver les dysfonctionnements de la démarche adoptée par les autorités algériennes afin de proposer une stratégie cohérente de valorisation du patrimoine archéologique notamment les monuments archéologiques funéraires.

Ainsi, pour mener cette tâche et pouvoir vérifier les hypothèses énoncées plus haut, le présent mémoire est subdivisé en plusieurs chapitres, complémentaires et hiérarchiques : du général au particulier, qui peuvent être résumés comme suit :

Le premier chapitre est consacré au fondement théorique. En d'autres termes, il représente le cadre conceptuel du mémoire fondé sur un apport théorique constitué de définitions, de concepts, et de notions de base jugées nécessaires pour l'étude et la compréhension du thème de façon globale. Il permet d'établir des bases communes et directrices

tout au long de ce mémoire. Avec ces définitions du patrimoine et de ces différentes catégories, il est question de s'interroger sur la contemporanéité de celui-ci, en d'autres termes sur la fabrique du patrimoine au sein des sociétés contemporaines.

Si le premier chapitre est consacré à la compréhension du patrimoine, le deuxième s'intéresse au patrimoine archéologique. Ainsi, il comporte les définitions de l'archéologie et du patrimoine archéologique telles qu'elles sont considérées par les différentes chartes internationales. Cet étayage explicatif des différentes approches est complété par les composantes matérielles et immatérielles de ce dernier. Il est important de déterminer les différents types de sites archéologiques et leurs contextes.

D'un autre côté, le troisième chapitre concerne les sites et les monuments archéologiques funéraires. Il s'attèle à expliciter les concepts inhérents à la compréhension de ce monde et les notions, qui facilitent la lecture de ces sites archéologiques funéraires. En effet, il est impératif de comprendre les définitions et les typologies des différents composants des lieux de sépultures et des sites archéologiques funéraires avec l'étude des rites funéraires qui constituent la structure et le support de toute pratiques funéraires. Ce travail permet de cerner la richesse, la diversité et la complexité du domaine architectural et même sociale des monuments funéraires.

En ce qui concerne le quatrième chapitre, il présente la situation actuelle des sites et des monuments archéologiques funéraires. L'évaluation de l'état des lieux des monuments funéraires dans les sociétés contemporaines, est nécessaire afin d'évaluer l'état et les circonstances de leur prise en charge ou non. Par conséquent, l'identification des différentes menaces et dégradations qui guettent ces monuments funéraires, sera menée afin d'y remédier. Cette étape est un préalable nécessaire à tout processus de valorisation avec, enfin, une exposition des différentes modalités de mise en valeur envisagées à cet égard.

Par contre le cinquième chapitre s'intéresse à l'étude contextuelle inhérente aux monuments archéologiques funéraires en Algérie. Il concerne l'étude du contexte historique et social qui a favorisé leurs édifications. Le présent chapitre est consacré à la présentation de l'aire d'étude en mettant en exergue les richesses archéologiques du pays. L'héritage archéologique algérien constitue un fond patrimonial varié qui traduit l'histoire des peuples ayant occupé les territoires étudiés. En d'autres termes, il s'agit de présenter les communautés, qui ont été à l'origine des ces biens patrimoniaux, considérées comme les « bâtisseurs » des sépultures en question.

L'étude des monuments funéraires sera abordée dans le sixième chapitre. Ce dernier expose la politique nationale actuelle concernant le patrimoine et sa sauvegarde. Il est intéressant de savoir ce que préconise la loi algérienne pour les monuments funéraires. Il s'agit d'établir un état des lieux de ces hauts-lieux de mémoire afin de cerner les problèmes auxquels ces monuments funéraires sont confrontés. Il faut tenter de déterminer les causes de dégradations après l'établissement de l'inventaire et le classement des sites et des monuments funéraires en Algérie et voir si ces mesures de protection ont commencé durant la période coloniale. En effet, l'approche coloniale vis-à-vis du patrimoine archéologique funéraire constitue, en général, la base initiale sur laquelle les études ultérieures ont été menées notamment l'étude de Gsell. La vision coloniale peut être à l'origine des problèmes actuels que subissent les sites et les monuments funéraires. Pour terminer, une réflexion concernant les contraintes législatives et institutionnelles freinant la prise en charge des dégradations de ces biens patrimoniaux particuliers, sera présentée.

Le septième chapitre, est consacré à la présentation du corpus d'étude avec la présentation des périodes historiques. En effet, chaque phase de l'histoire a marqué profondément la ville de Constantine notamment au niveau de son patrimoine. Chaque civilisation a laissé des traces sous diverses formes, que nous devons étudier pour comprendre le contexte dans lequel on travail. Dans ce chapitre, la période préhistorique et protohistorique constitue le cadre contextuel dans lequel les monuments archéologiques funéraires ont été construits surtout celui de notre cas d'étude (le tombeau de Massinissa). Il est question d'analyser son contexte géographique et historique après avoir présenté l'étude des sites et des monuments archéologiques funéraires qui se trouvent dans la région de Constantine afin de mettre en exergue les richesses inédites de cette ville. Un état des lieux de cette richesse est indispensable pour mieux orienter nos actions et notre démarche de la valorisation à l'échelle de la ville.

Quant au huitième chapitre, il concerne le cas d'étude « le tombeau de Massinissa ou la Soumaa d'El Khroub » sise à Constantine. Ainsi, l'étude du monument funéraire : le tombeau de Massinissa, permettra d'évaluer son état. L'investigation historique du mausolée soutenue par l'analyse de son environnement immédiat constitue un préalable pour connaître le contexte dans lequel l'opération de sauvegarde a été menée. Quant à l'étude architecturale, elle représente la clef de voûte pour l'établissement du diagnostic qui vise à relever les pathologies avec l'identification de leurs causes. Ce travail servira à déterminer la nature des actions à mener dans

le cadre de la mise en valeur de celui-ci pour assurer sa pérennité et sa transmission aux générations futures.

Quant au dernier chapitre, il sert à effectuer un bilan général de la situation actuelle. Il permet d'établir et d'attirer l'attention sur les problèmes réels que subissent les monuments archéologiques funéraires en mettant en exergue les difficultés du terrain et les dysfonctionnements du cadre législatif préconisé par les autorités algérienne à l'échelle nationale et locale. Par conséquent, à la lumière des résultats obtenus à la fin de ce travail, des recommandations sont proposées pour sauver les racines identitaires du peuple algérien. Ces directives devront être efficaces et tiendront compte du contexte urbanistique, des valeurs sociales, économiques et surtout culturelles notamment identitaires afin d'intégrer ces monuments archéologiques funéraires dans le développement territorial comme pôle d'attraction, comme source financière et outil du tourisme culturel pour la région détentrice de ces ressources non renouvelables.

---

Chapitre I :

**Fondement théorique du patrimoine et ses  
composants**

---

## **Introduction :**

Parler de la notion du patrimoine, revient à prendre position vis-à-vis de l'héritage cumulé durant l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, l'homme contemporain est le dépositaire d'un legs important issu d'une longue évolution. En effet, de nombreuses réalisations humaines, matérielles et immatérielles, sont considérées comme patrimoine dont la transmission aux générations futures, dépend des générations actuelles et du sens qu'elles accordent à la notion du patrimoine. L'importance de la transmission de ces legs du passé qui doivent être légués aux générations futures, n'a fait que s'accroître tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>2</sup>.

Etre responsable d'un trésor tel que le patrimoine, exige un travail complexe où la protection de celui-ci devient le centre d'intérêt de cette tâche. En effet, cette notion de protection du patrimoine ne cesse de prendre de l'importance dans les sociétés contemporaines; elle mobilise l'humanité entière devant les menaces naturelles et celles causées par les activités humaines qui mettent, fréquemment, ces éléments de natures diverses dans des situations instables et précaires, malgré le statut de bien patrimonial qu'ils ont mérités<sup>3</sup>. C'est pourquoi, il est important de comprendre, avant tout, la notion du patrimoine, ses composants et l'étendue de sa problématique. Comprendre le patrimoine pour mieux le protéger, telle est la préoccupation de ce travail. La protection du patrimoine exige une connaissance approfondie de la notion du patrimoine, de sa prise en charge et de ce que signifie la perte de cette entité qui exprime les traces historiques de l'homme et leur importance dans la vie des générations présentes.

## **I. Notion du patrimoine et ses concepts :**

Aujourd'hui, il existe une multiplication des formes du patrimoine. Face à ce foisonnement, les spécialistes du domaine s'interrogent sur le sens de la notion du patrimoine et son évolution à travers l'histoire. C'est pourquoi, les préliminaires concernant cette notion tentent de cerner la question suivante : **qu'est ce que le patrimoine ?**

### **I.1. Définition du patrimoine :**

Selon Choay. F« *Patrimoine. Ce beau et très ancien mot était, à l'origine, lié aux*

---

<sup>2</sup> Hartog. François, *Régimes d'historicité: Présentisme et expériences du temps*. Éd. Seuil, Paris, 2003, p257

<sup>3</sup> Audrerie .Dominique .et al, *Le patrimoine mondial*, Éd. Presses Universitaires de France Paris, 1998, p127

*structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps* »<sup>4</sup>. Du latin « *patrimonium* », le terme patrimoine renvoie étymologiquement à l'héritage du père, autrement dit, par extension à l'ensemble des biens hérités par la famille. Selon le Petit Robert, le patrimoine apparaît sous sa forme latine au XII<sup>ème</sup> siècle. Il signifie, d'abord, "héritage du père", recouvrant ensuite les biens de famille, l'ensemble des biens que l'on a hérités de ses ascendants : fortune, héritage, propriété. Cette notion classique du patrimoine, essentiellement vu comme "bien privé" (l'héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants), s'est élargie durant la période de la révolution Française pour englober une nouvelle acceptation en tant que "*bien collectif*".

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, le patrimoine, au sens élargi, est considéré comme un bien propre, un apanage, une propriété commune transmise par les ancêtres. Cette acceptation n'a cessé de se développer au cours de ces derniers siècles. Face à cette évolution rapide du patrimoine, plusieurs auteurs se sont intéressés à cette notion, allant jusqu'à le qualifier de culte.

### **I.2.Genèse et évolution du patrimoine :**

Depuis les années 1980, de nombreux objets sont venus progressivement s'ajouter à la liste du « tout patrimoine ». Des nombreuses productions culturelles sont devenues porteuses de significations car elles-mêmes sont démultipliées. Pour Poulot : «*la dynamique du patrimoine s'entend désormais comme une prise de conscience des sociétés par elles-mêmes, grâce à la mise à jour (interminable) de leur(s) culture(s)* »<sup>5</sup>. Au cours du temps, le champ de désignation de la notion de patrimoine s'est progressivement étendu : de la famille vers la communauté à la collectivité, autrement dit, de la transmission des éléments familiaux vers la transmission publique des biens historiques, architecturaux et artistiques. Cependant, cette évolution et ce nouveau sens du patrimoine ne doivent pas voiler l'origine et la naissance de l'objet patrimonial car ces dernières permettent de mieux cerner la notion et son développement historique.

#### **I.2.1. Apparition et naissance de l'objet patrimonial :**

Plusieurs ouvrages ont été consacrés à l'évolution de la notion du patrimoine. Récemment Choay Françoise (1992), dans « l'Allégorie du patrimoine » et Chastel André

<sup>4</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Éd. seuil, 1992, p 9

<sup>5</sup> Poulot. Dominique, *Le patrimoine et les aventures de la modernité*, in Patrimoine et modernité, Éd. L' Harmattan, Paris, 1998, p57

(1994) dans « la notion de patrimoine », ont démontré les mécanismes de l'extension du sens du patrimoine à toutes les époques. Abordant à la fois l'indiscernabilité du terme dans son acception récente, et sa relative « jeunesse », ils se sont, par ailleurs, penchés sur ses origines.

Le sens du mot patrimoine a été, au fil du temps, élargi du bien privé au bien collectif de la communauté, de la nation, et même du monde. Le mot patrimoine est ancien mais la notion paraît immémoriale<sup>6</sup>. Dès la Grèce antique, la notion de patrimoine désigne la terre transmise du père en fils, nécessaire pour recouvrir les besoins de survie de la famille. Elle relie symboliquement les biens à la personne. En droit Romain, la notion du patrimoine a été traitée à partir de la notion d'héritage, considéré, alors, comme les biens hérités du père que l'on a le devoir de transmettre à ses enfants<sup>7</sup>. Cet héritage privé reçu de ses ancêtres se devait d'être transmis intact aux générations suivantes, voire consolidé. Cette action de transmission était considérée comme un devoir moral vis-à-vis de sa famille<sup>8</sup>.

L'acquiescement de l'idée du patrimoine commun s'est fondé sur « *le concept chrétien de l'héritage sacré de la Foi* »<sup>9</sup>, où l'Eglise est la seule et la première institution à prendre en compte la valeur collective du patrimoine. A l'instar de la valeur collective qui peine à s'imposer, la valeur historique s'est affirmée avec le temps. Ce n'est qu'à partir de la renaissance qu'une prise de conscience patrimoniale a émergé chez les humanistes qui ont posé un regard nouveau sur les vestiges anciens : une redécouverte de l'antiquité<sup>10</sup>. Cette vision nouvelle n'a pas permis de générer une prise de mesures préventives systématiques pour conserver cet héritage collectif.

### **I.2.2. XIX<sup>ème</sup> siècle : Invention des monuments historiques :**

Il faut attendre la Révolution française (1789) pour voir l'Etat adopter une véritable politique de préservation et de conservation. En fait, c'était une lutte contre le vandalisme, qui était motivée par une instrumentalisation d'ordre identitaire, idéologique et politique, en d'autres termes, il s'agissait de faire du patrimoine l'instrument d'une nouvelle identité qui était l'identité nationale. Avec la monarchie de Juillet, une politique forte en matière du patrimoine a été engagée pour la conservation des monuments historiques consolidée par un appareil juridique et

<sup>6</sup> Chastel André, *La notion de patrimoine*, in Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, Ed. Gallimard, Paris, 1992, p 143

<sup>7</sup> Calmette Jean-François, *La rareté en droit public*, Ed. L'Harmattan, 2004, p 260

<sup>8</sup> Jauze Jean-Michel, *Villes et patrimoine à la Réunion*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2000, p25

<sup>9</sup> Chastel André et Babelon Jean-Pierre, *La Notion de patrimoine*, 1994, p 13

<sup>10</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Op.cit, p 31

technique<sup>11</sup>. L'expression du « monument historique », apparaît pour la première fois en 1819 sous la plume de Millin dans le budget du ministère de l'Intérieur en tant qu'invention européenne. L'utilisation de cette expression est devenue courante à partir du début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, cette tournure syntaxique « monument historique » ne concernait que les monuments prestigieux et majeurs qui avaient une valeur artistique et monumentale<sup>12</sup>.

Durant le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les romantiques ont défendu, aussi, la protection des monuments historiques menacés et fragilisés par l'urbanisation et l'industrialisation qu'a connue la société. C'est à cette époque que Victor Hugo a écrit, dans la Revue de Paris en 1829, un article intitulé « guerre aux démolisseurs » : un manifeste contre l'urbanisation moderne et un plaidoyer pour la protection et la restauration des monuments.

L'internationalisation du patrimoine s'était manifestée dès l'entre guerres, lors du premier congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques à Athènes en 1931. A ce moment là, le monument historique était défini : « *comme un ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un personnage ou d'un événement ou encore un édifice ou objet mobilier remarquable par sa beauté ou son ancienneté* »<sup>13</sup>. Cette vision primitive du monument historique objet explique le fait qu'au départ, seuls les chefs d'œuvres et monuments monumentaux étaient concernés par la conservation et la restauration.

### **I.2.3. XX<sup>ème</sup> siècle : invention des ensembles urbains historiques :**

Un quart de siècle après : en 1964, la charte de Venise a contribué à dépasser la notion du « monument historique ». En effet, elle a permis d'introduire de nouveaux éléments du patrimoine qui vont englober les ensembles historiques, les ensembles bâtis, les tissus urbains (îlots et quartiers urbains), les villages, les villes entières et même les ensembles de villes<sup>14</sup>. En effet, la notion du patrimoine ne se limitait plus aux monuments isolés mais elle concernait aussi les sites urbains et ruraux. Elle s'est étendue non seulement aux grandes créations mais aussi aux

---

<sup>11</sup> Ibid., p76

<sup>12</sup> Ibid., p10-23

<sup>13</sup> La Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques 1931 Adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques.

<sup>14</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Op.cit, p10

œuvres modestes<sup>15</sup>, avec leur environnement immédiat constituant le contexte urbain ou naturel dans lequel le monument est inséré.

Les institutions internationales consacrées à la protection du patrimoine (comme l'Unesco et l'ICOMOS) ne cesseront de se redoubler soutenues par l'élaboration des chartes et des conventions en faveur du patrimoine. Ainsi, la charte internationale de Washington a été adoptée en 1987 pour la protection des villes qu'elles soient grandes ou petites et des centres ou des quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti. Cette dernière a été suivie, en 1999, par la charte internationale sur la Protection et la Gestion du Patrimoine Culturel Subaquatique. Puis, la charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire et la charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique sont venues pour recouvrir une sphère plus large et une multitude de catégories patrimoniales. Il est important de signaler que la notion du patrimoine continue encore sa transhumance de façon retentissante comme l'affirme F. Choay. Cette dernière considère que le patrimoine est un concept « nomade », car il a changé de cap et d'échelle de façon vertigineuse, par l'annexion de nouveaux types et par l'élargissement du cadre chronologique et des aires géographiques à l'intérieur desquels ces types s'inscrivent<sup>16</sup>.

Quant à Heinich Nathalie (2009), dans son ouvrage « La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère »<sup>17</sup>, elle présente les modalités d'extensions de la notion du patrimoine suivant plusieurs ordres. Ces ordres peuvent être présentés succinctement comme suit :

- **D'ordre Chronologique :**

La limite de prise en compte des objets patrimonialisés, n'a cessé de s'étendre s'ouvrant aux nouvelles exigences de la vie contemporaine. Ce mouvement du « tout patrimoine » est entrain de se développer avec la mise en place d'une politique nouvelle qui inciterait à élargir le processus de protection au « tout existant »<sup>18</sup>.

- **D'ordre Topographique :**

---

<sup>15</sup> Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise 1964) article N° 1

<sup>16</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Op.cit, p145

<sup>17</sup> Heinich. Nathalie, *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*, Ed. La Maison des sciences de l'homme, Ethnologie de la France, 2009, p 17

<sup>18</sup> Idem

Compte tenu des effets conjugués de la modernisation : une urbanisation croissante, les aménagements du territoire et de l’expansion du tourisme, et de la qualité relevant de l’histoire de l’art des objets patrimonialisés, les monuments s’étendent pour englober la qualité de leur environnement, le charme des leurs abords, l’authenticité du paysage qui les entoure. Mise à part les paysages, la nature est, aussi, devenue objet patrimonial au même titre que les œuvres produites par l’homme<sup>19</sup>. Ainsi, de nouvelles catégories sont venues s’ajouter aux objets patrimoniaux attribuant au patrimoine un sens fluctuant et extensible.

- **L’extension d’ordre catégoriel :**

Si au départ le sens du « monument historique » ne concernait que les monuments prestigieux, l’extension d’ordre catégoriel a permis de l’élargir pour englober les œuvres valant moins pour leur adéquation aux canons de l’esthétique traditionnelle que pour leur singularité, ou bien encore à l’opposé pour leur valeur de témoignage sur la vie quotidienne traditionnelle. Ce dernier type d’objets est appelé, parfois, le nouveau patrimoine. L’essor du nouveau patrimoine a été porté par la pénétration de l’histoire du folklore dans l’archéologie et l’histoire de l’art<sup>20</sup>.

- **D’ordre conceptuel :**

Cette dernière extension de la catégorie « monument historique » est d’ordre proprement conceptuel. Elle touche au principe fondamental de la qualification de l’objet. En effet, la logique de « unicum », s’intéressant exclusivement aux œuvres uniques ou optionnelles, a été supplantée par la logique de « typicum », visant l’élément d’une série, d’un ensemble, voire d’un contexte. La valeur de l’objet tient alors non plus à sa rareté, voir son unicité, mais à sa typicité, en tant qu’il cumule toutes les propriétés caractéristique de sa catégorie<sup>21</sup>.

<b>Les ordres d’extensions</b>	<b>Anciennes catégories</b>	<b>Nouvelles catégories</b>
Ordre chronologique	- Monuments préhistoriques ; - Monuments du passé lointain - Des œuvres de l’antiquité redécouvertes à la renaissance	- Aux monuments modernes et contemporains - Aux monuments de plus en plus proches du temps actuel : patrimoine contemporain et

<sup>19</sup> Idem

<sup>20</sup> Idem

<sup>21</sup> Idem

	- Des œuvres du moyen âge réhabilitées au XIX <sup>ème</sup> siècle	moderne. - Aux productions modernes et contemporaines.
Ordre topographique	- Monument isolé - Monument architectural	- Prend en compte le monument avec son environnement, le cadre dans lequel il s'insère, et le patrimoine naturel. - Du monument et ses abords, aux ensembles historiques, - Des sites aux secteurs urbains, - Du paysage à la nature même
Ordre catégoriel	- Monuments prestigieux - Patrimoine monumental - Patrimoine mobilier - Patrimoine matériel	- Prend en compte les œuvres ne répondant pas nécessairement aux « canons de l'esthétique traditionnelle » - Monument modeste ; - Patrimoines archéologiques, mineurs, industriel et rural ; - Patrimoine immobilier ; - Patrimoine immatériel ;
Ordre conceptuel	- Monument à caractère rare et unique	- En passant de la logique de l'unique à la logique du typique, où la valeur de l'objet patrimonial n'est plus liée seulement à son caractère unique mais aussi à son caractère typique. - Monument typique.

**Tableau n° 1: Modalités d'extension de la notion du patrimoine.**

La notion du patrimoine a connu durant le XX<sup>ème</sup> siècle plusieurs modalités d'extension selon plusieurs ordres : chronologique, topographique, catégoriel et conceptuel.

Source : Etabli par l'auteur

Le tableau présenté ci-dessus, explique les modalités d'extension du patrimoine qui s'étend pour englober plusieurs types. Ce phénomène a engendré l'éclosion de nouvelles valeurs attribuées au patrimoine.

### **I.2.4. Éclosion de nouvelles valeurs patrimoniales : redéfinition des valeurs attribuées au patrimoine:**

Les valeurs associées au patrimoine sont évaluées en fonction de l'évolution de celui-ci. Le terme valeur fait, toujours, partie du vocabulaire commun aux professionnels du domaine de la conservation du patrimoine culturel. Comme le patrimoine a connu un élargissement des valeurs qu'on lui associe. Ces dernières guident tous les processus associés à la construction du patrimoine. Il importe, donc, de bien saisir, l'évolution des valeurs, leurs effets sur le patrimoine.

Le terme « valeur » se définit comme une caractéristique positive attribuée à un lieu ou un bien « *Value can be defined simply as a set of positive characteristics or qualities perceived in cultural objects or sites by certain individuals or groups* »<sup>22</sup>. Selon cette affirmation, les éléments du patrimoine ne possèdent pas de valeur dans leur forme initiale. Elles sont plutôt forgées au fil du temps par leurs interactions avec le contexte social<sup>23</sup>. Les valeurs sont, donc, le résultat d'une construction de divers points de vue provenant de différents individus ou de la société.

Au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui a généré la naissance du monument historique, le terme « valeur » a été employé dans le discours de la conservation et de la restauration du patrimoine bâti. Traditionnellement, les préoccupations des premiers conservateurs, notamment celles d'Eugène Viollet-le-Duc, sont orientées vers les dimensions et les valeurs historiques et artistiques présentes dans les monuments.

La notion de valeur ne s'est véritablement clarifiée qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle grâce à la l'approfondissement d'Aloïs Riegl<sup>24</sup> dans son ouvrage « *Le Culte moderne des monuments* » qui analyse le monument d'un point de vue social et culturel. Ses réflexions sur le monument historique ont raffiné les raisons qui motivent la conservation d'un monument. Il a pu élaborer une liste des valeurs attribuées aux objets d'art et d'architecture. Dans son analyse critique du monument, il s'attarde principalement à la transmission du bien ou du lieu avec ses valeurs aux futures générations. Les valeurs attribuées au patrimoine connaissent une extension comme le sens du patrimoine. Le tableau n°2 ci-dessous présente les différents types de valeurs accordées au patrimoine selon Riegl Aloïs :

<sup>22</sup> Collectif, Marta de la torre. *Assessing the values of the cultural Heritage*. Research report, Ed.The Getty Publications, Los Angeles, 2002, p7

<sup>23</sup> Ibid,p8

<sup>24</sup> Riegl, Alois. *Le culte moderne des monuments*, Ed Seuil, Paris, 1905, p 95-119

Valeur de remémoration	Valeur de contemporanéité
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur d'ancienneté</li> <li>- valeur historique</li> <li>-Intention de commémoration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur usage</li> <li>- Valeur d'art                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouveauté</li> <li>• D'art relatif</li> </ul> </li> </ul>

**Tableau n° 2: Différents types de valeurs proposées par Aloïs Riegl.**

Les valeurs attribuées au patrimoine s'élargissent parallèlement à l'extension du son sens.

Source : Etabli par l'auteur

De nos jours, les valeurs socioculturelles sont au cœur de la notion du patrimoine. Plusieurs déclinaisons du mot « valeur » ont été développées pour comprendre et guider l'élargissement du patrimoine culturel. Il prend en compte, en plus des valeurs socioculturelles, d'autres aspects liés au patrimoine comme l'économie, le tourisme, et l'aménagement du territoire. Selon cette proposition, les valeurs se répartissent entre deux ensembles : les valeurs socioculturelles et les valeurs économiques.

Valeur socioculturelle	Valeur économique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Historique</li> <li>- Culturelle / symbolique</li> <li>- Sociale</li> <li>- Spirituelle/ religieuse</li> <li>- Esthétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage</li> <li>- Non-usage</li> <li>- Existence</li> <li>- Option</li> <li>- Legs</li> </ul>

**Tableau n° 3: Différents types de valeurs socioculturelles et économiques associées au patrimoine.**

De nos jours, les valeurs du patrimoine se répartissent entre deux grands ensembles : les valeurs socioculturelles et les valeurs économiques.

Source : Etabli par l'auteur

Les regards portés sur le patrimoine ont changé. La valeur qui était, jadis, une valeur d'outil devient, aujourd'hui, une valeur de témoignage. Ainsi, il prend une valeur culturelle, sociale ou économique potentielle au-delà des raisons fonctionnelles qui justifient son existence. L'idée, selon laquelle le patrimoine est une construction sociale c'est à dire le résultat des processus sociaux spécifiques à un lieu et à un temps donnés, est de plus en plus généralement admise. De ce point de vue, la valeur patrimoniale n'a pas d'existence autonome, elle est aussi construite socialement.

En ce sens, le patrimoine n'est plus seulement lié à ses origines historiques, ou encore à sa légitimité publique ou scientifique. D'ailleurs, Davallon Jean affirme que « *si l'objet nous touche, c'est parce qu'il nous relie à un monde d'origine qui est un monde social : le monde des hommes qui l'ont produit, utilisé, modifié, embelli ; voire au contraire saccagé ou détruit* »<sup>25</sup>. Ces objets témoignent d'une étape ou d'une évolution du territoire, faisant référence à une époque historique ou culturelle. Chaque objet, ayant une empreinte temporelle, relie l'homme à son monde et ses origines. Ce fait explique la tendance de la demande sociale du patrimoine. Ainsi, tous les liens avec le passé sont patrimonialisés.

### **1.3. Sens actuel du patrimoine: Invention du "tout patrimoine":**

Le patrimoine a connu au XXI<sup>ème</sup> siècle une intensification forte, comme le fait remarquer l'historien Hartog François. Il affirme qu' « *au cours de ces années (1980), la vague patrimoniale, en phase avec celle de la mémoire, a pris de plus en plus d'ampleur jusqu'à tendre vers cette limite que serait le « tout patrimoine »*<sup>26</sup>. La société contemporaine a changé radicalement, ce qui a induit des conséquences évidentes dans le domaine du patrimoine. « *Le patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui ... est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague tous les biens, tous les "trésors" du passé* »<sup>27</sup>. La recherche d'identité "patrimonialise" les objets anciens archéologiques aussi bien que les objets récents et contemporains, et les lieux ou les espaces les plus proches de chacun. C'est pour cela la notion du patrimoine a connu une dilatation et le patrimoine tend vers l'infini.

<sup>25</sup> Davallon Jean, *Le Don du patrimoine : Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, 2006, p123

<sup>26</sup> Hartog, François, *Régimes d'historicité: Présentisme et expériences du temps*. Op.cit, p202

<sup>27</sup> Chastel André et Babelon Jean-Pierre, *La Notion de patrimoine*, Op.cit, p 5

Selon Guy Di Méo<sup>28</sup> : «*Aujourd'hui, tout est potentiellement patrimonial, la tendance au « tout patrimonial » en tant que processus global et en tant que principe de distinction, fut très progressive depuis le XIXe siècle* »<sup>29</sup>. Elle s'est en revanche considérablement accélérée à partir des années 1980 avec le phénomène social de « *l'explosion du patrimoine* » tel que rapporté par l'historien Pierre Nora<sup>30</sup>. Avec cette métamorphose, le patrimoine devient revendiqué et non plus hérité : un patrimoine de type social et communautaire où s'inscrit l'identité groupale ou individuelle. Elle s'accompagne, comme on l'a vu plus haut, d'un incontestable élargissement du sens de ce terme : une extension qui reflète la multiplication des choses, des lieux et des faits désignés par le mot « phénomène de polysémie » ce qui explique la prolifération du patrimoine<sup>31</sup>.

Bien qu'en un siècle, le sens du patrimoine est passé du monument historique au « tout patrimoine », le patrimoine désigne, aujourd'hui, pas seulement les témoins de la grandeur artistique ou architecturale de nos prédécesseurs, mais aussi l'ensemble des objets qui ont perdu leur valeur d'usage (vestiges du passé industriel par exemple). L'objet patrimonial ne représente pas seulement la mémoire, il devient aussi et surtout la promesse d'une relation avec le passé et le futur. Dans ce cas, la dimension communicationnelle de l'objet patrimonial est mise en exergue par la valeur sociale. L'objet patrimonial est pensé comme un médiateur entre la société précédente et la société contemporaine : une sorte de vecteur d'identité entre les générations. Il constitue le seul lien qui perdure suivant un processus de patrimonialisation, une construction sociale qui conduit à lui conférer ce statut de patrimoine. A partir du présent, la patrimonialisation (re)construit un lien avec les hommes du passé en décidant de garder les objets qu'ils nous ont « transmis » pour les transmettre à d'autres à venir.

Le domaine du patrimoine a connu un enrichissement vaste et pluriel. Il devient alors multithématique. Il couvre des objets dont la période est de plus en plus récente. Cet élargissement des catégories concerne alors les domaines de l'archéologie, de l'ethnologie, de la sociologie, et des sciences de l'information et de la communication qui permettent de replacer l'objet patrimonial dans un contexte social. Dans cette nouvelle perspective plusieurs

<sup>28</sup> Professeur de Géographie à l'Université de Bordeaux 3 Directeur du Laboratoire ADES (UMR 5185 du CNRS)

<sup>29</sup> Guy Di Méo, *Le patrimoine, un besoin social contemporain*, 2008. (En ligne)

<http://www.youscribe.com/catalogue/rapports-et-theses/savoirs/sciences-humaines-et-sociales/le-patrimoine-un-besoin-social-contemporain-1547688>

<sup>30</sup> Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, Ed. Gallimard, Paris, 1992, p143

<sup>31</sup> Guy Di Méo, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, 2008. (En ligne)

[http://www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/GDM\\_PP\\_et\\_CT\\_Poitiers.pdf](http://www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/GDM_PP_et_CT_Poitiers.pdf)

composants sont inclus dans le patrimoine, allant des œuvres remarquables de l'architecture savante aux bâtiments représentatifs et à l'architecture mineure ou vernaculaire, des paysages urbains aux paysages naturels...etc.

**II. Composants du patrimoine culturel :**

« La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites et tenait surtout compte de leurs valeurs esthétiques et historiques. Aujourd'hui [...], les monuments sont également considérés pour leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés, et de nouvelles catégories sont apparues »<sup>32</sup>, la prolifération de patrimoine résulte la multiplication catégorielle des biens patrimoniaux classés comme suit :

**II.1.Grands répertoires du patrimoine culturel :**

« Le patrimoine culturel renvoie à l'idée de biens, matériels et immatériels, d'une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science plus généralement »<sup>33</sup>. Le patrimoine ne se limite pas à ses seules manifestations tangibles, il embrasse aussi les expressions vivantes. La différenciation entre patrimoine matériel et immatériel est en réalité beaucoup moins nette qu'entre patrimoine immobilier et mobilier. Un patrimoine matériel ne se réduit pas à sa forme sensible : il est porteur d'un message ou d'un usage. À l'inverse, un patrimoine immatériel ne peut être transmis que par l'intermédiaire d'un support matériel : tout patrimoine possède, ainsi, un message et un support.

Patrimoine culturel matériel	Types	Composants
-Désigne les réalisations humaines -Matérielles et palpables.	Patrimoine mobilier	- Concerne les objets tangibles pouvant être conservés, restaurés et montrés : - Objets meubles, artefacts, archives, livres, brochures, journaux...

<sup>32</sup> Unesco « Africa Revised - Nouveaux regards sur l'Afrique », site Web de l'Unesco [http://whc.unesco.org/exhibits/AFR\\_REV/TOC.HTM](http://whc.unesco.org/exhibits/AFR_REV/TOC.HTM), consulté 18.01.2013.

<sup>33</sup> Ipsos, Enquête sur les Européens, les patrimoines de l'Europe et le patrimoine européen. Sondage effectué pour le Ministère de la Culture et de la Communication du 16 au 24 février 2007. (En ligne) <http://www.ipsos.fr>

-Mobilières ou immobilières (les paysages culturels, le patrimoine architectural et archéologique)	Patrimoine immobilier	- Comprend les constructions, les ensembles historiques et urbains, les sites archéologiques, les paysages culturels ....
	Patrimoine majeur	- Désigne l'ensemble des chefs d'œuvre artistiques, les constructions prestigieuses et glorieuses d'une qualité esthétique et artistique comme les châteaux, les églises...
	Patrimoine mineur	- Comprend l'ensemble des petits édifices humbles et modestes -Tout ce qui témoigne du génie humain au sens large constituant des facteurs indéniables d'identification et des repères affectifs pour une collectivité ou une société.

**Tableau n° 4 : Différents composants du patrimoine culturel matériel.**

Le patrimoine culturel matériel comprend les éléments tangibles mobiliers ou immobiliers.

Source : Etabli par l'auteur

Le patrimoine culturel possède plusieurs épithètes qui sont, quelque fois, antagonistes. Ces derniers qualifient le patrimoine comme suit : matériel / immatériel, majeur / mineur, mobilier / immobilier, formant en totalité le patrimoine culturel. L'ensemble des définitions sont présentées sous forme de tableau présenté ci-dessous, afin de synthétiser et faciliter la lecture.

<b>Le patrimoine culturel immatériel</b>	<b>Types</b>	<b>Composants</b>
-Désigne les expressions vivantes. -Les traditions reçues des ancêtres et transmises à leurs	Les savoirs et les savoir-faire.	- Le patrimoine linguistique, la toponymie, le patrimoine scientifique, le patrimoine audiovisuel...

descendants, souvent oralement.	Les techniques et les savoir-faire	- Les techniques de l'artisanat traditionnel, de la nature et de l'univers.
	Les traditions et les expressions orales	- Les proverbes, énigmes, contes, comptines, légendes, mythes, chants et poèmes épiques, chants ...
	Les formes d'organisation sociales et sociétales	- Les formes de pratiques sociales, les coutumes et les rituels, les événements festifs.
	Les arts du spectacle	- La musique, la danse et le théâtre traditionnels

**Tableau n° 5 : Différents composant du patrimoine culturel immatériel.**

Ce patrimoine culturel vivant, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes sociaux. Il fera partie intégrante du patrimoine culturel officiellement à partir de 2003.

Source : Etabli par l'auteur

**II.2.Composants du patrimoine immobilier :**

Le patrimoine immobilier constitue une grande partie de l'ensemble des biens patrimonialisés. Il se compose de :

**II.2.1.Paysages culturels :**

Les paysages culturels représentent les "ouvrages combinés de la nature et de l'homme" tels que décrits dans l'article 1 de la Convention du patrimoine mondial 1972, qui est devenue le premier instrument juridique international. Il permet de les reconnaître et de les protéger. Les paysages culturels illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des contraintes, des atouts présents dans leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes.

Le terme "paysage culturel" recouvre une grande variété de manifestations interactives entre l'homme et son environnement naturel. Les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'utilisation viable des terres, prenant en considération les caractéristiques

et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis. Ils traduisent la relation spirituelle spécifique que les hommes tissent avec la nature. Ils se divisent en trois catégories majeures : le paysage clairement défini, le paysage essentiellement évolutif et le paysage culturel associatif.

### **II.2. 2.Paysages urbains historiques :**

Le paysage urbain historique se définit comme : un « *territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de 'centre historique' ou d'ensemble historique' pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique* »<sup>34</sup>. Le paysage urbain historique est composé de l'habitat urbain compris comme une stratification historique ayant des valeurs culturelles et naturelles. Ce dernier s'insère dans le contexte urbain et son environnement géographique. L'approche, axée sur le paysage urbain historique, propose d'intégrer l'étude de ce dernier dans le cadre de l'aménagement et de la planification fine d'un territoire urbain. Cette approche propose, tout d'abord, d'appréhender l'évolution du paysage urbain historique à cette échelle plus large, puis d'envisager la ville actuelle comme une accumulation de strates successives dans cet environnement. Dans chaque cas de figure, l'histoire doit être explicitée, et les multiples strates doivent être mises à jour et valorisées<sup>35</sup>. Ces strates sont composées d'un ensemble de bâti ayant des caractéristiques particulières qui font de lui un patrimoine architectural.

### **II.2.3. Patrimoine architectural :**

Le patrimoine architectural « *constitue l'image du passé par excellence et favorise l'incarnation du sentiment national* »<sup>36</sup>, Il est le témoin tangible du passé historique qui s'est constitué à travers les siècles pour former un bien commun. Ce dernier constitue la mémoire collective des nations. Il est, aussi, l'expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel. Les architectes, les archéologues et les historiens ont, de tout temps, veillé à la prise en charge des monuments et des sites historiques aux seules fins de les préserver de toutes détériorations éventuelles engendrées aussi bien par les phénomènes naturels que par

<sup>34</sup> Conférence générale UNESCO 36 session, Propositions concernant l'opportunité d'un instrument normatif sur les paysages urbains historiques .2011.p3

<sup>35</sup> Rapport au Comité intergouvernemental d'experts UNESCO « *Un nouvel instrument international : la Recommandation proposée par l'UNESCO concernant le paysage urbain historique* » 2011.

<sup>36</sup> Therrien, L, *L'Histoire de l'art en France. Genèse d'une discipline universitaire*, Ed. CTHS, Paris, 1998, p13

l'homme.

Ainsi, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, signée à Grenade le 3 octobre 1985 utilise l'expression «patrimoine architectural» pour détailler les éléments qui le composent sous forme de biens immeubles définis comme suit:

II.2.3.1.Les monuments: toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations;

II.2.3.2.Les ensembles architecturaux: groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique;

II.2.3.3.Les sites : c'est les œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites. Ils constituent des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

Le patrimoine architectural n'englobe pas les ensembles datant de l'ère antique. C'est pourquoi, tout ce qui est vestige relève du patrimoine archéologique même s'il possède des atouts architecturaux particuliers.

#### **II.2.4. Patrimoine archéologique :**

Si le patrimoine architectural ne couvre pas l'ensemble des composants appartenant à l'histoire la plus lointaine, alors le patrimoine archéologique vient justement les prendre en charge. Il concerne tout meuble ou immeuble témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique. Tout objet, appartenant à cette période reculée, est qualifié d'élément archéologique, qu'il soit un site, un vestige ou un artefact. Alors, il fait partie du patrimoine archéologique qui constitue le témoignage essentiel sur les activités humaines du passé. Et puisque ces manifestations culturelles humaines sont dans la plus part des cas inextirpables de leur milieu, il est aussi possible d'attribuer le qualificatif *in situ* au patrimoine archéologique. Par ailleurs, le patrimoine archéologique ne concerne pas seulement le patrimoine bâti, il englobe

également toutes les traces matérielles à l'image des objets concrets fabriqués et transformés par le bagage intellectuel de l'homme.

Le patrimoine archéologique a été toujours associé à deux adjectifs : ruine ou vestige. Les vestiges participent à l'identité individuelle et collective même si leur présence interpelle la mémoire et provoque l'oubli. Une ruine, tel un objet ancien, comme le mentionne le philosophe et sociologue Jean Baudrillard, fait appel aux dimensions suivantes: « témoignage, souvenir, nostalgie, évasion »<sup>37</sup>. Ces qualificatifs font des vestiges un objet rattaché à la sphère du passé, à l'histoire. Ils peuvent prendre la forme de traces partielles, fragmentaires, retrouvées entre autres par les archéologues. Ils connotent l'histoire, le temps passé et lointain, mais dont la continuité se poursuit jusqu'à aujourd'hui<sup>38</sup>. Porteurs de sens, les vestiges sont perpétuellement interprétés dans le temps.

La ruine porte les signes physiques de ce qui a été là et ce qui demeure encore là aujourd'hui dans l'espace d'origine. Le scientifique Philippe Dubois aborde quant à lui la ruine, en tant que vestige qui est la trace physique et matérielle de ce qui a été là. Elle n'est pas pour autant une représentation séparée (spatialement et objectuellement) de son référent: elle est celui-ci, mais dans un autre état, qui porte la marque, les stigmates du travail ravageur des siècles et des années. Dans la ruine, la distance est seulement temporelle<sup>39</sup>. Le patrimoine archéologique est un héritage en attente d'être signifié. Son sens est en avant plutôt qu'en arrière<sup>40</sup>, une reformulation et une réécriture.

### **Conclusion :**

La « fabrication » du patrimoine est intimement liée à la manière dont les individus se souviennent, organisent leurs souvenirs, y réfléchissent et comment ils souhaitent les utiliser. Les valeurs appartenant aux objets, aux bâtiments, aux sites et les paysages constituent en quelque sorte une monnaie avec laquelle le patrimoine est évalué. Le simple fait de qualifier un site de patrimonial lui procure immédiatement une plus-value et une signification additionnelle.

---

<sup>37</sup> Baudrillard, Jean, *Le système des objets*, Ed. Gallimard, Paris, 1968, p89-128

<sup>38</sup> Ost, François, *Génération futures et patrimoine*, Cité in, Bindé, Jérôme, *Les clés du XX<sup>e</sup> Siècle*. Éd. l'UNESCO, Paris, 2000, p 128

<sup>39</sup> Dubois, Philippe, *L'acte photographique*, Ed. Nathan, Paris, 1990, p95

<sup>40</sup> Fournier Laurent-Sébastien, *Le "petit patrimoine" des Européens: Objets et valeurs du quotidien* », Ed. L'Harmattan. , Paris, 2008, p181

Au risque de se répéter, le patrimoine a été redéfini à chaque moment de l'histoire et à chaque évolution que l'humanité connaît. La préservation du patrimoine dénote une peur de se perdre dans le tourbillon de la modernité incessante. L'homme a besoin de repères c'est pourquoi, il éprouve la nécessité de tisser des liens avec son passé proche ou lointain. Ce besoin explique le phénomène du tout patrimonialisé. Aujourd'hui, le patrimoine est vu comme un médiateur entre le passé et le futur.

Le besoin de comprendre l'évolution humaine et sociale et de ne pas considérer l'homme comme un simple producteur / consommateur explique, en effet, l'engouement de nos contemporains pour la protection du patrimoine, même s'il est peu visible. Il exerce une attraction sur les sociétés actuelles en devenant un centre d'intérêt tant pour leur charge mémorielle que pour leur caractère symbolique. Le patrimoine archéologie favorise l'accès à la connaissance du passé, et il contribue à forger une continuité entre le passé, le présent et le futur car il couvre chronologiquement les événements historiques de la préhistoire tout en les transmettant aux générations actuelles.

---

Chapitre II :

**Le patrimoine archéologique : Une étude approfondie**

---

## **Introduction :**

Le patrimoine archéologique fait partie intégrante du patrimoine culturel : une sorte de porte ouverte sur le passé permettant à l'homme de s'interroger sur ses ancêtres qui l'ont précédé et de retracer la vie quotidienne de ces derniers. Chaque objet archéologique véhicule la mémoire des peuples anciens qui ont édifié des civilisations en défiant la nature. Résultat du fait de la simple curiosité, l'objet archéologique est devenu un objet de science révélant un processus qui transforme les archives du sol en archives de fouille. L'archéologue met en relief la stratigraphie culturelle qui s'est manifestée au fil du temps sur un territoire donné<sup>41</sup>. Ce processus s'est développé au cours du temps constituant une discipline scientifique à part qui est l'archéologie. En effet, avant de définir le patrimoine archéologique, il est indispensable de s'interroger sur la fabrique de l'archéologie comme une discipline scientifique.

## **I. Fabrique de l'archéologie :**

Etant une énigme, le passé attire l'homme. Ce dernier s'est intéressé aux objets du passé lointain, en tentant de découvrir les secrets des réalisations accomplies par ses ancêtres. A travers l'expérience qu'il a acquis, il a créé un domaine scientifique lui permettant non seulement de satisfaire sa curiosité mais aussi de connaître les civilisations passées. Cette discipline est l'archéologie.

### **I.1. Définition de l'archéologie :**

Selon le dictionnaire Larousse l'archéologie c'est l'étude des civilisations anciennes réalisée à partir des vestiges matériels résultant d'une activité exercée par les hommes, ou à partir des éléments de leur contexte. L'archéologie est une discipline scientifique dont l'objet est de rechercher et d'étudier les vestiges témoins de l'occupation humaine d'un territoire donné afin de *« retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel »*<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Conseil de l'Europe - Rubrique Coopération culturelle : <http://www.coe.int>

<sup>42</sup> Commission d'évaluation scientifique, économique et sociale de l'archéologie préventive livre blanche l'archéologie préventive.2013, p5, (En ligne) [http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/63970/488966/file/livre\\_blanche\\_archeologie\\_preventive.pdf](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/63970/488966/file/livre_blanche_archeologie_preventive.pdf)

L'archéologie est une science qui s'est développée à travers le temps. C'est une science qui a, désormais, acquis son autonomie, ses protocoles tout en se débarrassant de son statut d'« auxiliaire de l'Histoire ». Science humaine et sociale, elle se situe, aujourd'hui, au même rang que celles de la nature et de l'environnement, avec lesquelles elle collabore de plus en plus étroitement. Elle jouit, auprès du grand public, d'une aura sans cesse grandissante. En fait, c'est une science qui est inscrite dans la société. Par ailleurs, l'archéologie n'est pas un ensemble figé et clos, limité aux témoins des sociétés passées enfouis dans le sol. En tant que discipline, elle se situe au cœur d'un vaste champ patrimonial menacé par l'évolution des modes de vie contemporaine. Néanmoins, son origine n'est pas récente, elle remonte loin dans l'histoire.

### **I.2. Origine et évolution de l'archéologie :**

Elle prend son origine chez les Grecs avec le terme "*archeologia*" qui se décompose en "*archeos*" signifiant ancien et "*logos*" la parole. Le mot archéologue avait le sens d'écrivain qui collectait les plus anciens souvenirs d'un pays ou d'une nation<sup>43</sup>. Mais, les premiers textes « archéologiques » découverts et connus, sont ceux de rois babyloniens qui ont explorés les restes des temples anciens de la Mésopotamie et les ont restaurés (de 555 à 539 avant notre ère).

A la renaissance, avec la sécularisation de la connaissance, l'archéologie apparaît avec son sens moderne, où commencèrent, réellement, les fouilles archéologiques avec la redécouverte de l'antiquité. Du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'archéologie a connu une phase d'accumulation des connaissances et des matériaux concernant l'essentiel les objets d'art de l'Antiquité gréco-romaine<sup>44</sup>. Le XX<sup>ème</sup> siècle voit la multiplication de nouvelles techniques d'analyse, de traitement et de datation.

---

<sup>43</sup> Louis Batissier, *Eléments d'archéologie nationale, précédés d'une histoire de l'art monumental chez les anciens*, Ed. Lelux, Paris, 1843, p 1

## **II .Patrimoine archéologique :**

L'archéologie étend son champ d'investigation dans le temps (naissance de la préhistoire) et dans l'espace, tandis que l'autonomie épistémologique de la discipline ne cesse de croître recouvrant les paysages, les activités économiques, les croyances, les institutions civiles et hiérarchiques, mentalités....etc. L'archéologie est devenue une science qui se situe au carrefour des sciences humaines et sociales, ayant pour finalité l'étude du patrimoine archéologique.

### **II.1.Définition du patrimoine archéologique :**

Le patrimoine concerne « *le bâti, les sites archéologiques, les objets et toutes autres traces du passé destinées à être transmises à nos successeurs. Ce sont ces différents aspects qui créent toute la richesse de notre patrimoine..., l'approche archéologique en est une facette parmi d'autres* »<sup>45</sup>. Porteurs de sens, ces traces du passé sont perpétuellement interprétées dans le temps, ce qui leur permet de demeurer liées en partie à la sphère temporelle présente constituant une partie importante du patrimoine culturel. Les vestiges découverts par les fouilles archéologiques sont des traces partielles, fragmentaires retrouvées entre autres par les archéologues qui connotent l'histoire, un temps passé et à la fois lointain, mais dont la continuité se poursuit aujourd'hui<sup>46</sup>.

Aux fins de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, tenue à Londres en 1969, les biens archéologiques représentent : « *les vestiges, et les objets ou toutes autres traces de manifestations humaines, constituant un témoignage d'époques et de civilisations dont la principale ou une des principales sources d'information scientifique est assurée par des fouilles ou par des découvertes* ». Les objets archéologiques constituent les vestiges, et les objets qui offrent la possibilité de retracer l'histoire avec leurs découvertes par le moyen de fouilles.

Par ailleurs, en 1990, L'ICOMOS a adopté la charte internationale pour la gestion du Patrimoine Archéologique qui définit le patrimoine archéologique comme « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont*

<sup>45</sup> Demeter. Stéphane. *L'archéologie du néolithique à la révolution industrielle Belgique*, Ed. Mardaga, 2002, p11

<sup>46</sup> Ost. François, *Génération futures et patrimoine*, Cité in, Bindé, Jérôme, *Les clés du XXI Siècle*, Op.cit, p 88

*exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé* ». Cette charte a vu l'élargissement de la notion du patrimoine archéologique pour engendrer les structures et les vestiges abandonnés et le matériel se trouvant en sous-sol ou sous les eaux.

D'autre part, selon la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) 1992 appelée convention de Malte, « *le patrimoine archéologique comprend les structures, les constructions, les groupes de bâtiments, les sites aménagés, les objets meubles et les monuments d'autres sortes avec leur contexte, qu'ils soient sur la terre ferme ou immergés* ». Ainsi, le patrimoine archéologique comprend non seulement les structures aussi bien que les groupes de bâtiments, les sites aménagés et les objets meubles avec leurs contextes.

En fait, le patrimoine archéologique fait partie des biens culturels immobiliers selon l'article 28 de la Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Les sites archéologiques sont définis comme : « *des espaces bâtis ou non bâtis qui n'ont pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les sous-sols y afférents et qui ont une valeur historique, archéologique, religieuse, artistique, scientifique, ethnologique ou anthropologique* ». En somme le patrimoine archéologique concerne tous les espaces, qui témoignent des actions de l'homme ou les actions conjuguées de l'homme et de la nature qui ne remplissent aucune fonction.

Le patrimoine archéologique se compose de tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité. Le patrimoine archéologique recouvre la plus longue période historique allant de la préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine. Les éléments du patrimoine archéologique varient des plus petites entités patrimoniales telles que les osselets sous forme d'aiguilles aux villes archéologiques, découvertes aux moyens des fouilles, permettant de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel, qu'ils soient situés dans le sol ou sous les eaux. Le patrimoine archéologique est considéré comme un instrument d'étude scientifique et historique et une source alimentant la mémoire collective.

## **II.2.Composantes du patrimoine archéologique :**

Selon la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, le patrimoine archéologique inclut les structures, les constructions, les ensembles architecturaux, les sites aménagés, les témoins mobiliers, les monuments d'autre nature, ainsi que leur contexte<sup>47</sup>. En fait, dans le contexte patrimonial, le terme « archéologique » devrait être omis, car la notion même de patrimoine fait déjà référence à un monde beaucoup plus large et complexe que celui des objets matériels. Entendu de cette façon, le patrimoine archéologique inclut, donc, une dimension intangible et immatérielle, comme l'explique l'archéologue Skeates Robin. Le patrimoine archéologique est, toujours, majoritairement associé aux vestiges matériels sans que cela soit juste : « *the value of past material (including 'sites' and 'monuments') is not just 'archaeological' »*<sup>48</sup>.

### **II.2.1.Patrimoine archéologique immatériel:**

Selon l'archéologue Trotzig Gustaf, le patrimoine archéologique se compose non seulement de monuments et de sites, d'objets façonnés mais aussi de traditions de recherche et de « connaissances pour survivre ». Tous ces éléments constituent à eux tous le patrimoine archéologique<sup>49</sup>. Ainsi, en plus de ce côté matériel que l'histoire a laissé visible pour les générations présentes, il est complété par un autre aspect qui l'enrichit tous en lui attribuant un sens. Cette autre facette concerne les traditions de recherche et les connaissances pour survivre.

#### **II.2.1.1.Traditions de recherche:**

Si l'archéologie a pour but de retracer l'histoire de l'homme, alors, l'archéologue a pour mission d'interpréter les données trouvées lors des découvertes des objets archéologiques constituant une source primaire du processus d'investigation. La vie humaine a pris une nouvelle dimension, suite aux effets conjugués de plusieurs découvertes scientifiques. Par le biais des recherches archéologiques, des fouilles et des découvertes, l'archéologie est de plus en plus pluridisciplinaire avec la multiplication des objets archéologiques et l'évolution des valeurs des objets présentés : de la valeur artistique et esthétique à des objets beaucoup moins spéculaires

<sup>48</sup> Robin Skeates , *Debating the archaeological heritage*, Ed. Richard Hodges,2000.p17

<sup>49</sup> Trotzig. Gustaf, *réflexions sur le patrimoine architectural Archéologie et aménagement*, rapport de colloque de Florence 1987, p5

mais beaucoup plus considérés comme des révélateurs d'informations. L'archéologie est basée sur la recherche archéologique qui est devenue un domaine de recherche très riche et multidisciplinaire. En d'autres termes, elle représente un processus complexe qui fait appel à plusieurs branches scientifiques comme les sciences humaines et les sciences naturelles. L'archéologie subit, aujourd'hui, fortement l'influence des sciences sociales<sup>50</sup>.

### **II.2.1.2.Un savoir pour survivre:**

Depuis qu'il a commencé à utiliser le feu et les outils résistants, l'homme a laissé des traces permanentes dans son milieu naturel. Le paysage a été constamment transformé par l'action conjuguée des forces naturelles et celle de l'homme. Ainsi, ce savoir peut être considéré comme une sorte d'information en conserve. Le savoir pour survivre comporte des connaissances de base accumulées par l'homme, mais, nécessaires pour sa survie à travers l'histoire, ainsi, que des expériences emmagasinées pour résister et lutter contre les forces adverses de la nature afin de garantir sa continuation et sa survie.

Le savoir pour survivre est véhiculé à travers le temps et il est ancré dans les pratiques contemporaines. Cependant les mêmes formes d'outils et de pratiques connues depuis des millénaires sont, presque toujours, utilisées dans le travail artisanal moderne. Par ailleurs, la chasse, aujourd'hui, utilise des connaissances du comportement animal véhiculées d'un passé très lointain. À ces pratiques matérielles s'ajoutent d'autres aspects plus importants : les aspects spirituels dans lesquels les matériaux archéologiques permettent de suivre les efforts de l'homme à travers les âges pour résoudre les grandes questions de la vie et de la mort.

Aussi, les matériaux archéologiques sont des porteurs de symboles et de preuves pour raconter l'existence de l'homme. Chaque être humain ressent le besoin de connaître son passé. Le besoin d'avoir des racines présente l'aspect le plus important pour l'archéologie puisque c'est une préoccupation majeure où ce "savoir pour survivre" concerne savants et non-spécialistes avec leurs expériences différentes, mais leur qualité d'homme se rejoint.

### **II.2.2.Patrimoine archéologique mobilier:**

Ces reliques, du passé que sont les objets faits de main d'homme, sont presque toujours

---

<sup>50</sup> Idem

liées à un monument ou un site. En raison des considérations économiques et juridiques, des traditions de la recherche ou d'exigences pratiques, cette catégorie est traitée d'une manière spéciale. Elle constitue l'héritage meuble, par opposition aux monuments immeubles<sup>51</sup>. Le mobilier archéologique désigne l'ensemble des objets recueillis lors d'une opération de terrain et susceptibles d'apporter des informations sur un site archéologique donné. Le mobilier forme avec la documentation écrite, graphique et photographique réunie lors d'une opération de terrain, des archives archéologiques indissociables qui doivent être sauvegardées et accessibles.

Le mobilier est ainsi un "instrument d'étude historique et scientifique" selon les termes de la convention de Malte 1992. L'expression "mobilier archéologique" désigne tous les objets mais aussi tous les matériaux organiques ou inorganiques recueillis ou prélevés, susceptibles d'apporter des informations sur un site. En fait, le mobilier comprend l'ensemble des vestiges matériels extraits des couches archéologiques lors de la fouille. Il s'agit soit d'objets fabriqués ou façonnés par l'homme (artéfacts) tels que : la céramique, le métal, le verre, la tabletterie, qui sont les plus fréquemment rencontrés, soit des restes organiques comme le bois, la faune, les graines.

Le mobilier archéologique est avant tout porteur de sens parce qu'il a été dans l'histoire un objet usuel et qu'il porte les marques de son histoire. Le mobilier archéologique prend, donc, des significations diverses en fonction des valeurs que lui attribue la société. Ces valeurs associées au mobilier dictent des comportements différents<sup>52</sup>. Le rôle du mobilier archéologique n'a cessé de prendre de l'importance. Ce fait est lié au perfectionnement des méthodes des fouilles stratigraphiques et d'enregistrement des données et au progrès en matière d'études et d'analyse. C'est un matériel précieux et unique pour l'étude des monuments et des sites archéologiques.

### **II.2.3.Patrimoine archéologique immobilier:**

De la préhistoire jusqu'à aujourd'hui, l'homme admire, à travers les vestiges et les monuments, la richesse inégalée et diversifiée d'un patrimoine qu'il faut absolument préserver. Aujourd'hui, il n'est plus possible de parler du "monuments" dans un sens restreint. Au contraire, il est impératif de considérer des sites entiers réunissant un maximum d'éléments de différentes

---

<sup>51</sup>Ibid. P3

<sup>52</sup>Odile Tankéré, *La conservation du mobilier archéologique : un enjeu scientifique, culturel: Les Centres de Conservation et d'Etude, une voie nouvelle vers la décentralisation - Etude de cas en Région Midi-Pyrénées*, Ed. L'Harmattan, 2012. p33

époques, où il est possible d'observer la continuité de l'histoire et des activités humaines que le patrimoine archéologique renferme et conserve sous forme d'archives.

### **II.2.3.1.Sites archéologiques :**

Un site archéologique est « *le lieu où se trouvent des biens archéologiques* »<sup>53</sup>. Il s'agit d' « *une concentration topographique de vestiges se rapportant à une période chronologique plus ou moins homogène* »<sup>54</sup>. Le site archéologique est défini par l'ICOMOS comme : « *un lieu qui rassemble les traces d'une activité humaine, c'est un lieu chargé d'histoire et de symboles qui s'expriment à travers d'objets meubles ou immeubles* »<sup>55</sup>. Les sites archéologiques couvrent les périodes les plus anciennes de l'humanité, ainsi que les périodes les plus récentes avec des vestiges parfois en partie visibles de villages ou de villes. Au-delà des sites déjà connus grâce aux fouilles archéologiques menées, il existe de très nombreux qui, enfouis sous terre et parfois recouverts d'une végétation abondante, restent encore à découvrir.

D'autre part, un site archéologique se caractérise par son environnement, notamment les dépôts stratifiés qui renferment des traces physiques de sa formation et permettent ainsi de déterminer son âge et d'interpréter sa complexité. La valeur d'un site archéologique repose sur ses composants caractéristiques, qui peuvent renfermer des éléments qui ont une importance sur le plan esthétique, historique, scientifique, culturel, social ou spirituel ainsi que des caractéristiques ou des usages de nature intangible. La valeur d'un lieu patrimonial réside autant dans l'information que recèlent ces vestiges du passé que dans leur pouvoir d'évocation.

Les sites archéologiques, qui sont des témoins de l'histoire de l'humanité, sont diversifiés. Aux côtés des sépultures les plus anciennes du monde et des monuments imposants, se trouvent des sites archéologiques de formes et de dimensions extrêmement variées tels que : les abris sous roche, les peintures ou les gravures rupestres, les mégalithes, les monuments ou les ensembles urbains, les sites de réduction du fer. Dans certains cas, ces sites correspondent à des

---

<sup>53</sup> Loi sur les biens culturels, Québec 2012 (en ligne) :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B\\_4/B4.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_4/B4.html)

<sup>54</sup> Xavier Delestre, *Introduction à l'archéologie*, Ed. Direction de la publication universitaire de Guelma, 2009, p19, cite in, HAFSI Fatma Zohra, *Pour une conservation intégrée des sites archéologiques dans la politique nationale de l'aménagement du territoire Exemple d'étude : la wilaya de Souk Ahras*, mémoire de magister en architecture, Université de Constantine, p34

<sup>55</sup> Collectif, *Mise en valeur des sites archéologiques en milieu urbain*, guide pratique rapport de recherche n°11 : « typologie et prototype de procédures méthodologiques relatives à la politique de conservation » direction générale de la recherche, Belgique, 2004, p 24. (En ligne) [www.in-situ.be/draft\\_fr.pdf](http://www.in-situ.be/draft_fr.pdf)

traces visibles de fortifications (fossés, remparts...) dont certaines ont des tailles exceptionnelles, des artefacts (objets utilisés par l'homme) et des éco-facts (matières organiques liées à l'occupation humaine tels que : les ossements humains ou animaux, le bois, les graines, les semences, les insectes...).

### **II.2.3.1.1. Valeurs reconnues des sites archéologiques :**

Les sites archéologiques sont porteurs de significations diverses, reconnues sous forme de valeurs culturelle, sociale ou économique potentielles. La valeur accordée à des vestiges archéologiques varie selon les groupes scientifiques, sociaux et culturels. De nature profondément subjective, ces valeurs sont perçues différemment par les membres de la même société et à différentes époques. Parfois, certaines valeurs sont accrues et d'autres perdent leurs ampleurs. Cet état de fait nécessite parfois une revalorisation des œuvres archéologiques et de mettre en avant les différentes valeurs des sites archéologiques.

A partir de cette réalité vécue, les valeurs conférées aux sites archéologiques peuvent être étudiées à travers les caractéristiques dominantes, ainsi que tous les groupes et les individus qui portent un intérêt particulier au site. L'ensemble des avantages et du potentiel constitue la valeur d'un site. Cependant, un site peut posséder beaucoup de valeurs différentes. Les sites archéologiques sont des lieux chargés d'histoire, de mémoire possédant des valeurs multiples reconnues et appréciées depuis les cités antiques, telles que les valeurs esthétiques, historiques, sociales, scientifiques, religieuses, économiques, éducatives.., qui peuvent être résumées brièvement comme suit :

#### **II.2.3.1.1.1. Valeur scientifique:**

Les sites archéologiques constituent une base d'informations précieuse et inépuisable dans laquelle on peut approfondir nos connaissances sur l'histoire et l'évolution de la vie de l'homme, ses coutumes et ses croyances, l'économie, les techniques... Aujourd'hui, ces données se révèlent utiles ou importantes pour la communauté archéologique et elles peuvent servir dans le futur. Ce jugement pourrait être porté parce que le site est le témoin tangible d'une ancienne culture qu'on vient de découvrir et qui n'est pas encore endommagée. Les sites archéologiques sont souvent des laboratoires de recherches ou des musées qui font avancer la science.

Néanmoins, certains dangers peuvent compromettre la valeur scientifique d'un lieu avant que les archéologues n'aient pu en comprendre la signification à travers les fouilles et la protection de son témoignage unique. Elle est liée au fait, que le site archéologique présente à la fois la possibilité de révéler des connaissances supplémentaires sur le passé et de posséder des caractéristiques uniques et extrêmement rares qui le rendent intéressant pour la communauté scientifique dans la mesure où son existence contribue à prouver, corriger ou compléter les faits repris dans les documents historiques ou soumis aux interprétations scientifiques.

#### **II.2.3.1.1.2.Valeur éducative :**

Parallèlement à la valeur scientifique, il existe la valeur cognitive des sites archéologiques. Cette dernière est un cumul d'informations significatif dans l'histoire et l'évolution des civilisations et de la pensée humaine. L'évolution de la pensée humaine s'est effectuée suite aux problèmes auxquels l'homme a fait face dans sa vie. Ces informations, qui traduisent le comportement de l'homme vis-à-vis de l'environnement voire l'univers, doivent être apprises et transmises aux générations futures qu'il s'agisse du public ou des étudiants à travers la mise au point des techniques interprétatives adéquates en théorie comme en pratique.

Cependant, ces lieux pourraient être compromis si l'on permettait aux archéologues de fouiller d'une façon hasardeuse et non réfléchie altérant les caractéristiques de ces lieux, qui soient interprétables pour les professionnels ou les amateurs. Porteurs de multiples informations, les sites ont une valeur éducative appréciée par beaucoup de groupes. La valeur éducative est, donc, un domaine commun à la plupart des partenaires concernés. Un site peut être une source de connaissances en histoire, en expression culturelle, de l'art, de l'architecture et du développement de la société, lui permettant de devenir un outil didactique efficace.

#### **II.2.3.1.1.3.valeur historique:**

Les sites archéologiques renferment une valeur historique consistante. Témoins du passé séculaire, ils constituent des liens avec le passé proche ou lointain. A travers l'étude de ces sites, une idée peut être faite sur les différentes structures sociale et même urbaine des anciennes sociétés ainsi que l'état d'avancement scientifique et technique relevant du domaine culturel et culturel. La compréhension par le public de l'évolution historique du lieu et la lecture des informations émanant de celui-ci dépendent de sa capacité à communiquer, à exprimer, à

stimuler la relation avec le passé ou la réaction par rapport à ce dernier. La valeur historique d'un site archéologique découle de ses matériaux constitutifs, de sa culture matérielle ainsi que du style de vie et des pratiques sociales qui y sont associés dans la mesure où le site illustre les activités et les événements historiques des peuples anciens. Cette valeur historique véhicule des messages, qui appartiennent au passé, alimentant la mémoire et l'évocation des souvenirs.

#### **II.2.3.1.1.4.Valeur mémorielle et la Valeur d'évocation économique:**

Faisant référence à une époque historique ou culturelle, chaque objet archéologique possède une empreinte temporelle. Il relie l'homme à son monde et à ses origines. Dans chaque site en ruine se trouve un écho de la vie du passé qui suscite des sentiments et des émotions, un imaginaire collectif ou individuel. Cette valeur mémorielle est très complexe car elle est le fruit d'un mélange complexe de l'histoire, de la mémoire, de l'imagination et de l'imaginaire, de la curiosité et du savoir confortés par le besoin de représentation de soi et de la communauté, le besoin de donner un sens et une identité aux personnes, aux collectivités et aux lieux. Les sites archéologiques sont porteurs de connaissances qui permettent de se rappeler de certains traits tels que les aspects du comportement et de la culture. Ils sont assignés, aussi, à toutes les traces et les signes les plus infimes qui peuvent se rapporter à des histoires ou simplement à des traditions locales, car ces lieux ont constitués les scènes où se sont déroulés des événements mémorables ou importants.

#### **II.2.3.1.1.5.Valeur économique:**

Les lieux archéologiques peuvent acquérir une valeur économique appréciable si l'usage et la gestion de ces ressources non renouvelables, sont étudiés et réfléchis suivant les exigences de la vie contemporaine tout en veillant à leur protection. Cependant, cette valeur économique dépend de la capacité d'un site à offrir, directement, à la fois une valeur présentant un rapport entre les investissements et la rentabilité (valeur liée au marché, le marketing du patrimoine) et une valeur de richesse publique en terme de centre d'intérêt social et collectif (valeur socioculturelle, non liée au marché). L'appréciation de cette valeur est directement liée à la gestion touristique de ce patrimoine. La valeur économique des sites archéologiques se concrétise essentiellement à travers le tourisme. Ce dernier est à l'origine des retombées économiques se traduisant particulièrement par la création de postes de travail nécessaires au fonctionnement des différentes structures. Il est important de signaler que cette valeur

économique dépend du rôle et de la valeur que la société lui attribue.

#### **II.2.3.1.1.6.Valeur sociale :**

L'homme, depuis la préhistoire, avait besoin de répondre aux grandes questions de la vie, de la mort, de la nourriture, de l'abri, ... Ces manifestations créent des liens sociaux forts et des réunions sociales. Ces sites archéologiques peuvent être utilisés pour des manifestations sociales sous forme de réunions sociales telles que : les festivités, les marchés, les spectacles, etc., qui ne sont pas strictement liées à la valeur historique des vestiges. Cette valeur sociale permet et facilite les relations sociales au sein d'une communauté locale et elle peut, donc, également être considérée comme un « capital social ». Pour que les sites archéologiques puissent être utilisés sans être endommagés, il faut réfléchir et penser à leur affecter un usage qui leur soit adéquat.

#### **II.2.3.1.1.7.Valeur d'usage :**

Quelles que soient les valeurs attribuées à ce type de patrimoine, sa promotion et sa pérennité ne peuvent être assurées que si les exigences du présent et celles du futur sont prises en compte. En effet, « *les objets anciens seraient en attente de sens et d'histoire bien qu'ils en soient remplis. Les objets de culture du passé sont, donc, sujet à une réévaluation et une réutilisation dans le temps* »<sup>56</sup>. L'attribution d'une fonction à un site archéologique dépend de la valeur ou des valeurs jugées importantes. Cette opération fait l'objet d'une longue analyse pour l'évaluation des forces, des faiblesses et des risques d'un tel projet. La conservation de la fonction initiale d'un site archéologique est, sans doute, une situation de conservation idéale. Cependant, les sites archéologiques se trouvent toujours en état de marginalisation et réduits en fragments incompréhensibles, incapables d'évoquer leur essence. Selon la valeur d'usage, il existe plusieurs types de sites :

Giovannoni classe les monuments en monument mort et monument vivant selon deux critères :

- L'état de conservation de monument.
- L'utilité contemporaine du monument qui se traduit par sa valeur d'usage.

---

<sup>56</sup> Turgeon, Laurier, *Patrimoines métissés: contextes coloniaux et postcoloniaux*, Ed. Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003, p 19

Un monument mort est un monument dont l'usage s'est éclip­sé. Généralement, un monument appartient à une civilisation séculaire ou disparue. Il ne remplit guère les usages contemporains et il se perpétue seulement comme œuvre d'art et un souvenir d'une période révolue tels que : les temples de l'Égypte antique et de la Grèce, les ruines de Pompey et les amphithéâtres romains... Ces derniers appartiennent à des civilisations disparues et jamais plus ils ne seront rendus à leur usage originel. D'autre part, un site archéologique est qualifié de « mort », lorsque ce site malgré la valeur ou les valeurs qu'il possède, il plonge dans l'oubli et l'ignorance et la société se détache de plus en plus de sa valeur historique. Ainsi, un site, qui ne remplit aucun usage contemporain, finit par être délaissé et devenir « mort ».

Par contre, un site archéologique vivant est celui qui peut avoir un usage contemporain. Cet usage peut être identique à son usage originel ou différent de celui-ci. Donc, les éléments anciens sont réinterprétés et réactualisés. A travers la restauration par exemple, d'un bâtiment ou d'un objet, son apparence peut se transformer selon les canons du moment en faisant une place aussi grande au présent qu'au passé<sup>57</sup>. Une réappropriation et une actualisation du passé peuvent lui donner vie. Un site archéologique vivant est celui qui arrive à se frayer une place dans la vie sociale contemporaine et à figurer comme un centre d'intérêt. Cet usage lui permet d'assurer la continuité entre le passé, le présent et le futur.

Toutes ces valeurs relatives aux objets archéologiques dépendent du contexte dans lequel le site archéologique peut se trouver. Ainsi, ces lieux archéologiques peuvent appartenir à des contextes différents contribuant à leurs valeurs.

### **II.2.3.1.2. Catégories et les contextes différents des sites archéologiques :**

Les sites archéologiques appartiennent à de nombreuses catégories et à des contextes différents. Un site peut également présenter un ou plusieurs éléments caractéristiques. Selon le contexte où ils sont situés, les sites archéologiques peuvent être classés comme suit <sup>58</sup> :

#### **II.2.3.1.2.1. Sites en milieu urbain :**

Il existe des sites archéologiques qui se situent dans un milieu urbain. Ce dernier

---

<sup>57</sup> Laurier Turgeon, André Charbonneau, *Patrimoines et Identités en Amérique Française*, Ed. Presses Université Laval. 2010, p 4

<sup>58</sup> Classification établit dans « Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada », Deuxième édition, consulté sur : [www.lieuxpatrimoniaux.ca](http://www.lieuxpatrimoniaux.ca)

contribue à sa valeur patrimoniale. Ainsi, des villes et des villages, densément occupés et peuplés sur de longues périodes, se caractérisent par la concentration d'un grand nombre de sites archéologiques.



**Photo n° 1: Place des martyrs, Alger, Algérie.**

Ce site archéologique est situé dans un milieu urbain qui présente un noyau très animé.

Source : INRAP

Ces derniers peuvent renfermer des structures et des aménagements issus de périodes historiques, tels que : les lieux de sépulture, les bâtiments, les vestiges de travaux publics, ainsi que des sites autochtones.

#### **II.2.3.1.2.2.Sites industriels :**

Cas où des sites archéologiques sont associés à un site industriel ou en font partie. Ce dernier contribue à sa valeur patrimoniale. Dans une démarche globale, l'archéologie industrielle a pour finalité d'étudier les éléments et les facteurs qui aident à lire et à connaître les valeurs associées à un site industriel.



**Photo n° 2: Moulin du milieu, Niort, Deux-Sèvres, France.**

Ce(s) moulin(s) sont les témoins d'activités artisanales et industrielles notamment fonderie, tanneries, faïencerie.

Source : inrap

Les sites archéologiques industriels contiennent des éléments physiques organisés en un système construit et utilisé à des fins industrielles.

#### **II.2.3.1.2.3.Sites situés dans des paysages culturels :**

Il s'agit des sites archéologiques se trouvant dans un paysage culturel qui contribue à sa valeur patrimoniale. Ce sont souvent des entités vivantes, dynamiques et en perpétuelle évolution en raison des processus sociaux, économiques et culturels d'origine naturelle ou humaine qui y prennent place.



**Photo n° 3: Le LHNC Kejimkujik , Nouvelle-Écosse .**

Ce site archéologique a été désigné comme un paysage culturel commémorant la vie des Micmacs avec les vestiges archéologiques situés sur des lieux de pêche.

Source : [www.lieuxpatrimoniaux.ca](http://www.lieuxpatrimoniaux.ca)

#### **II.2.3.1.2.4.Sites situés dans des aires naturelles protégées :**

Les sites archéologiques concernés, se trouvent dans des endroits où le patrimoine naturel est protégé, comme les parcs nationaux, les aires de conservation et les milieux humides. Ce dernier contribue à la valeur patrimoniale des sites archéologiques. Par ailleurs, les grands lieux d'intérêt historique, tels que les arrondissements historiques en milieu rural, peuvent renfermer des aires naturelles ou des écosystèmes protégés qui contribuent à la valeur du lieu patrimonial.



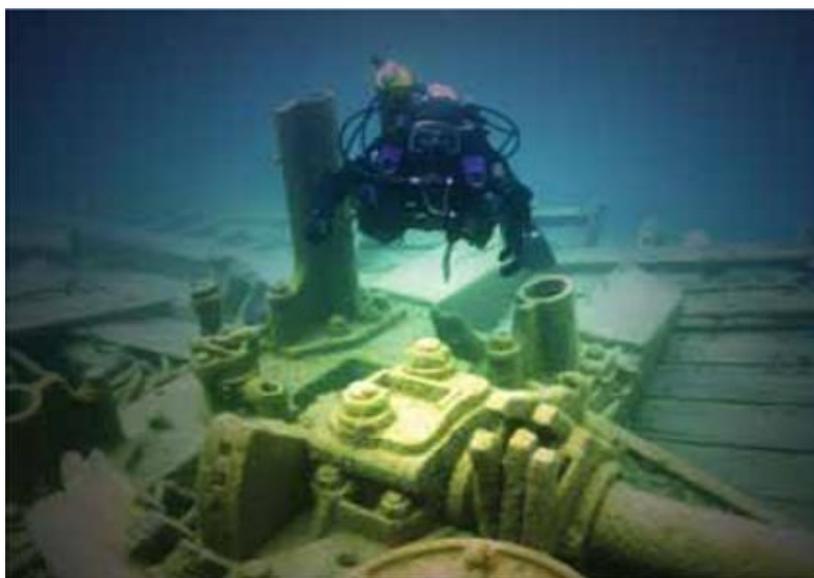
**Photo n° 4: Parc national Ivvavik, Yukon, Canada.**

Ce site archéologique est situé dans des aires naturelles protégées.

Source : [www.lieuxpatrimoniaux.ca](http://www.lieuxpatrimoniaux.ca)

#### **II.2.3.1.2.5. Sites subaquatiques, sites archéologiques submergés :**

Les sites archéologiques subaquatiques peuvent reposer sous l'eau, en terrain humide ou dans un milieu intertidal. Cette catégorie regroupe des sites variés tels que : les épaves de navires et leurs zones de débris, des structures intertidales comme les fascines ou les passages de canots, ainsi que les ouvrages portuaires, les quais et les paysages submergés. Les sites se trouvant sur des terrains inondés par des réservoirs ou des hausses du niveau de la mer, font également partie des sites subaquatiques. Cependant, comme ils existent dans des environnements variés, les sites subaquatiques sont en général partiellement ou totalement submergés, que ce soit dans la mer, dans un lac, dans une rivière, un marécage ou une tourbière.



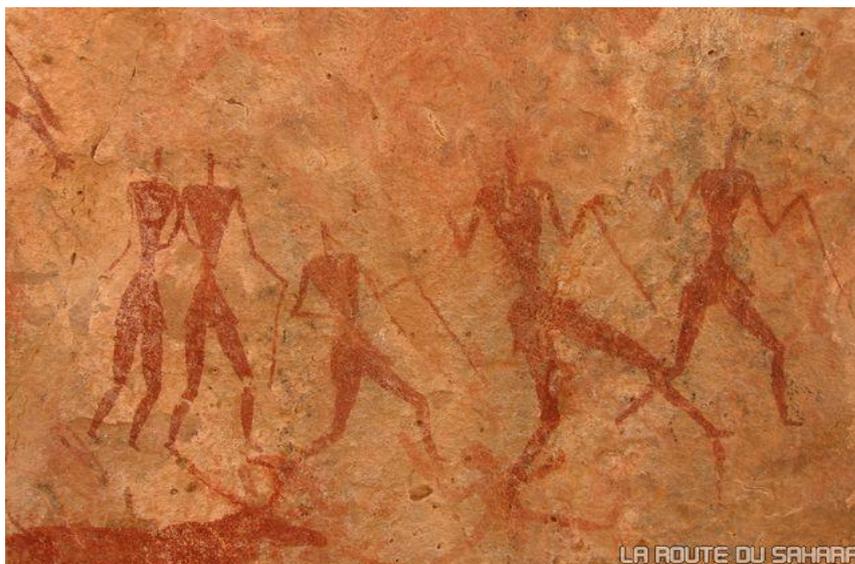
**Photo n° 5: Park Marin National Fathom Five, Canada.**

Ce site archéologique est submergé et fait partie d'une aire marine nationale de conservation.

Source :<http://www.pc.gc.ca/fra/progs/arch/page8/maimay/fathomfive.aspx>

#### **II.2.3.1.2.6. Art rupestre et arbres culturellement modifiés :**

Dans ce cas, les sites archéologiques comportent de l'art rupestre ou des arbres culturellement modifiés qui contribuent à leur valeur patrimoniale. Ces sites constituent des endroits plus sensibles aux effets de l'activité humaine et de l'environnement que la plupart des autres types de sites archéologiques parce qu'ils sont exposés et visibles. Les sites archéologiques à découvert ont généralement un lien étroit avec leur cadre naturel, et ils peuvent également avoir un lien avec la collectivité locale.



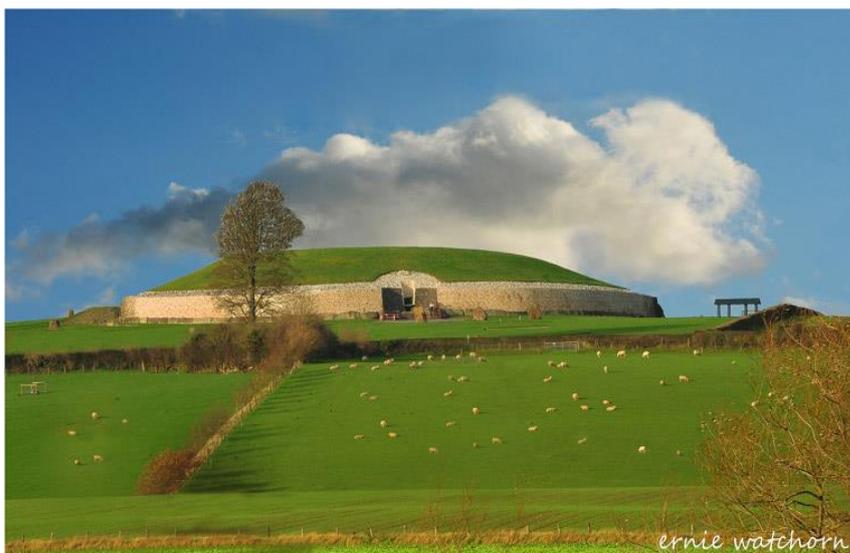
**Photo n° 6: Tassili N'Ajjer, Algérie.**

Ce site archéologique abrite l'un des plus importants ensembles d'art rupestre préhistorique du monde.

Source : [http://www.laroutedusahara.com/shop/Art-rupestre\\_p3.html](http://www.laroutedusahara.com/shop/Art-rupestre_p3.html)

#### **II.2.3.1.2.7.Lieux sensibles sur le plan culturel: sites archéologiques funéraires :**

On parle de sites archéologiques sensibles sur le plan culturel lorsqu'ils se situent dans des lieux sensibles culturellement. Dans ce cas, l'expression « lieu sensible sur le plan culturel » désigne les endroits qui revêtent une signification particulière pour une collectivité. Ces endroits comprennent les lieux de sépulture, les sépultures hors terre, les cimetières abandonnés, les lieux spirituels autochtones.



**Photo n° 7: Dolmen de Brú na Bóinne, Comté de Meath, Irlande.**

Ce site archéologique fait partie d'un ensemble de sites funéraires préhistoriques datant de 3 200 ans avant J.C.

Source : <http://www.newgrange.com/guest-photos.htm>



**Photo n° 8: Les Crassées, Saint-dizier, Haute-Marne, France.**

Des tombes aristocratiques mérovingiennes fouillées en 2003 à Saint-Dizier, avaient livré aux archéologues un mobilier funéraire d'une grande richesse.

Source : inarp

### **Conclusion :**

Depuis qu'il a commencé à utiliser le feu et les outils résistants, l'homme a laissé des traces permanentes dans son milieu naturel. Le paysage a été, constamment, transformé par l'action conjuguée des forces naturelles et de l'homme. Ainsi, ces témoignages archéologiques, illustrant la vie de l'homme dans son milieu, peuvent être considérés comme une sorte d'informations en conserve.

De ce fait, le patrimoine archéologique constitue une preuve tangible du génie et de la force créatrice des premiers peuples, notamment ceux de la préhistoire, qui ont su occuper des lieux précis et produire une culture tout en veillant à protéger la nature. Ces empreintes matérielles ont pu faire face à l'usure du temps et transmettre les informations du passé aux générations actuelles et peut être même futures si elles sont bien entretenues et préservées. Malgré son ancienneté, le patrimoine archéologique continue de prendre part aux relations humaines et participent toujours à leur enrichissement en tant que symbole identitaire<sup>59</sup>. La matérialité du patrimoine archéologique : les sites archéologiques et le mobilier archéologique, joue un rôle social notable, une sorte de pont intergénérationnel qui assure le lien entre les anciennes et les nouvelles générations, entre les morts et les vivants. Les contemporains se repositionnent face à la présence de ce patrimoine dans leur quotidien, qui évoque leurs origines, leurs ancêtres posant le problème du lien qu'ils doivent entretenir avec le passé.

Les sites archéologiques, se référant à « l'occupation humaine », permettent de révéler que les premiers lieux construits durant la période préhistorique est bien ceux des morts tels que : un lieu d'inhumation, un cimetière où une sépulture peut constituer à juste titre un site archéologique. Les premières traces humaines sont liées aux pratiques rituelles funéraires. Aujourd'hui, les archéologues ont découvert une grande variété de sépultures et de sites archéologiques funéraires. Cependant, d'autres seraient en attente d'être révélés au grand jour et au public pour qu'ils aient un sens et une histoire.

---

<sup>59</sup> Blandin Bernard, *La Construction du social par les objets*, Presses Universitaires de France.2002, p. 9

---

Chapitre III :

**Les sites archéologiques funéraires et les monuments  
funéraires : De l'immatériel au matériel : du rite à la  
création architecturale**

---

**Introduction :**

« *Mettant face à face l'homme d'aujourd'hui, avec ses doutes voire ses inquiétudes, et ses « ancêtres » parfois extrêmement lointains, il [le patrimoine archéologique] apporte, avec les méthodes et les mots de la science, quelques éléments de raisonnement à qui veut répondre aux grandes questions de l'existence, et contribue à retisser autrement les rapports nécessaires de l'homme avec ses origines, et, par là même, avec l'Univers* »<sup>60</sup>.

Au fil du temps, la conception de la mort a connu des changements successifs liés très souvent aux diverses mutations que les sociétés humaines ont subies. La mort constitue toujours une énigme pour l'homme même si les découvertes récentes, la concernant, tentent de la comprendre, mais, elles restent toujours inachevées<sup>61</sup>. L'étude des contextes funéraires constitue une source d'informations essentielles pour connaître la société édifiatrice, à travers les constructions bâties à la mémoire de ses morts, et aussi, à travers les gestes accomplis par les vivants. À ce titre, il convient de préciser que la connaissance de nombreuses civilisations anciennes, est bien souvent le résultat de l'étude des seuls restes provenant des ensembles funéraires archéologiques.

Les ensembles funéraires archéologiques et les lieux de sépultures constituent les premières preuves de l'existence humaine. Si les vestiges archéologiques de la vie sont souvent ténus et énigmatiques, ceux de la mort sont, généralement, nombreux et loquaces : l'apparence physique des hommes, leur statut social, leurs croyances, leur goût s'y révèlent. Ainsi, les tombes représentent la grande, parfois même la seule ressource de l'archéologie. L'archéologie de la mort et des pratiques funéraires est une discipline qui ne cesse de se développer tout en permettant la compréhension des sociétés anciennes.

L'étude du monde funéraire est indispensable pour retracer l'histoire de l'humanité, il arrive même que la connaissance des sociétés très anciennes ne se fait que par l'archéologie des sépultures qu'elles ont laissé. Cependant, les vestiges funéraires matériels sont toujours accompagnés d'un certain nombre de pratiques funéraires constituant l'aspect immatériel de l'archéologie funéraire. Pour comprendre les constructions funéraires, il est impératif de connaître les rites et le rituel qui les entourent car ces derniers déterminent, en fait, l'image finale des ouvrages funéraires qui sont parvenus aux générations présentes.

**I. Rites funéraires:**

Pourquoi les primitifs s'interdisent-ils de manger certaines nourritures qu'ils ont à leur

---

<sup>60</sup> Colardelle M. Berger M.-T, *La mise en valeur du patrimoine archéologique et les musées de site*, Cahier du GRHIS, 1999. n°9, p51

disposition ? Pourquoi brûlent-ils les cabanes des morts ? Pourquoi s'imposent-ils des mutilations, des privations ? Pourquoi perdent-ils en des cérémonies un temps qu'ils pourraient occuper à améliorer leur existence ? C'est en cela que réside l'irrationalité apparente du rite, d'autant plus que toutes les populations primitives ont de nombreux rites auxquels elles donnent beaucoup d'importance et de sacralité.

La mort constitue une brisure du lien social, une réalité qui s'impose à l'homme. Ce dernier doit faire face à cette épreuve en ayant une réaction organisée et efficace. Les premières civilisations ont inventé des rites pour souligner l'événement, pour l'inscrire dans un récit porteur de sens. Elles ont, peu à peu, sacralisé l'inconnu comme la mort et l'après mort. Face à la mort, la nature et ses aléas, elles ont cru en une force suprême capable de gouverner et de diriger le monde et d'être leur ultime refuge en cas de problèmes. Ainsi, le social, les rites, le sacré, les mythes, les religions et la mort ont quelque chose en commun.

### **I.1.Définition du mot rite :**

Les ensembles funéraires bénéficient, d'un ensemble de pratique qui se traduit largement par des protocoles et des rites. Ces rites funéraires évoluent au même rythme que les valeurs, les croyances ou les comportements dans les sociétés ancestrales. Dans un sens large, le mot « rite » peut avoir des sens différents selon les contextes dans lesquels il est utilisé. Mais, en réalité, tous les emplois de la notion se réfèrent plus ou moins à ce qui désigne un comportement social, collectif<sup>62</sup>.

Dans le langage actuel, le rite se définit comme un ensemble d'actes répétitifs et codifiés, souvent solennel, d'ordre verbal, gestuel et postural à forte charge symbolique, fondés sur la croyance en la force agissante de puissances supérieures avec lesquelles l'homme tente de communiquer en vue d'obtenir un effet espéré. Le rite s'inscrit, fortement, dans la vie sociale<sup>63</sup>. Emile Durkheim écrivait que : « *Les rites sont des règles de conduite qui prescrivent comment les hommes doivent se comporter avec les choses sacrées* »<sup>64</sup>. Le sacré, pour lui, est une projection de la société, et la force du rite est de créer une valeur morale commune au groupe qui est à la fois intellectuelle et affective.

Par conséquent, le rite ou le rituel peut être considéré comme l'ensemble des actes formalisés, expressifs, à caractère plus ou moins répétitif. Le rite est fondé sur une adhésion mentale, éventuellement non conscientisée, à des valeurs relatives aux choix sociaux jugés

<sup>62</sup>Caseneuve Jean, *Rites*, in Encyclopédia Universalis 2010, version15.

<sup>63</sup>Deroche Frédéric, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre: Un questionnement pour l'ordre mondial*, Ed. L'Harmattan, 2008, p74

<sup>64</sup> <http://eglise.animiste.pagesperso-orange.fr/aint.htm>

importants<sup>65</sup>. Le rite est caractérisé par une configuration spatio-temporelle spécifique, par le recours à une série d'objets, par des systèmes de comportements et des langages spécifiques, par des signes emblématiques dont le sens codé constitue l'un des biens communs à un groupe<sup>66</sup>. Allant plus loin, le rituel se reconnaît car il est le fruit d'un apprentissage. Il implique, donc, la continuité des générations, des groupes d'âges ou des groupes sociaux au sein desquels les rites se produisent.

Le rite est une performance efficace symboliquement d'un point de vue social et institutionnel. Le rituel a une place importante dans les sociétés humaines depuis les temps immémoriaux. Il sert à marquer les ruptures et les passages de la vie. Dans le domaine funéraire, il permet de donner un sens à ce non-sens qu'est la mort et d'organiser le désordre provoqué par la survenue d'un décès. Les rites funéraires constituent une forme de thérapie universelle pour les vivants. Le cycle de tout rite de passage étant complet, le groupe social prend des dispositions immédiates sous forme de rite afin de contrer le désordre qui survient après la perte d'un être cher. À plus long terme, le groupe social a, aussi, les moyens de nier à la mort son pouvoir dissolvant et annihilant qui serait sinon un échec sans retour pour l'individu et le groupe. Par conséquent, le message à l'issue des rites funéraires est clair : la vie est plus forte que la mort<sup>67</sup>.

### **I.2. Définition des rites funéraires :**

*« Les rituels qui sont, le prolongement nos croyances les plus archaïques, les plus universelles, les plus inconscientes, les rites sont tout ce que l'humain a pour tenter de tromper et de dépasser son angoisse de la mort »*<sup>68</sup>. Lors d'un décès, le groupe est menacé dans son intégrité, et il doit se restructurer en l'absence du membre qui vient de s'éteindre. Le rite permet, ainsi, de resserrer les liens qui unissent les vivants et d'endiguer la désagrégation. Une question qui doit rapidement se poser, c'est quoi, en fait, un rite funéraire ? Quelles sont les pratiques funéraires qui vont avec ?

Pour avoir un sens, le rite funéraire doit en même temps être tourné vers le défunt et vers les survivants, afin de permettre d'une part d'honorer ce dernier, et d'autre part de favoriser une solidarité humaine qui sera dès lors capable de prendre en charge le bouleversement créé par

---

<sup>65</sup> Rivière Claude, *Les rites profanes*, Ed. PUF, Paris, 1995, p11

<sup>66</sup>Segalen martine, *Rites et rituels contemporains*, in, Luc Bussièrès, *Évolution des rites funéraires et du rapport à la mort dans la perspective des sciences humaines et sociales*, Ed. PUF, 2010, p18

<sup>67</sup> Idem

<sup>68</sup> Idem

cette mort. Le rite crée l'occasion de la rencontre sociale. Cette dernière permet de consolider les liens sociaux relatifs aux valeurs fondatrices du groupe concerné.

Toute société se voudrait immortelle, c'est pourquoi, elle organise un ensemble de croyances et de rites afin de mieux lutter contre le pouvoir dissolvant de la mort individuelle et collective. La mort devient l'un des plus grands révélateurs des sociétés et des civilisations. Le rite funéraire (ou funérailles) accompagnent la fin de la vie et la mort d'un être humain, aussi, il est là pour régler la question de la gestion de la sépulture ou du cadavre. Les rites funéraires sont, aussi, importants que les rites de deuil, de commémoration et de levée de deuil. Les rites funéraires se traduisent par des pratiques funéraires qui accompagnent le défunt à sa dernière demeure. La pluralité des rites funéraires induit un ensemble de pratiques funéraires et de structures funéraires.

### **I.3.Pratiques funéraires :**

Au cours des dernières décennies, l'étude, concernant les populations passées, a bénéficié d'avancées majeures qui résultent essentiellement de la prise en compte simultanée des dimensions biologiques et culturelles de l'homme, et des comportements funéraires, que ce soit au niveau de la tombe ou du cimetière.

Les défunts sont ensevelis selon les règles et les rites définis par leur milieu culturel et plus particulièrement par leurs croyances socialement établies et leur religion, leur catégorie sociale, les conditions du décès, la volonté du défunt<sup>69</sup>. Des considérations liées à l'hygiène publique, dont l'importance s'est accrue au fil du temps, viennent s'ajouter aux aspects culturels et religieux. L'inhumation et la crémation sont les rites funéraires les plus répandus chez les sociétés primitives.

#### **I.3.1.Inhumation :**

Mode d'ensevelissement qui consiste à mettre le défunt sous terre, qu'il soit mis dans un cercueil en bois, un sarcophage en pierre ou à même la terre. Chaque type d'inhumation correspond à une période et/ou à une zone géographique. L'inhumation s'effectuait d'une façon rituelle propre à la tribu en fonction de la croyance à l'immortalité, c'est-à-dire que la tribu avec sa religion extrêmement simple tentait de garder le lien avec celui en immortalisant.

---

<sup>69</sup>Moulin Pierre, *les rites autour de la mort*, 2011, (En ligne)  
<http://www.yumpu.com/fr/document/view/16754825/les-rites-autour-de-la-mort-moulin-chu-nancy>

### **I.3.2.Crémentation ou l'incinération :**

C'est une pratique qui consiste à brûler le corps sur un bûcher à l'emplacement même de la sépulture ou dans un lieu spécialement aménagé. Les os brûlés sont ensuite recueillis avec soin et déposés soit en pleine terre soit dans des urnes funéraires de formes et de natures diverses (céramique, pierre ou verre). Les cendres des plus pauvres sont recueillies dans des urnes sommaires et plus tard les corps sont abrités dans des sépultures modestes : des amphores, des tuiles, des coffres en bois ou encore des fosses en pleine terre. Les plus riches font déposer leurs cendres dans des urnes précieuses. Par la suite, ils sont inhumés dans des sarcophages souvent sculptés et placés parfois dans des mausolées

### **I.3.3.Mobilier funéraire et offrandes funéraires :**

Le mobilier funéraire varie selon le degré de richesse et de prospérité du peuple ainsi que leur hiérarchie sociale. Il démontre, aussi, le niveau de perfection de la production artistique. L'idée d'enterrer le mort avec le mobilier funéraire traduirait la croyance concernant le départ du défunt vers un monde différent où il continuerait son activité dans l'au-delà. Déposé dans les sépultures anciennes, le mobilier funéraire varie énormément selon les civilisations et selon les époques. Il est associé à des rites, donc à un développement des cultures.

Il existe plusieurs catégories de mobilier: la céramique, le mobilier métallique, le mobilier lithique, le mobilier osseux, les coquillages, les objets en terre cuite, les bijoux, les armes... Il comporte, en général, des récipients, des parures, des armes, des amulettes, des statuettes, des vases, également des stèles, des tables d'offrandes, des dépôts de fondation et des statues<sup>70</sup>. Parmi les offrandes, on retrouve des fruits, des céréales, des offrandes carnées, des fioles à parfum et des lampes à huile pour éclairer le défunt durant son voyage. Les objets personnels sont aussi très nombreux : les objets de toilette, les jeux ou encore les objets liés à l'activité du défunt. Le mobilier funéraires reste l'une des caractéristiques importantes des sépultures, il peut se trouver dans la chambre funéraire, près du défunt, à proximité des parois des caveaux et sur ou dans les superstructures des tombes.

### **I.3.4.Orientations des défunts :**

L'orientation de cadavres se définit selon les croyances des peuples ou des groupes, elle

---

<sup>70</sup> Idem

ne peut, à l'heure actuelle, être appréhendée. En effet, il semble que la disposition des tombes répond à des critères bien précis. Les morts nous renseignent sur les vivants. Très souvent, la tombe apparaît comme un microcosme représentatif du monde des vivants. Les tombes reflètent les croyances spirituelles et funéraires, mais elles rendent aussi compte de l'organisation sociale et de la hiérarchie qui existait dans les groupes humains.

Lié aux rites qui entourent la mort, l'art funéraire est, également, un moyen d'accès privilégié à la compréhension des sociétés malgré que bien souvent il y ait une perte de toute trace des rites qui ont présidé à l'ensevelissement, à la crémation des défunts. Cependant, l'architecture des tombes et des lieux de sépultures avec leur décoration et leur mobilier, leur regroupement et leur localisation, en particulier pour les époques préhistoriques, sont dans bien des cas les seuls éléments qui sont restés pour comprendre la vie des sociétés qui les ont conçues. D'ailleurs, c'est à travers ces lieux de sépultures et les restes matériels que les archéologues arrivent à déterminer et à comprendre les sociétés ancestrales.

## **II. Lieux de sépulture :**

Les lieux de sépultures représentent les espaces réservés à l'ensevelissement des personnes éteintes. Face à cette réalité qui les dépasse, les vivants proposent d'offrir au mort ce qu'on peut appeler une sépulture, ou plus précisément une tombe, ou un tombeau. Mais, les trois mots ne recouvrent pas la même signification. En général, une sépulture désigne l'ensemble des dispositions prises par les vivants pour le mort. La sépulture prend plusieurs formes : allant du monument le plus complexe au récipient le plus simple en terre cuite dans lequel sont déposées ses cendres. Par ailleurs, une tombe désigne un aménagement architectural destiné à un mort individuel, qu'elle soit somptueuse ou simple comme la « tombe à fosse », par contre un tombeau présente le plus souvent un aménagement architectural suffisamment développé pour qu'il puisse être utilisé à plusieurs reprises (ainsi on parle de « tombeau de famille »), ce qui implique une certaine monumentalité et une visibilité<sup>71</sup>.

### **II.1. Notion de sépulture :**

Une sépulture est le lieu des gestes funéraires, qui présente l'ensemble des techniques de traitement du corps des défunts : des techniques qui associent, toujours étroitement une action

---

<sup>71</sup> René Ginouvès, Filippo Coarelli, *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine: Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Tome.3 ,p55-56

utilitaire. Il s'agit de pratiques mettant en forme l'impact affectif des décès sur le mental du groupe. Elles jouent un rôle important dans la ritualisation de la vie sociale. Selon la définition proposée dans le dictionnaire de la Préhistoire d'A. Leroi-Gourhan, la sépulture est un « *lieu où ont été déposés les restes d'un ou de plusieurs défunts, et où il subsiste suffisamment d'indices pour que l'archéologue puisse déceler dans le dépôt la volonté d'accomplir un geste funéraire; de manière plus restrictive, structure constituée à l'occasion de ce geste funéraire* »<sup>72</sup>. Les sépultures constituent les seules traces qui subsistent des rites funéraires et qui reflètent avant tout l'action des vivants. Elles doivent être considérées comme des actes profondément significatifs, et chargées de sens divers. Comme elles s'intègrent dans un cadre culturel spécifique, elles fournissent des indications sur les sociétés dans lesquelles elles ont été pratiquées et leur contexte. Il existe plusieurs types de sépulture à savoir :

## **II.2.Type de sépulture :**

Pour définir un type de sépulture, il faut d'abord déterminer le geste funéraire : une crémation ou inhumation. Cependant, la différence entre les deux s'établit rapidement à partir de l'aspect des os. Dans le cas où il s'agit inhumation, le type de dépôt sera analysé, afin de savoir s'il s'agit d'une sépulture primaire ou secondaire et si le dépôt concerne un individu ou plusieurs. Si l'inhumation individuelle semble être privilégiée aux périodes les plus anciennes, l'apparition de sépultures collectives révélant des pratiques secondaires au cours des périodes plus récentes ne sera pas complètement abandonnée<sup>73</sup>. Il existe plusieurs types de sépultures :

- Sépulture primaire : peut-être définie comme l'apport d'un cadavre frais dans le lieu de dépôt définitif où va s'opérer toute la décomposition du corps<sup>74</sup>.

- Sépulture secondaire : consiste en l'apport d'ossements « secs » dans le lieu.

- Sépulture individuelle : le cas où un seul défunt est enseveli dans la sépulture.

- Sépulture multiple : c'est-à-dire des dépôts simultanés des cadavres.

- Sépulture collective: il s'agit de dépôts échelonnés dans le temps. Dans le cas de dépôts échelonnés dans le temps, des remaniements sont observables. Ces remaniements sont liés à la mise en place de nouveaux cadavres, au contact direct des corps déjà présents, dont les contentions articulaires sont déjà détruites.

<sup>72</sup> Leclerc Jean, *La notion de sépulture*, In: Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, tome 2, 1990. p13-18

<sup>73</sup> Marchetti Marie-Laurence , *Les sépultures préhistorique et protohistorique en abri-sous-roche de la Corse dans le contexte méditerranéen: Analyse et identification des pratiques funéraires*, Ed. PUF, 2007.p 328

- Sépulture plurielle : Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit d'une tombe multiple ou collective, nous utilisons le terme de sépulture plurielle<sup>75</sup>.

Les lieux de sépultures sont une aubaine pour l'archéologue. En effet, certaines tombes sont modestes, d'autres, en revanche, se caractérisent par leur imposante architecture. De ce fait, elles constituent des ensembles archéologiques particulièrement visibles en laissant transparaître un vocabulaire architectural funéraire riche et diversifié.

### **III. Sites archéologiques funéraires :**

Un site archéologique tel qu'il a été présenté au deuxième chapitre (voir p 38-39), se réfère à « l'occupation humaine ». Il permet de dire qu'un lieu d'inhumation, de crémation ou une sépulture peut constituer à juste titre un site archéologique. Les sites archéologiques funéraires font partie des sites archéologiques sensibles sur le plan culturel et cultuel.

Les sites archéologiques funéraires se présentent sous des formes riches, multiples et diversifiées. Ils regroupent des expressions matérielles, spirituelles ou rituelles, d'écriture ou de tradition orale. Les sites archéologiques funéraires sont représentatifs de l'ensemble des sociétés dans lesquelles s'inscrivent ces expressions. Les sites archéologiques funéraires comprennent les lieux de sépulture, les sépultures hors terre, les cimetières abandonnés et tout autre endroit qui revêt une importance culturelle ou spirituelle pour une collectivité. Dans les sites archéologiques funéraires, on peut trouver des nécropoles couvrant de grandes superficies comme on peut trouver des monuments funéraires isolés.

#### **III.1.Nécropoles :**

Les nécropoles peuvent être définies comme de vastes lieux destinés aux sépultures ou groupe de sépultures datant de la préhistoire ou de l'Antiquité. Les sépultures sont à caractère plus ou moins monumental, et rassemblées comme les édifices et les maisons d'une cité. Usuellement, une nécropole est un grand cimetière présentant des monuments funéraires, un ensemble de tombeaux et de sépultures regroupés en un même lieu.

Néanmoins, le terme nécropole a été utilisé pour la première fois par Strabon, géographe grec, frappé par l'étendue des zones funéraires d'Alexandrie qui entourent la ville. Le mot « nécropole » évoque implicitement la cité des morts. Une nécropole est située à l'extérieur de la

citée et peut prendre la forme d'un cimetière délimité et consacré aux morts ou d'installations plus dispersées le long des grandes voies. A l'époque antique, les coutumes et les lois veulent que les nécropoles soient situées à l'extérieur des remparts. Pour des raisons pratiques mais aussi ostentatoires, elles se sont développées aux portes mêmes des cités, le long des grandes voies.



**Photo n° 9: Nécropole romaine de Puppunt, Hammam, Tunisie.**

Une importante nécropole romaine datant du premier siècle après J.C., est parfaitement conservée. La nécropole renferme environ 1500 sépultures.

Source : [http://www.diplomatie.gouv.fr/es/IMG/jpg/Photo\\_du\\_site\\_400.jpg](http://www.diplomatie.gouv.fr/es/IMG/jpg/Photo_du_site_400.jpg)

Le terme de « nécropole » est devenu un concept dont la dimension historique est fondamentale, à savoir l'image que le monde des vivants a voulu donner de lui-même par l'organisation de son espace funéraire. Les nécropoles véhiculent une force symbolique majeure. Elles reflètent l'affirmation d'une identité sociale et la volonté de transmettre les principes et l'expression aux générations contemporaines et futures. Dans les nécropoles, il existe fréquemment des traînées de pierres, constituant des clôtures autour de l'ensemble des tombeaux ou autour de certains groupes. D'autres forment de véritables filets réunissant les sépultures. D'autres sont alignées deux par deux et délimitent des sortes d'avenues<sup>76</sup>.

<sup>76</sup> Ibid., p 9

### III.2. Monuments funéraires isolés :

Formant des nécropoles, plusieurs types de monuments funéraires isolés se trouvent souvent côte à côte. Par ailleurs, la localisation des monuments isolés par rapport à la ville est dictée par les rites et les croyances de l'époque, ainsi, que la classe sociale du défunt. Les monuments funéraires isolés sont des lieux de sépultures bâtis et dédiés à la mémoire du défunt. Ces constructions funéraires sont érigées suivant un rituel tout en ayant un rôle commémoratif.

*« Depuis la nuit des temps les hommes protégeaient leurs hôtes contre l'avidité des animaux carnassiers, contre les injures du temps et des hommes. Ils formaient de solides prisons d'où les morts ne pouvaient pas s'échapper pour troubler la paix des vivants. Ils marquaient la place où avaient été ensevelis les ancêtres et perpétuaient leur souvenir »<sup>77</sup>. L'architecture funéraire regroupe des œuvres symboliques chargées d'émotions et de mystique, puisqu'elles représentent la dernière demeure du défunt en accord avec les usages et les croyances de l'époque. C'est à la fois un endroit de souvenir et de recueillement, mais aussi un trait d'union entre les disparus et les vivants. L'architecture funéraire illustre le changement de rapports que les hommes entretiennent avec la mort.*

L'architecture funéraire est une architecture utilitaire. Face à la mort, l'homme a produit une architecture pour marquer la disparition de ses proches. L'architecture funéraire fut, et elle a toujours été pensée, afin de matérialiser les rites funéraires de l'époque et de donner à la mort une configuration spatiale. Elle reste le seul lien entre les morts et les vivants et elle pérennise la mémoire du défunt dans la société vivante.

Aujourd'hui, beaucoup d'études en sciences humaines, notamment en archéologie et en histoire, sont consacrées à la dimension spatiale de la mort : le lieu où l'on meurt, le lieu où l'on prend soin des corps des défunts (cadavres, hôte), le lieu où l'on enterre ou l'on brûle les corps (inhumation et crémation), l'espace des morts (nécropole, mausolée). Ces mêmes études s'intéressent à la matérialité de la mémoire (tombes, monuments...). Dans un monde où l'on a parfois de la difficulté à se situer individuellement et collectivement par rapport au temps et à l'espace, la découverte et le maintien de ces preuves matérielles, de ces sites archéologiques et historiques, de la sociabilité des vivants et des morts sont importants.

---

<sup>77</sup> Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Vol 1, Ed. Fontemoing, Paris, 1901, P 6

Avant d'aborder la notion des monuments funéraires, il est important de définir la notion du « monument », qui possède un sens particulier :

### **III.2.1.Définition du mot « monument » :**

« Par monument, au sens le plus ancien et véritablement original du terme, on entend une œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée (ou des combinaisons de l'une et l'autre) »<sup>78</sup>. Un monument est un artefact élaboré par une communauté pour se remémorer ou remémorer à d'autres générations, des personnes, des évènements, des rites ou des croyances. Du latin *monumentum*, de *monere* (avertir, rappeler) : ce qui interpelle la mémoire et faire vibrer le passé de manière à maintenir les valeurs communautaires et sociales<sup>79</sup>.

À l'origine, un monument désigne une sculpture ou un ouvrage architectural permettant de rappeler un événement ou une personne, d'où sa signification première de « tombeau ». Mais, par analogie, et beaucoup plus largement, ce terme qualifie, depuis, tout objet qui atteste l'existence, la réalité de quelque chose et qui peut servir de témoignage<sup>80</sup>.

### **III.2.2.Définition de monument funéraire :**

Ces sépultures sont, donc, la cristallisation d'une complexité psychique traduisant la réponse de l'homme vis-à-vis de la mort, que l'archéologie peut constater et étudier. Elles impliquent, en effet, que la mort n'est pas considérée comme l'arrêt de l'existence sociale d'un individu mais que celle-ci se perpétue, d'une manière ou d'une autre. Cela suppose l'existence d'une structure sociale permanente, accompagnée de représentations idéologiques (religieuses)<sup>81</sup>. Par conséquent, le monument funéraire est un monument dédié à pérenniser la mémoire d'un défunt, un support de mémoire collectif ou individuel qui permet de laisser une trace durable de la personne disparue en perpétuant son souvenir.

Les monuments funéraires sont élevés à la mémoire des morts. En effet, les tombes sont érigées pour commémorer le souvenir d'un ou de plusieurs morts selon les rites des sociétés pour

<sup>78</sup> Riegl Alois, *Le culte moderne des monuments*, op.cit, p35

<sup>79</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Op.cit, p149

<sup>80</sup> Riegl, Alois.*Le culte moderne des monuments*, op.cit, p35

<sup>81</sup> Demoule, Jean-Paul, *Premières tombes*, Encyclopédie Universalis . (En ligne) <http://www.universalis.fr/encyclopedie/premieres-tombes/>

répondre à leurs croyances concernant l'idée qu'elles se font de l'éternité et de la vie au-delà. L'homme primitif a conçu des lieux de mémoire, des lieux de commémoration et des monuments dédiés à l'honneur de ses proches disparus. Ces monuments actionnent et orientent les mouvements sociodémographiques. Ils matérialisent les mythes et les croyances d'inspiration culturelle utilisés comme des repères et des pôles d'identification pour une collectivité ou une société<sup>82</sup>. Ce sont des constructions qui assurent le rôle de vecteur de transmission du passé aux générations présentes et futures. Ils constituent une sorte de parloir où se transmet la parole des anciens aux vivants. Les recherches archéologiques ont permis de mettre à jour un nombre incalculable de constructions dont l'usage est reconnu comme funéraire qui a suscité très tôt l'intérêt des chercheurs dans ce domaine, qui ont mis en exergue plusieurs catégories de monuments funéraires.

### **III.2.3.Catégories des monuments archéologiques funéraires :**

Les monuments funéraires se présentent sous des formes variées allant du tumulus aux grands monuments somptueux. La volonté de marquer l'emplacement où sont conservés les restes d'un personnage vénéré ou chéri a conduit à l'édification de constructions remarquables comme les pyramides de l'ancienne Egypte, qui ont pu résister à l'usure du temps pour arriver aux générations présentes, ou encore les mausolées monumentaux comme le mausolée d'Halicarnasse. Ces merveilles, allant du plus simple au plus complexe, restent des preuves du génie humain par leurs diversités et leurs richesses qui sont perceptibles à travers leur conception architecturale. Sous ce titre, il est possible de déceler les différentes catégories des monuments funéraires isolés :

#### **III.2.3.1.Tumuli :**

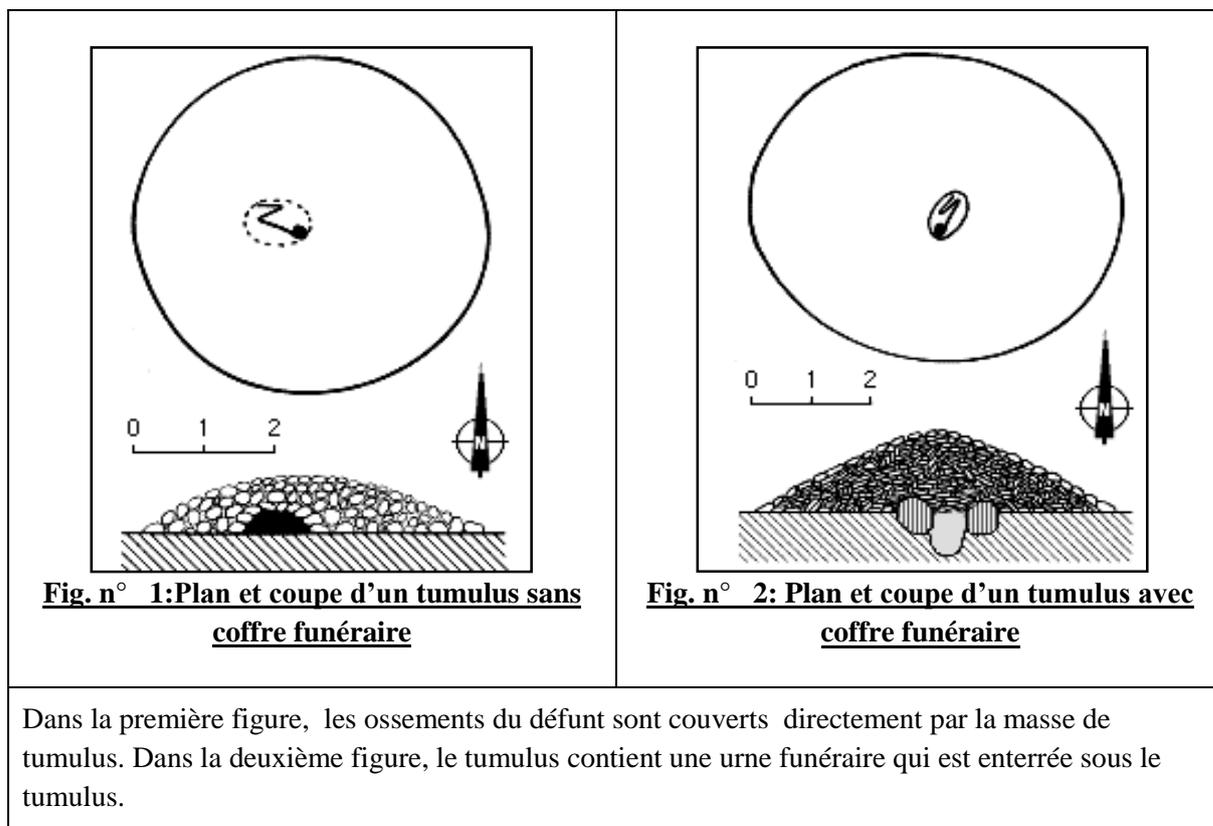
*« Le tumulus apparaît à l'époque néolithique et devient très fréquent à l'âge de bronze et surtout à l'âge du fer, aussi bien dans l'Europe occidentale et septentrionale qu'en Italie, en Grèce, en Afrique du Nord , en Palestine....Placer sur le mort pour protéger contre les offenses des bêtes, un tas de cailloux ou de terre est un des systèmes les plus simples pour honorer un défunt puissant on exagérait les dimensions »<sup>83</sup>. Le tumulus est l'exemple le plus simple d'un monument funéraire, un monticule ou une butte en forme de cône formée par un amas de pierres*

---

<sup>83</sup> Margueron J. Cl, *Le Moyen Euphrate: zone de contacts et d'échanges*, actes du Colloque de Strasbourg, 10-12 mars 1977, 1980, p321

ou de cailloux, qui recouvre généralement, une ou plusieurs sépultures, et n'ayant pas de couloir d'accès. Un tumulus est une accumulation artificielle, circulaire ou non de terre et de pierres, qui recouvre une chambre mortuaire. Le tumulus prend des formes variées obtenues par un amoncellement de pierres de dimension diverses, sans appareillage régulier<sup>84</sup>, auxquelles il est, souvent, mêlé de la terre.

Ainsi, les tumuli ont connu plusieurs variations dans la forme et dans la dimension. Il y en a qui ne dépassent pas les 3 mètres de diamètre, d'autres atteignent jusqu'à 130 mètres de circonférence<sup>85</sup>.



Source : <http://www.ird.fr/bani/architec/document/TSS.htm>

1. Par rapport à la disposition des ossements du défunt : les ossements du défunt sont couverts par la masse du tumulus ou plus fréquemment, les ossements du défunt sont enfermés dans une caisse quadrangulaire en pierre : coffre ou urne. Le coffre (l'urne) est constitué soit par cinq dalles (pierres) : quatre debout, formant les côtés, et une cinquième à plat, servant de

<sup>84</sup> François. Paris, *Essai de classification des monuments funéraires sahariens*. In: Bulletin de la Société préhistorique française, tome 92, N. 4, 1995, p551.

<sup>85</sup> Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Op.cit, P 6

plafond, soit par un assez grand nombre de pierres plus petites, superposées le long des parois. L'urne peut être construite dans le tas ou bien carrément enterrée sous le tumulus lui-même.

2. Par rapport aux matériaux de construction : il existe des tumuli en terre, prenant en général le nom de tertres. Actuellement, les tumuli de terre sont rares, car l'érosion et l'action de l'homme les ont, en partie, effacés. Il existe, aussi, des tumuli de terre ou de sable recouverts de pierres<sup>86</sup>. Ces tertres forment tout naturellement un cône. Parfois, il est aplati à sa partie supérieure et ressemble à un cône tronqué. Il y a, aussi, quelques tumuli dont le plan est ovale ou même carré<sup>87</sup>.

3. Le tumulus offrant des aspects divers : il peut être constitué simplement par un amas de matériaux, comme il peut comporter, afin d'empêcher leur écoulement un mur circulaire en pierres sèches<sup>88</sup>. Pour arrêter les affaissements, le pourtour extérieur est fréquemment renforcé par une ceinture de pierres plus grosses et placées d'une manière plus symétrique. Les pierres garnissant les pentes du tumulus sont, parfois, rangées avec un certain soin. Elles ont pu être composées de plusieurs assises (de manière à constituer des successions) pour garantir la stabilité de l'ensemble constituant des gradins ou des anneaux concentriques.

Les tumuli peuvent avoir plusieurs formes avec une architecture variée. Selon les régions, on trouve plusieurs variantes par exemple en l'Afrique du nord, ils prennent une forme développée de « bazinas ». Mais, les tumuli peuvent avoir des formes complexes résultant de l'ajout d'autres éléments architecturaux comme les cercles, les pierres levées, et les murs.

#### **III.2.3.1.1. Bazinas :**

Ce terme d'origine maghrébine est emprunté à la terminologie de G. Camps<sup>89</sup>, qui le préconise pour les tumulus qui ne sont pas de simples amoncellements de cailloux ou de galets, tous ceux qui ont un revêtement extérieur, même réduit. La différence entre une bazina et un tumulus réside dans le mode d'appareillage du mur extérieur. Les bazinas sont des constructions dont le mur extérieur, généralement vertical ou avec un léger fruit, est construit par empilement

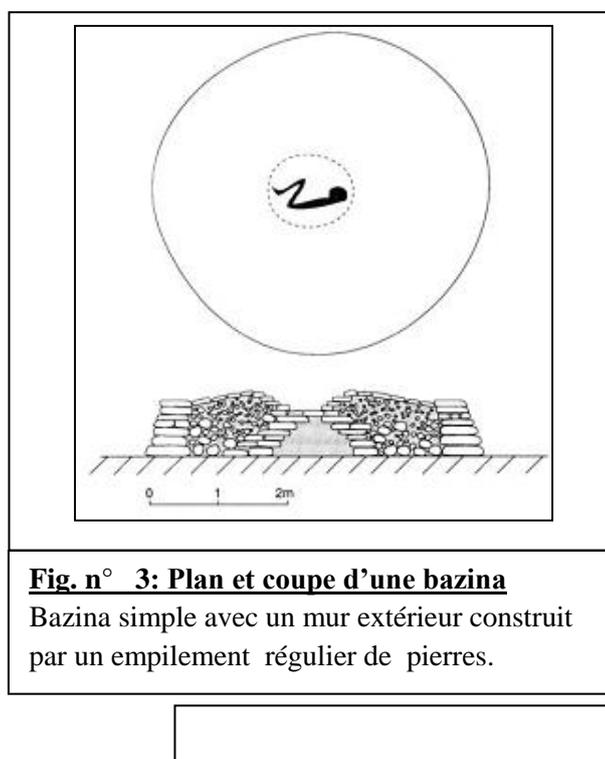
<sup>86</sup> François. Paris, *Essai de classification des monuments funéraires sahariens*, Op.cit, p551

<sup>87</sup> Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Op.cit, P 6

<sup>88</sup> Margueron J. Cl, *Le Moyen Euphrate: zone de contacts et d'échanges*, Op.cit, p321

<sup>89</sup> Camps .G , *Essai de classification des monuments protohistoriques de l'Afrique du Nord*. In Bulletin de la Société préhistorique française, Vol 62, N° 2,1965, p 479

régulier de pierres, sur plusieurs assises. Ces monuments sont, le plus souvent, de plan cylindrique, mais, certains peuvent être rectangulaires<sup>90</sup>.



Derrière ces caractères généraux, se dissimule une grande diversité. Selon G. Camps, on peut distinguer plusieurs types de bazinas<sup>91</sup> :

- Bazinas à enceintes concentriques non appareillées et de plan circulaire ou elliptique (Fig n°4), caractérisées par des anneaux de pierres dressées, souvent très rapprochés : il s'agirait d'une forme de transition entre le tumulus et la bazina proprement dite.

- A carapace, une rangée de dalles, circulaire, elliptique ou rectangulaire (Fig n°5), enserrant la base du monument tandis que sa surface est entièrement couverte de plaques de pierre.

- A degrés, dont la base est ceinte de blocs et dont la masse est scandée, le plus souvent, par deux ou trois degrés que dessinent d'autres anneaux de blocs (Fig n°6) (dans certains cas, ces derniers sont remplacés par de simples murets de pierres).

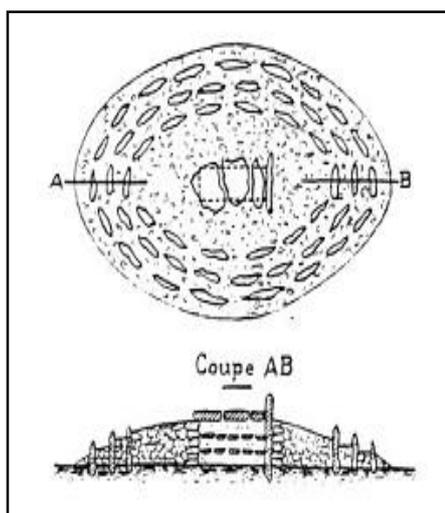
- A sépultures multiples, sous un tumulus externe, se développent plusieurs caveaux articulés de manière très variée (Fig n° 7).

<sup>90</sup>François. Paris, *Essai de classification des monuments funéraires sahariens*, Op.cit, p551

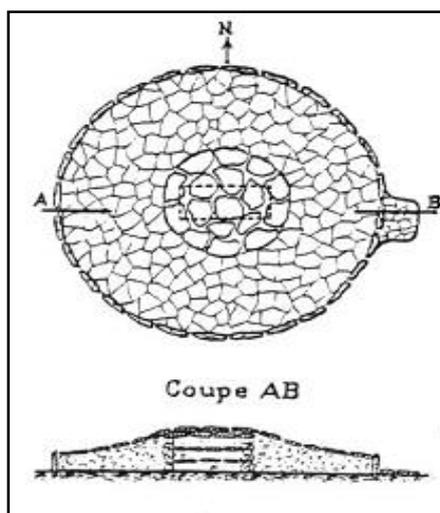
<sup>91</sup> Coarelli Filippo, Thébert Yvon. *Architecture funéraire et pouvoir : réflexions sur l'hellénisme numide*. In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité, N°2, 1988, p 768

- A degrés quadrangulaires, qui ne se distinguent des précédentes que par leur plan carré ou rectangulaire.

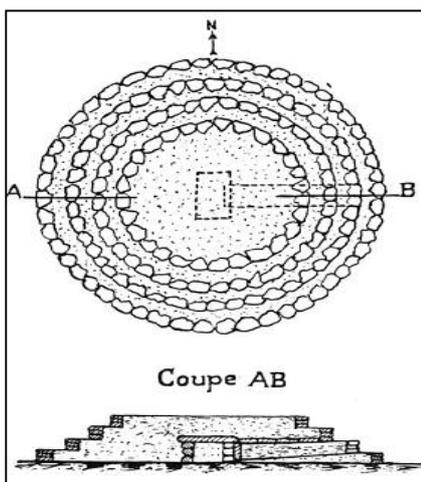
- A base cylindrique, avec chambre funéraire à plan circulaire, et murette en pierres sèches cernant un tumulus parfois couvert d'un dallage : le plus souvent, le sépulcre est accessible par un cratère situé au sommet de la construction, tandis que des installations externes, surfaces dallées ou véritables couloirs, constituent des annexes cultuelles isolées du sépulcre (Fig n° 8).



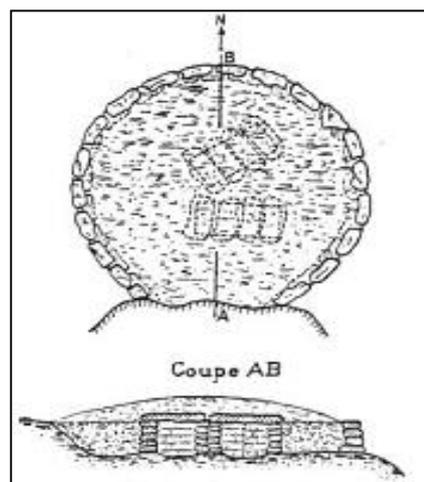
**Fig. n° 4: Plan et coupe de bazina à enceintes concentriques non appareillées.**



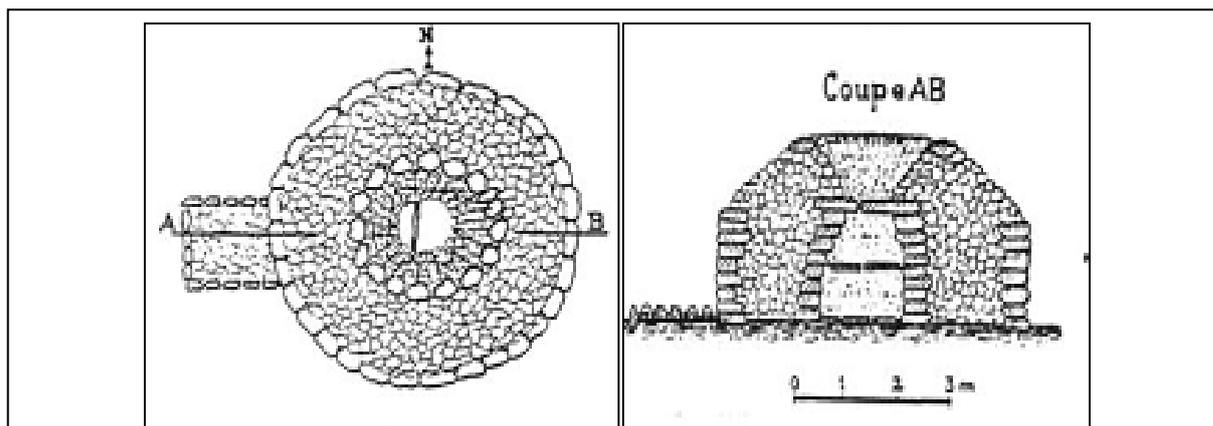
**Fig. n° 5: Plan et coupe de bazina à carapace.**



**Fig. n° 6: Plan et coupe de bazina à degrés.**



**Fig. n° 7: Plan et coupe de bazina à sépultures multiples.**



**Fig. n° 8: Plan et coupe de bazina à base cylindrique à cratère**

**Fig. n° de 4 à 8 : Les différentes formes de bazinas**

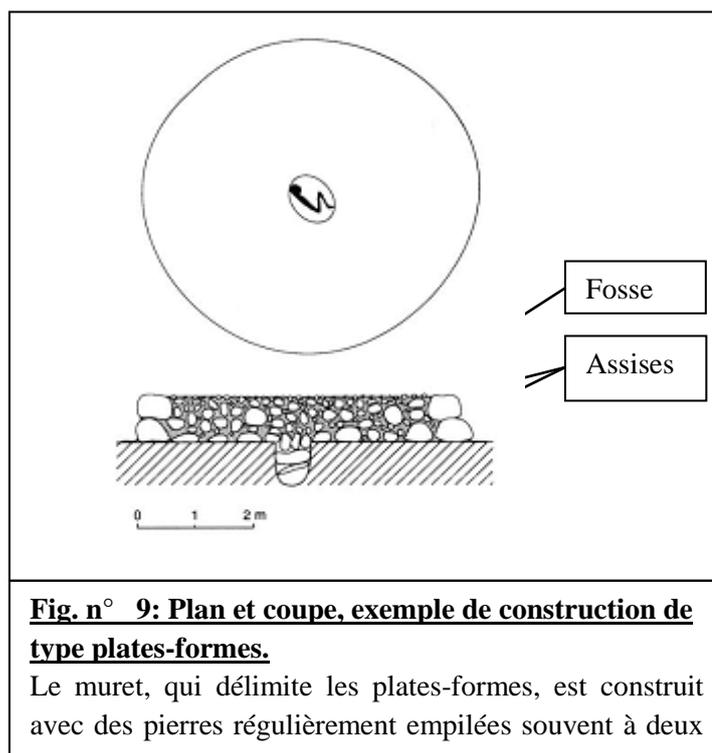
Selon la forme des cases funéraires et des murs d'enceintes, les bazinas peuvent avoir plusieurs variations.

Source : Filippo C, Yvon T.1988

**III.2.3.1.2.Plates-formes ou Tumuli en pierre :**

Dérivé du tumulus, un cairn est un tumulus construit en pierres sèches, sans remplissage de terre. Le cairn, plus élaboré que le tumulus, est monté avec des blocs de pierre formant une maçonnerie sèche. Les tumuli de pierres plates ou cairns sont assez bien conservés. Ces constructions doivent être distinguées aussi des bazinas, bien que le muret qui les délimite soit construit avec des pierres régulièrement empilées. Mais, il est le plus souvent constitué d'une ou de deux assises seulement, selon la dimension des blocs utilisés<sup>92</sup>. La différence la plus importante est, donc, la hauteur de ce muret, très bas pour des plates-formes (à diamètre égal, le muret d'une bazina sera en moyenne une fois et demie plus haut que celui d'une plate-forme). Cela s'explique par le mode d'inhumation, qui se fait en fosse pour les unes et dans une chambre aménagée dans la masse de la construction pour les autres.

<sup>92</sup> François. Paris, *Essai de classification des monuments funéraires sahariens*, Op.cit, p556



Source : François .P.1995

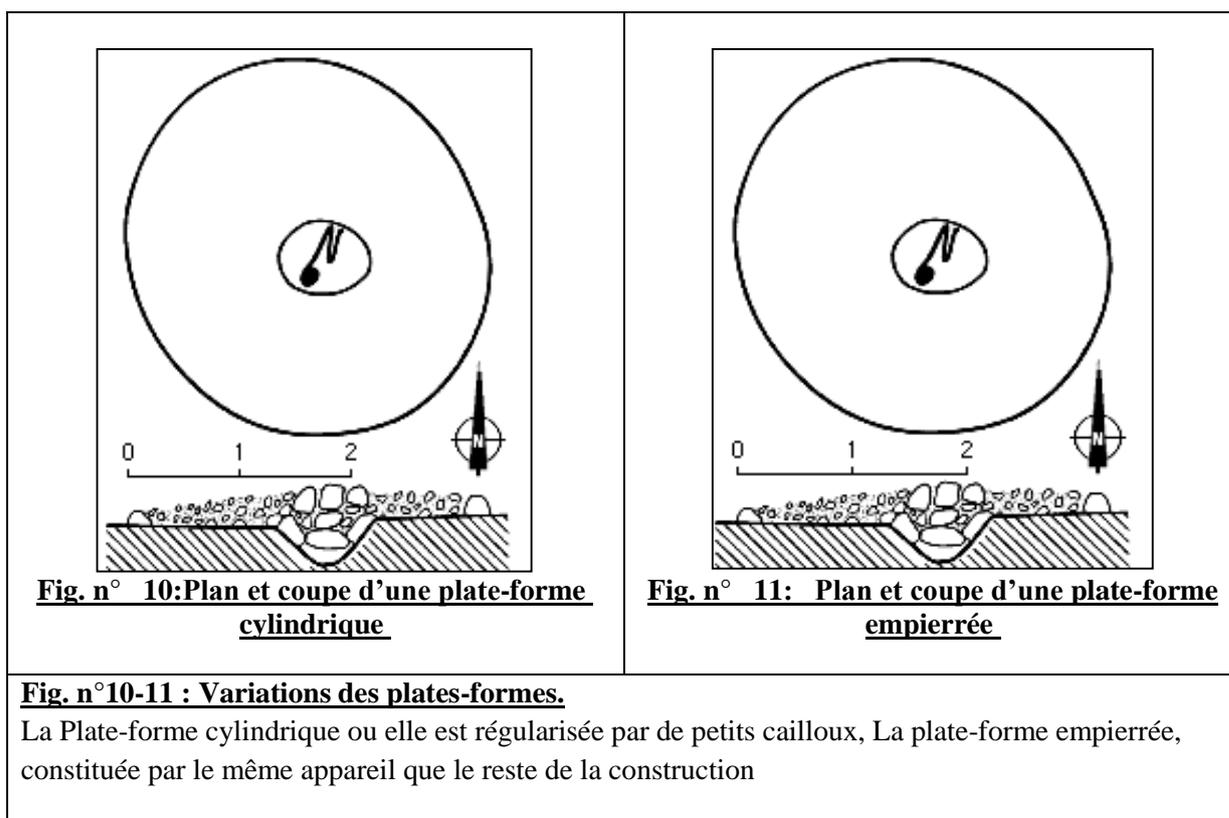
Il existe plusieurs variations :

-Plate-forme cylindrique :

C'est un monument dont la plate-forme est régularisée par des petits cailloux, souvent des petits galets ou gravillons de quartz. Le mort est, toujours, inhumé dans une fosse (Fig n° 10).

-Plate-forme empierrée :

C'est un monument dont la plate-forme est constituée par le même appareil que le reste de la construction. Le mort est toujours inhumé dans une fosse (Fig n° 11).



Source : <http://www.ird.fr/bani/architec/document/PCE.htm>

### III.2.3.2. Mégalithes :

« Un phénomène universel, d'une civilisation mégalithique allant de l'Europe à la Corée et dont la diffusion aurait été l'œuvre de peuples marins, méditerranéens de préférence, ... Actuellement des milliers de travaux ont montré la diversité des monuments à travers le temps et le monde ... Bien que souvent construits (les mégalithiques) à des époques reculées, ces monuments sont encore de nos jours extraordinairement vénérés et sujets de cultes divers »<sup>93</sup>. Les mégalithes ont suscité depuis des siècles la curiosité et l'intérêt des archéologues sans qu'ils aient pu en percevoir totalement tous les secrets<sup>94</sup>. En effet, les mégalithes sont des monuments, bâtis avec un procédé constructif qui fait appel à l'usage de grosses pierres brutes, mais, parfois retouchées sans doute pour obtenir une forme plus satisfaisante. La taille des pierres choisies pour la construction et le rapport entre la chambre sépulcrale et le monument lui-même, est différente.

<sup>93</sup>Briard Jacques, *Les mégalithes, ésotérisme et réalité*, Ed. Jean-paul Gisserot, 1997, p4

<sup>94</sup>[http://www.dinosoria.com/dolmen\\_menhir.htm](http://www.dinosoria.com/dolmen_menhir.htm)

Le terme « mégalithe » est d'origine grecque avec « méga » qui veut dire grand et « lithos » pierre<sup>95</sup>. Ces monuments en "grosses pierres" sont avant tout des expressions architecturales témoignant des acquis technologiques et d'un degré d'organisation sociale remarquables. Les mégalithes sont les plus anciens monuments de l'humanité<sup>96</sup>, construits au néolithique<sup>97</sup>. Leur présence dans les différentes parties du monde est attestée à des périodes séparées parfois de plusieurs milliers d'années, ils appartiennent à la préhistoire en Europe et dans le bassin méditerranéen à des périodes peu avant le début de notre ère<sup>98</sup>.

Au sein de cette vaste aire géographique et chronologique, les types, les formes et l'âge des mégalithes varient grandement. Ils sont traités dans leur intégralité en se présentant sous forme de menhirs, dolmens, allées couvertes mais aussi hypogées<sup>99</sup>. Tous ces types font en totalité les monuments mégalithiques.

### **III.2.3.2.1. Dolmens :**

Il dérive du tumulus auquel les archéologues réservent généralement le nom de bas-breton de dolmen. Les dolmens sont des constructions mégalithiques les plus répandues. Le terme « dolmen » est d'origine celtique, il signifie « table de pierre ». Les dolmens se trouvent dans les régions méditerranéennes : France méridionale, corse, Sardaigne, Sicile, Malte et Afrique du nord<sup>100</sup>. Le dolmen se compose d'une grande pierre plate formant une dalle posée sur deux pierres qui sont dressées verticalement et qui lui servent de pieds (orthostates). Quelquefois, elle surmonte un tumulus très bas, mais, ordinairement elle s'élève sur un espace plat ou peu renflé, entouré d'un cercle de pierres qui correspond à la bordure extérieure des tumulus.

---

<sup>95</sup> Idem

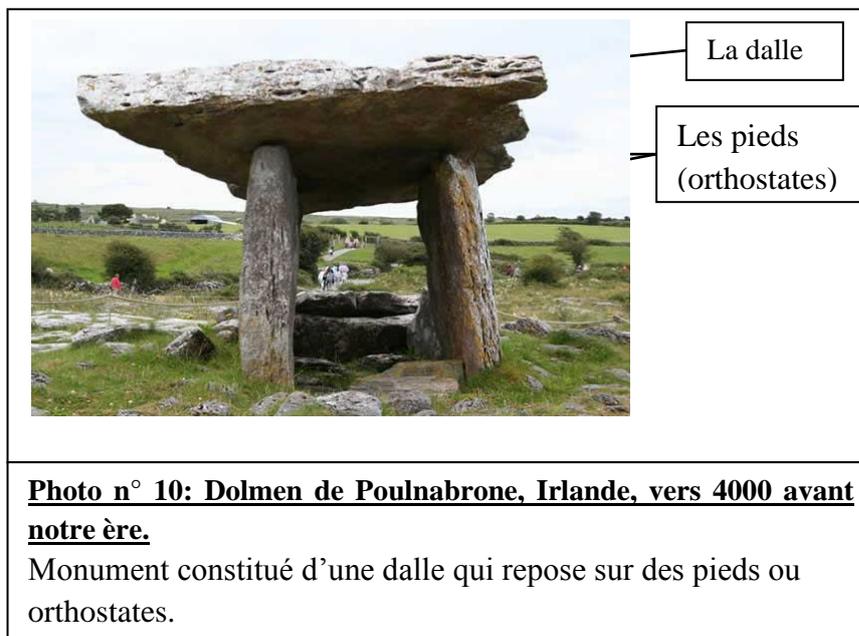
<sup>96</sup> Gribensk André, *Les hommes, de l'origine à l'écriture : petite histoire des hommes jusqu'à l'aube de l'histoire*, Ed. L'Harmattan.2000 .p 237

<sup>97</sup> Le Néolithique est une période de la Préhistoire marquée par de profondes mutations techniques, économiques et sociales, désigne littéralement le « nouvel âge de la pierre ». Le Néolithique a été souvent qualifié d'« âge de la pierre polie » Du grec neos (nouveau) et lithos (pierre). Période de l'ère quaternaire située entre le mésolithique et l'âge du bronze. Epoque où l'homme invente le polissage de la pierre, l'agriculture, l'élevage et la céramique. Le néolithique final porte parfois le nom de "chalcolithique" ou "âge du cuivre" car c'est à cette époque que l'homme découvre les premiers métaux : le cuivre et l'or. <http://atil.pagesperso-orange.fr/atil/neolith.htm>

<sup>98</sup> Corinne Julien, *Histoire de l'humanité*, Ed. Unesco, Vol 1, 2000, p 1440

<sup>99</sup> Briard Jacques, *Les mégalithes, ésotérisme et réalité*, Op.cit, 1997, p5

<sup>100</sup> Gribensk André, *Les hommes, de l'origine à l'écriture : petite histoire des hommes jusqu'à l'aube de l'histoire*, Op.cit, p 237



Source : [http://www.dinosoria.com/dolmen\\_menhir.htm](http://www.dinosoria.com/dolmen_menhir.htm)

Souvent les dolmens sont enterrés, c'est-à-dire qu'ils se trouvaient, alors, sous un tumulus de terre ou de pierraille, certains sont encore sous tumulus. Ils comportent un couloir d'accès aboutissant à une chambre sépulcrale (Photo n° 11), plus ou moins spacieuse. Parfois sur le couloir principal s'ouvrent des chambres latérales plus petites<sup>101</sup>. Les dolmens sont des sépultures, où les restes humains y sont inhumés ou incinérés. Parfois les deux procédés ont été employés dans un même dolmen. Dans un dolmen, il peut y avoir un seul individu, mais on peut trouver, le plus souvent, plusieurs squelettes ou même plusieurs dizaines. Donc, les dolmens peuvent abriter des tombes individuelles ou collectives<sup>102</sup>.

Les dolmens sont de hauteurs modérées 2m au maximum, construites sur un plan polygonal, carré ou rectangulaire. Les dimensions intérieures des chambres funéraires les plus petites sont d'environ 0.80m sur 1.50 à 1.80m ou de 1.50 à 2m de diamètres et de 0.80 à 2m de hauteur. Dans les tombes de plus grande taille, ces dimensions sont pratiquement doublées<sup>103</sup>. Plusieurs monuments sont orientés de façon très précise par rapport au soleil, notamment à Newgrange, Gavrinis et Stonehenge.

<sup>101</sup>Idem

<sup>102</sup>Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Op.cit, P 18

<sup>103</sup> Corinne. Julien, *Histoire de l'humanité*, Op.cit, p 1447



**Photo n° 11 : Dolmen de Newgrange Irlande.**

Le dolmen est couvert par un tumulus de 85 mètres de diamètre à l'intérieur duquel se trouve la chambre funéraire accessible par un long couloir couvert.

Source : <http://www.easyvoyage.com/irlande/newgrange-1766>

#### **III.2.3.2.1.1. Allées couvertes :**

L'allée couverte est une variante du dolmen. Un dolmen est constitué par une pierre horizontale, une dalle posée sur des pieds orthostates, alors que l'allée couverte se compose d'une couverture comportant plusieurs pierres. L'allée couverte, donc, possède de nombreux supports qui sont alignés sur deux rangées plus ou moins parallèles et la couverture comporte plusieurs pierres. Les allées couvertes comme les dolmens simples étaient souvent enterrés, sous un tumulus de terre ou de pierraille<sup>104</sup>.

<sup>104</sup> Gribensk André, *Les hommes, de l'origine à l'écriture : petite histoire des hommes jusqu'à l'aube de l'histoire*, Op.cit, p 238



**Photo n° 12: L'allée couverte du Mougau Bihan, France.**

La couverture est assurée par cinq dalles de granit dont quatre pour la chambre et une pour la cella.

**Source :**[http://megalithe.overblog.com/pages/Allee\\_couverte-1631448.html](http://megalithe.overblog.com/pages/Allee_couverte-1631448.html)

### **III.2.3.2.2. Menhirs, cercles de pierres (cromlechs), Alignements :**

« Depuis la naissance de l'archéologie, ces monuments représentent une énigme que les archéologues préhistoriens et protohistoriens cherchent à percer. Ces cromlechs, lieux de cultes ou structures rituelles, ont dû avoir des fonctions différentes, l'astronomie ayant probablement joué un rôle important dans leur architecture »<sup>105</sup>. Actuellement, ces monuments restent énigmatiques, ils renferment des secrets non dévoilés concernant le pourquoi de leur construction et leurs utilités, la controverse n'est toujours pas terminée. La dimension religieuse paraît être actuellement l'explication la plus logique. Seul le sentiment religieux a pu justifier la réalisation de tels monuments. Les habitants ont fait des efforts très importants pour construire des monuments avec cette grandeur.

#### **III.2.3.2.2.1. Pierres levées isolées ou Menhirs :**

Les menhirs sont des pierres dressées verticalement de tailles différentes. Ces dernières sont enfoncées dans la terre du quart ou de tiers de leur hauteur et quelque fois leur stabilité est renforcée par des pierres de calage dans le sol. Appartenant au langage breton, menhir veut dire

<sup>105</sup>Briard Jacques, *Les cercles de pierres préhistoriques*, Éd. Errance, 2000, p127

« *mean* », pierres et « *hir* », longue : pierre longue<sup>106</sup>. Un menhir se présente isolé ou, plus rarement, disposé en alignement ou en cercle. Quand plusieurs menhirs sont disposés en cercle, on parle de « cromlechs »<sup>107</sup>.



**Photo n° 13: Menhirs. Pierres Droites de Monteneuf Morbihan, France.**

Les menhirs sont des pierres dressées verticalement de tailles différentes enfoncées dans la terre.

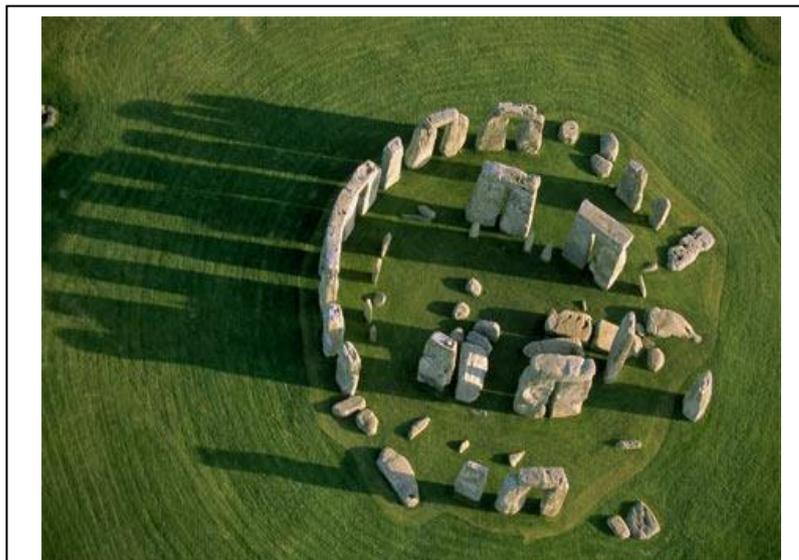
Source : [http://www.dinosoria.com/dolmen\\_menhir.htm](http://www.dinosoria.com/dolmen_menhir.htm)

#### **III.2.3.2.2.Cercles de pierres levées ou Cromlech :**

Il s'agit de tout ensemble de menhirs formant une enceinte circulaire. Ils sont disposés à intervalles réguliers symétriquement en cercle, faisant parfois partie intégrante d'un ensemble monumental délimité par un talus et un fossé, comme le célèbre monument de Stonehenge, dans le sud de l'Angleterre. Les cromlechs paraissent être aussi des tumulus simplifiés comme dans les dolmens, avec leur bordure en forme de cercle de pierres juxtaposées constituant un petit mur à assises. Mais dans ce type de tombe, la sépulture établie au centre est souterraine : c'est une fosse creusée dans le sol et parfois tapissée de dalles. L'espace circonscrit par l'enceinte est souvent pavé.

<sup>106</sup> Corinne Julien, *Histoire de l'humanité*, Op.cit, p 1440

<sup>107</sup> Gribensk André, *Les hommes, de l'origine à l'écriture : petite histoire des hommes jusqu'à l'aube de l'histoire*, Op.cit, p 239



**Photo n° 14: Stonehenge, l'Angleterre.**

Cercles de pierres formant une enceinte circulaire. Elles sont disposées à intervalles réguliers symétriquement en cercle.

Source :<http://www.studyglobal.net/french/blog/wpcontent/uploads/2012/09/Stonehenge.jpg>

### **III.2.3.2.2.3. Allée de pierres ou les Alignements :**

Les menhirs disposés en alignement sont rares. Cette disposition se traduit par un alignement où les rangées de pierres levées forment des bandes rectilignes comme le site de Carnac au sud de la Bretagne. Moins spectaculaires que les dolmens, les menhirs sont, souvent, groupés sur une ligne droite, qui aboutit, parfois fort loin, à quelque dolmen important<sup>108</sup>.

<sup>108</sup> <http://www.universalis.fr/encyclopedie/megalithique/3-menhirs-cromlechs-et-alignements/>



**Photo n° 15: le menhir de Carnac.**

Carnac abrite le plus grand site mégalithique au monde : trois mille pierres levées sur 6 km dans un axe Nord-est vers le Sud-ouest. Il est terminé par un Dolmen qui vient compléter le tableau.

Source : <http://www.panoramadelart.com/alignements-de-carnac>

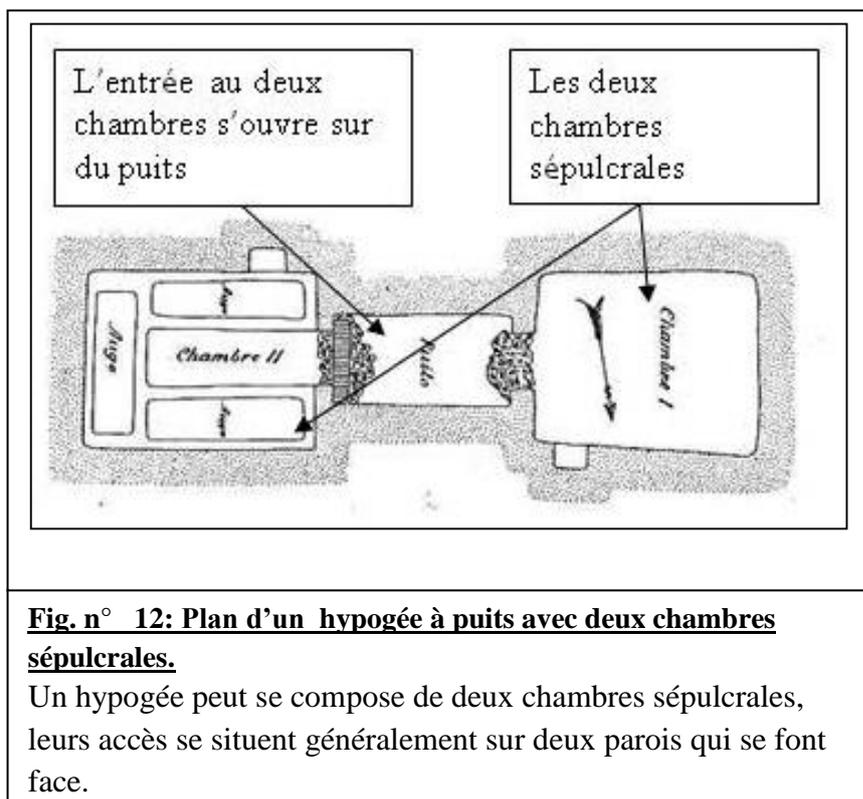
### **III.2.3.2.3.Hypogées :**

Ce sont des grottes artificielles réalisées par la main des hommes. Pour servir de demeure aux morts et pour accueillir les dépouilles des défunts. Il existe plusieurs variantes ou façons de les réaliser. Ces dernières dépendent des régions et des périodes de leurs réalisations. Du grec hypo: sous, et Ge : la terre, ces constructions souterraines sont destinées à abriter des sanctuaires ou des sépultures. Les hypogées sont des grottes funéraires creusées dans le sol, ou des fosses ou des caveaux creusés dans le roc, et souvent recouvertes de dalles mégalithiques. Accessibles par un puits rectangulaire, leurs dimensions sont variables. Ils s'enfoncent à une profondeur de 1. 80 à 2.50 m et ils ne présentent pas d'escalier<sup>109</sup>.

Les hypogées peuvent avoir deux chambres sépulcrales et accueillir plusieurs défunts. Quand il n'y a qu'une seule chambre, l'entrée s'ouvre sur un des petits côtés du puits. Elle est fermée le plus souvent par une muraille de moellons placés sans ordre entre les montants en avant de la baie. Cependant, quelquefois une dalle dressée forme une partie de la clôture. Quand

<sup>109</sup> Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Op.cit, P 56

la tombe se compose de deux chambres sépulcrales (Fig n° 12), leurs accès respectifs se situent généralement sur deux parois qui se font face. Il arrive dans ce cas-là, que l'entrée principale vers la tombe soit un couloir au lieu d'un puits et cela en raison, à priori, de la nature de la roche. Les chambres sont dotées d'une ou de plusieurs banquettes planes ou creusées d'une auge de profondeur variable.



Source : Gsell, S.1901

### III.2.3.3. Mausolées :

Un mausolée représente une tombe bâtie en l'honneur d'un roi. Le mausolée est un somptueux monument funéraire, de grande dimension, pouvant accueillir des urnes funéraires ou des sarcophages<sup>110</sup>. « Il est évident que de tels monuments (les mausolées) sont le lieu de cultes funéraires dont l'ampleur est accrue par l'importance des personnages qui y sont ensevelis »<sup>111</sup>. Les mausolées sont des monuments funéraires construits en l'honneur des souverains<sup>112</sup>, que l'on

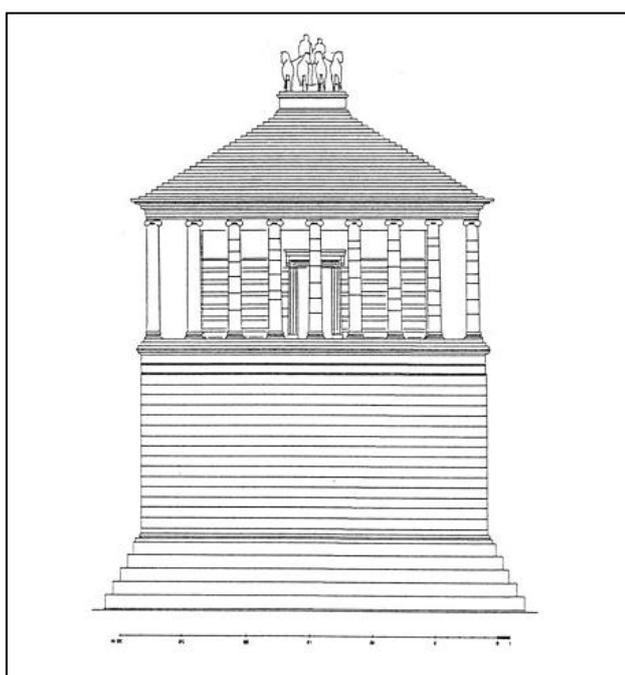
<sup>110</sup> Un sarcophage est une cuve, le plus souvent sculptée dans la pierre et placée au-dessus du sol (elle est parfois enterrée), destinée à recueillir un cadavre ou un cercueil.

<sup>111</sup> Coarelli Filippo, Thébert Yvon. *Architecture funéraire et pouvoir : réflexions sur l'hellénisme numide*. Op.cit 765.

<sup>112</sup> Manfredi Lorenza. Soltani Amel, *I Fenici in Algeria. Le vie del commercio tra Mediterraneo e Africa Nera*, Sezione in rete della Mostra Internazionale 2011. Consulté sur [http://www.cherchelproject.eu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=130&Itemid=132&lng=fr](http://www.cherchelproject.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=130&Itemid=132&lng=fr) ;

trouve dans tout le Bassin Méditerranéen. Ils ont, généralement, été construits à l'époque hellénistique<sup>113</sup>. Cependant, en Orient, un édifice, dédié au mort, est conçu pour abriter les tombes d'une même famille. Il prend la forme d'édifice monumental quand il abrite la sépulture d'un personnage important.

Le mausolée doit son nom au satrape (gouverneur) de la province de Carie<sup>114</sup>, en Asie mineure, auquel ce monument funéraire était destiné. Il semblerait que ce monument soit le premier mausolée construit dans l'histoire. Artémises, reine de carie ancienne satrapie de l'empire perse, avait élevé un tombeau dans sa capitale Halicarnasse sous forme de Mausolée dédié à son époux. Il est important de signaler que le mausolée d'Halicarnasse était, l'une des Sept merveilles du monde antique.



**Fig. n° 13: Restitution du mausolée d'Halicarnasse.**

Ce mausolée est le premier mausolée construit dans l'histoire.

Source : Coarelli Filippo, Thébert Yvon.1988

Elle a confié cet ouvrage à une équipe grecque composée de deux architectes : Satyros et Pythéos, et quatre sculpteurs grecs : Scopos, Timothée, Bryaxis et Léocharès. Les travaux ont

<sup>113</sup> Les historiens désignent par « hellénistique » la période allant du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.

<sup>114</sup> La Carie est une région située au sud-ouest de la Turquie. Les Grecs y avaient fondés des colonies sur la côte. Les plus célèbres d'entre elles étaient Halicarnasse (l'actuelle Bodrum).

été achevés en 350 av. J-C. Ce mausolée a été cité par Vitruve (1<sup>er</sup> Siècle av. J-C) et décrit par Pliny l'Ancien (1<sup>er</sup> Siècle ap. J-C). Le mausolée a été détruit au XI<sup>ème</sup> Siècle par les chevaliers de Saint-Jean pour les uns et par un tremblement de terre pour les autres. Toujours est-il que certaines de ses sculptures sont exposées au British Museum, aujourd'hui<sup>115</sup>.

Le tombeau sous forme de Mausolée attira tellement l'admiration des romains, qu'ils consacrèrent le mot mausolée pour désigner tous les tombeaux qui se distinguaient par leur magnificence. Cette signification est conservée jusqu'à aujourd'hui<sup>116</sup>. Parmi ces contrées orientales, il existe un pays où, depuis des millénaires, le souverain est doté d'une dimension religieuse affirmée : c'est l'Égypte dont l'influence ne fut certainement pas insignifiante, hors de ses frontières, dans l'élaboration des tombes dynastiques. Le mausolée classique naquit, cependant, dans un autre contexte, issu de la rencontre entre une puissance orientale et les savoir-faire artistiques des grecs<sup>117</sup>.

Les mausolées deviennent des monuments prestigieux adaptés à un culte dynastique où les chefs politiques, dotés d'une dimension divine, ont besoin d'affirmer la permanence de leur puissance. Ce sont leurs besoins qui provoquent la naissance du mausolée<sup>118</sup>. Cette tradition s'est développée dans les rives du bassin méditerranéen où les artistes grecs ont joué un rôle considérable dans ces réalisations. La forme du mausolée a connu des variations selon les régions, mais elle garde, toujours, des parentés avec sa forme originelle. Généralement, la nouvelle forme résulte du mariage des traditions autochtones pour honorer leurs défunts et une architecture grec hellénistique importée.

### **III.2.3.3.1. Architecture des mausolées :**

Le mausolée constitue une vaste construction funéraire qui est, architecturalement, complexe destinée à glorifier un homme ou une dynastie, dont le souvenir doit être pérennisé au-delà de la mort. Le défunt prend une importance considérable et le mausolée, tout comme le palais ou le temple, devient un des pôles essentiels de la cité. Le mausolée est, souvent, construit sur plusieurs étages. Il est destiné à abriter une chambre funéraire d'un type particulier. Le mot

---

<sup>115</sup> Bouchareb. A, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine*, thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat d'état, Université de Constantine, 2006, p565

<sup>116</sup> Millin Aubin-Louis, *Dictionnaire des beaux-arts*, Ed. Barba, 1838, p 41

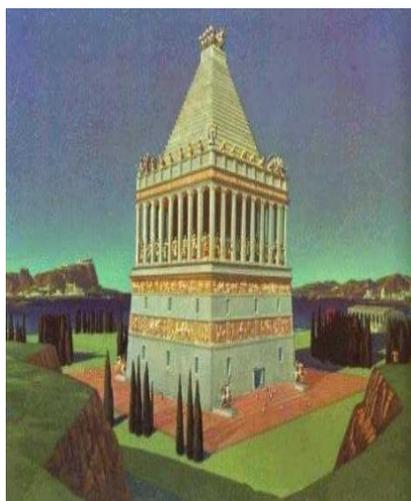
<sup>117</sup> Coarelli Filippo, Thébert Yvon. *Architecture funéraire et pouvoir : réflexions sur l'hellénisme numide*. Op.cit, p778

<sup>118</sup> Idem

est employé avec beaucoup de laxisme dans la littérature archéologique. Cependant, ce terme doit être réservé à une construction à trois niveaux, comportant un socle assez haut, avec la chambre funéraire surmontée par un corps orné d'un ordre, et enfin par un couronnement présentant, souvent, les statues des défunts. Mais, les variantes sont très importantes :

**III.2.3.3.1.1. Mausolée quadrangulaire :**

Si le bâtiment est quadrangulaire, il peut comporter, comme le mausolée d'Halicarnasse (photo n°16), au-dessus du socle, un ordre péristyle, comme celui d'un temple, lui-même couronné par une pyramide à degrés <sup>119</sup>. Mais, il peut, aussi, comme le mausolée de Glanum (photo n°17), beaucoup plus modeste, présenter un socle orné de reliefs, un étage intermédiaire en arc quadrifrons, et un étage supérieur en monoptère rond de douze colonnes corinthiennes enfermant les statues, sous un toit conique.



**Photo n° 16 : Mausolée d’Halicarnasse.**

Le mausolée d’Halicarnasse présente le premier modèle à partir duquel les autres mausolées ont été construits antérieurement.



**Photo n° 17 : Mausolée de Glanum.**

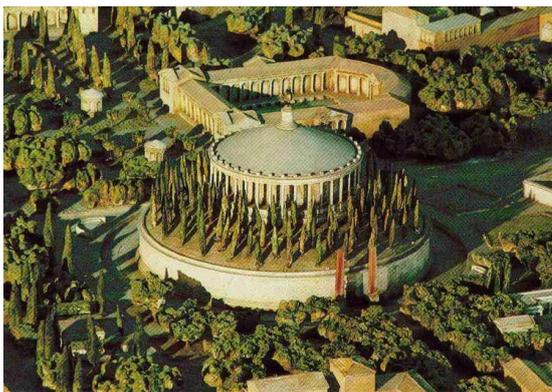
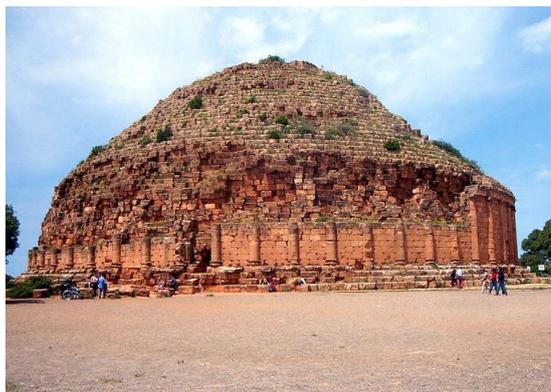
Mausolée de forme quadrangulaire, son état de conservation est exceptionnel.

Source : [http://www.maxisciences.com/arch%E9ologie/le-mausolee-d-halicarnasse\\_pic4016.html](http://www.maxisciences.com/arch%E9ologie/le-mausolee-d-halicarnasse_pic4016.html).

<sup>119</sup> René Ginouvès, Filippo Coarelli , *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine: Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles* ,Tome.3 p.54-66.

**III.2.3.3.1.2. Mausolée à tambour :**

Si le bâtiment est, à partir d'un certain niveau, circulaire, il comporte un tambour qui peut être de dimensions impressionnantes (photo n°18). A l'intérieur de celui-ci se trouve la chambre funéraire, normalement surmontée par un tumulus, ou par une construction tronconique qui est couronnée par une statue ou un groupe statuaire. Ce type de mausolée à tambour a joui d'une certaine diffusion hors de Rome, spécialement en Maurétanie<sup>120</sup> (photo n°19).

 <p><b><u>Photo n° 18: Mausolée d'Auguste, Rome.</u></b></p>	 <p><b><u>Photo n° 19: Tombeau de la chrétienne, Algérie.</u></b></p>
<p>Le mausolée de forme circulaire comporte un tambour. ce dernier est employé, pour désigner les grands mausolées impériaux.</p>	<p>Le mausolée de forme circulaire surmontée par un tumulus.</p>

Source :<http://cisseron.canalblog.com/archives/2009/10/28/14992331.html>

Il faut noter que certains tombeaux se présentent sous une forme absolument atypique (photo n° 20). Ils constituent des versions réduites des mausolées typiques. Généralement, les mausolées sont couronnés par une pyramide, mais, dans certain cas, la pyramide peut constituer, aussi, la totalité du bâtiment, dans un exemple exceptionnel qui est une tombe pyramide (photo n° 21).

<sup>120</sup> La Maurétanie désigne le territoire des Maures dans l'Antiquité. Il s'étendait sur le nord-ouest et le centre de l'actuelle Algérie et une partie du nord marocain.

 <p><b>Photo n° 20: Tombeau de Marcus Vergilius Eurysaces - Rome.</b></p>	 <p><b>Photo n° 21: Tombeau de Caius Cestius en forme de pyramide - Rome.</b></p>
<p>Les deux tombeaux ont des formes atypiques différentes de ce qui est connu.</p>	
<p>Source:<a href="http://nanard_jones.perso.sfr.fr/Donnees/Photographie%20du%20tombeau%20d'Eurysaces%2001.html">http://nanard_jones.perso.sfr.fr/Donnees/Photographie%20du%20tombeau%20d'Eurysaces%2001.html</a></p>	<p>Source :<a href="http://lieuxsacres.canalblog.com/archives/2008/09/19/10634717.html">http://lieuxsacres.canalblog.com/archives/2008/09/19/10634717.html</a></p>

### **III.2.3.3.1.3. Formes des mausolées en Afrique du Nord :**

Les mausolées, qui existent en Afrique du Nord, sont de deux types : à tumulus ou turriformes<sup>121</sup>.

#### **III.2.3.3.1.3.1. Mausolées turriformes ou quadrangulaires :**

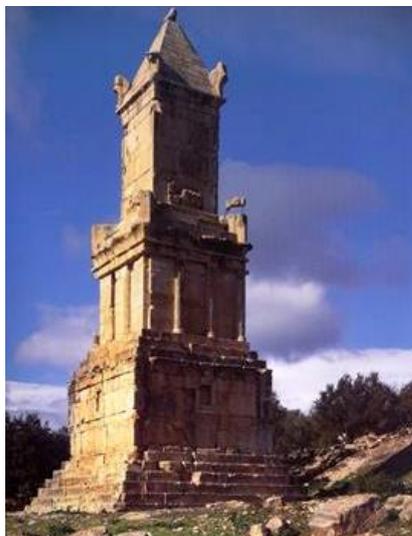
Mausolée turriforme est un monument en forme de tour carrée, que si l'édifice présente des caractères propres à la tour : silhouette élancée, plan centré, murs aveugles sur une partie de sa hauteur.

#### **III.2.3.3.1.3.2. Mausolée à tumulus ou avec tambour :**

Le mausolée à tumulus est le résultat de l'évolution des tumulus paléo-berbères présents

<sup>121</sup> Manfredi Lorenza. Soltani Amel, *I Fenici in Algeria. Le vie del commercio tra Mediterraneo e Africa Nera*, Sezione in rete della Mostra Internazionale 2011. Consulté sur [http://www.cherchelproject.eu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=130&Itemid=132&lng=fr](http://www.cherchelproject.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=130&Itemid=132&lng=fr).

dans toutes les régions présahariennes d’Afrique du Nord : les bazinas (les bases cylindriques sont recouvertes de plaques lytiques ou de tumulus de pierres sèches) et de leur rencontre avec l’architecture hellénistique (photo n° 22).



**Photo n° 22: Mausolée turriforme, de Dougga .Tunisie**

Le mausolée est construit en forme de tour.

Source :<http://www.inp.rnrt.tn/album/la%20tunisie%20antique/numide/slides/81.html>

Les monuments funéraires isolés sont de formes et de dimensions diverses. Ils ont subi le long de l’histoire une évolution significative, et ils restent, jusqu’ à nos jours, des trésors de connaissances et de savoirs.

### **Conclusion :**

L’identité et la mémoire des populations anciennes s’expriment d’une manière particulièrement significative à travers leurs espaces funéraires. La sépulture, la nécropole et les monuments isolés, constituent des témoins privilégiés de la diversité des concepts et de la richesse que recèle la notion même de patrimoine. Il est reconnu que les rites et les sites funéraires anciens, témoins de la vie et de la culture des collectivités qui occupent un territoire, sont menacés par l’apparition de nouvelles pratiques.

En effet, ces nouvelles pratiques, issues de l’évolution des sociétés, remplacent la réalité

ancienne et dissipent le sens des témoins patrimoniaux en place. Or, il apparaît que ces signes participent à l'affirmation des valeurs des collectivités, à leur inscription au sein d'une structure culturelle, mais, permettent également aux collectivités de se fonder par l'appartenance à une mémoire identitaire, généalogique, historique et monumentale. Il est clair que les monuments funéraires font face, aujourd'hui, à la contemporanéité où les sociétés actuelles ont de nouveaux besoins. Les nouveaux procédés technologiques, communicationnels, scientifiques..., ont imposé une nouvelle vision du monde où les sites et les monuments funéraires peinent à se frayer une place, malgré, les savoirs et les connaissances qu'ils véhiculent.

---

Chapitre IV :

**Les sites archéologiques funéraires face à la modernité : la  
valorisation dans un monde en mutation.**

---

**Introduction :**

Personne ne niera que le patrimoine archéologique funéraire connaît, actuellement, une phase de purification éprouvante, disent les uns, un passage à vide dont il ne saura se relever. Les sites archéologiques funéraires et les monuments funéraires sont de plus en plus menacés de destruction. En plus des causes traditionnelles de la dégradation, ils font face à l'évolution de la vie sociale et économique des sociétés actuelles, qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables<sup>122</sup>.

**I. État des lieux : sites archéologiques funéraires aujourd'hui :**

Les sites archéologiques funéraires, qui sont des symboles identitaires, sont, désormais, délaissés, et les ressources pour les entretenir se tarissent rapidement. En fait, rien n'indique, a priori, que la tendance va évoluer de manière radicale dans un proche avenir. L'identification de l'origine du mal doit être le point de départ pour toute opération de protection et de mise en valeur puisque « *intervenir seulement sur les effets du mal et non sur ses causes est une conception qu'ont doit tenir à l'heure actuelle pour périmée* »<sup>123</sup>.

L'identification des différentes menaces de dégradation, qui planent sur les monuments funéraires, doit être une étape préalable à tout processus de valorisation ou de gestion de ce patrimoine. Les dangers, qui menacent les sites archéologiques funéraires, sont complexes et variés. Les effets de certaines de ces menaces peuvent se manifester immédiatement comme les cataclysmes naturels : séismes, volcans, mouvements de terres, inondations, etc. Alors que d'autres sont de nature lente et cumulative. Ils ont besoin d'une durée de temps assez conséquente pour enfin être visibles. Un des facteurs fondamentaux de la dégradation traditionnelle du patrimoine archéologique, en général, et les monuments funéraires en particulier, est le vieillissement.

Préoccupées par le présent et le futur, les sociétés actuelles se détachent de plus en plus de leur passé notamment le plus lointain. En effet, portée par l'esprit évolutionniste, les hommes ont tendance beaucoup plus à détruire qu'à préserver les œuvres de leurs prédécesseurs. Les sites archéologiques funéraires anciens de certaines nations sont en péril entraînant l'amnésie

<sup>122</sup> Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO (En ligne) : <http://www.unesco.org/fr/182>

<sup>123</sup> Taralon, J. *Evolution des doctrines en fonction de l'évolution des techniques*. Acte d'un colloque sur « *Les restaurations Françaises et la Charte de Venise* ». Ed. Caisse Nationales des monuments et des sites. Paris. 1977. P 31-37

historique. Cette dernière se traduit par la perte des faits mémoriels et historiques d'une ou de plusieurs civilisations qui ont marqué de leur sceau la société en question voire l'humanité.

En effet, la mondialisation et l'émergence des sociétés en réseau ont favorisé le contact avec l'autre et le monde extérieur. Elles ont permis non seulement la fusion des cultures mais aussi la diffusion d'une culture internationale engendrant des mutations profondes des sociétés. Face à ces changements sociaux, le patrimoine funéraire est, aujourd'hui, menacé par le processus d'urbanisation et le phénomène d'acculturation que de nombreuses sociétés contemporaines connaissent. Si le processus d'assimilation de nouveaux modèles socioculturels exogènes à la société en question, a affecté considérablement la vision et l'attitude de l'homme vis-à-vis du legs patrimonial, celui de l'urbanisation a détruit les vestiges archéologiques matériels en les engloutissant.

Par conséquent, les sites archéologiques funéraires font face à des problèmes imposés par les conditions de la contemporanéité. Les problèmes que subissent les sites et les monuments archéologiques funéraires sont relatifs à deux actions, plus au moins combinées, de dégradations : l'action de la nature à travers ces multiples agents, l'action anthropique par ses interventions directes ou indirectes engendrées par l'apparition de nouvelles pratiques sociales et urbaines. Ces actions constituent des menaces identifiées comme suit :

### **I.1.Menaces affectant les sites archéologiques funéraires :**

Habituellement, les dégradations des monuments sont classées selon la nature des processus qui les produisent. Ainsi, les altérations sont classées selon la nature du phénomène : phénomènes physiques, physico-chimiques, chimiques et biologiques. Néanmoins, les derniers développements des sciences et des techniques de l'environnement mettent en avant la nécessité d'identifier l'origine des problèmes en premier lieu pour mieux donner les solutions adéquates.

Les facteurs de dégradation traditionnelle exposés ci-après affectent pratiquement tous les composants du patrimoine culturel immobilier, elles ne sont pas exclusives aux monuments funéraires. Elles peuvent se présenter, donc, dans divers lieux patrimoniaux qu'ils soient des monuments funéraires, des sites archéologiques, des ensembles architecturaux et urbains ou des monuments historiques. La dégradation de certains sites ou monuments, est différente dans leur nature et selon l'endroit.

Plusieurs facteurs rentreront en jeu : les facteurs naturels, anthropiques volontairement ou involontaire, mais aussi, l'action du temps et le vieillissement des sites archéologiques et des monuments funéraires qui présentent la composante la plus anciennes du patrimoine culturel immobilier. La somme de ces facteurs conjugués au cours des siècles, altère les monuments et les sites archéologiques immédiatement ou bien d'une façon cumulative et/ou d'une façon directe ou indirecte. Partout dans le monde, malgré les valeurs reconnues aux sites archéologiques funéraires inscrits ou non au patrimoine mondial, les monuments d'intérêt historique sont, quelquefois, ignorés et anéantis à cause des fouilles interrompues avant d'être achevées laissant l'œuvre archéologique nue exposée aux différentes menaces.

### **I.1.1.Facteurs naturels :**

Le rôle que joue la nature dans le processus de dégradation des sites archéologiques funéraires, et d'une façon générale sur l'ensemble des monuments historiques, est très diversifié. Il s'agit de la conjugaison des trois agents : le climat, les êtres vivant (êtres humains exceptés) et les désastres naturels.

#### **I.1.1.1.L'action du climat :**

Les facteurs de dégradations naturelles qui agissent sur les monuments funéraires et les sites archéologiques sont de natures diverses. Il est, évident, qu'un site enseveli durant des centaines ou des milliers d'années, est extrêmement fragile au contact de l'air, du vent, de la pluie, du soleil et de la pollution.

##### **I.1.1.1.1. Action de la température :**

Les radiations solaires constituent le facteur principal qui détermine les conditions climatiques d'une région. Elles sont plus ou moins absorbées par les matériaux, leur fournissant ainsi une énergie qui peut participer à leur détérioration. Sur les roches ou les pierres, l'influence de ces radiations et notamment des infrarouges, est moindre. Mais, elles contribuent à augmenter leur température générant une variation de la température durant le jour et une perte de chaleur par rayonnement infrarouge avec le phénomène de convection durant la nuit. L'action de la température, avec la présence de l'eau provoquant le gel et le dégel dans le matériau, cause

'éclatement de la pierre et la manifestation des fissurations<sup>124</sup>. D'autre part, les variations de température importantes entraînent la dilatation et la contraction des matériaux<sup>125</sup>, ce qui induit des microfissurations ou des flexions pour les objets de faibles épaisseurs.

#### **I.1.1.1.2. Action de l'humidité :**

L'humidité est le premier facteur de destruction lente des matériaux. C'est l'une des principales causes de la pathologie des monuments. Présente dans une pierre, l'eau peut avoir plusieurs conséquences, notamment quand elle est associée à des changements de température. Ainsi, les phénomènes de dilatation-contraction des molécules d'eau peuvent se produire. Ils induisent une cristallisation des sels que l'eau transporte du sol jusqu'à la surface externe des pierres par remontée capillaire<sup>126</sup>. D'autre part, une fois cristallisés, ces sels peuvent encore se dilater ou se contracter sous l'influence des variations de température et participer, ainsi, un peu plus à l'altération des pierres.

#### **I.1.1.1.3. Action de la pluie :**

L'action de la pluie rejoint évidemment celle de l'humidité quand elle participe à la présence d'eau dans les pierres ou quand elle alimente les nappes souterraines. De plus, elle représente un facteur de dégradation mécanique directe par la violence avec laquelle les gouttes peuvent percuter la surface des monuments. Mais, la pluie, en transportant, aussi, des gaz dissouts provenant de la pollution atmosphérique (particulièrement en zone urbaine), peut entraîner, dans les régions concernées par ce problème, une altération chimique dont il sera question plus loin. Ces pluies, plus connues sous le nom de pluies acides, représentent une cause majeure de l'altération des monuments ou des sites archéologiques en milieu urbain ou industriel.

#### **I.1.1.1.4. Action du vent :**

Le vent est, aussi, une cause de dommages importants quand il souffle très violemment, en zone côtière par exemple. Ses effets sur les monuments sont nombreux : forces de pression

---

<sup>124</sup> Verdel. Th, *Géotechnique et monuments historique, méthodes de modélisation appliquées à des cas égyptiens*. Laboratoire de mécanique des terrains. Institut National Polytechnique de Lorraine. Février 1993. p 45

<sup>125</sup> Les effets différents d'un matériau à un autre cela varie selon son coefficient de dilatation ( $\alpha$ ), son module D'élasticité (E) et la présence ou absence de l'eau.

<sup>126</sup> Verdel. Th. *Géotechnique et monuments historique, méthodes de modélisation appliquées à des cas égyptiens*. Op.cit, p 46

(sur la face exposée du monument) et d'aspiration (sur la face opposée), vibrations de structure par phénomène de résonance, transport de particules solides heurtant les façades, évaporation rapide de l'eau contenue dans les couches externes des pierres, qui accélère le phénomène de cristallisation des sels. L'érosion différentielle par le vent est un facteur de dégradation important<sup>127</sup>. D'autre part, il existe l'érosion éolienne qui déplace les particules constitutives du matériau, dans le cas des liaisons faibles entre ces particules. L'érosion éolienne peut provoquer la disparition même des monuments comme les tertres<sup>128</sup>.

#### **I.1.1.2. Catastrophes et désastres naturels :**

Les désastres et les catastrophes sont provoqués par des phénomènes naturels. Les catastrophes naturelles se produisent de façon souvent imprévisible. Elles échappent à la volonté humaine et sont amplifiées par l'implication de l'homme<sup>129</sup>. Les désastres, découlant de l'activité humaine d'une façon indirecte par le changement climatique, résultent de l'activité industrielle altérant la composition de l'atmosphère planétaire. La force des catastrophes naturelles réside dans le fait qu'elles sont rapides, efficaces et inattendues. Elle cause d'énormes dommages sur les monuments qui n'ont jamais été conçus de manière à supporter ce type d'effets. La perte progressive de ces biens peut avoir lieu suite à des glissements de terrain, des incendies, des séismes, des inondations dévastatrices, des pluies torrentielles.

#### **I.1.1.3. Biodégradation :**

La biodégradation comprend les dommages provoqués par les organismes microscopiques mais aussi ceux engendrés par les insectes et les mammifères, par la croissance des plantes et par l'action des oiseaux. Souvent, elles s'installent à la surface des matériaux très poreux et déjà abîmés et elles pénètrent entre les microfractures ou sur les fragments déjà partiellement abîmés. Leur croissance peut détacher ces fragments ou disloquer localement, et plus en profondeur, la structure du monument.

---

<sup>127</sup> Ibid. p 51-54

<sup>128</sup> Idem

<sup>129</sup> Ben Sari Driss, *Prévision et prévention des catastrophes naturelles et environnementales, Le Cas du Maroc*.2004.p14, (En ligne) : [http://www.preventionweb.net/files/4411\\_FR01MH107-Ft.pdf](http://www.preventionweb.net/files/4411_FR01MH107-Ft.pdf)

### **1.1.2. Action de l'homme :**

Les dangers de première catégorie, que l'on peut qualifier « d'aveugles », menacent indifféremment les sites archéologiques funéraires. En effet, les actions de l'homme constituent des dangers potentiels pour les sites et les monuments archéologiques funéraires. L'homme met en péril le patrimoine archéologique funéraire tout d'abord par ses guerres et ensuite par son ignorance. Par le développement de ses activités ou de façon plus directe, l'homme est responsable de l'altération, souvent, très rapide de son environnement et de son patrimoine. Cette action est immédiatement repérable, que ce soit sous la forme de destructions volontaires à la suite des conflits armés, d'actes de vandalisme, aux effets du tourisme grandissant, ou sous la forme d'altérations indirectes comme les célèbres croûtes noires qui couvrent, maintenant, de nombreux monuments. Malheureusement, la détérioration des monuments funéraires n'est pas due aux seules causes plus ou moins prévisibles. Actuellement, il existe d'autres formes de dégradation, voire de destruction, qui ne peuvent être méconnues comme l'ignorance, la négligence ou les opérations de conservation non appropriées...etc.

#### **1.1.2.1.Vandalisme :**

Le vandalisme désigne tout acte de destruction ou de dégradation. La notion de vandalisme renvoie à « *la tendance à détruire, à détériorer par ignorance ou malveillance des œuvres d'art* »<sup>130</sup>. Les gestes de vandalisme peuvent se produire par ignorance (bousculade, geste maladroit, contact un peu trop prononcé avec les objets) ou intentionnellement comme le vol qui vise souvent les objets de valeur.

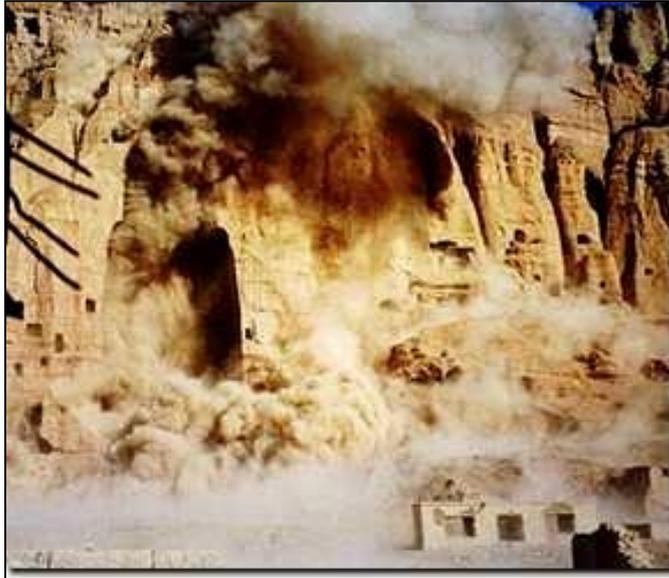
Dans le cas du patrimoine, le vandalisme concerne tout procédé destructeur, visant à anéantir tout ce qui commandait le respect pour son âge (ancienneté), ses souvenirs ou ses beautés. Par vandalisme, des monuments ont été cassés ou détruits pour les dérober affectant leur authenticité et même l'intégrité de cet héritage patrimonial ou pour des raisons idéologiques, des monuments ont été démolis sans penser à leurs valeurs qu'elles soient historiques ou scientifiques, comme la destruction des Bouddhas de Bamiyan en Afghanistan en 2001 par les talibans .

En effet, cet acte a profondément choqué la communauté internationale. Il a suscité une vive réaction de la part des institutions gouvernementales et non gouvernementales du monde

---

<sup>130</sup> Robert Paul, dictionnaire de la langue française.1985

entier en faveur de la protection de cet important patrimoine culturel. L'UNESCO a joué un rôle essentiel dans la campagne pour tenter de protéger ces sculptures préislamiques. La destruction des bouddhas de Bamiyan était qualifiée comme une «crime contre la culture»<sup>131</sup>. L'UNESCO a adopté et proclamé une déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel en 2003, car elle s'est déclarée vivement préoccupée par le nombre croissant d'actes de destruction intentionnelle du patrimoine culturel<sup>132</sup>.



**Photo n° 23: Temple de Bouddhas, Afghanistan.**

Les Bouddhas de Bamiyan en Afghanistan ont été détruits, en 2001, par les talibans pour des raisons idéologiques.

Source :<http://a398.idata.overblog.com/2/21/35/41/Bouddhas-de-Bamiyan/Bouddhas-de->

#### **I.1.2.2. Pillage et fouilles illicites :**

Les fouilles clandestines représentent un danger pour l'histoire et le patrimoine en général, notamment les monuments funéraires, car ils constituent une ressource non renouvelable et de nature limitée. Comme présenté dans le chapitre précédent, les sépultures comportent un mobilier funéraire quelque fois de valeur non estimable. Depuis de nombreuses années malheureusement, les actes de pillage, de fouilles clandestines et de trafic illicites, se sont accrus

<sup>131</sup> La Lettre du Patrimoine Mondial 30.p1, (En ligne) : <http://whc.unesco.org/document/3101/>

<sup>132</sup> [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=17718&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17718&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

de manière considérable. A ce juste titre, dans beaucoup de pays en voie de développement, le pillage du patrimoine archéologique est provoqué par l'état de pauvreté des communautés rurales ou périurbaines<sup>133</sup>. Les sites archéologiques sont, alors, considérés comme des ressources économiques. Le monde entier est victime du pillage qui cause des dégâts non seulement à l'intégrité physique des monuments, mais aussi, la perte des données culturelles et scientifiques qui sont inestimables pour toute l'humanité et son histoire.

Parallèlement, le nombre croissant des collectionneurs, par leur demande, engendre toujours plus de pillage pour les commercialiser ailleurs. Ainsi, les sites archéologiques sont durement affectés par les recherches illégales orchestrées par plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs de détecteurs de métaux ou avec d'autres systèmes. Afin d'éviter le dispersement des objets d'intérêts archéologiques et historiques, des textes de lois internationaux sont promulgués pour prévenir et lutter contre le pillage et la circulation illicite d'éléments du patrimoine archéologique. Ces deux activités frauduleuses ont été formellement interdites. Dans ce sens, la préoccupation de l'UNESCO vis-à-vis de cette pratique est claire.

Cet organisme a mis en place deux instruments normatifs : une recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels en 1964<sup>134</sup>, ainsi qu'une convention, agissant dans le même contexte, est conclue en 1970<sup>135</sup>. Plus tard, la convention européenne, pour la protection du patrimoine archéologique en 1992, a été promulguée en vue de prévenir toute fouille ou déplacement illicite des éléments du patrimoine archéologique et d'assurer que les fouilles et les prospections archéologiques soient entreprises de manière scientifique et sous réserve.

---

<sup>133</sup> Bulletin de l'association happah halte au pillage du patrimoine archéologique historique n°01 - juin 2008. (En ligne) : [halte-au-pillage.org/halteaupillage01-juin08.pdf](http://halte-au-pillage.org/halteaupillage01-juin08.pdf)

<sup>134</sup> La Conférence générale de l'UNESCO qui, le 19 novembre 1964, adopta une Recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Cette Recommandation se contentait d'établir des principes généraux voués à la lutte contre ce trafic illicite.

<sup>135</sup> Cette convention a été signée à Paris le 17 novembre 1970. Elle n'est pour le moment ratifiée que par 120 États. La France l'a ratifiée en 1997 et l'acquisition de ces fresques était postérieure à cette ratification.

**I.1.2.3.Effet du tourisme de masse : la sur-fréquentation**

Le tourisme culturel connaît ces 20 dernières années une expansion exceptionnelle selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)<sup>136</sup>. La croissance du tourisme culturel<sup>137</sup>, peut contribuer au développement et à la revitalisation des régions. Mais, elle est susceptible de créer des pressions sur les éléments patrimoniaux et d'affecter irréversiblement l'intégrité physique des sites archéologiques<sup>138</sup>. Cependant, plusieurs valeurs justifient la valorisation et la présentation au public des sites archéologiques. Or, cette catégorie du patrimoine, tout particulièrement, est caractérisée par une fragilité extrême. Cela semble une évidence puisque ces sites ont vécu, des centaines voire des milliers d'années ensevelis, abandonnés et sans entretien.

D'autre part, la politique du tourisme, en matière de protection des sites archéologiques, reste très limitée et générale surtout dans les pays du tiers monde. Son objectif est de mettre en place des dispositions pour augmenter les activités touristiques dans les sites archéologiques sans prévoir des politiques de protection à l'égard de ce type de patrimoine considéré comme une richesse non-renouvelable<sup>139</sup>.

Il est important de souligner que les facteurs de dégradation induits par les visiteurs sont nombreux ; ils peuvent prendre des formes très diverses. Considéré individuellement et en excluant le cas de dégradations volontaires, un visiteur cause fort peu de dommages mais ceux-ci sont cumulatifs. Les risques encourus par les vestiges sont, donc, directement corrélés à un facteur fondamental : le nombre des visiteurs. L'étude particulière d'un site doit s'attacher prioritairement à évaluer le flux annuel des personnes susceptibles de parcourir le site concerné<sup>140</sup>.

Le déplacement du public, pendant la visite du site, va provoquer des désordres que l'on qualifiera de « mécaniques ». Les désordres de ce type sont observables dans les espaces étroits

<sup>136</sup><http://www2.unwto.org/fr>

<sup>137</sup> Le touriste culturel est celui dont le voyage s'effectue dont le but de satisfaire des besoins culturels. Le mobile principal de son voyage est la découverte culturelle. Le touriste culturel fait partie, en général, d'une catégorie de visiteurs qui a un bon niveau d'instruction et ressemble à la plupart des visiteurs des musées, monuments et sites historiques.

<sup>138</sup> Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe dans "La déclaration d'Helsinki" de 1996 sur "la dimension politique de la conservation du patrimoine culturel en Europe, p 21,

<sup>139</sup> Chedouki.M, *Protection juridique du patrimoine historique égyptien et politique de patrimonialisation : le cas de Louxor*, p1. (En ligne): <http://www.ccvq.org/documents/etats-generaux/colloque-textes/2-1-Chedouki.pdf>

<sup>140</sup> Pedregal, P. Diekmann, D, *Comment concilier la protection des sites archéologiques et leur ouverture au public ?*, APPEAR, 2004. (En ligne): [www.in-situ.be/contrib\\_2\\_fr.pdf](http://www.in-situ.be/contrib_2_fr.pdf)

comme les tombes de la Vallée des Rois en Égypte<sup>141</sup>. Bien évidemment, des dégradations physico-chimiques sont apparues, et des sous-produits de l'occupation humaine vont interférer avec les autres paramètres de l'environnement, pour aggraver de manière plus ou moins notable les conditions que va subir le site : comme ce fut le cas des pierres ou des peintures qui ont été altérées dans la pyramide de Chéops ou dans de nombreux mastabas de Saqqarah<sup>142</sup>. Ainsi, le gaz carbonique se recombine partiellement avec la vapeur d'eau pour former de l'acide carbonique. Celui-ci est de nature à dégrader les matériaux calcaires notamment.

D'autre part, la curiosité qui naît dans l'esprit des touristes à la vue de ces monuments, les poussent à commettre des actes nuisibles à l'authenticité des monuments (graffitis, déplacement d'élément ou d'objets). En effet, le touriste souhaite, généralement, repartir d'un site avec un objet « prélevé » comme souvenir tel qu'un simple caillou ramassé sur le circuit de visite. Les dégradations dues aux visiteurs sont une réalité. Une interaction s'établit entre la présence physique des visiteurs et les matériaux constitutifs du site.

C'est pourquoi, des politiques et des stratégies du tourisme culturel doivent être recherchées dans la perspective d'un usage équilibré et durable du patrimoine culturel, en préservant les possibilités d'usage de ce patrimoine par les générations futures<sup>143</sup>. Ainsi, cet aspect a été souligné lors de la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe dans "La déclaration d'Helsinki" de 1996 sur « la dimension politique de la conservation du patrimoine culturel en Europe » pour protéger le patrimoine culturel des effets pervers de la surfréquentation.

#### **I.1.2.4.Conflits et guerres :**

La guerre est, par nature, une activité humaine destructrice qui porte inmanquablement atteinte non seulement à la vie des hommes et à leur propriété matérielle, mais aussi à l'environnement naturel en fonction des méthodes de combats et des armes utilisées<sup>144</sup>. En temps de guerre, le patrimoine est particulièrement vulnérable aux différentes menaces liées au conflit. Les trois principaux risques sont : les destructions involontaires dites aussi destruction

---

<sup>141</sup> Idem

<sup>142</sup> Les sous-produits de l'activité métabolique, un individu génère de la chaleur, de la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O) et du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

<sup>143</sup> Pedregal, P. D, Diekmann, *Comment concilier la protection des sites archéologiques et leur ouverture au public ?*, APPEAR, 2004, (En ligne): [www.in-situ.be/contrib\\_2\\_fr.pdf](http://www.in-situ.be/contrib_2_fr.pdf)

<sup>144</sup> Argent Pierre, *Les réparations de guerre en droit international public : la responsabilité internationale des Etats à l'épreuve de la guerre*, Ed .Bruylant, Bruxelles, 2002.

collatérale, suite à l'imprécision du tir envers la cible ; le pillage, bien qu'il existe en temps de paix, il est favorisé par la confusion engendrée par le conflit ; enfin, le dernier risque est la destruction du patrimoine dans un but d'épuration culturelle. En effet, de par sa forte symbolique et sa place importante dans la construction identitaire d'un peuple, il devient lors du conflit armé une cible de choix.

Les plus importantes de ces destructions directes dues à l'homme proviennent avant tout des guerres qui ont toujours représenté une menace directe pour le patrimoine, que ce soit en Europe pendant les deux dernières guerres (Cathédrale de Reims bombardée), en Indonésie où les temples d'Angkor furent saccagés et pillés ou plus récemment en Yougoslavie, en Syrie aussi. Mais, l'exemple le plus dramatique est les Mausolées de Tombouctou où les islamistes des groupes armés Ansar Dine (Défenseurs de l'islam) ont démoli, en 2012, sept des seize mausolées de saints musulmans, inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en péril<sup>145</sup>. Les mutilations et les destructions engendrées par les guerres ont suscité l'adoption par l'UNESCO, en 1954, de la Convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé. Elle engage les états partis à cette convention d'introduire dès le temps de paix les instructions et les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine culturel contre d'éventuels conflits armés.



**Photo n° 24: Mausolée de Tombouctou, Mali**



**Photo n° 25: Mausolée de Tombouctou détruit, Mali**

Les Mausolées de Tombouctou où les islamistes des groupes armés Ansar Dine (Défenseurs de l'islam) ont démoli, en 2012.

Source :[http://whc.unesco.org/uploads/thumbs/site\\_0119\\_0017-500-335-20121213154029.jpg](http://whc.unesco.org/uploads/thumbs/site_0119_0017-500-335-20121213154029.jpg)

<sup>145</sup> [http://www.huffingtonpost.fr/2012/07/03/destruction-mausolees-tombouctou-bouddha-cathedrale\\_n\\_1645302.html](http://www.huffingtonpost.fr/2012/07/03/destruction-mausolees-tombouctou-bouddha-cathedrale_n_1645302.html)

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'idée de protéger le patrimoine culturel en temps de guerre a fait son apparition, soutenue par l'idée de maintenir une paix universelle. La convention de La Haye 1907 est la première convention internationale à faire mention de la nécessité de protéger le patrimoine en demandant aux États de prendre des mesures « autant que possible » afin d'« épargner les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les monuments historiques »<sup>146</sup>. Si, avec cette convention les bases d'une réglementation internationale sont posées, la mise en application de cette dernière s'est révélée très limitée en grande partie en raison de l'évolution de la guerre même et des techniques de combat.

#### **I.1.2.5. Phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation :**

Un facteur important qui menace lui aussi la survie du patrimoine archéologique funéraire est l'urbanisation. La plupart des villes ont été transformées par la révolution industrielle, qui a remodelé leur noyau mercantile et les a dotées d'une structure urbaine et sociale témoignant de leurs nouvelles fonctions dominantes. L'attraction urbaine s'est manifestée à travers un accroissement démographique et économique sans précédent créant des pressions sur les villes, qui deviennent de plus en plus consommatrices d'espaces et de terrains urbanisables pour répondre aux besoins du croit démographique urbain et des nouveaux venus issus de l'exode rurale, qui sont à la recherche de la citadinité.

Dans la plupart des cas, la croissance des villes sous pressions, est non maitrisable et non planifiée, causant des conséquences néfastes sur le patrimoine archéologique qui n'est pas toujours répertorié et délimité. La nouvelle population urbaine a besoin de nouveaux logements, de services et d'infrastructure etc.... Ces travaux se présentent sous formes de routes, d'autoroutes, d'installations électriques, de réseaux d'adduction d'eaux, de gaz, d'égouts, etc. Ces travaux peuvent donc endommager de façon irréversible le patrimoine archéologique enfoui et qui n'est pas encore protégé.

Les avancées des travaux d'aménagement peuvent se développer aux alentours des sites archéologiques lorsque l'implantation de ces derniers peut favoriser une naissance puis une expansion urbaine d'une nouvelle ville. Il est à rappeler que l'implantation des sites archéologiques, a été choisie de manière stratégique depuis la haute histoire dans des endroits convoités : villes côtières, terres fertiles, points frontaliers, etc...Ces mêmes motifs ne cessent

---

<sup>146</sup> Article 27 du règlement de la Haye, annexé à la convention IV de la Haye, 1907

d'inspirer les modalités d'édification des villes et des agglomérations contemporaines, ce qui a introduit, alors, des changements radicaux de l'affectation des terres environnantes.

Par contre, lorsque l'implantation des sites archéologiques funéraires, par rapport à la ville urbaine ou active est défavorable, c'est-à-dire que les sites se situent en dehors du périmètre urbain, alors ils sont marginalisés. Par la force des choses, ils sont devenus des lieux non fréquentés et désertés car l'homme se tourne, toujours, vers la vie et vers les activités rentables. Ainsi, les sites archéologiques funéraires seront des victimes de leurs emplacements et tomberont dans l'oubli ce qui provoque leur mort.

La protection des sites archéologiques avait fait, depuis plus d'un demi-siècle, l'objet d'efforts internationaux intenses. Ces derniers ont porté, essentiellement, sur la constitution d'une base légale et organisationnelle régissant leur protection ainsi que leur utilisation dans le milieu urbain.

### **1.1.3. Action destructrice indirecte ou non traditionnelle :**

Par les mutations des activités humaines, le développement industriel et les transformations de son milieu, l'homme a été à l'origine de nouveaux types de dégradations des monuments, certes involontaires, mais malheureusement très rapides. Ces risques particuliers, et qui ne sont pas à sous-estimés, émanent des activités humaines. L'ignorance, la négligence ou l'indifférence de l'homme ont longtemps provoqué la destruction massive des monuments et des sites archéologiques. A titre d'exemple, les grandes pyramides de Guizèh ont longtemps été utilisées comme des carrières pour leurs pierres. L'action de s'occuper des destructions affectant le patrimoine, est vue comme un luxe dans les pays du tiers monde ou dans les pays en voie de développement où les grandes préoccupations de l'état se limitent à satisfaire les besoins urgents de la population tels que : les logements, les équipements....

#### **1.1.3.1. Indifférence et insensibilité vis-à-vis des sites archéologiques funéraires :**

Par indifférence ou par besoin, les hommes ont utilisé des monuments comme résidence. En effet, pour des raisons idéologiques ou encore fondées sur des besoins prioritaires de l'homme, les sites se voient abandonnés provoquant, ainsi, leur détérioration ou leur utilisation inadaptée. Dès lors, les sites sont privés de toute opération de conservation.

### **I.1.3.2. Ignorance de l'être humain :**

Avec un nombre et une variété aussi exceptionnels des sites archéologiques funéraires, la méconnaissance de ce fragment du patrimoine par la société, peut engendrer des conséquences fatales. La méconnaissance des valeurs associées aux sites archéologiques funéraires, exception pour les spécialistes, les assoiffés de connaissance et les professionnels, est un handicap majeur qui doit être pris très au sérieux. Hormis, les populations, qui côtoient au quotidien ces constructions, les autres n'ont pas été sensibilisées quant à la valeur que représentent ces constructions, induisant, ainsi, le désintérêt pour ce type de lieux et la dégradation des témoignages ayant survécus aux vicissitudes de la nature.

### **I.1.3.3. Négligence de l'être humain :**

Certains monuments ont subi des altérations en raison de la qualité souvent médiocre des procédés de fouilles qui font perdre aux monuments leur authenticité. Des fouilles sans restitution à l'état initial des monuments, des interventions hasardeuses sur les monuments sans recherches approfondies sur le sujet constituent des menaces potentielles pour les sites archéologiques funéraires. Par négligence dans l'entretien du patrimoine ou des restaurations inadaptées, l'homme a souvent aussi causé des dégradations sur les sites et les monuments.

Par conséquent, il est important de signaler que les facteurs agissant sur les sites archéologiques dépendent du contexte dans lequel ils se trouvent. Toute opération menée sur les sites archéologiques funéraires doit tenir compte du contexte actuel vu les nouvelles conjonctures et mutations imposées par le monde contemporain afin de comprendre la racine du mal qui affecte ces sites.

## **I.2. Sites archéologiques funéraires à l'épreuve de la contemporanéité :**

La relation instaurée par les archéologues avec les vestiges funéraires est triple : une relation au vestige, une relation au monde d'origine et une relation aux hommes qui peuplent ce monde et ont fait le vestige. Ainsi, la relation instaurée au vestige est conditionnelle et précède les deux autres. L'objet patrimonial est, donc, un médiateur entre deux univers : « *les objets patrimoniaux sont des médiateurs entre leur univers d'origine et celui où nous pouvons les voir*

*aujourd'hui* »<sup>147</sup>. Le processus de patrimonialisation permet, également, de fixer sur le vestige, des valeurs et des propriétés reconnues par ceux qui y participent, puis par tous. Pour assurer la bonne garde d'un lieu, on doit clairement discerner les éléments dans lesquels il se situe, ainsi que les risques qui le menacent. Pour y parvenir, il faut étudier les sites archéologiques funéraires dans les conditions imposées par la modernisation et la globalisation.

Il devient assez clair que la question des sites archéologiques, notamment les monuments funéraires, est liée à deux dimensions : la tradition véhiculée par l'attachement à un passé séculaire et la modernité mue par la vision contemporaine qu'on a sur ce passé et la projection qu'on en fait pour les générations futures. Mais, la société moderne est touchée en plein fouée dans sa structure par des transformations majeures, touchant le rythme et les formes de la vie, causées par les nouvelles conjonctures et mutations dictées par la mondialisation qui relègue l'objet patrimonial au second plan. Pour comprendre les problèmes actuels des monuments funéraires, imposés par la contemporanéité, il est important de commencer par donner les différentes définitions des éléments essentiels à la compréhension des contextes sociaux tels que la modernité, la mondialisation.....

### **I.2.1.Modernité :**

La modernité n'est ni un concept sociologique, ni un concept politique, ni proprement un concept historique. C'est un mode de civilisation caractéristique, qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou traditionnelles. Face à la diversité géographique et symbolique de celles-ci, la modernité s'impose comme une culture homogène, irradiant mondialement à partir de l'Occident. Pourtant, elle demeure une notion confuse, qui connote globalement toute une évolution historique et un changement de mentalité<sup>148</sup>. Etymologiquement, la modernité est issue du bas latin *modernus*, dérivé de l'adverbe *modo* signifiant "récemment". L'adjectif *moderne* est usité en langue française à partir du 14<sup>ème</sup> siècle (1361), signifiant nouveau, récent, « d'aujourd'hui »<sup>149</sup>.

Le terme *moderne* dans son acception générale, renvoie à celui de « contemporain » et s'oppose à tout ce qui est ancien. Il revient de façon récurrente à travers l'histoire, pour désigner tout ce qui est nouveau. Il s'oriente vers le futur via le présent, il désacralise et discrédite le

<sup>147</sup> Davallon Jean, *Le Don du patrimoine : Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Op.cit, p174

<sup>148</sup> <http://www.universalis.fr/encyclopedie/modernite/>

<sup>149</sup> Le Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française

passé. Ainsi chaque période de l'histoire a eu ses « temps modernes » qui ont été les représentants d'une certaine modernité, citons à ce titre dans l'architecture, le gothique, le néoclassique et l'art nouveau.

La modernité est une conscience morale et esthétique, née dans la culture européenne, possédant une tradition repérable dans l'histoire occidentale et fonctionnant comme un mode critique pourvu de certaines constantes : « *le sens de la modernité tient, à chaque fois, pour le sujet individuel ou collectif dans la recherche du sens de son historicité* »<sup>150</sup>. La modernité comme la définit Anthony Giddens<sup>151</sup>, « *désigne des modes de vie ou d'organisation sociale apparus en Europe vers le dix-septième siècle, et qui progressivement ont exercé une influence plus ou moins planétaire* »<sup>152</sup>. Donc, la modernité concerne toute la période qui commence à partir de la fin du Moyen Âge et qui dure encore aujourd'hui et correspond aussi bien à une « ère » (temporelle) qu'à une « aire » (géographique : l'Europe).

Inextricablement mythe et réalité, la modernité touche tous les domaines : état moderne, technique moderne, musique et peinture modernes, mœurs et idées modernes, comme une sorte de catégorie générale et d'impératif culturel. Née de certains bouleversements profonds de l'organisation économique et sociale, elle s'accomplit au niveau des mœurs, du mode de vie et de la quotidienneté, jusque dans la figure caricaturale du modernisme. Mouvante dans ses formes, dans ses contenus, dans le temps et dans l'espace, elle n'est stable et irréversible que comme système de valeurs<sup>153</sup>.

On peut définir la modernité comme une rupture explicite et forcée avec les anciens et avec tout ce qui est traditionnelle. La modernité, l'attitude moderne, sont, désormais, considérées comme un arrachement aux classiques, et caractérisées comme une attitude anti-traditionaliste. La modernité renvoie au synonyme de rupture résultant principalement d'une crise de la pensée, une crise de la représentation de la société, une crise de la représentation de l'Homme. Ces crises nourries par les acquis du siècle des lumières<sup>154</sup>, l'influence des grandes découvertes et l'impact de l'industrialisation, ont permis l'émergence de nouvelles valeurs dont : le triomphe de la raison, l'anticonformisme, la démocratie, l'individualisme, l'universalité, l'innovation, la

<sup>150</sup> Alexis Nouss, *La Modernité*, Ed. P.U.F.1995, p 18

<sup>151</sup> Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité*, Ed. L'Harmattan, 1994, p 192

<sup>152</sup> Delon Michel, *Culture politique au Maroc*, Ed. L'Harmattan, 2011, p55

<sup>153</sup> <http://www.universalis.fr/encyclopedie/modernite/>

<sup>154</sup> Mouvement philosophique qui domina le monde des idées en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle.

temporalité, l'autonomie, la liberté, la conscience, le droit et la citoyenneté<sup>155</sup>. C'est ce nouvel esprit, qui regrette ce qui est ancien et recherche tout ce qui est nouveau.

Avec la modernité, la société moderne s'est mise en place progressivement à travers l'évolution de l'homme qui a instauré une nouvelle manière de vivre, de concevoir sa destinée, de maîtriser sa vie en étant libre et responsable. Dès lors ce principe a permis à l'individu de s'arracher à l'emprise de la communauté, afin de prendre en charge son propre destin, de construire son être, d'effectuer ses choix personnels. La montée de l'individualisme s'est installée peu à peu avec l'avènement de la révolution industrielle et du capitalisme au cours du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle, renforcée plus tard par le libéralisme social et économique. De plus l'exode rural et l'urbanisation ont poussé l'individu vers une existence citadine, déracinée de ses origines rurales et de ses traditions<sup>156</sup>.

Ainsi, la société urbaine est devenue plus anonyme et impersonnelle que la société rurale. Les liens de dépendance entre les individus sont, alors, diminués au même titre que les liens sociaux, provoquant l'extinction du sentiment d'appartenance à la société. L'irradiation de la modernité, dont l'ancrage est en Europe, concerne tous les continents. En tant que phénomène de civilisation, la modernité engage de grandes révolutions générant ce qu'on appelle la sécularisation ou la laïcisation de la société. Enfin, la modernité touche les structures sociales et techniques du monde entier où l'homme perd ses repères dans la tornade de la mondialisation.

### **I.2.2. Mondialisation :**

« *La mondialisation est l'une des conséquences majeures de la modernité* »<sup>157</sup>. Il ne s'agit pas seulement d'une diffusion des institutions occidentales à travers le monde, écrasant les autres cultures. La mondialisation : processus de développement inégal qui fragmente autant qu'il coordonne, amène des formes nouvelles d'interdépendance planétaire pour lesquelles répétons-le, il n'existe pas d'autres. Depuis le début des années 1990, la « mondialisation » désigne une nouvelle phase dans l'intégration planétaire des phénomènes économiques, financiers, écologiques et même culturels. La mondialisation est un phénomène qui est ni linéaire ni irréversible<sup>158</sup>. La mondialisation est devenue l'un des concepts les plus en vogue depuis le

---

<sup>156</sup> Alexis Métais, *Pourquoi la société moderne devient-elle plus individualiste ?*, Ed. INSA de Lyon. p13

<sup>157</sup> Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité*, Ed, L'Harmattan, 1994, p121

<sup>158</sup> Idem

milieu des années 90, non seulement dans le milieu des sciences sociales, mais également au sein du grand public.

Dans les disciplines des sciences sociales, le concept de mondialisation est, souvent, utilisé de manière plus englobante. Il représente alors la tendance à « l'interconnexion mondiale croissante » dans pratiquement tous les domaines : économique, culturel, technologique, politique, juridique, militaire, environnemental et social<sup>159</sup>. Ainsi, la mondialisation est définie par Grahame Thompson comme « *la totalité des phénomènes sociaux contemporains* »<sup>160</sup>. Parmi les effets culturels de la modernisation et de la mondialisation qui ont des conséquences sur l'état actuel des sites archéologiques funéraires, on peut citer :

### **I.2.3.Effets culturels de la modernisation :**

La modernisation, comme phénomène ayant un impact sur la société, est porteuse de changements sociaux suite aux interpénétrations des cultures. En effet, les apports de la modernisation touchent tous les domaines relatifs à la société induisant des mutations profondes mues par les phénomènes suivants :

#### **I.2.3.1.Acculturation :**

Acculturation se définit comme la destruction de la culture traditionnelle d'un groupe du fait d'un contact prolongé avec une autre culture. Formé à partir du latin *ad*, qui exprime le rapprochement, le terme acculturation a été proposé dès l'année 1880 par les anthropologues nord-américains. Les Anglais lui préfèrent celui de *cultural change* (moins chargé en valeurs ethnocentriques liées à la colonisation : Malinowski), les Espagnols utilisent le terme *transculturation* (F. Ortiz), quant aux Français, ils emploient l'expression d'*interpénétration des civilisations*. Mais le vocable nord-américain finit par s'imposer.

Le terme d'acculturation peut se définir comme une formule décrivant l'ensemble des phénomènes et des processus qui accompagnent la rencontre entre deux cultures différentes. Ce vocable est issu de l'anthropologie anglo-saxonne où il apparaît déjà au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est, cependant, qu'à partir des années 1950 que son utilisation s'est développée dans le domaine des

---

<sup>159</sup> Bolduc. David, Green Antoine, *La mondialisation et ses effets*, Université Laval Québec, Canada, 2000.p7

<sup>160</sup>Thompson. Grahame, *Introduction : situé la mondialisation*, In. Revue Internationale des Sciences Sociales, N° 160, 1999, p 159-174

sciences sociales<sup>161</sup>. Le mot acculturation a, d'ailleurs, pris plusieurs sens différents selon la discipline qui l'utilise.

En anthropologie culturelle<sup>162</sup>, il désigne les phénomènes de contacts et d'interpénétration entre deux civilisations différentes. Ainsi, l'acculturation est l'étude des processus qui se produisent lorsque deux cultures se trouvent en contact et agissent et réagissent l'une sur l'autre. Les principaux processus étudiés ont été ceux des conflits, d'ajustement et de syncrétisation, d'assimilation ou de contre-acculturation, qui peuvent être mis en rapport avec les processus sociologiques de compétition, d'adaptation et d'intégration, tout en étant parfois distincts. L'acculturation a été étudiée selon des points de vue différents : ceux de l'anthropologie culturelle, de la psychologie sociale, de la sociologie ou anthropologie sociale. Aujourd'hui, les recherches tendent à se cantonner dans le domaine de l'acculturation planifiée<sup>163</sup>.

L'acculturation est l'un des phénomènes engendrés par le contact des cultures évoluant sous l'effet des mutations, des transformations causées çà et là par des emprunts réciproques sous l'effet de la mondialisation et la fusion d'une société universelle. Selon Parodiant Achiel Peelman, disons que l'acculturation, est un processus dynamique dans lequel s'engagent les cultures, elle provoque des conséquences importantes, variées dans nos sociétés avec les emprunts réciproques des éléments nouveaux, imitation, transferts symboliques, nouveaux développements et syncrétisme<sup>164</sup>.

L'acculturation engendre le phénomène de déracinement, de déstabilisation des structures sociales. De puissantes campagnes médiatiques véhiculent des styles de vie, des projets sociaux et économiques, une vision d'ensemble de la réalité qui rongent de l'intérieur divers fondement culturel de certaines civilisations. Puis en raison de leur forte connotation scientifique et technique, les modèles culturels de l'Occident apparaissent fascinants et séduisants. Ce phénomène déstabilisateur des couches sociales est accentué dans les sociétés sous développées ou colonisées comme en Afrique et les pays du monde arabe. Ce phénomène d'acculturation s'est manifesté en Afrique parce que les modes de vie et les habitudes d'aujourd'hui sont dénaturés et leur vision pour leur patrimoine est biaisée.

---

<sup>161</sup> Courbot. Cécilia, *De l'acculturation aux processus d'acculturation de l'anthropologie à l'histoire Petite histoire d'un terme connoté*, Ed. Publications de la Sorbonne, 2000, p123

<sup>162</sup> L'anthropologie culturelle, Elle a pour objet l'étude de l'homme et des sociétés humaines dans leur versant culturel.

<sup>163</sup> <http://www.universalis.fr/encyclopedie/acculturation/>

<sup>164</sup> Peelman A, *L'inculturation. L'Église et les cultures*, Paris, Desclée, 1988, p141

### **I.2.3.2.Déracinement culturel :**

Le déracinement pour un individu implique le fait de ne plus savoir à quelle culture il doit se rattacher. Précisément, beaucoup de traits de notre société actuelle relèvent de la pathologie du déracinement. Elle peut être analysée comme la perte de la fonction structurante de la culture, c'est-à-dire comme un processus brutal d'individuation pathologique, qui fait éclater les communautés. Elle prive l'homme de recourir, en cas de danger, à ses valeurs et ses normes culturelles qui peuvent être d'un grand secours pour sa stabilité morale. Par ailleurs, il existe des individus ou des groupes sociaux, relevant du cosmopolitisme, préconisent un affaiblissement de leur identité et de leur sentiment d'appartenance communautaire pour toucher les dividendes hypothétiques d'une prétendue "ouverture" aux autres. Cependant, ils ne font qu'aggraver cette pathologie sociale née justement de l'affaiblissement des liens identitaires.

La rupture de la tradition, dénoncée par Konrad Lorenz comme l'un des "huit péchés capitaux de notre civilisation"<sup>165</sup>, est caractéristique du déracinement culturel: elle porte atteinte à l'acquis légué par les générations antérieures, c'est-à-dire à l'ensemble des traditions qui ont donné un avantage sélectif à un peuple et lui ont permis de survivre. Les individus, ne pouvant plus se référer à des valeurs communes, ne trouvent plus de sens au monde et à la société. Il se traduit à l'époque moderne par l'apparition d'une société uniformisée où l'échange marchand devient le paradigme des relations sociales<sup>166</sup>. Les cultures populaires ont été sacrifiées sur l'autel de la modernité industrielle et de la mondialisation. Ces raisons, qui ont présidé à ce saccage culturel, sont inspirées par une même croyance en l'idéologie du progrès et en cet idéal : l'homme déraciné.

### **I.2.3.3.Amnésie historique :**

L'oubli se distingue de l'amnésie, en ce qu'il est le plus souvent considéré comme un phénomène normal. Il porte aussi sur des contenus précis, alors que l'amnésie affecte une catégorie plus ou moins grande de souvenirs des peuples ou efface une tranche entière de la mémoire collective. Amnésie sociale est un oubli collectif par un groupe de personnes. Le concept est initié par Russell Jacoby depuis les années 1970 dans son ouvrage « Social Amnesia: A Critique of Contemporary Psychology ». L'amnésie sociale peut être le résultat de "la répression par la force" des souvenirs, de l'ignorance, de l'évolution des circonstances, ou

<sup>165</sup> Konrad. Lorenz, *Les huit Péchés capitaux de notre civilisation*, Ed. Flammarion, 1973, p80

<sup>166</sup> [http://www.clubdelhorloge.fr/identite\\_et\\_croissance\\_02.php](http://www.clubdelhorloge.fr/identite_et_croissance_02.php)

l'oubli qui vient de l'évolution des intérêts. Manifestation, folklore, "mémoire locale", et la nostalgie collective constituent les contre-forces qui combattent l'amnésie sociale<sup>167</sup>. Au 3<sup>ème</sup> millénaire, une idée domine celle qui consiste à l'entrée de l'humanité dans une nouvelle ère historique : celle de la mondialisation où l'amnésie s'accroît d'une façon vertigineuse. Des parts entières de nos mémoires et de notre histoire s'effacent, provoquant la perte de notre identité.

#### **I.2.3.4.Sites archéologiques funéraires face à la modernité et la mondialisation :**

La société actuelle, par son mode de structuration, constitue un prolongement de la société " moderne ", ou présente-t-elle plutôt un ensemble de traits qui l'éloignent et rejettent tout ce qui est ancien. Tout individu s'intéresse à l'une ou l'autre facette de la période contemporaine<sup>168</sup>. Parler de l'organisation de son temps, des contraintes temporelles que l'on accepte ou que l'on refuse, apparaît parfois comme une pratique quotidienne qui n'a pas d'implication existentielle particulièrement importante. C'est peut-être pour cela que les hommes parlent avec autant de passion de leur temps, de leur vie active, les hommes suivent le rythme de la vie moderne.

Néanmoins, les legs archéologiques sont, aujourd'hui, menacés par les différents facteurs de dégradations exposés ci-dessus tels que : le processus d'urbanisation et le phénomène d'acculturation que de nombreuses sociétés contemporaines connaissent surtout les pays sous développés. Si le processus d'assimilation de nouveaux modèles socioculturels exogènes à la société en question a affecté considérablement la vision et l'attitude de l'homme vis-à-vis des sites archéologiques funéraires, celui de l'urbanisation a détruit les vestiges archéologiques matériels en les engloutissant.

Pourtant, ces objets archéologiques funéraires constituent les preuves indéniables des solutions apportées par le génie humain face aux problèmes de la mort et de la vie auxquels l'homme a été confronté tout le long de son histoire. Les monuments funéraires et les sites archéologiques quelque fois figurent comme des obstacles devant le développement et la croissance urbaine des villes (l'aménagement de territoire). En plus, la société actuelle se détache des valeurs sociales anciennes et se tourne vers la vie non vers la mort.

---

<sup>167</sup> Russell Jacoby, *Social Amnesia: A Critique of Contemporary Psychology*, Ed, reprint, 1975, p34

Face aux mutations engendrées par la mondialisation et l'émergence des sociétés en réseau, qui ont favorisé le contact avec l'autre et le monde extérieur, l'homme tente de retrouver son ancrage culturel et identitaire à travers la prise en charge de son patrimoine archéologique et les monuments funéraires qui portent en lui les racines humaines tout en établissant des passerelles entre les générations passées, présentes et futures. Les sites archéologiques funéraires permettent aux sociétés de sortir du présent pour visiter un temps passé et lointain. La distance créée entre les deux espaces temporels permet à l'homme de mieux comprendre le présent dans lequel il vit, de tisser des liens significatifs entre son identité, sa culture, et son passé.

En effet, ces constantes existentielles de l'homme sont véhiculés à travers les biens patrimoniaux surtout ceux qui ont résistés aux aléas du temps et aux différents facteurs de dégradations. Ces vestiges constituent des restes matériels qui rappellent à l'humanité les structures sociales anciennes et leurs organisations face à la vie et à la mort. Avec la mondialisation, les hommes perdent de plus en plus leurs identités et leurs cultures au profit d'autres qui sont plus à la mode. Avec la protection et la mise en valeur de ces trésors patrimoniaux, l'homme peut échapper au rythme accéléré de la mondialisation et à la standardisation en retrouvant son identité et en faisant de ces biens des éléments de différenciation et des points d'attraction.

## **II. Mise en valeur comme outil de reconquête des sites archéologiques funéraires :**

La mise en valeur, locution clé, qui se veut rassurante, est en réalité inquiétante par son ambigüité. Elle renvoie aux valeurs du patrimoine, qu'il s'agit de faire reconnaître. Elle contient, aussi, la notion de plus-value. Une plus-value d'intérêt, d'agrément, de beauté, certes elle ne doit pas dissimuler qu'aujourd'hui, comme hier, malgré les législations protectrices, la destruction continue et opiniâtre des monuments et des ensembles anciens. La démolition se poursuit à travers le monde, prétextant la modernisation, la restauration aussi<sup>169</sup>. Mais, la plus-value est aussi, celle de l'attractivité, dont il est inutile de souligner les connotations économiques.

La mise en valeur du patrimoine, en général, et des vestiges archéologiques en particulier, permet de valoriser la spécificité d'un lieu tout en tissant des liens avec d'autres lieux similaires, parfois très distants, mais issus d'un même courant social, culturel et historique. La création de

---

<sup>169</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Op.cit, p 164

sites visitables apparaît, donc, comme un vecteur potentiel d'une stratégie identitaire à la fois locale et ouverte au monde<sup>170</sup>.

D'autre part, la mise en valeur est un outil de la reconquête des sites archéologiques funéraires qui subissent une dévalorisation permanente. Parmi les multiples opérations destinées à mettre les biens patrimoniaux en valeur, et à les transformer éventuellement en produit économique, il existe celles qui sont citées par Choay. F, telles que : « *de la restauration à la réutilisation , en passant par la mise en scène et l'animation , la mise en valeur du patrimoine historique présente des formes multiples , aux contours imprécis , qui souvent se confondent ou s'associent* »<sup>171</sup>.

Par ailleurs, la ville joue un rôle important dans la valorisation du patrimoine puisque les sites et les monuments patrimoniaux se trouvent soit dans les villes, soit dans les périphéries de celles-ci. De ce fait, la ville est responsable localement de la conservation, la mise en valeur et l'animation du patrimoine. La ville doit tout d'abord identifier ses ressources en patrimoine, ce qui lui permettra après de choisir les actions futures nécessaires dans le domaine patrimonial. La richesse du patrimoine, relevée par les actions de la ville, doit profiter non pas uniquement aux touristes mais aussi aux habitants locaux dans le but de la découverte de leur propre patrimoine et pour les travaux de recherche. Les sites et les monuments, qui ont une valeur touristique, doivent être répertoriés et un planning de restauration et d'animation doit être élaboré, et ce compte tenu de l'état des sites. Pour cela, des recherches historiques et une documentation complète sur le monument ou le site en question doit être réalisée.

La mise en valeur de sites archéologiques en milieu urbain ne constitue pas une problématique autonome, déconnectée de la réalité qui l'entoure. Elle est au contraire résolument ancrée dans un certain nombre de politiques modernes ainsi que les acteurs, et principalement l'autorité publique, les citoyens et les professionnelles. La valorisation du patrimoine répond à de multiples enjeux, d'ordre culturel, pédagogique, économique, touristique et social. La mise en valeur du patrimoine repose sur l'action d'accueil, d'encadrement et d'animation par divers agents du patrimoine tant institutionnels que bénévoles. Elle fait l'objet de diverses manifestations qui répondent à l'intérêt du public.

---

<sup>170</sup> Teller Jacques, *la mise en valeur des vestiges archéologiques en milieu urbain* », APPEAR contribution , n°1, 2003,p 25

<sup>171</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Op.cit, p165

La mise en valeur d'un site archéologique est un processus dont le résultat se traduit par un choix éclairé de sa présentation in situ. Il s'agit d'une mise en valeur sur les lieux mêmes ou à proximité du site découvert. La mise en valeur des sites archéologiques funéraires peuvent prendre plusieurs formes selon les spécificités du site :

### **II.1. Conservation des sites archéologiques funéraires :**

Exhumés de l'oubli, les vestiges archéologiques ont beaucoup à raconter aux spécialistes, tout d'abord, au public, ensuite. En grande partie protégés par leur enfouissement, les traces de notre histoire ont beaucoup à craindre des nouvelles conditions environnementales dans lesquelles notre légitime curiosité va les maintenir. Si on n'y prend garde, les efforts pour redécouvrir des civilisations, aujourd'hui, disparues se paieront par la disparition définitive des témoignages qu'elles ont laissés. La responsabilité des archéologues et des aménageurs des sites est donc grande pour préparer, organiser et surveiller la conservation des vestiges du passé.

La conservation visait, autrefois, à redonner l'apparence d'origine aux biens considérés comme ayant une valeur patrimoniale, la mise en valeur se donne, aujourd'hui, pour objectif de maintenir leur signification dans le cadre de leur contexte social et historique, que cela exige ou non la survie de tous les éléments signifiants. « *La conservation et la restauration ce sont là les fondement de toute mise en valeur* »<sup>172</sup>. La conservation se définit comme étant l'ensemble des processus et des actions entrepris sur un objet, ayant pour objectif le maintien de sa signification. Elle a pour finalité l'élaboration d'un plan d'action visant à maintenir la structure physique d'objets patrimoniaux et de garantir sa transmission aux générations à venir.

Par conséquent, l'identification des facteurs de dégradation n'est pas en soi une tâche aisée. Après avoir identifié l'ensemble des facteurs de dégradation, l'étude de chaque facteur doit être entreprise. Elle s'organise autour de grandes séquences :

- Identification des paramètres caractéristiques du facteur étudié.
- Analyse de son mode d'action et des interactions avec les autres facteurs.
- Définition des moyens de prévention, de correction et de suivi.

---

<sup>172</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Éd. seuil, 1992, p .165

- Mise en œuvre des moyens de prévention, de correction et leur contrôle.

La conservation de la fonction initiale d'un site archéologique est sans doute une situation de conservation idéale<sup>173</sup>. Cependant, les sites archéologiques se trouvent toujours en état de marginalisation et ils sont réduits en fragments incompréhensibles, incapables d'évoquer leur essence. Mais, les vestiges archéologiques sont rarement intelligibles directement, ils ne prennent souvent un sens qu'après l'étude et l'explication de l'archéologue. Donc, il est aussi important de leur attribuer un usage adéquat dans la vie contemporaine pour leur assurer la vitalité.

On peut trouver aussi la conservation intégrée qui se présente comme le résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration et de la recherche de fonctions compatibles avec la substance en présence<sup>174</sup>. Son but est de conserver, restaurer ou réhabiliter des constructions ou des ensembles urbains. Elle porte son effort simultanément sur la valeur culturelle des édifices et sur leur valeur d'usage. Elle suppose que la conservation du patrimoine et l'aménagement du territoire fassent l'objet d'une politique et d'une législation coordonnées. L'idée générale de la conservation intégrée est d'intégrer les sites archéologiques funéraires dans la planification urbaine et de les doter d'un usage approprié.

## **II.2.Mise en scène :**

La mise en scène du patrimoine, que ce soit archéologique ou architectural, joue un rôle primordial dans le dynamisme de la valorisation des ressources patrimoniales. Outre l'attractivité touristique et l'animation des sites destinés aux morts, cela permet, également, aux habitants de redécouvrir leur patrimoine. La mise en scène des sites archéologiques funéraires par son aspect spectaculaire et théâtral, offre un spectacle permanent qui procure une sensation de présence du passé en valorisant les éléments qui le constituent comme le confirme Choay. F « *il s'agit de présenter le monument comme un spectacle, de le donner à voir de la façon la plus flatteuse* »<sup>175</sup>. La mise en scène présente aussi un moyen qui véhicule la force symbolique dont les sites archéologiques funéraires sont chargés et elle permet de garder leur authenticité.

La mise en scène a pour objectif, de développer l'esprit communautaire et sociale et de

---

<sup>173</sup> À l'instar des ponts antiques médiévaux en usage jusqu'à nos jours.

<sup>174</sup>La Charte Européenne du Patrimoine Architectural 1975, l'Article 7.

<sup>175</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Éd. seuil, 1992, p.166

fêter « être ensemble » autour de l'histoire racontée par le lieu. Son enjeu est d'entretenir la mémoire du lieu et de ses usages. Conservatrice, elle plonge ses racines dans le passé, mais porte en elle le devenir du lieu patrimonial. L'analyse des expositions concrètes du patrimoine permet de comprendre qu'elles construisent une expérience du temps pour le visiteur et un type de médiation original. La construction du discours spatial et l'articulation des éléments fictionnels et des éléments authentiques deviennent, alors, déterminantes.

### **II.2.1.Son et lumière :**

« Participe aussi à une mise en scène le son institutionnellement associé à la lumière dans les biens nommés « spectacles de son et lumière ». Mais, le son, musique et discours, opère sur le spectacle, non sur le monument »<sup>176</sup>. Le son peut s'associer à l'éclairage nocturne. Les sites patrimoniaux peuvent être, à la fois, illuminés et dégager une musique qui soit en harmonie avec les mouvements de la lumière, mais aussi, avec la nature des sites et de leur époque historique à laquelle ils appartiennent.

### **II.2.2.Eclairage nocturne :**

La lumière associée à sa source principale, le soleil, est indissociable de la vie. Dans de nombreuses cultures, elle participe à la représentation du divin : pyramides dédiées au soleil, cathédrales baignées de lumière... défiant les forces des ténèbres. Elle est, aussi, un symbole de connaissance et elle associe le visible et l'intelligible, à l'opposé de son contraire, l'obscurité, assimilée à l'absence de vision et du savoir<sup>177</sup>. L'idée de la lumière est également liée à celle d'une émancipation humaine fondée sur le progrès scientifique, les évolutions techniques et leurs défis. « Les années 1930 ont inventé l'éclairage nocturne, qui n'a, depuis, cessé de se perfectionner. Trouant l'épaisseur de la nuit, le monument telle l'apparition d'une divinité en gloire, une part rayonner l'éternité. La lumière artificielle fait à l'ombre une part royale pour en délivrer des figures sans rides, des formes jamais perçus des topographies inconnues »<sup>178</sup>. La lumière nocturne est destinée à donner vie aux monuments qui tombent dans l'obscurité de la nuit par une mise en lumière et de raconter leur histoire.

---

<sup>177</sup> <http://www.crdp-montpellier.fr/themadoc/Architecture/ArchitectureImp.htm>

<sup>178</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Éd. seuil, 1992, p.166

L'éclairage nocturne se fait par la projection de la lumière la nuit sur les monuments pour les rendre visibles. Cette lumière nocturne est porteuse de message significatif qui raconte l'histoire des lieux. Cette technique permet de rendre le patrimoine visible la nuit. Ce patrimoine est, parfois, un peu perdu même pendant le jour. La projection peut se faire sur des monuments, des statues, des colonnes, des façades, des passages qui mènent vers un monument ou un évènement ou autres. Ainsi, la projection de la lumière permet de donner un autre visage aux monuments, aux sites et même à la ville, un visage qui peut être tout à fait différent de celui vu en plein jour. Elle met l'accent, en fait, sur des textures, sur des reliefs, des choses que l'œil du touriste peut ne pas voir le jour à cause de la mixité des œuvres existantes ou à cause des constructions modernes qui auraient pu cacher le patrimoine.

La lumière peut jouer aussi une autre fonction très importante dans le processus de valorisation. Elle peut être projetée sur les monuments d'une ville tout en rendant le circuit connaissable par le touriste. Celui-ci, en suivant les objets illuminés, se trouve amené dans un itinéraire culturel sans se perdre ou se tromper de chemin et tout en étant libre et prendre tout son temps pour visiter. Les rues et les monuments, qui appartiennent au circuit en question, seront illuminés d'une couleur remarquable et les touristes se trouvent conduits par un itinéraire éclairé par la lumière.

### **II.3.Animation des sites archéologiques funéraires :**

L'animation est l'ensemble des actions faites dans le but d'attirer les touristes. Son objectif est de dépasser la passivité des présentations traditionnelles : il faut animer, agiter, ajouter le geste à la parole. Il faut raconter ce que le monument ne dit pas, rebâtir des ruines. Bref, réinventer l'histoire. Elle introduit une variété d'activités culturelles, événementielles et elle renouvelle ses offres sur le site. Cela permet à la fois de raviver l'intérêt du son public et de répondre aux attentes d'une plus grande variété du public possible. « *La méthode est la médiation : facilité l'accès aux œuvres par l'intermédiaire, des humains ou non. Une hiérarchie complexe mène de la médiation par les effets spéciaux aux commentaires audiovisuels, en passant par la reconstitution de scènes historiques imaginaires à l'aide d'acteurs, ... Des techniques nouvelles permettent aujourd'hui des formes de présentation graphique claires et séduisantes* »<sup>179</sup>. Elle se traduit par :

---

<sup>179</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Op.cit, p 167-168

### **II.3.1. Interprétation des sites archéologiques funéraires : présentation au public :**

L'interprétation des sites archéologique inclut l'édition des dépliants et des brochures, la programmation des circuits culturels guidés et le recours à des guides conférenciers. Cette notion d'interprétation était initiée par Freeman Tilden<sup>180</sup>. Elle a pour objectif de rendre le patrimoine accessible et attractif et de dévoiler ses faces historiques cachées.

Les sites archéologiques funéraires rassemblent, en fait, tous les objets et les traces mettant en exergue les relations entre l'homme et la mort et la relation homme et son passé lointain. Il a laissé des traces de la vie sociale des hommes qui l'ont vécue. Les substances matérielles, qui restent, ne peuvent amener qu'à des facettes superficielles de cette relation. C'est en explorant la réelle relation qui avait eu entre ces vestiges et les hommes qu'on peut connaître le vrai sens : le sens caché de cet héritage. Le sens que l'interprétation peut révéler.

L'interprétation du patrimoine est conditionnée par six principes : elle doit en appeler à l'expérience du visiteur, elle doit être fondée sur l'information, elle doit être un art, elle doit provoquer plutôt qu'instruire. Elle s'adresse à l'homme ordinaire et non pas à une catégorie sociale bien précise. Allant plus loin, si elle s'adresse aux enfants, elle doit leur être destinée de façon différente qu'à celle des adultes<sup>181</sup>. L'interprétation joue un rôle important dans la motivation des touristes en les rendant intéressés par cette catégorie marginalisée. C'est une technique qui joue sur l'émotion et l'imagination des visiteurs. Elle rapproche le passé du présent et crée des relations entre les touristes et le patrimoine. L'interprétation doit être claire, simple, interactive et doit encourager les visiteurs à comprendre. Son but n'est pas scientifique mais plutôt pédagogique<sup>182</sup>.

### **II.3.2. Communication des sites archéologiques funéraires : Médiatisation et diffusion :**

Avec la mondialisation et les nouvelles technologies d'information et de communication, le patrimoine ne peut rester à l'écart de l'évolution technologique. Il est important de profiter des technologies nouvelles telles que : utiliser internet pour faire sa promotion, pour faire des

---

<sup>180</sup> Le concept d'interprétation est né à la suite d'une étude menée par Freeman Tilden auprès des animateurs des parcs nationaux américains dans les années 1950. Ce journaliste a extrait les règles qui lui semblaient expliquer la réussite des visites de ces sites remarquables auprès des visiteurs. En 1957, il a formalisé le concept d'interprétation dans un ouvrage intitulé « Interpreting our Heritage ».

<sup>182</sup> Fazi André, Furt Jean-Marie, *Vivre du patrimoine: Un nouveau modèle de développement ?*, Ed. L'Harmattan, 2012, p175-178

projections d'images ou des postes automatiques affichant des informations dans les différentes langues dans les sites ou près des monuments. Les nouvelles technologies sont d'une grande importance. La modélisation en trois dimensions permet de reconstituer la vraie image d'un monument ou d'un site historique en montrant son ancienne apparence. Cette projection dans l'espace peut être accompagnée par des informations sur ces sites ce qui fait remonter les visiteurs dans le temps à l'époque où tout était intact et parfait.

L'informatique, de ce fait, se révèle un outil efficace pour promouvoir le patrimoine : le moderne au service de l'ancien. Le problème, cependant, reste le coût élevé de l'installation des équipements informatiques dans les sites et les musées dont le budget est souvent limité. Le rôle de la communication est très important pour les sites archéologiques funéraires comme les autres composantes du patrimoine. Les médias offrent à celui-ci l'opportunité de promouvoir son image pour un large public, sans pour autant que ce dernier se déplacer sur le site.

Avec le développement des nouvelles technologies et l'amélioration non-stop de la technologie de transmission des informations, notamment avec Internet, le patrimoine peut être diffusé et transmis à travers l'espace satellite pour se faire connaître partout et motiver des gens, qui, peut-être auparavant, n'avaient jamais pensé à visiter un tel lieu culturel ou un tel site historique ou même ne connaissaient même pas qu'il existait. En plus d'Internet, il y a les revues, les brochures qui peuvent transmettre des informations et des images. Les sites archéologiques se servent de plus en plus du marketing et leur politique de commercialisation est devenue semblable à celle d'un produit consommable. La présentation du patrimoine archéologique au public est considérée comme un outil pédagogique essentiel susceptible de contribuer à une meilleure appréciation de l'histoire, de la connaissance des origines et du développement des sociétés modernes. En même temps, c'est le moyen le plus important pour faire comprendre la nécessité de protéger ce patrimoine.

#### **II.4.Promotion des sites archéologiques funéraires :**

La promotion d'un site archéologique ne se fait pas individuellement, il faut réaliser des réseaux du patrimoine constitués des monuments et des sites interconnectés. Ces interconnexions s'effectuent à travers des actions promotionnelles ou des circuits bien organisés.

### **II.4.1. Construction de réseaux des sites archéologiques :**

La promotion d'un site archéologique funéraire peut se faire par la construction de réseaux des sites et des monuments. En général, les touristes visitent les sites les plus connus, les plus accessibles, ou ceux médiatisés à travers les brochures des agences de voyages. Ces dernières sélectionnent les sites les plus rentables et les moins isolés qui ont un accès facile avec une infrastructure mise en service. Le reste des sites éloignés demeure moins connu et marginalisé malgré les valeurs de ces monuments, d'où l'idée de faire des interconnexions entre les sites du patrimoine en proposant des cartes pour musées / monuments qui permettent l'accès à certains musées et certains monuments ou sites que les responsables du domaine veulent valoriser et faire connaître. La construction de réseaux des sites permettra, désormais, de faire de la promotion aux sites moins visités en intégrant ces derniers dans le programme inclus des cartes de visites touristiques. Cette action aidera à augmenter le nombre d'entrées aux sites marginalisés.

### **II.4.2. Itinéraires et circuits thématiques :**

Les itinéraires peuvent être définis comme des plans de visites à travers une ville ou une région. Ils informent les visiteurs sur les sites historiques et ils présentent toutes les attractions culturelles ou du moins celles qui sont les plus connues. Ils permettent de découvrir l'ensemble des sites de toute une région ou de tout un territoire. Ils donnent une image du patrimoine plus vaste que celle limitée à quelques visites. Les circuits thématiques, quant à eux, sont classés par époque ou civilisation. Ils se composent d'un ensemble de visites ou d'itinéraires spécifiques à une époque donnée : par exemple, les monuments funéraires préhistoriques d'une région. Ce type de circuits permet l'interconnexion entre plusieurs villes plus ou moins éloignées et l'approfondissement des connaissances sur une ville et son insertion dans un cadre historique lointain avec plusieurs autres qui ont partagé la même histoire.

### **II.5. Intégration des sites archéologique funéraires dans la vie contemporaine :**

*« La modernisation procédure nouvelle, qui se moque plus ouvertement le respect du au patrimoine ..., elle met en jeu le même déplacement d'attention et le même transfert de valeurs par l'insertion du présent dans le passé, mais sous la forme d'un objet construit et non d'un spectacle. Moderniser n'est-ce pas alors donner l'aspect du neuf, mais fiché dans le corps des*

*vieux bâtiments un implant régénérateur* »<sup>183</sup>. Comme une ville, les sites archéologiques ont besoin d'une infrastructure et ils ont besoin de certains éléments qui garantissent le bon fonctionnement de ces sites. Les sites archéologiques funéraires ont été jadis implantés hors de la ville pour séparer le monde des morts et celui des vivants. Aujourd'hui, malgré les valeurs que ces sites recèlent, ils dépérissent en plongeant dans l'oubli. La valorisation ne doit pas se limiter au monument lui-même, mais, elle doit, plutôt, être ouverte et large reliant le monument avec la ville : l'accessibilité au monument doit être facile. Lorsqu'un monument est rejeté hors de la ville, sa valorisation reste difficile et complexe.

L'introduction d'un monument désaffecté dans le circuit des usages vivants, et l'arracher à un destin muséal, passe indéniablement par l'opération de « réemploi » qui est sans doute la forme la plus adéquate, mais, paradoxale, audacieuse et difficile de la mise en valeur patrimoniale. Le monument est, ainsi, soustrait aux risques de la désaffectation pour être exposé à l'usure et aux usurpations de l'usage : lui attribuer une destination nouvelle est une opération difficile et complexe, qui ne doit pas se fonder seulement sur une homologie avec la destination originelle. Elle doit, avant tout, tenir compte de l'état matériel de l'édifice qui, aujourd'hui, demande à être apprécié au regard du flux de ses utilisateurs potentiels.

### **Conclusion :**

Les sites archéologiques funéraires sont le témoignage le plus important des réalisations humaines des périodes passées. Malheureusement, leur détérioration n'est pas due aux seules causes plus ou moins prévisibles. L'époque actuelle a apporté d'autres formes de dégradation, voire de destruction, qui ne peuvent être ignorées: la mondialisation, l'ignorance, l'amnésie historique. La première étape pour tout processus de valorisation consiste à identifier et à énumérer les facteurs de dégradation, en d'autres termes, il s'agit de connaître les faiblesses pour mieux agir. L'étape suivante vise à protéger les richesses des sites archéologiques funéraires en les recensant. La dernière étape du processus consiste à faire connaître cette partie du patrimoine au public et à le sensibiliser à cette richesse.

En effet, il est important que les valeurs, que portent les sites archéologiques funéraires, soient valorisées en traitant leurs points de faiblesse avec une mise en valeur. Le processus de valorisation doit résulter d'un geste réfléchi, étudié et planifié clairement et agir comme un

---

<sup>183</sup> Choay. F, *l'allégorie du patrimoine*, Op.cit, p168-170.

médiateur. Ce geste doit provoquer un évènement, pouvant permettre de sortir le site en question de l'oubli. Il doit, aussi, contribuer à l'enrichissement de ses couches sémantiques, ou encore de participer à la revitalisation de la ville. L'actualisation s'entend comme un processus de réinterprétation d'un objet du patrimoine en lui donnant un sens contemporain. Ce processus s'ancre à la fois dans la forme et les sens du lieu, où l'un nourrit l'autre. L'actualisation et la mise à jour des sites archéologiques permettent une redécouverte de notre identité et de notre patrimoine. Pour donner un sens aux sites archéologiques, il est important de leur attribuer un usage adéquat dans la vie contemporaine pour assurer leur vitalité.

---

Chapitre V:

**Les sites archéologiques funéraires et les monuments  
funéraires en Algérie**

---

### **Introduction :**

Comme présenté dans les premiers chapitres, la surface de la terre est parsemée de sites archéologiques funéraires, notamment les monuments funéraires. Ces derniers sont situés dans des lieux où les premiers hommes se sont établis et élaborés des civilisations. Aujourd'hui, l'homme contemporain se trouve confronté à un problème de conscience posé par cet héritage où il est question de trancher entre protéger les restes du passé ou répondre aux priorités du présent et du futur telles que : l'expansion urbaine, la crise de logement, le développement de l'industrie.... Ces vestiges deviennent encombrant voire un obstacle aux ambitions des générations actuelles.

A l'instar des autres pays, l'Algérie possède des richesses archéologiques qui composent un fond patrimonial dont les retombées peuvent être bénéfiques à la population locale et nationale. Cependant, l'Algérie vit une situation de reconstruction et de développement particulière où la priorité est accordée aux besoins de la vie quotidienne de la population où les éléments du passé sont relégués au second plan. Pourtant, cet héritage patrimonial, notamment les sites archéologiques funéraires, est une source d'informations historiques révélant les racines des peuples ayant occupés le territoire algérien avec leur contexte historique et social. C'est pourquoi, il est impératif de donner un aperçu historique sur les peuplements ayant occupé les territoires des sites archéologiques étudiés. Il s'agit, à travers cette étude, de présenter les bâtisseurs des sépultures en question et ce depuis la première présence humaine en Algérie qui fait partie de l'Afrique du Nord en particulier, et du grand Sahara en général, en remontant les différentes périodes historiques jusqu'aux premiers siècles de notre ère.

### **I. Étude du contexte historique et social :**

L'Algérie possède un nombre important de sites archéologiques funéraires répartis sur le territoire Algérien. Les sites archéologiques funéraires Algériens (nécropoles ou monuments) se caractérisent par leurs originalités (à cause de l'originalité des rites et des rituels pratiqués) et aussi par leurs diversités catégorielles. Le contexte historique et social de leur édification est déterminant pour leur compréhension et pour tout travail de protection des sites archéologiques funéraires. L'étude du contexte historique se propose de révéler et d'étudier, le développement des monuments funéraires commençant par le simple tumulus de terre jusqu'aux tombeaux grandioses qui se sont développés parallèlement avec l'évolution des techniques de construction.

**I.1.Préhistoire :**

Afin de mieux cerner la préhistoire, les archéologues et les préhistoriens ont découpé en grandes périodes chronologiques du temps, qui correspondent à des changements importants dans le peuplement, les modes de vie, les conditions climatiques, les techniques. Deux grandes périodes ont été déterminées à savoir le Paléolithique ou âge ancien de la pierre et le Néolithique ou âge récent de la pierre. La protohistoire, qui clôt les temps préhistoriques, est une période imprécise, mal connue marquée par l'abandon progressif de l'outillage de pierre<sup>184</sup>.

L'Algérie a abrité l'un des premiers berceaux de l'humanité. De part sa superficie et sa position géographique, elle occupe une place de premier plan dans la préhistoire mondiale<sup>185</sup>. Grâce aux fouilles archéologiques, un héritage civilisationnel a été mis en évidence. En effet, les chercheurs ont trouvé des traces de la présence humaine en Algérie, qui remonteraient à la période paléolithique : soit près de deux millions d'années.



**Fig. n° 14: situation de site archéologique de Aïn El Ahnech,**

Des galets aménagés découvertes, attestent que la civilisation lithique sur la terre algérienne date de plus d'un million d'années.

Source : <http://www.djazair50.dz/?L-Algerie-prehistorique-un-des>

Au cours des millions d'années qui ont précédé l'apparition de l'homme actuel sur notre sol, de différentes formes d'occupation humaine se sont succédé. La plus ancienne que l'Algérie

<sup>184</sup> Brahimi .Claude, *Initiation à la préhistoire de l'Algérie*, Ed .Société nationale d'édition et de diffusion, 1972, p18

<sup>185</sup> <http://www.djazair50.dz/?L-Algerie-prehistorique-un-des>

a connue, est celle des Homo Habilis, qui remonte à 1.7 Million d'années<sup>186</sup>. Des galets ont été découverts, particulièrement dans la région de Constantine (Mansourah), à Ain\_Hanech (El Eulma, près de Sétif), et au Sahara. Par ailleurs, des sphères à facettes existent dans des sédiments qui appartiennent au début de l'ère quaternaire<sup>187</sup>.

### **I.1.1.Période paléolithique :**

Représentant la phase la plus reculée de l'existence humaine, elle se caractérise par l'usage de la pierre grossièrement taillée. Le Paléolithique est la première et la plus longue période de la Préhistoire, qui commence avec l'apparition de la première espèce du genre humain, l'Homo habilis (l'homme habile), il y a environ trois millions d'années. Il est lui-même subdivisé en trois grandes périodes : le Paléolithique inférieur, moyen et supérieur<sup>188</sup>. L'évolution dans la fabrication des outils se poursuit sans rupture, aboutissant à de nouvelles formes caractéristiques d'outillage liées à l'avènement de nouvelles civilisations :

#### **I.1.1.1. Acheuléen :**

En Algérie, ces formes nouvelles d'outils, peuvent être regroupées sous trois rubriques : Le biface, le hachereau, le trièdre. Cette civilisation est bien représentée en Algérie, les stations d'Acheuléen sont réparties d'Est en Ouest.

#### **I.1.1.2.Moustérien et Atérien :**

Les civilisations Moustérien et de l'Atérien, se sont épanouies au Maghreb. A la différence des gisements moustériens, les gisements atériens sont nombreux et répartis sur tout le Maghreb et au Sahara. Parmi les sites les plus importants : Bir El Ater (Tebessa) qui a donné son nom à cette civilisation. L'Atérien est un chasseur/ cueilleur. C'est à lui qu'on attribue la plus ancienne marque de culte religieux dans la région<sup>189</sup>.

---

<sup>186</sup> <http://jahiliyyah.wordpress.com/2009/07/16/paleolithique-algerien/>

<sup>187</sup> Brahimi .Claude, *Initiation à la préhistoire de l'Algérie*, Op.cit, P 93

<sup>188</sup> <http://www.djazair50.dz/?L=Algérie-prehistorique-un-des>

<sup>189</sup> Rassoul.H, *Les monuments funéraires, un patrimoine pluriel en péril*, mémoire de magister en architecture, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2012, p12

**I.1.1.3.Civilisations épipaléolithiques :**

Au Moustérien et à l'Atérien succède un ensemble de civilisations comparables entre elles, mais, originales, qui sont se développées pour l'essentiel postérieurement au Paléolithique. C'est pourquoi, elles sont qualifiées de civilisations épipaléolithiques relatives à deux grands ensembles culturels qui se sont succédé sans toutefois recouvrir les mêmes zones. Le premier fut l'Iberomaurusien, essentiellement tellien et du littoral, le second fut le Capsien occupant les régions actuellement steppiques et ne pénétrant que faiblement dans le Tell. Ces civilisations peuvent être regroupées sous trois rubriques générales :

- L'Iberomaurusien
- Le capsien
- Civilisations n'appartenant à aucun de ces deux groupes.

Les hommes porteurs de ces civilisations sont des *Homos sapiens* fossiles, ces derniers sont connus au Maghreb à travers deux types d'hommes distincts : les hommes dits Mechta el Arbi et les protoméditerranéens<sup>190</sup>. Durant cette période, de nouveaux outils apparaissent, qui sont en pierre, destinés à broyer et d'autres en os poli. Suite aux recherches menées les archéologues attestent que c'est durant l'Épipaléolithique que les rites funéraires, avec certaines pratiques magiques et les débuts d'un art se sont développés. Ils connaîtront un essor très prononcé au Néolithique.

**I.1.1.3.1.Iberomaurusien :**

C'est la plus ancienne civilisation de l'Épipaléolithique. Les hommes de l'Iberomaurusien sont bien connus grâce aux nombreux squelettes exhumés des différents gisements, mais surtout des trois grandes nécropoles : Aflou bou R'mel (Bougie), Taforlat (Maroc oriental) et Columnata (Tiaret). Dans ces trois gisements étaient inhumés plusieurs centaines d'individus des deux sexes et de tous âges. L'état des squelettes atteste clairement l'existence de rites funéraires où les morts sont inhumés et non laissés à l'abandon. Ils sont dans des positions caractéristiques : le squelette est replié sur lui-même et couché soit sur le côté soit sur le dos.

<sup>190</sup> Claude .Brahimi, *Initiation à la préhistoire de l'Algérie*, Op.cit, p43

D'ailleurs, les os gisent, parfois, pêle-mêle, ils ne sont pas en connexion. Il se peut que dans ce cas on ait affaire à un rite de ré-inhumation après que le cadavre ait été dépouillé de sa chair. Le gisement de Columnata devait apporter les plus riches enseignements dans l'étude des pratiques funéraires épipaléolithiques. En cours de fouilles, des aménagements d'une architecture simple signalent certaines sépultures<sup>191</sup>. Dans certains cas, les corps sont marqués par des amas de pierres ou par des dalles dressées. C'est à cette période qu'on peut parler de la première configuration des monuments funéraires.

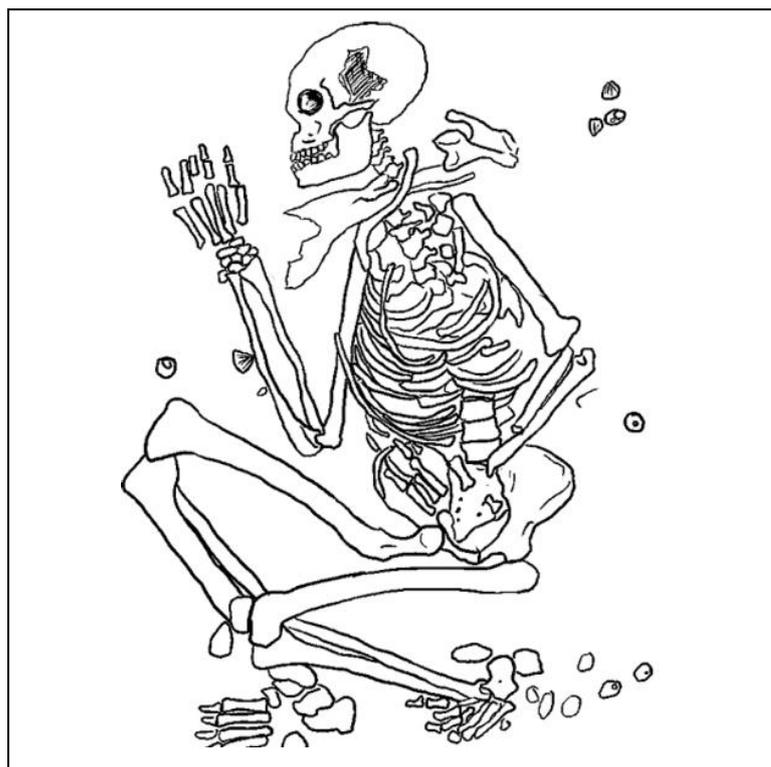
#### **I.1.1.3.2.Capsien :**

Pour la civilisation Capsienne, dernière de l'époque paléolithique qui est apparue plus tard que l'Iberomaurusien, elle a pris possession de ce territoire à partir du VIII<sup>ème</sup> millénaire avant notre ère. Comme on l'a déjà mentionné, le capsien n'a jamais atteint le littoral. A l'origine, elle est surtout connue dans la région de Gafsa(Tunisie). Le capsien va au-delà de cette cellule initiale : vers Sétif, Constantine et jusqu'à la région de Tiaret<sup>192</sup>. Les hommes capsien sont des *Homo sapiens* et par la conformation générale de leur squelette, ils sont proches des Méditerranéens actuels, pour cette raison, ils prennent le nom des protoméditerranéens.

A cette époque les rites funéraires se sont développés avec l'enterrement de leurs morts. Ainsi, les squelettes sont, souvent, inhumés entiers et parfois ils sont ocrés dans d'escargotières, ils sont recroquevillés sur le côté généralement (en position repliée). Mais, il est fréquent de retrouver des ossements humains disparates attestant qu'il y a eu alors une inhumation secondaire. Un caractère propre aux capsien est la pratique du réemploi d'ossements humains pour la fabrication des outils de décoration en os poli et des œufs d'autruche, en plus de la peinture, de la sculpture, de la gravure sur pierre. La contribution des hommes capsien dans le développement de l'art préhistorique est considérable avec des activités originales et innovatrices enrichissant les connaissances de l'humanité. Les hommes du néolithique porteront bientôt cet art à un grand degré de perfection.

<sup>191</sup>Camps .G, *Iberomaurusien* , *Encyclopédie berbère*, vol 23 ,Ed. Hiempsal Icosium, Aix-en-Provence, 2000, p 357-358

<sup>192</sup>Brahimi .Claude, *Initiation à la préhistoire de l'Algérie*, Op.cit, P52



**Fig. n° 15: Squelette capsien inhumé en position repliée.**

Les squelettes sont inhumés recroquevillés sur le coté généralement en position repliée.

Source : Camps. G, Ibéromaurusien, *Encyclopédie berbère*, vol 23, p 3579

### **I.1.2.Période néolithique :**

Le néolithique appelé aussi l'âge de pierres polies, s'étale sur une période allant de 5000-1500 ans avant J-C. Durant cette période, un changement décisif s'est opéré dans les modes de vie des populations. Les innovations dans les techniques et dans les modes d'appropriation de la nourriture, apparaissent comme de véritables révolutions avec une industrie lithique plus raffinée. En Algérie méridionale et septentrionale, le néolithique apparaît à des dates variables. L'Algérie du nord et le Sahara constituent alors des provinces distinctes par le peuplement, par le style de civilisation avec la modification de l'outillage et les instruments d'usage.

Les hommes du néolithique au Nord comme au Sud, ont laissé des œuvres d'une richesse telle qu'elles font de l'Algérie un des grands musées de l'art préhistorique. Le néolithique peut être considéré comme une époque où le génie des peuples de l'Afrique du Nord-Ouest s'est

exprimé avec un bonheur particulier<sup>193</sup>. L'art néolithique était traduit dans des œuvres peintes, sculptées ou gravées, particulièrement au Sahara où des sculptures d'une remarquable qualité technique et artistique font leur apparition. Des rondes-bosses sont entièrement polies, elles représentent dans leur presque totalité des animaux : bovidé de silet (Hoggar) (photo n° 26) et Jabbaren (Tassili-n-Ajjer, photo n° 27). Les hommes du néolithique ont excellé dans l'art rupestre qui se présente comme l'art de la peinture et de la gravure sur les parois rocheuses. Plusieurs sites, commençant de la frontière marocaine aux Aurès, sont surtout riches en gravures notamment le Tassili-n-Ajjer qui est le plus grand site à ciel ouvert, et le massif montagneux du Hoggar où l'on trouve à la fois des peintures et des gravures.



**Photo n° 26: Sculpture néolithique saharienne des animaux bovidés de silet, Hoggar, Algérie.**

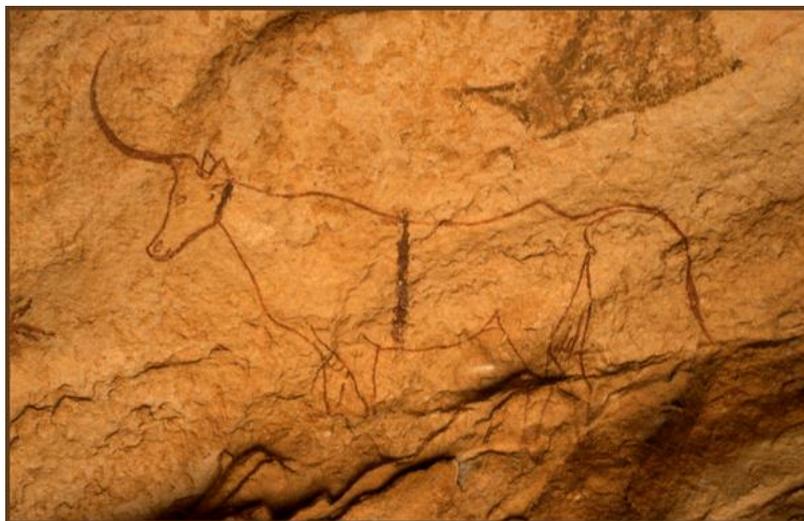
Ces sculptures reflètent une grande maîtrise technique et artistique.

Source : <http://jahiliyyah.wordpress.com/2009/08/01/le-neolithique-algerien/>

Pendant le Néolithique du Sahara méridional (le Sud), les morts ne sont pas abandonnés parmi les autres déchets domestiques. Au contraire, les corps sont enterrés et permettent d'affirmer qu'il y a eu inhumation intentionnelle selon un rituel, par rapport à leurs positions,

<sup>193</sup> Brahimi Claude, *Initiation à la préhistoire de l'Algérie*, Op.cit, p 77

leurs orientations et leurs appartenances sexuelles<sup>194</sup>. Ce sont le plus souvent de simples sépultures recouvertes d'un amas de pierres homogènes : le tumulus. Dans le Tassili n'Ajjer, ces tombeaux à enclos sont particulièrement nombreux. Les plus anciens datent d'environ 5 500 ans.



**Photo n° 27: Gravures rupestres, à Jabbaren dans Tassili-n-Ajjer, Algérie.**

La plus part des gravures rupestres représentent des animaux. Leurs dessins dévoilent une grande maîtrise technique et artistique.

Source : <http://www.touristlink.com/algeria/tassili-n-ajjer/photos.html>

### **I.2. Protohistoire :**

La limite entre l'histoire et la préhistoire est la période protohistoire, marquée par l'apparition de l'écriture dans certaines régions. La délimitation chronologique de la protohistoire pose un véritable problème pour les chercheurs. Cette période est qualifiée d'anti chambre de l'histoire. La spécialisation des sociétés apparaît durant la protohistoire avec la séparation entre le Monde des morts et le Monde des vivants et la substitution du métal à la pierre. La protohistoire demeure un des créneaux les plus mal connus de la fin des temps préhistoriques. C'est dans la protohistoire que les *Imazighen* (pluriel d'*Amazigh*, nom que se donne les Berbères aujourd'hui) occupent le territoire algérien.

<sup>194</sup> Paris François, *coutumes funéraires néolithiques et post-néolithiques, essai d'interprétation à partir des sépultures fouillées au nord-Niger*, 1995, (En ligne) [http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_6/colloques2/41801.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/41801.pdf)

La période post néolithique est marquée par de nouvelle révolution. Ce changement touche tout d'abord la nouvelle manière d'inhumer les morts. Présentant une grande variété, les monuments funéraires sont situés dans de vastes nécropoles mégalithiques. Des documents archéologiques, provenant de ces monuments, attestent de l'introduction de nouveaux usages notamment celui du métal pour fabriquer et décorer les récipients en céramiques. Les sites et les monuments funéraires paléolithique et néolithique constituent une source d'information concernant le monde des vivants (leurs œuvres d'art) et celui des morts (les pratiques funéraires). Paradoxalement, l'archéologie protohistorique est presque uniquement fondée sur les documents provenant des nécropoles. Certes, il existe un art rupestre post néologique mais il reste peu important.

La protohistoire est marquée au Maghreb occidental surtout, par l'apparition du cheval domestique, vers le milieu du II<sup>e</sup> millénaire, avant J.C. et par l'émergence des peuples et des royaumes berbères. Avec la protohistoire, l'environnement a irrémédiablement basculé. Peu à peu, la savane a disparu au profit de la steppe et du désert. L'aridité qui a débuté au néolithique (vers - 10.000 ans) continue de s'étendre. Les grands animaux disparaissent. Progressivement, les petits groupes de chasseurs à l'arc et les pasteurs s'agrègent. Ils formeront des tribus cavalières et chamelières. Les descendants seraient selon cette hypothèse : Touareg (au Sahara) et au nord les royaumes numides et maures<sup>195</sup>.

Les populations protohistoriques ont usé d'une grande variété de monuments pour inhumer leurs morts. Les plus simples sont des tas de pierres, ou de terre (tumulus), des cercles de pierres simples ou concentriques, des aires dallées plus ou moins circulaires. Ces formes se rencontrent aussi bien dans le Nord qu'au Sahara. En Algérie orientale et en Tunisie, il existe des formes plus complexes. Les morts avaient une place particulière chez les hommes de la protohistoire. D'ailleurs, le souci de prendre en charge le défunt se manifestait par les offrandes, des sacrifices d'animaux, le dépôt d'objets familiaux près du défunt : vaisselle en céramique et d'objets de parure en métal. Comme à l'époque préhistorique l'usage funéraire de l'ocre rouge pour colorer les sépultures, est fréquent.

---

<sup>195</sup> Chitour .Chems Eddine, *l'apport culturel de la culture amazighe au patrimoine de l'humanité*, in, *L'apport des Amazighs à la civilisation universelle*, 2009, p87

### **I.2.1.Imazighen de l'antiquité : les autochtones**

Les Capsiens sont considérés comme les descendants directs de ce proto-méditerranéen. Mais, cette affiliation ne peut être restrictive, la cohabitation Mechtoïde/capsien a, certainement, engendré des alliances permettant un enrichissement de la carte génétique des nord africains. Dans l'antiquité, l'Afrique du Nord en général, et l'Algérie en particulier, ont fait l'objet de multiples convoitises de la part de plusieurs puissances régionales qui avaient cherché à s'accaparer parfois par les armes leurs territoires notamment ceux donnant sur la méditerranée. Tout au long des 15 siècles de son histoire antique, la région, surtout l'Algérie, a vécu au rythme des occupations étrangères successives (phénicienne, romaine, vandale et byzantine) qui n'ont pas manqué d'influencer profondément les autochtones dans leurs mode de vie et dans leurs croyances<sup>196</sup>.

### **I.2.2.Présence Phénicienne : les puniques**

Les phéniciens ont été, selon les historiens, les premiers étrangers à avoir mis les pieds en Afrique du Nord : « *La colonisation phénicienne marque pour l'Afrique du Nord le début des temps historiques* »<sup>197</sup>. Ces « peuples de la mer », dans leurs efforts d'étendre leur réseau commercial dans tout le bassin méditerranéen, ont essayé d'établir des contacts avec les Amazighs dès 1250 avant J.C. La colonisation phénicienne a débuté vers la fin du XII<sup>ème</sup> siècle avant J-C. D'ailleurs, plusieurs centres (Cités) ont été fondés sur la rive nord-africaine : Utiye (1110 avant J-C), Auza vers la moitié du IX<sup>ème</sup> siècle avant J-C et bien d'autres encore. Mais, celle qui a été la plus importante est bien évidemment Carthage dont la fondation remonterait à l'an 814 avant J-C.

En effet, les phéniciens ont pu entretenir de bonnes relations avec les autochtones. Ces derniers ont alimenté leur commerce et ils ont pu leur fournir une main-d'œuvre robuste et peu coûteuse. Au 5<sup>ème</sup> siècle, ils ont réussi à s'imposer comme une grande puissance capable de faire face à toutes les éventualités. Ils sont devenus responsables d'un vaste empire composé de plusieurs colonies installées en Sicile occidentale, en Sardaigne, à Malte, en Espagne méridionale et sur les côtes d'Afrique du nord<sup>198</sup>. Pendant plusieurs siècles, Carthage a été pour

<sup>196</sup> Rassoul.H, *Les monuments funéraires, un patrimoine pluriel en péril*, Op.cit, p12

<sup>197</sup> Gsell .S, *Histoire ancienne de l'Afrique du nord. Les conditions du développement historique les temps primitifs la colonisation phénicienne et l'empire de Carthage*, Éd. Librairie Hachette. Paris. P 359

<sup>198</sup> Decret, F. & Fantar. M, *Afrique du Nord dans l'antiquité. Histoire des origines au Vème siècle*, Éd. Payot et

l'Afrique du nord, et pour une bonne partie de la méditerranée occidentale, un centre politique et économique de très grande envergure et un foyer culturel possédant une intense activité et un très large champ de rayonnement.

En Algérie, les phéniciens ont fondés les fameux comptoirs phéniciens, qui ont joué un rôle important dans le commerce et dans les échanges pendant l'Antiquité et au-delà. La côte algérienne : de l'est à l'ouest, a abrité des comptoirs qui sont devenus, aujourd'hui, des villes comme : Annaba, Skikda, Collo, Jijel, Bejaïa, Dellys, Alger, Tipaza, Cherchell, Ténès, Bettioua, Ghazaouet ... Ces comptoirs constitueront plus tard les assises des villes puniques, numides et romaines comme : Hippone, Cirta, Tipasa etc. Au départ de l'occupation, le rapport des nouveaux arrivants avec les autochtones a été uniquement d'ordre économique. Les autochtones ont adopté le punique comme langue en plus du Lybique, qui est leur propre langue et ils ont assimilé les divinités carthagoises après leur identification à leur propres divinités. A leur tour les autochtones ont influencé les conquérants ; leur influence est très perceptible notamment au niveau de la pratique funéraire : corps repliés et teints en rouge, une pratique attestée d'origine nord-africaine, est constatée chez les phéniciens<sup>199</sup>.

### **I.2.3.Royaumes berbères :**

Les royaumes berbères semblent remonter à une très haute antiquité, malgré le silence des sources. Ces derniers ont instauré un état numide où se sont succédé plusieurs générations de souverains allant de Syphax à Juba II. Ces derniers ont gouverné la Numidie qui a connu un degré de développement exceptionnel sur le plan économique, social et culturel. Ce n'est que grâce aux guerres dites puniques, entre romains et carthagois, que la littérature a commencé à donner plus d'éclairage sur cette contrée. Ce n'est que vers 219-201 avant J.C, que les numides sont entrés dans le conflit et leur poids est perçu comme la donne stratégique pour les belligérants<sup>200</sup>. A partir du 3<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., trois royaumes berbères se sont développés et sont devenus connus : le royaume des Maures, le royaume Massyle et le royaume Masaesyle. Au-delà de ces royaumes en allant vers l'intérieure des terres, il y a les Gétules, une population berbère, qui a régné sans partage sur les deux versants de l'Atlas saharien.

---

Rivage. Paris, 1998, p.57

<sup>199</sup> Gsell .S, *Histoire ancienne de l'Afrique du nord. Les conditions du développement historique les temps primitifs la colonisation phénicienne et l'empire de Carthage*, Op.cit, P484

<sup>200</sup> Mercier. E, *Les rois berbères entre la gloire et les tourments*, Ed. Lumières Libres, Algérie, 2010, P8

**I.2.3.1.Royaume des Maures :**

De la vallée de Moulouya, à la frontière Algéro-marocaine, et jusqu'au pacifique, les Maures étaient les maîtres des lieux. Malheureusement, les récits manquent terriblement pour cette partie de la Béribérie.

**I.2.3.2.Royaume des Massaessyles :**

Le royaume Masaesyle a pris son nom d'une tribu qui a établi sa suprématie sur les tribus de l'Oranie, à une date et dans des conditions inconnues<sup>201</sup>. A l'Ouest, et au-delà de Saldae (Bejaïa), s'est étendu le royaume des Massaessyles. Au troisième siècle av. J.-C., la capitale de ce royaume a été Siga, considérée comme la principale ville de Masaesyle (Takembrit près d'Ain Temouchent). Ce royaume a été puissant et a eu Syphax comme roi (220-203 av. J.-C). Le roi Syphax s'est emparé des terres au dépend des Massyles jusqu'aux portes des territoires carthaginois<sup>202</sup>.

Ainsi, en 205 av. J.-C., il a fait la conquête de la partie occidentale du royaume Massyle, et il a vaincu Gaya. Ce dernier a laissé comme héritier son fils Massinissa. Le roi Syphax s'est associé aux Carthaginois pour combattre les Romains. Pour contrecarrer le roi Syphax, à son tour Massinissa a aidé Rome ; il a fait le choix de soutenir Scipion. En vertu de leurs victoires sur les Carthaginois et leurs alliés Masaesyles et en guise de récompense à Massinissa, ils ont édifié en son honneur, le mausolée de Béni Rhénane. Sa construction est attribuée à Syphax roi du royaume des Massaessyles.

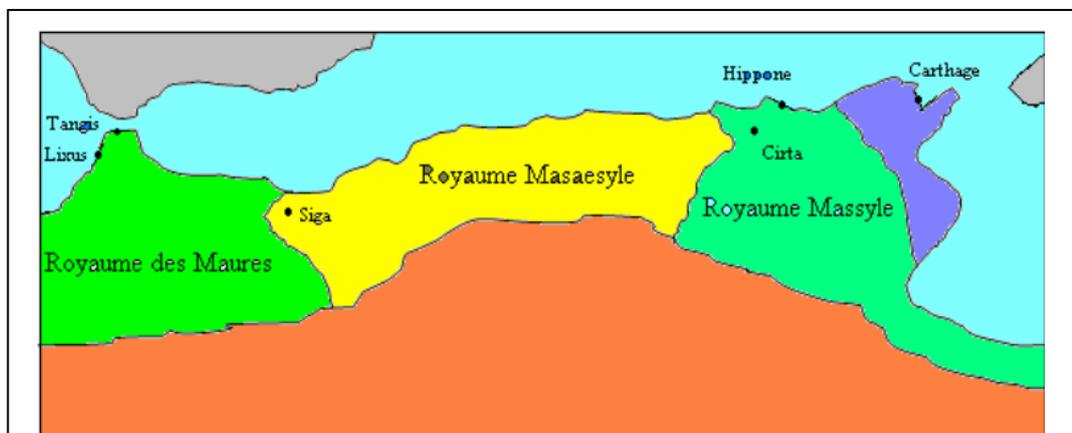
**I.2.3.3.Royaume des Massyles :**

Proche de Carthage, le royaume Massyle a vu le jour sous le règne Gaya (206 avant J C), père de Massinissa (228-148 avant J.C) .Cette proximité géographique a permis l'interpénétration des deux cultures. Après la chute de Carthage<sup>203</sup>, le roi Massinissa est sorti vainqueur avec les romains contre les phéniciens et leur allié Syphax. Il s'est dirigé vers l'ouest pour conquérir le royaume des massyles où il a reçu un accueil triomphal. Puis, Massinissa est rentré à Cirta après avoir été reconnu roi de la Numidie par Rome. Le moment de reflux étant achevé, Massinissa a commencé l'édification de son état. Il étendra son autorité jusqu'au

<sup>201</sup> Laporte, J.P., *Syphax et son royaume*, Op.cit, p 86

<sup>203</sup> Mercier, E, *Les rois berbères entre la gloire et les tourments*, Op.cit, P 25

royaume des Maures. Massinissa a pu unifier les deux principaux royaumes, Massyle et Masaesyle. Siga a perdu son rôle de capitale avec la fin de la dynastie Masaesyle. Cirta (Constantine) a été la capitale du royaume Massyle<sup>204</sup>.



**Fig. n° 16 : Répartition des différents royaumes Numides sur le territoire de l'Afrique du Nord.**

A partir du 3<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., trois royaumes berbères se sont développés en étant indépendant l'un de l'autre : le royaume des Maures, le royaume Massyle et le royaume Masaesyle.

Source : <http://jahiliyyah.files.wordpress.com/2010/03/afrique-du-nord-a-la-mort-de-mssinissa.jpg>

### **-Rôle de Massinissa :**

L'histoire des Amazigh est entrée dans une nouvelle ère de stabilité et de réunification. C'est au nouveau roi qu'on attribue le fait d'avoir instauré la sédentarisation comme mode d'occupation du territoire au lieu du nomadisme. Cette situation est due à l'intérêt porté pour l'agriculture comme source génératrice de richesse et de stabilité. Sa capitale est devenue la plaque tournante économique et politique dans la région méditerranéenne. Ayant un goût particulier pour la culture hellène, le roi a eu des échanges avec les romains tout en instituant le latin comme langue de la cité au côté du Libyque.

Massinissa est le premier grand roi amazigh qui a su faire de Tamazgha un état en assurant aux siens les deux composantes de la stabilité : la sédentarisation et une vie économique prospère, en leur inculquant l'amour de la terre et de l'indépendance. Il a démontré que Tamazgha pouvait rivaliser avec toutes les autres cultures et civilisations. Sa bravoure et sa force

<sup>204</sup> Dahmani S, *le royaume de Massinissa, un projet contrarie*, Op.cit, p86

militaire ont, certainement, contribué à changer l'ordre politique de l'époque où les deux puissances Carthaginoise et Romaine sont obligées de composer avec lui<sup>205</sup>.

Suite à la mort de Massinissa et de ses fils, Youghuerthen (102 avant J C), le fils illégitime de Mastanabal fils de Massinissa, a pris le pouvoir et s'est installé sur le trône de son grand père. Ce nouveau roi autoproclamé a changé la nature des relations de la nation numide avec les romains qu'il considérait comme des occupants. Une fois les hostilités lancées, les romains, occupant jusqu'alors uniquement la ville de Carthage, se sont lancés contre les rebelles car la perte de cette contrée constituait un danger pour eux. Une fois la rébellion anéantie et son instigateur emprisonné puis assassiné à Rome, la présence romaine est devenue plus effective et tous le nord de l'Algérie actuelle étaient sous la botte du nouveau maître des lieux.

Pour mieux asservir les populations numides, connues pour leur refus à toute soumission, Rome a pris possession du territoire par la mise en place des rois autochtones qui ont préféré faire allégeance à celle-ci. C'est de cette manière que la présence des romains a duré près de VI siècles. Vers l'an 29 avant J C. le roi Juba II est arrivé au trône. Elevé à Rome où il a reçu un enseignement des plus complets qui soit, il a fait IOL (Cherchell) la capitale de son royaume. Connu pour être un érudit, on lui a attribué la construction du tombeau de la chrétienne connu aussi sous le nom mausolée de Mauritanie. Il est rapporté que le tombeau reçut les dépouilles de la famille royale.

#### **I.2.3.4. Etude du contexte social du royaume numide :**

Parler des réactions des berbères face à la mort et leurs pratiques funéraires, revient à connaître, avant tout, la société berbère et son organisation. En effet, il est important d'analyser le contexte social qui a permis l'émergence et l'enrichissement de ces pratiques ainsi que leurs variétés.

A l'arrivée des premiers navigateurs phéniciens, les peuples de l'Afrique du Nord ont vécu en société villageoise héritée des périodes préhistoriques, enrichie avec le temps par les contacts établis avec les péninsules et les régions européennes, les régions orientales surtout l'Egypte et le sud saharien<sup>206</sup>. Les Berbères que l'on nomme aussi Libyens ou Amazighs sont à l'origine des chasseurs, puis des pasteurs et cultivateurs. Sur le plan ethnique, « *les numides*

---

<sup>205</sup> Bilek Hamid, *L'apport des Amazighs à la civilisation universelle*, 2009, p36

*constituent un ensemble de tribus et des clans, à la tête desquels se trouvent des chefs qui soutiennent le roi* »<sup>207</sup>. En fait, les berbères se sont organisés en tribus et en confédérations, que les Grecs ont attribué les noms de libyques, numides et maures. En matière intellectuelle et artistique, la Numidie suit l'influence grecque, hellénistique et romaine.

Sur le plan culturel et religieux : grâce à ses deux souverains Massinissa et Micipsa, la Numidie s'est ouverte à Carthage et à sa civilisation, en adoptant la langue, les pratiques religieuses et funéraires. Le pouvoir des souverains est suffisamment fort pour qu'ils ont ordonné la construction de monuments publics à Cirta, des monuments votifs ou funéraires, tels que : le médracen, le sanctuaire de *simittus*, les mausolées de Dougga et du khroub. Leur parure ornementale est largement influencée par les apports grecs hellénistiques qui ont transité souvent par Carthage<sup>208</sup>.

#### **I.2.3.4.1.Rites et pratiques funéraires chez les numides :**

La pratique funéraire chez les Berbères est attestée depuis les temps les plus reculés (du paléolithique et au néolithique). Ils ont enterré leurs morts selon des rites funéraires spécifiques. Les berbères ont un grand respect pour leurs morts, comme de nombreux peuples de l'antiquité (les Egyptiens). Ils déposent dans la sépulture des aliments, des armes et des poteries pour subvenir aux besoins du défunt dans sa nouvelle « vie ». Leurs sépultures ont varié de la simple fosse surmontée de terre ou du tumulus de pierres aux superbes mausolées royaux. Ces rites et ces pratiques sont nombreux chez les Libyens. Il s'agit, au fait, de pratiques archaïques que ni l'influence punique ni la romanisation n'ont pu effacer, mais dans certain cas les numides ont adopté des rites d'influences puniques comme l'incinération.

#### **I.2.3.4.1.1.Position du corps :**

Il existe, ainsi, plusieurs positions des corps commençant par les corps étendus de tout leur long en position fléchie (décubitus latéral fléchi, décubitus latéral ou dorsal avec les membres fortement ployés, et décharnés), ou encore les genoux ramenés jusqu'au menton, ce qui donne au corps la forme d'un fœtus dans le ventre de sa mère<sup>209</sup>. C'était en quelque sorte le

<sup>207</sup> Dahmani S., *le royaume de Massinissa, un projet contraire*, Op.cit, p105

<sup>208</sup> Ibid, p 106

<sup>209</sup> Camps. G, *La nécropole mégalithique du Djebel Mazela à Bou Nouara*, Éd. Arts et métiers graphique, 1964, p75- 79

retour aux sources pour une nouvelle naissance : inhumation en décubitus latéral fléchi ou peut-être même cadavre replié dans la position du fœtus.

#### **I.2.3.4.1.2.Sacrifices d'animaux :**

Le sacrifice des animaux, avant ou après l'enterrement, a toujours existé chez les berbères. En effet, ces derniers ont procédé à des sacrifices d'animaux. Dans les tombes préhistoriques, les ossements humains sont souvent mêlés aux ossements d'animaux<sup>210</sup>: bœuf, mouton, chèvre, oiseaux, cheval, lapin, chameau, gazelle...

#### **I.2.3.4.1.3.Décharnement :**

Cette pratique funéraire a été vraisemblablement pratiquée chez les berbères. Il consiste à laisser la dépouille dans une sépulture provisoire afin que la peau disparaisse. Les restes des dépouilles ont constitué des éléments tangibles à partir desquels les archéologues ont formulé l'hypothèse du décharnement avant l'inhumation définitive<sup>211</sup>.

#### **I.2.3.4.1.4.Crémentation incomplète :**

La crémentation incomplète est réalisée selon le rite qui consiste à brûler les os afin de faire disparaître les parties molles. La crémentation incomplète est un procédé de décarnisation, elle participe aux rites de décharnement et de transfert des ossements. Les cas de crémentation incomplète sont très rares.

#### **I.2.3.4.1.5.Incinération :**

Les recherches menées par les archéologues attestent que l'incinération est une pratique rare en Afrique du Nord durant la préhistoire et protohistoire. C'est beaucoup plus tard que l'incinération a été utilisée dans cette région. Cette pratique consiste à placer le cadavre sur un bûcher, et les restes, sous forme de cendres et de menus fragments osseux, sont le plus souvent réunis dans une urne. A l'est de l'Afrique du Nord, l'incinération apparaît un rite étranger, d'origine gréco-punique, qui a été pratiqué pendant les deux premiers siècles de notre ère. Cependant, la pratique de l'incinération est assez fréquente sur le littoral et dans les villes

---

<sup>210</sup> Bourguignat M. G. R, *Histoire des monuments mégalithique de Roknia près de Hammam Meskhoutin*, Ed. Challamel aîné, 1869, Paris, p 77

<sup>211</sup>Sahed Aziz Tarik, *Contribution à l'étude de la nécropole Protohistorique de Sefiane (région de N'gaous)*, consulté sur : [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo),p 75

numides imprégnées de la culture punique comme à Maktar. L'incinération a été adoptée par certains princes berbères d'ailleurs le tombeau du Kroub renfermait des cendres<sup>212</sup>.

#### **I.2.3.4.1.6. Protection magique :**

Les Berbères ont tendance à parer leurs morts de multiples bijoux tels que : les bracelets de cuivre, les colliers de coquillages sensés être magiques. Ces bijoux devaient alors protéger le mort et éviter son anéantissement. Aussi, une fois le corps dépourvu de toute chair, le squelette est peint en rouge. Cette couleur symbolisait la vie et la force pour ces tribus.

#### **I.2.3.4.1.7. Incubation :**

Afin de garder le lien avec les morts, les anciens berbères ont recouru à l'incubation. Les berbères ont pour habitude de se coucher sur les tombeaux et de prendre pour réponses les songes qu'ils font pendant leur sommeil<sup>213</sup>. Cette pratique divinatoire existant dans toutes les civilisations méditerranéennes, consiste à prier puis à s'endormir sur la tombe du mort pour communiquer avec lui à travers le rêve. Les visions traduiront la volonté et/ou la réponse aux doléances des demandeurs.

L'histoire de l'Algérie et de son peuplement remonte à une période très haute de l'histoire. Durant des milliaires, l'Algérie était peuplé, ces hommes ont laissée des traces et des vestiges attestant de leurs passages. Avec leur savoir-faire, leur expérience et les outils utilisés pour construire des villes ainsi que des monuments funéraires témoins de la réaction des berbères face à la mort et justifiant la présence des pratiques et des rites funéraires qui ont favorisé l'édification et la richesse des sites et des monuments funéraires.

## **II. Catégories des sites et des monuments archéologiques funéraires sur le territoire national :**

Le contexte historique social et géographique que l'Algérie a connu, a favorisé la construction de plusieurs types de monuments et de sites funéraires. La typologie des monuments funéraires est variée présentant des composants intéressants à étudier.

---

<sup>212</sup>G. Camps, *Inhumation, Encyclopédie berbère*, Vol24, Edisud, 2001, p98

<sup>213</sup> Benseddik. N. Camps .G, *Incubation, Encyclopédie berbère*, Vol.24, Edisud, 2001, p 3714

**II.1.Nécropoles :**

L'Algérie possède des ressources patrimoniales considérables. Parmi ces richesses variées se trouvent les sites archéologiques funéraires et les monuments funéraires, notamment les nécropoles. Dans ces nécropoles, il existe des traînées de pierres, constituant des clôtures autour de l'ensemble des tombeaux ou autour de certains groupes de tombeaux. Par ailleurs, d'autres forment de véritables filets réunissant les sépultures ou encore d'autres traînées de pierres sont alignées deux par deux et délimitent des sortes d'avenues. Dans ces nécropoles, se trouvent souvent côte à côte : des tumulus avec dolmens ou avec cromlechs, des tumulus à dalle apparente avec chouchet, des chouchet avec dolmens. Cependant, certains types sont plus fréquents dans telle ou telle région : ce qui s'explique par des préférences locales, ou par la nature des pierres disponibles, et débitées plus ou moins facilement en gros blocs ou en grandes dalles plates<sup>214</sup>.

De nombreuses nécropoles mégalithiques ont été signalées en Algérie comme celle de Roknia, Bou Nouara, et Gastel, Ras el Ain Bou Merzoug, Bou Chen, Djebel Fartas, Roknia. Ces immenses nécropoles mégalithiques renferment des milliers de tombes de paysans sédentaires qui y déposèrent leur poterie dont la technique, les formes et les décors demeurent étrangement identiques à celle de leurs descendants actuels<sup>215</sup>. Ces nécropoles symbolisent la puissance et la cohésion du groupe social par leurs organisations et par leurs immenses surfaces.

Dans ces cimetières sont enterrées les populations paysannes pratiquant l'élevage de bovins et une céréaliculture qui n'a pas été inventée, en quelques années, par Massinissa quoi qu'en ait dit Polybe<sup>216</sup>. Les nécropoles sont délimitées par des enceintes. Ces dernières ne sont pas de simples limites qui séparent les nécropoles des terrains profanes. Ces murs partagent en quartiers l'intérieur des cimetières. Dans certain cas, il se trouve que certaines tombes sont situées à l'extérieur, laissant penser qu'elles n'appartiennent pas à la même époque ou à la même tribu.

**II.2.Monuments funéraires :**

Les monuments funéraires en Algérie existent sous plusieurs formes dont :

<sup>214</sup> Gsell. S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Vol 1, Ed. Fontemoing, Paris, 1901, p9

<sup>215</sup> Camps G, *Les Numides et la civilisation punique*. In: *Antiquités africaines*, N 14,1979. p43-53.

<sup>216</sup> Camps .G, *Nouvelles observations sur l'architecture et l'âge du Medracen, mausolée royal de Numidie*. In: *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 117e année, N. 3, 1973. 513.

**II.2.1.Monuments en pierres sèches :**

Sont inscrits dans cette catégorie tous les monuments construits avec de la pierre sèche. Ils sont différenciés selon les modes de construction.

**II.2.1.1.Tumuli :**

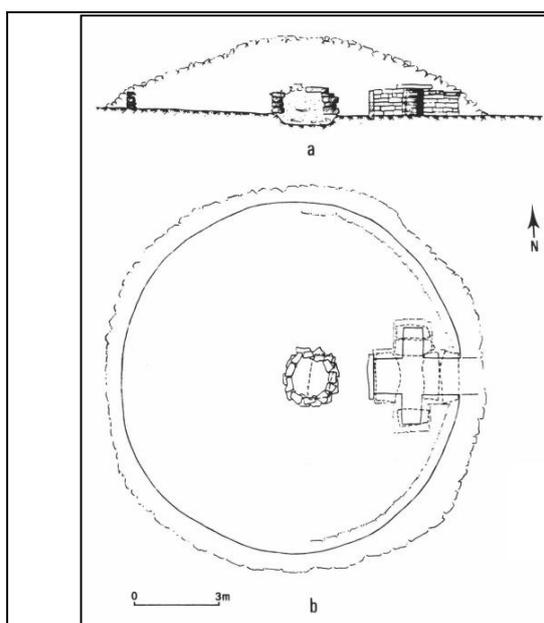
L'Algérie possède un grand nombre de tumulus, des tumuli simples (présenté dans Chapitre III), ou plus compliqués. En effet, les tumuli peuvent avoir plusieurs formes présentant des architectures variées selon les régions telles les bazinas qui figurent comme des formes développées de tumulus. Mais aussi les tumuli peuvent avoir des formes complexes résultant de l'ajout d'autres éléments architecturaux comme les cercles, les pierres levées, et les murs. En Algérie, il existe plusieurs formes complexes de tumulus :

**II.2.1.1.1.Tumulus à chapelle ou à niche :**

Ce type de tumulus est différent dans le détail du tumulus simple, mais leur morphologie et le mode constructif de ces sépultures est identique à celui des tumuli simples. En plus, ils ont un aménagement sur le flanc Est<sup>217</sup>. Ces monuments sont développés selon un plan circulaire ou rectangulaire, possédant une "chapelle" qui pénètre dans la masse du tumulus. Cette chapelle donne naissance à une série de diverticules qui sont autant de logettes que les vivants occupent pour pratiquer l'incubation. Le tumulus à chapelle est doté de couloirs et de chambres multiples<sup>218</sup>.

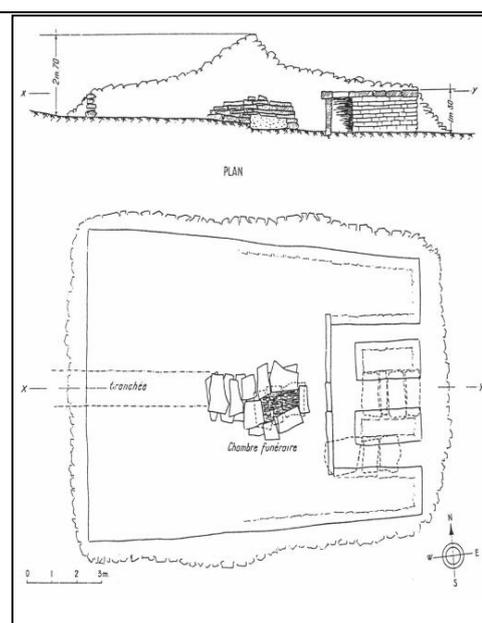
---

<sup>217</sup> Camps G, *Aux origines de la Berbérie, monuments et rites funéraires protohistoriques*, Op.cit, P180



**Fig. n° 17: Tumulus à chapelle de plan circulaire.**

Ces monuments sont conçus selon un plan circulaire, possédant une “chapelle” qui pénètre dans la masse du tumulus



**Fig. n° 18: Tumulus à chapelle de plan rectangulaire.**

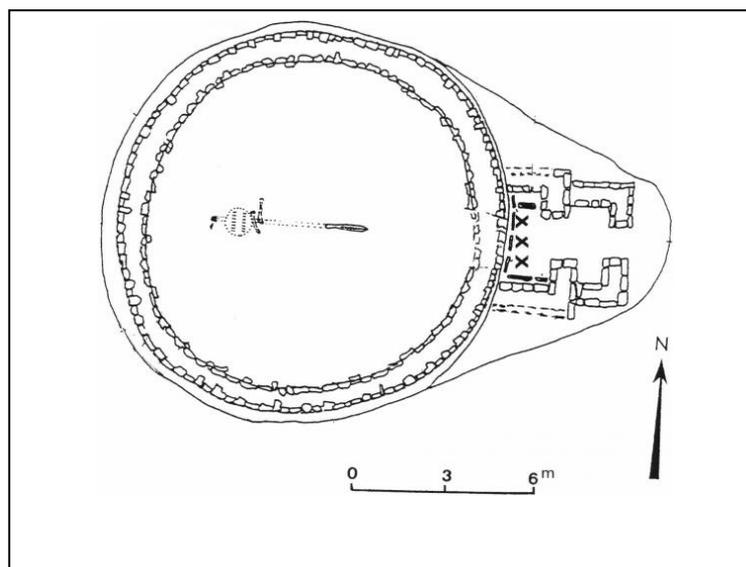
Les monuments possèdent une forme rectangulaire, permettant d’avoir plusieurs niches.

Variantes du tumulus simple, le tumulus à chapelle est un tumulus simple doté d’une niche ou de plusieurs niches.

Source : <http://encyclopedieberbere.revues.org/docannexe/image/2892/img-3.png>

La plus part des monuments à chapelle cachent une chambre funéraire construite en pierres sèches. Leur aspect extérieur est celui de simples tas de cailloux plus ou moins tronconiques. Les plus petits ont un diamètre à la base de 5 à 8 mètres, d’autres monuments plus grands possèdent un diamètre supérieur à 10 mètres et atteint parfois 18 mètres<sup>219</sup>. Les monuments à chapelle sont répandus dans une vaste zone présaharienne suivant l’axe de l’Atlas saharien : Djorf Torba, Tafilalt, Taouz et à Tébessa à l’Est.

<sup>219</sup> Camps .G, *Djorf Torba*, *Encyclopédie berbère*, 16, *Djalut – Dougga*, Aix-en-Provence, Edisud, 1995, p 2477-2488



**Fig. n° 19: Tumulus à chapelle de Djorf Torba.**

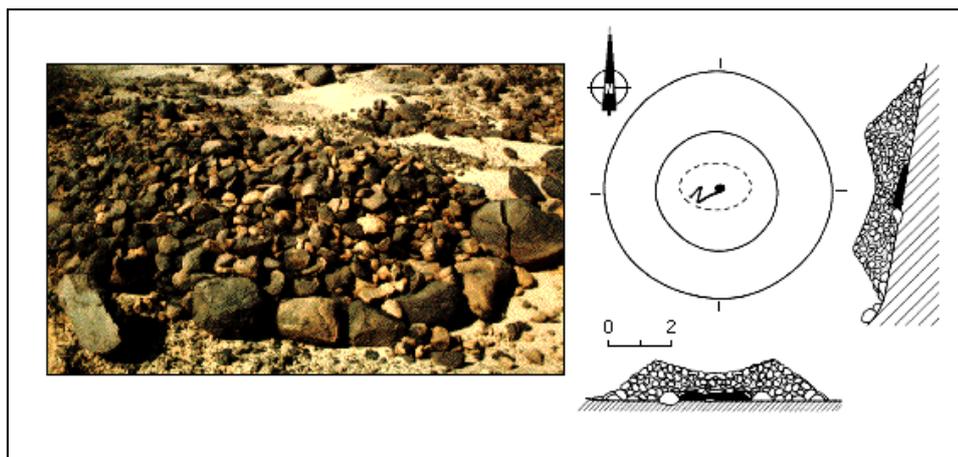
Les tumuli à chapelle sont répandus dans une vaste zone présaharienne.

Source : <http://encyclopedieberbere.revues.org/doc/annexe/image/1569/img-1-small580.png>

#### **II.2.1.1.2. Tumulus à cratère :**

C'est un monument de forme tronconique dont le sommet a été évidé en cuvette peu profonde<sup>220</sup>. Ce type de tumulus a une ouverture sommitale où la case funéraire est accessible par le sommet. Selon la case sépulcrale, on trouve des variantes, parfois, une urne qui est protégée soit par un remblai en terre ou du sable, soit par de grosses pierres principalement plates faisant office de dalle de couverture. Mais dans la plupart des cas, le mort est inhumé sur le sol sous un dispositif en encorbellement et le cratère reste ouvert vers le ciel ou bien comblé par du sable. Dans certains cas, la couverture émerge et devient apparente, dans d'autres situations elle se confond avec le tas, sauf qu'elle est distinguable si on scrute bien le monument<sup>221</sup>.

<sup>221</sup> Camps G, *Aux origines de la Berbérie, monuments et rites funéraires protohistoriques*, Op.cit, p 71.72



**Fig. n° 20: Plan et coupe du tumulus à cratère :**

Monument de forme tronconique dont le sommet est évidé en cuvette peu profonde pour accéder à la case funéraire.

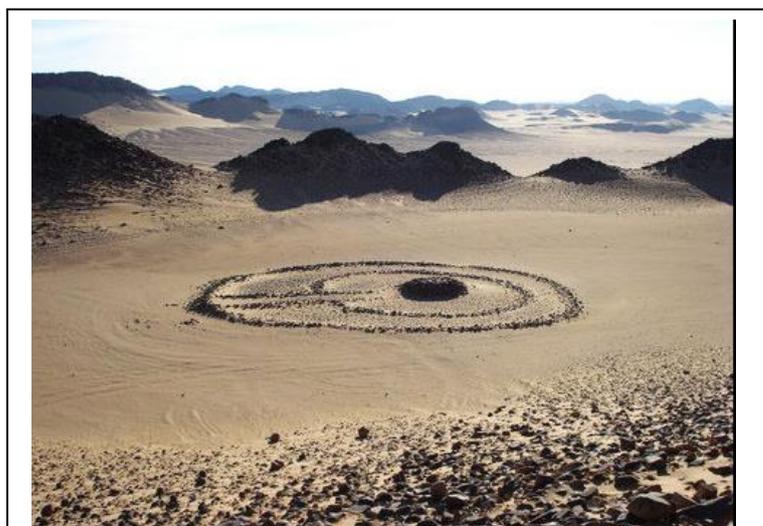
Source : <http://www.ird.fr/bani/monument/document/WLN1-14.htm>

### **II.2.1.1.3. Monuments en trou de serrure ou Tumulus à couloir et enclos :**

Ces monuments se trouvent principalement sur les plateaux du Tassili n'Ajjer et ses pourtours immédiats. Ils couvrent une région limitée au nord et à l'ouest par les reliefs du Hoggar et du Tassili du Hoggar. Les tumuli à couloir et enclos sont complexes et uniques dans leur configuration architecturale. Son architecture est réalisée à partir d'un tumulus, ordinairement de type « à cratère sommital », d'environ 1.50 m de haut d'où partent, coté est, deux antennes rectilignes courtes habituellement disposées en « V ». Sous le tumulus se trouve la chambre funéraire, celui-ci est entouré par un anneau circumtumulaire, concentrique au tumulus principal et s'interrompt à ses intersections avec les extrémités des antennes. Une enceinte, plus ou moins elliptique ou subcirculaire, circonscrit l'ensemble qui peut avoir entre 9 et 150 m de diamètre. Les quatre extrémités des bordures de l'allée sont fréquemment ponctuées par un petit tumulus secondaire. Une allée est matérialisée par deux bordures sensiblement rectilignes et parallèles, celles-ci partageant l'enceinte en deux lobes sensiblement égaux et se terminant au tumulus ou à l'anneau<sup>222</sup>.

<sup>222</sup> Yves & Christine Gauthier, *Monuments en trou de serrure et art rupestre*, 2006, (En ligne) : [http://www.academia.edu/3799476/Monuments\\_en\\_trou\\_de\\_serrure\\_et\\_art\\_rupestre](http://www.academia.edu/3799476/Monuments_en_trou_de_serrure_et_art_rupestre)

Hors du tumulus, tous les éléments de ces monuments sont constitués de cordons de pierres sèches, d'une hauteur d'environ 0,50 m. Le choix du lieu d'implantation de ces sépultures est généralement respecté : les sites choisis sont, généralement, les points bas de la topographie locale. La symétrie est, aussi, une constante de la conception de ces constructions, par rapport à l'axe de l'allée, avec une préférence pour l'Est<sup>223</sup>.



**Photo n° 28: Tumulus à couloir, ancien tombeau du néolithique, Tassili.**

Les tumuli à couloir et à enclos sont complexes et uniques dans leur configuration architecturale.

Source : <http://www.wikistrike.com/article-le-neolithique-en-algerie-74765831.html>

#### **II.2.1.1.4. Tumulus en croissant et à antennes :**

A base de tumulus simple, ce monument est en forme d'un croissant, un amas de pierres prend naissance à partir des deux antennes, non parallèles, construites elles aussi par empilement de pierres. La forme en « V » qui en résulte est ouverte vers l'est, beaucoup plus rarement vers l'ouest. La seule constante paraît être la disposition du corps, qui doit être tourné, dans tous les cas, dans le sens de l'ouverture du monument<sup>224</sup>.

<sup>223</sup> Rassoul.H, *Les monuments funéraires, un patrimoine pluriel en péril*, mémoire de magister en architecture, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2012, p87

<sup>224</sup> Paris. F, *Coutumes funéraires Néolithiques et post-néolithiques, essai d'interprétation à partir des sépultures fouillées au Nord Niger*. (En ligne) :[http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_6/colloques2/41801.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/41801.pdf)

**II.2.1.2. Bazinas :**

Très nombreuses et couvrant la totalité du Maghreb, les bazinas sont, comme les tumuli, des sépultures de type autochtone. Les bazinas constituent les formes de base à partir desquelles dérivent les grands mausolées nord-africains : Medracen, Tombeau de la Chrétienne, Djedar, qui, à des époques différentes éloignées parfois de plusieurs siècles, montrent la conservation fidèle des formes architecturales berbères sous les « chemises » puniques, grecques ou romaines<sup>225</sup>.

Comme les tumuli, les bazinas révèlent un nombre assez grand de rites funéraires. Elles semblent toutefois, plus fréquemment que les autres sépultures nord-africaines, contenir des restes préalablement décharnés dans une sépulture primaire. Cette multiplicité des rites correspond, sans doute, au long usage des bazinas dont certaines, surtout dans les régions méridionales, ont pu être construites peu avant l'islam.

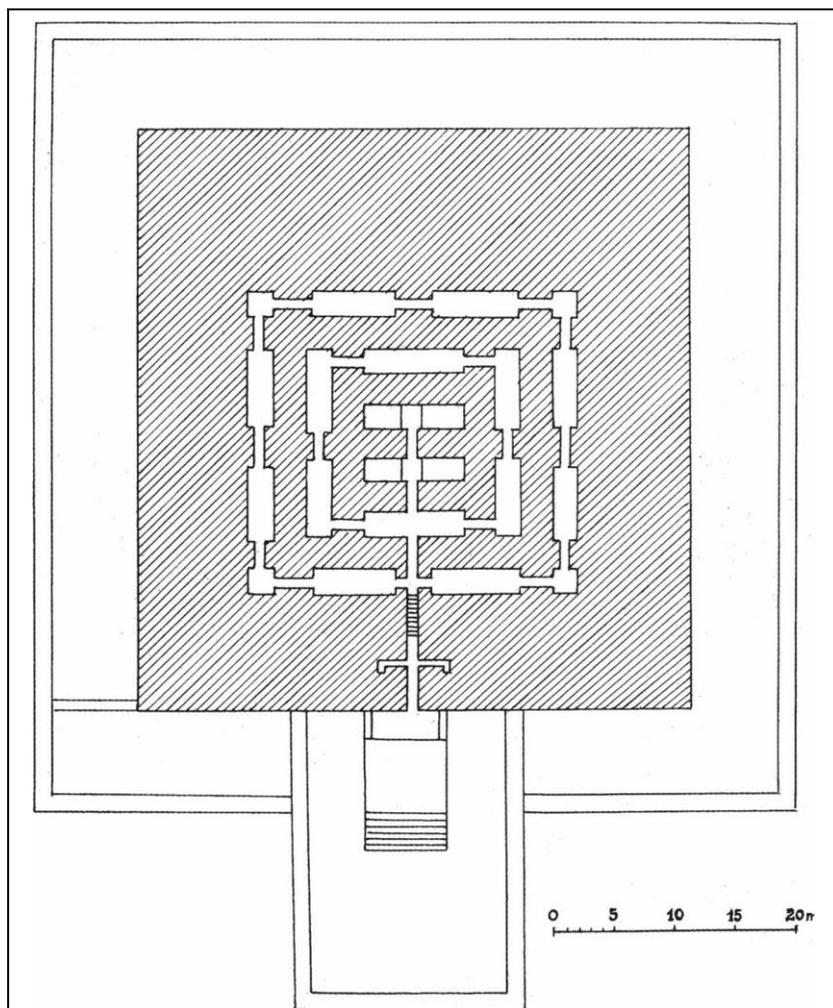
Il existe plusieurs types de bazinas en Algérie : bazina à degrés et la bazina à base cylindrique, malgré elles n'ont pas la même extension. La première, plutôt tellienne, est fréquemment associée aux dolmens dans les grandes nécropoles de l'Algérie orientale, mais, ce type s'étend également à toutes les régions méditerranéennes. La seconde est mieux représentée dans la steppe pré désertique et l'Atlas saharien. Tandis que la plus imposante des bazinas à base cylindrique tel que : le Tombeau de la Chrétienne, s'élève sur les collines du Sahel algérois.

**II.2.1.3. Djeddars :**

Ces monuments funéraires paraissent dérivés des tumulus. Leur forme architecturale est, cependant, bien plus régulière. Ces monuments, sur plan carré, se composent d'un soubassement et d'une pyramide à gradins. Les caveaux funéraires, avec un couloir d'accès, sont construits à l'intérieur. Le reste du monument est plein. Selon S. Gsell, cet ensemble de tombeaux serait l'œuvre d'une dynastie de princes indigènes. Les djeddars sont localisées dans la province d'Oran, au Sud –Ouest de Tiaret<sup>226</sup>.

<sup>225</sup> Camps .G, *Bazinas, Encyclopédie berbère*, vol. 9, Ed. Edisud, 1991.p 248

<sup>226</sup> Reygasse Maurice, *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*, Ed. Arts et Métiers Graphiques, 1950.p 31



**Fig. n° 21: Vue en plan d'un Djeddars.**

Ces monuments sont considérés comme des mausolées royaux.

Source :<http://encyclopedieberbere.revues.org/docannexe/image/1569/img-4.png>

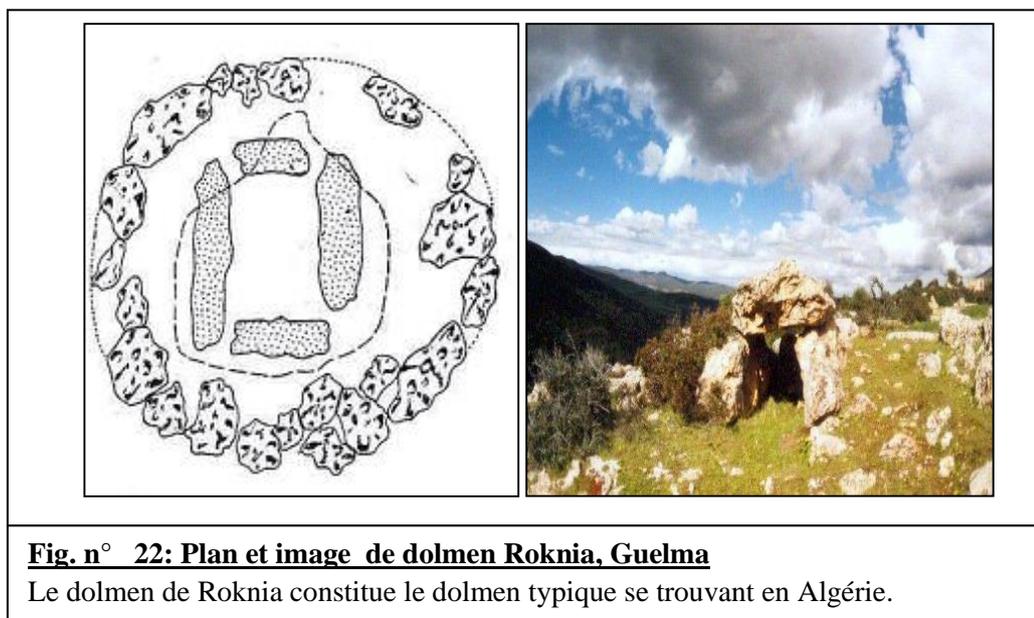
### **II.2.2.Mégalithes :**

Ces monuments préhistoriques existent en Algérie et ils se présentent sous plusieurs formes qui sont :

#### **II.2.2.1.Dolmens :**

Il est convenu qu'en Europe tous les dolmens ont été originellement recouverts de tumulus. Mais, les dolmens nord africains ne présentent pas à cette caractéristique, car, dans bien

d'endroits, il est constaté que la structure mégalithique est entièrement ou presque dégagée et qu'elle l'a toujours été à l'origine<sup>227</sup>. Quelquefois elle surmonte un tumulus très bas. Mais, ordinairement, elle s'élève sur un espace plat ou peu enflé, entouré d'un cercle ou d'un carré de pierres correspondant à la bordure extérieure du monument.



**Fig. n° 22: Plan et image de dolmen Roknia, Guelma**

Le dolmen de Roknia constitue le dolmen typique se trouvant en Algérie.

Source:[http://commons.wikimedia.org/wiki/File:GM\\_Guelma\\_Roknia01.jpg](http://commons.wikimedia.org/wiki/File:GM_Guelma_Roknia01.jpg)

Dans certains cas, des cercles ou bien des carrés, selon la géométrie de départ, formant des anneaux autour de la case mégalithique, sont clairement identifiables à l'intérieur de l'espace circonscrit par la ceinture extérieure. Les dolmens nord africains, malgré leur ressemblances avec ceux de la rive nord de la méditerranée, présentent des différences. Camps. G, affirme que les dolmens nord africains ou algériens sont considérés comme des monuments funéraires importés d'origine celtique<sup>228</sup>. Mais malheureusement, la plupart ont été détruits par les colons ; il en reste vingt tous au plus.

Les dolmens se composent de cases rectangulaires, longues en moyenne de 2 mètres et larges d'un mètre. Elles sont formées par quatre pierres brutes, plantées verticalement et mesurant environ 1,20m et 1, 50 m de haut. La dalle de couverture dépasse rarement 2.20m de

<sup>227</sup> Camps G, *Aux origines de la Berbérie, monuments et rites funéraires protohistoriques*, Ed.AMG, Paris, 1961, P 119

<sup>228</sup> Camps, G, *Essai de classification des monuments protohistoriques de l'Afrique du Nord*, In: Bulletin de la Société préhistorique française, Études et travaux, 1965, tome 62, N. 2, p 476-481

longueur. Dans certains vestiges, des enceintes circulaires entourent les tombes. Certains dolmens offrent une particularité assez intéressante, qui, jusqu'à présent, qu'on n'a pas trouvée dans d'autres nécropoles. Elle concerne la case qui est divisée en deux compartiments par une dalle transversale.

Chaque coffre funéraire renferme des ossements appartenant probablement à plusieurs individus : quatre, cinq, sept même. Rien n'empêche de croire qu'ils ont été ensevelis simultanément<sup>229</sup>. Les poteries, les cruches, les gobelets, les écuelles, ont, toujours, occupé l'un des angles. Elles sont, en général, fort grossières, faites à la main, flambées au feu ou séchées au soleil. D'ailleurs, elles sont identiques à celles que les Berbères fabriquent encore dans bien des régions de l'Algérie. Dans certains cas, les dolmens sont constitués de plusieurs cases isolées les unes des autres ou bien ayant des parois en commun.

Les dimensions des dolmens nord africains varient de 5 à 20 m de diamètre pour le cercle de bordure, la hauteur des cases est de 0,60 à 1,50 m. Les tables ne dépassent guère 3 mètres de largeur. A l'intérieur de la case, un lit de pierraille ou un petit dallage recouvre les restes humains. Les dimensions des enceintes et des cases sont très diverses. Les premières ont un diamètre moyen de 5 à 6 mètres, mais on en trouve de 16 et même de 20 mètres. La hauteur des cases, toujours de forme rectangulaire, est de 0,60m à 1,50m, rarement moins ou plus. Les tables ne dépassent guère les 3 mètres de largeur. A l'intérieur de la case, un lit de pierraille ou un petit dallage recouvre les restes humains.

Les dolmens trouvés en Algérie sont différents de ceux de l'Europe au niveau de la taille. Le fait de ne pas avoir de tumulus à l'origine représente un hiatus monumental pour leur attribuer le qualificatif de « sépulture importée » en référence aux dolmens européens qui en possèdent une couverture tumulaire à l'origine. Une autre constatation corroborant cette hypothèse est l'absence de dolmens près du littoral ou du moins en termes d'intensité par rapport à l'intérieur du pays, comme le constate Camps .G, lui-même: « *les dolmens atteignent le littoral algérien, en Tunisie, ils ne pénètrent guère dans le massif du Nord de la Medjedra et sont rares au cap bon* »<sup>230</sup>.

L'aire géographique qu'occupent les dolmens est très énigmatique. Ils sont très répandus dans le constantinois, à Tébessa, dans l'Algérois (Béni Messous). Mais, leur présence est très

<sup>229</sup> Gsell, S, *Les Monuments Antiques De L'Afrique Du Nord*. Tome 1, Ed. Fontemoing. Paris, 1901, p 7-8

<sup>230</sup> Camps G, *Aux origines de la Berbérie, monuments et rites funéraires protohistoriques*, Op.cit, p119

faible dans l'Oranie (Tiaret). Par contre leur extension méridionale ne dépasse pas Djelfa, mais, ils sont complètement absents au-delà<sup>231</sup>. En étudiant la relation entre la case mégalithique et l'enceinte du dolmen, G Camps a fait ressortir trois (03) types de relation<sup>232</sup>.

#### II.2.2.1.1. Dolmen dégagé :

La chambre sépulcrale ou le dolmen proprement dit, peut être complètement dégagée. Elle est construite au milieu d'une enceinte constituée d'un simple cercle de pierres (photo n° 29).

#### II.2.2.1.2. Dolmen engagé :

La chambre sépulcrale peut être en partie engagée dans un socle. Seule la partie supérieure des supports dépassent le socle (photo n° 30).

#### II.2.2.1.3. Dolmen enfoui :

La case funéraire peut être entièrement enfouie dans le socle, devenant, ainsi, un manchon du dolmen (photo n° 31). Dans ce cas, seule la table de couverture est visible. En analysant la nature du socle et suivant la nature du terrain, l'auteur distingue cinq (05) types de socle<sup>233</sup>:

- Des socles tronconiques simples construits par amoncellement de pierre.
- Des socles tronconiques à plusieurs cercles concentriques.
- Des socles à plate-forme horizontale, cette situation est due à la déclivité du terrain.
- Des socles à degrés à cercles excentriques complets.
- Des socles à degrés avec demi-cercle excentrique intérieur.

<sup>231</sup> Camps .G. *Essai de classification des monuments protohistoriques de l'Afrique du Nord*, in. Bulletin de la Société préhistorique française, Vol 62, N° 2, 1965, p 479

<sup>232</sup> Camps. G, *La nécropole mégalithique du Djebel Mazela à Bou Nouara*, Op.cit, P 47



**Photo n° 29 : Dolmen dégagé, de type littoral, à Béni Messous.**



**Photo n° 30: Dolmen engagé sur socle à degrés, Bou Nouara.**



**Photo n° 31: Dolmen enfoui dans un manchon, Bou Nouara.**

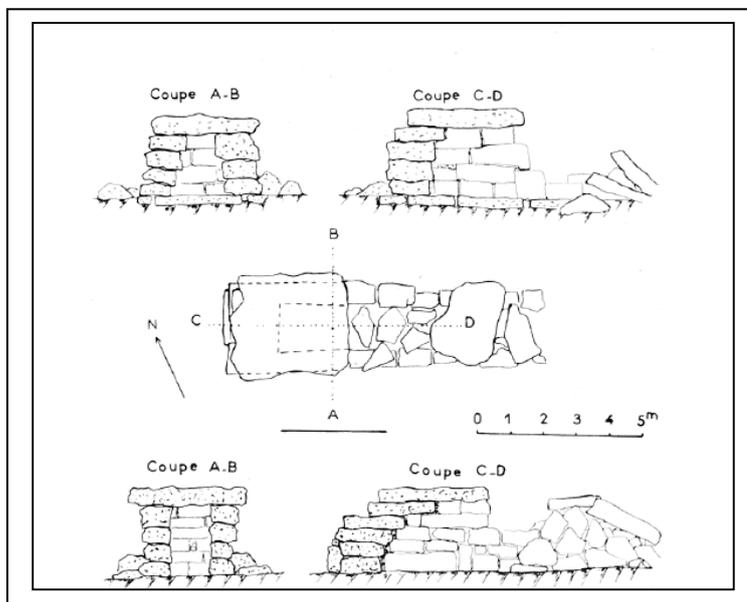
**Photo n° 29à 31:** Elles présentent les différentes formes de Dolmens selon la forme des orthostates

Source : <http://encyclopedieberbere.revues.org/docannexe/image/2200/img-10.png>

### **II.2.2.2. Allées couvertes :**

Etant une variante des dolmens, les allées couvertes se composent de deux parties principales : des parois ou des murets particulièrement hauts de 2 m en moyenne. Elles sont construites en grosses pierres superposées et souvent en encorbellement, constituant un couloir. Leur longueur atteint 10 et 15 m et 1,40m de largeur. La couverture est assurée par d'énormes

dalles dépassant 5 m de longueur et pouvant atteindre 0,40m d'épaisseur. Elles forment le toit<sup>234</sup>. Les allées couvertes en Algérie comme celles d'Aït Rehouna (Figure n° 23), sont, parfois, dépourvues de tumulus.



**Fig. n° 23: Les allées couvertes d'Aït Rehouna Tizi Ouzou, Algérie.**

Ces monuments kabyles sont les plus authentiques qui représentent le mégalithisme européen en Afrique.

Source :<http://a396.idata.overblog.com/2/90/03/89/Sans-titre-copie-1.jpeg>

Dans ce type de monuments, il existe une chambre au bout du couloir. Ces parois constituent une continuité des parois du couloir, sauf que, sa hauteur est plus importante que celle du couloir. La longueur de la chambre peut atteindre 3m voire plus. Les endroits où la présence des allées couvertes est attestée sont : Ait Rhouna (Tizi Ouzou) et à Ibarissen (Bejaïa). Ces monuments kabyles sont importants et ils sont les plus authentiques qui représentent le mégalithisme européen en Afrique. Par leurs dimensions imposantes, plus que par leur forme, ils se distinguent des petits dolmens communs en Algérie orientale et en Tunisie.

<sup>234</sup>Camps.G, *Sur trois types peu connus de Monuments funéraires nord -africains* (note de Protohistoire), in. Bulletin de la Société préhistorique française, Vol 56, N° 1, 1959, p104 -105

**II.2.2.3. Tombe taillées dans le roc :**

En Algérie, il existe plusieurs variantes de tombes taillées dans le roc. Elles se différencient par leur dimension et leur mode de construction. Les hypogées (présentés dans le chapitre III pages 83-84) sont présents dans le territoire algérien, mais, il existe un nombre réduit. Les Houanet représentent une variante des hypogées qui sont des tombes artificielles taillées dans le roc. Mais, ils diffèrent des Hypogées par leurs fermetures (dalles mégalithiques) et leurs dimensions.

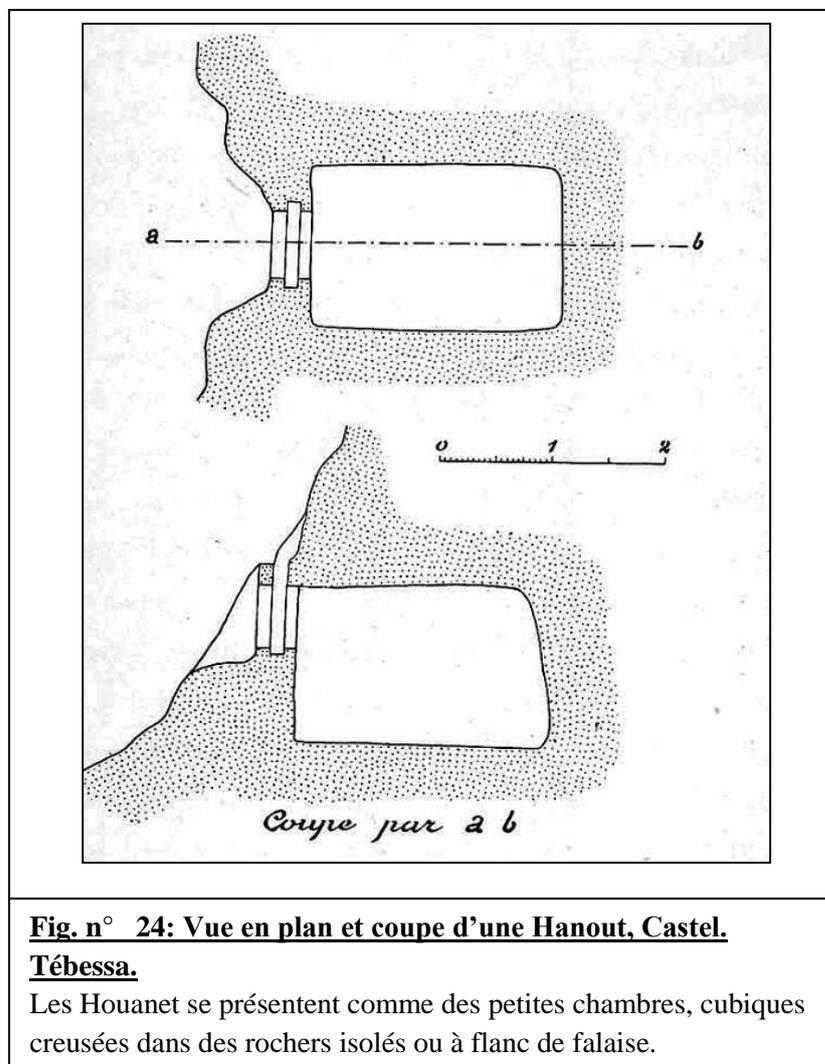
Les Houanet constituent un type de grottes artificielles qui sont connues en arabe sous le nom de Hanout qui signifie magasins ou boutiques<sup>235</sup>. Les Houanet se présentent comme des petites chambres, généralement cubiques creusées dans des rochers isolés ou à flanc de falaise. Leurs dimensions varient de 1,20 à 2,30m de long, 0,90 à 1,95m de large et de 0,70 à 1,70m de hauteur. En d'autres termes, les haouanet sont de petites grottes artificielles, de forme régulière cubique ou parallélépipédique, s'ouvrant sur l'extérieur par une baie verticale de petites dimensions (de 0,50 m à 0,80 m de côté). Elles présentent, parfois, à l'extérieur des aménagements pour assurer leur fermeture : soit des feuillures, soit, plus rarement des rainures dans lesquels glisse une dalle ou un panneau en bois. Les plafonds sont horizontaux ; le sol est généralement en contrebas de l'accès. Certains Houanet ont plusieurs chambres creusées en enfilade, comportant, généralement, deux ou trois. Dans certains cas, la chambre du fond est pourvue d'une niche de forme triangulaire, sur la paroi qui fait face à la porte.

*« Le nom de haouanet, bien que d'un emploi indigène limité à l'Algérie orientale, a fini par l'emporter sur les autres. Aucun hanout n'a fourni le moindre indice permettant de le mettre en parallèle chronologique avec les hypogées européens, en particulier ceux de Sardaigne, de Sicile ou des Baléares qui sont les centres les plus proches et cependant, comme nous le verrons infra, il est très vraisemblable que les haouanet aient une origine méditerranéenne et non pas autochtone »<sup>236</sup>. Selon Camps. G., les Houanet n'ont fourni aucun indice chronologique avec les hypogées européens. La question fondamentale concernant les haouanet est, bien entendu, celle de leur chronologie. Par leur forme, leurs dimensions et leur regroupement, ces sépultures rupestres présentent les plus fortes analogies avec les petits hypogées de Sicile orientale, en particulier ceux de Pantalica et de Cassibile Il semblerait que ces derniers*

<sup>235</sup> Reygasse. Maurice , *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord* , Éd. Arts et Métiers Graphiques, 1950, p22

<sup>236</sup> Camps .G, Longerstay .M, *Haouanet*, Encyclopédie berbère, Vol. 22, Ed. Edisud, 2000, p 3361

appartiennent à l'Âge de bronze, mais cependant, aucun mobilier funéraire ne permet, dans le cas des haouanet, d'avancer une date aussi ancienne.



**Fig. n° 24: Vue en plan et coupe d'une Hanout, Castel. Tébessa.**

Les Houanet se présentent comme des petites chambres, cubiques creusées dans des rochers isolés ou à flanc de falaise.

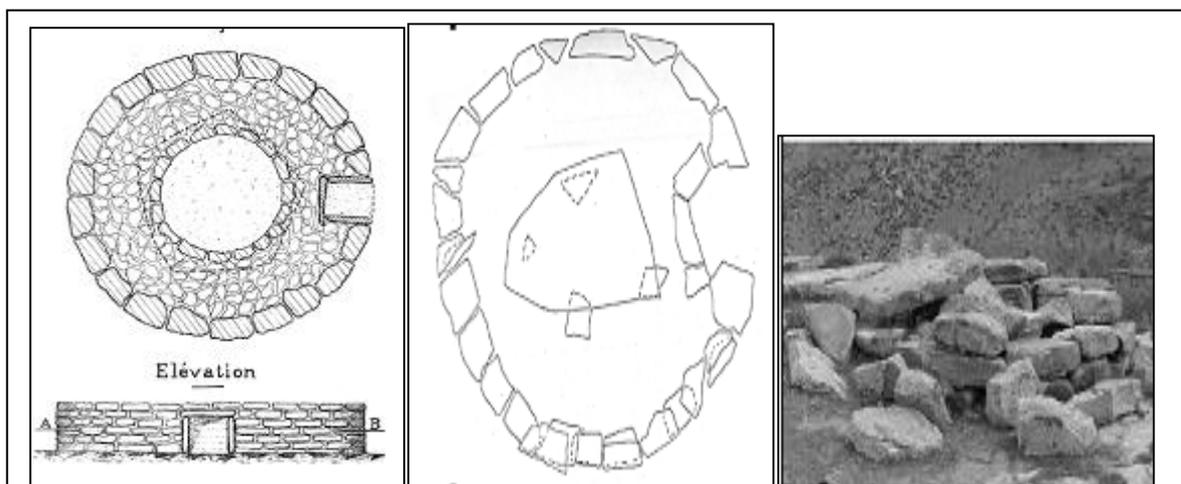
Source: Gsell .S, 1901.

#### **II.2.2.4.Chouchet :**

Une choucha est un monument funéraire très caractéristique. Elles ont la forme de « Calottes de sable » : dénomination très exacte qui est attribuée à ce type de monument en forme de tours visibles à quelque distance. Elles ont l'aspect de chéchias que portent les indigènes<sup>237</sup>. Ces sépultures, dont l'architecture n'est connue qu'en Afrique du Nord, sont appelées chouchet (au singulier choucha, mot arabe qui veut dire calotte). La choucha (pluriel

<sup>237</sup> Camps .G, *Chouchet, Encyclopédie berbère*, Vol. 13, Ed.Edisud, 1994, p1936

chouchet) est donc un monument sépulcral circulaire ayant l'aspect d'une petite tour, généralement haute de 2,50 m à 3 m, dont le mur extérieur est soigneusement construit. Les assises, qui constituent ce mur, sont régulièrement agencées. L'épaisseur du mur atteint ou dépasse 2 m, quant au diamètre, il varie de 3 à 15 m.



**Fig. n° 25 : Choucha à niche et à chambre funéraire circulaire.**

Ces sépultures sont assez bien soignées en forme de tours rondes, comportant des rangs d'assises régulières.

Ce sont des sépultures assez bien soignées en forme de tours rondes, comportant des rangs d'assises d'une disposition régulière. Ce sont des cylindres, qui mesurent en moyenne 5 m de diamètre et 2,50 m de hauteur. L'intérieur est rempli de pierrailles et de terre. Au centre, dans la partie supérieure du monument, se trouve la case funéraire de petites dimensions (en moyenne 0,90 m de long et 0,45 m de large et 0,80 m de haut). L'ensemble de la construction est achevé par une dalle de couverture apparente, dominant le tout sans pour autant dépasser le mur d'enceinte. Certaines Chouchet enferment deux, ou même trois cases, contiguës ou isolées<sup>238</sup>.

### **II.2.3. Mausolées libyphéniciens, grands mausolées de tradition berbère**

Les Berbères n'ont pas érigé de monuments comparables aux pyramides d'Égypte ni aux temples grecs. Cependant, ils ont légué à leurs descendants des ouvrages assez importants qui ont défié le temps et qui sont les témoins de leur génie architectural et de leur grandeur dans le passé. Les mausolées libyphéniciens comme les a qualifié Gsell.S., ou les grands mausolées de tradition berbère comme les appelle Camps. G., se distinguent des autres sépultures, par leurs tailles exceptionnelles et le degré élevé de leurs expressions architecturales très évoluées.

Ce groupe de monuments funéraires se compose : du mausolée de Medracen à Batna, du tombeau de la Chrétienne à Tipaza et La Soumâa d'El Khroub appelée mausolée de Massinissa. Cependant, il existe d'autres sépultures royales comme les Djeddars à Tiaret. Ces derniers représentent des tumulus conçus à partir d'un plan carré (précédemment présenté). Ils ont été construits à une époque récente, aux alentours du troisième siècle de notre ère. Ils ont subi les influences externes qui ont pu apporter des modifications à la structure de ces tombeaux. Pour les deux premiers (mausolée de Medracen, et le tombeau de la Chrétienne), leur volumétrie se compose d'un cylindre comme soubassement et d'une partie supérieure sous la forme d'un cône en gradins et une plate-forme au sommet<sup>239</sup>. La Soumâa d'El Khroub à base carré reste unique dans son genre.

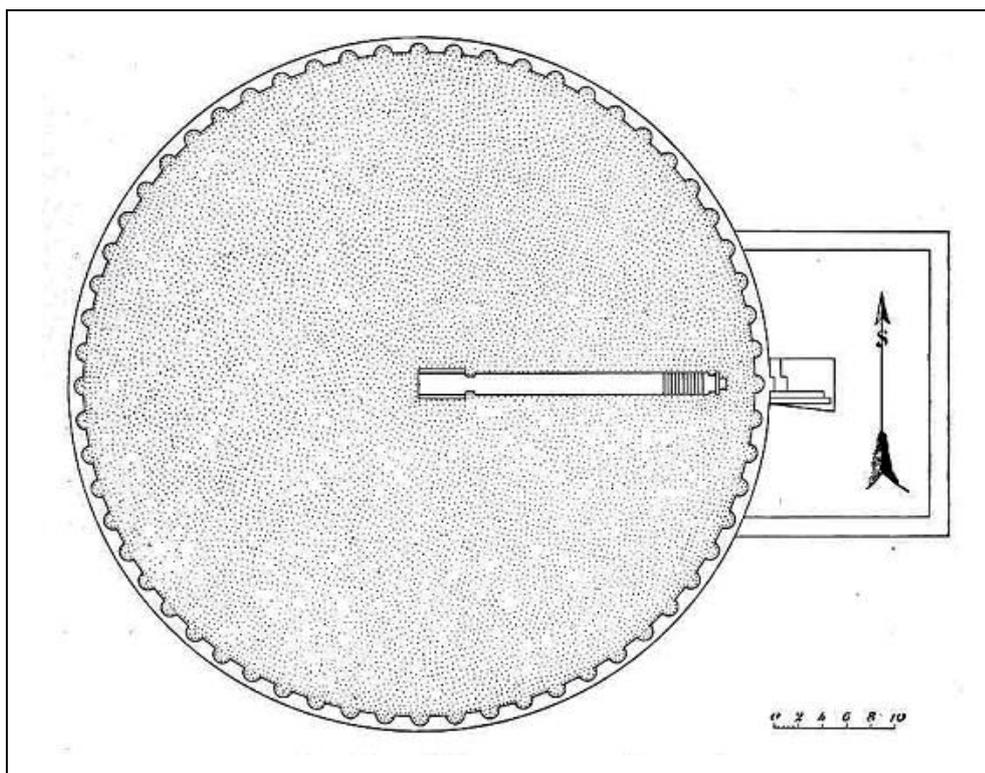
#### **II.2.3.1. Mausolée de Medracen :**

Le Medracen est situé à 34 km au nord-est de Batna sur la voie de l'Aurès au Tell. C'est un Mausolée numide de marque berbère avec des influences puniques et grecques. Il appartenait aux rois Massyles prédécesseurs de Massinissa et remonte au III<sup>ème</sup> siècle avant J.C. A proximité du mausolée, il existe une nécropole sur une distance de 2 km et une dizaine de tumulus.

Le mausolée a la forme d'un tumulus circulaire d'une hauteur d'environ dix-neuf mètres, avec un diamètre d'environ cinquante-neuf mètres. La base est animée par soixante demi-colonnes surmontées de chapiteaux doriques, sur lesquelles repose une architrave égyptisante couronnée d'une « gorge égyptienne ». La partie supérieure tronconique se termine par une terrasse plate assez vaste, sur laquelle se trouvait éventuellement une statue ou un élément pyramidal. Le mausolée est doté d'une chambre hypogée, orientée vers l'est, et il était accessible

<sup>239</sup> Thébert Yvon, Coarelli Filippo, *Architecture funéraire et pouvoir : réflexions sur l'hellénisme numide*, Vol 100, Num 2. Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité, 1988, p 764- 765

par une entrée aménagée dans la partie supérieure tronconique.



**Fig. n° 26: Vue en plan du Mausolée de Medracen. Batna.**

Le mausolée a la forme d'un tumulus circulaire d'une hauteur d'environ dix-neuf mètres, avec un diamètre d'environ cinquante-neuf mètres.

Source : Gsell.S, 1901.



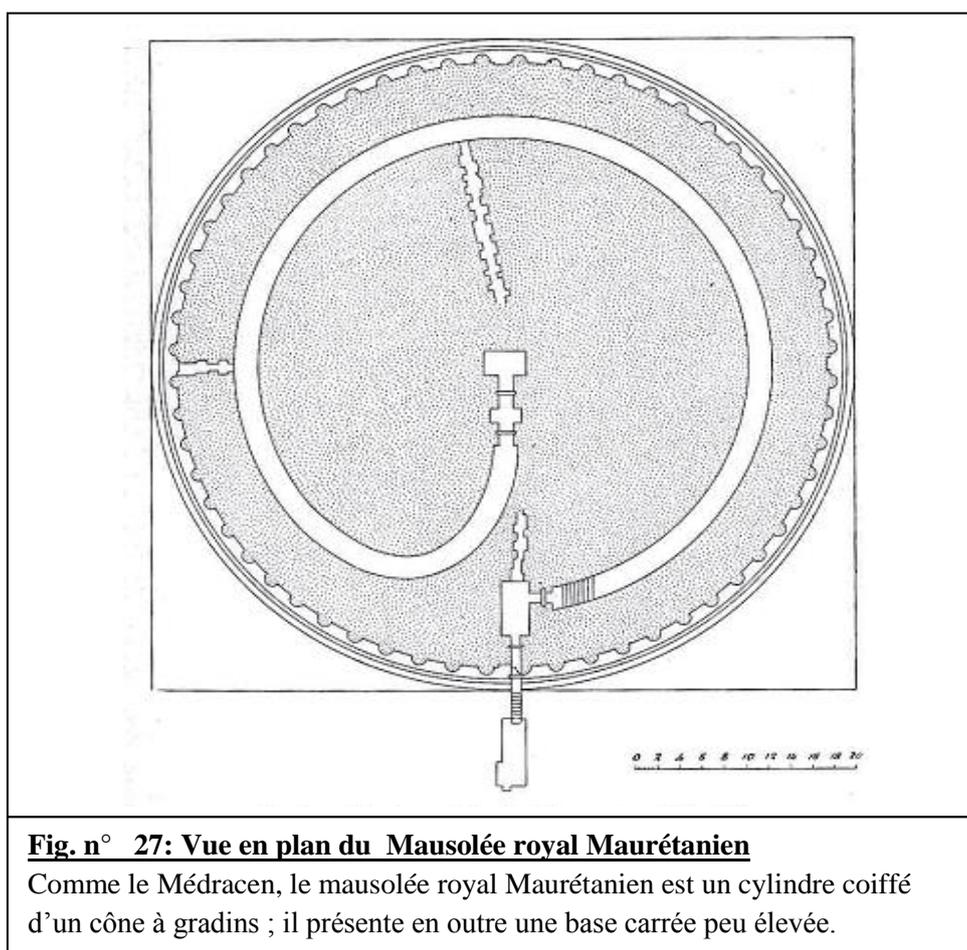
**Photo n° 32: Le mausolée royale de Medracen. Batna.**

Ce monument numide reflète le mélange des savoirs faire berbère, puniques et grecques.

Source :<http://www.tout-sur-google-earth.com/t8548-le-medracen-mausolee-royal-en-algerie>

### **II.2. 3. 2. Tombeau de la Chrétienne ou le Mausolée Royal Maurétanien :**

Le Mausolée Royal Maurétanien est situé sur la côte ouest méditerranéenne à 12 km de Tipasa. Cette sépulture domine la plaine de Hadjout et le lac Halloula, et elle fait face à la mer. Le site d'implantation est choisi au sommet d'un monticule. Cette sépulture royale est, généralement, attribuée au roi Juba II, et sa construction remonterait au premier siècle avant J.C<sup>240</sup>. C'est comme le Médracen, le mausolée royal Maurétanien est un cylindre coiffé d'un cône à gradins ; il présente en outre une base carrée peu élevée. La hauteur actuelle est de 33 mètres environ. L'édifice originel et fini devait atteindre 40 mètres.



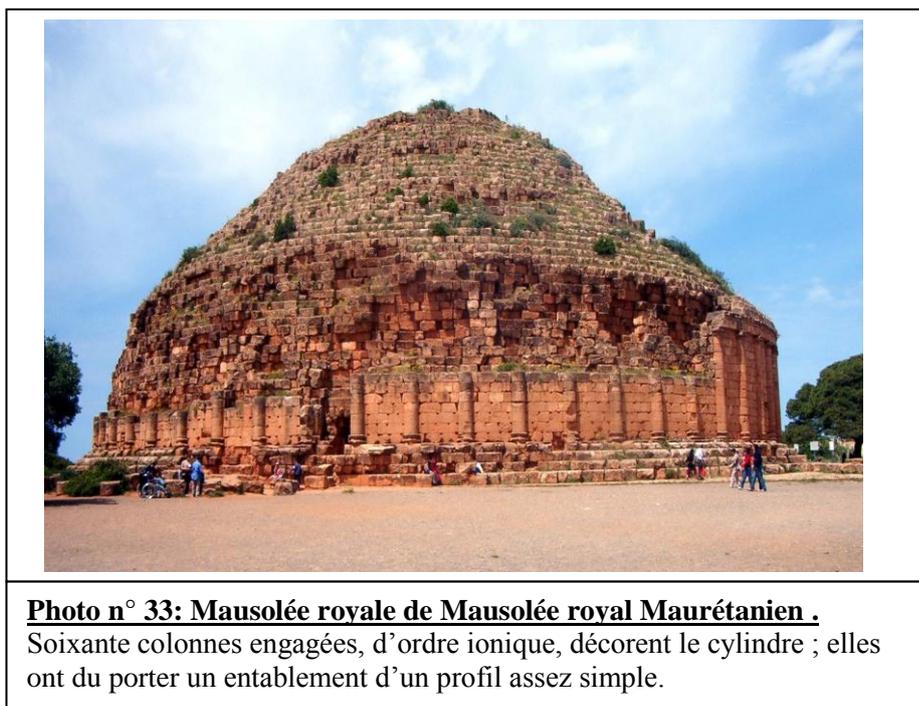
**Fig. n° 27: Vue en plan du Mausolée royal Maurétanien**

Comme le Médracen, le mausolée royal Maurétanien est un cylindre coiffé d'un cône à gradins ; il présente en outre une base carrée peu élevée.

Source : Gsell.S, 1901.

<sup>240</sup> Henry Pamart. *Etude sur le Médracen (tombeau de Syphax) et le Kebeur Roumia (tombeau de la chrétienne)*, in *Revue africaine* vol.61, 1920. P 280

Le diamètre est de 64 mètres. Soixante colonnes engagées, d'ordre ionique, décorent le cylindre ; elles portaient un entablement d'un profil assez simple. Aux quatre points cardinaux se dressaient de fausses portes, panneaux en forme de trapèze, dont les moulures saillantes imitent par leur disposition une grande croix, enfermée dans un cadre. La croix ornementale de la porte du nord, bien conservée et restée visible en tout temps, a donné naissance à la dénomination de Kbour Roumia, Tombeau de la Chrétienne, par laquelle on désigne d'ordinaire ce monument<sup>241</sup>.



**Photo n° 33: Mausolée royale de Mausolée royal Maurétanien .**  
Soixante colonnes engagées, d'ordre ionique, décorent le cylindre ; elles ont du porter un entablement d'un profil assez simple.

Source :[http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/0e/Tombeau\\_de\\_la\\_Chr%C3%A9tienne.JPG](http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/0e/Tombeau_de_la_Chr%C3%A9tienne.JPG).

### **II.2.3.3.Soumâa d'El Khroub ou le mausolée de Massinissa :**

La Soumâa d'El Khroub ou le mausolée de Massinissa est différent dans sa morphologie. Il est de forme turriforme à base carré qui fait partie d'une série de mausolées royaux dans la méditerranées. Ce monument constitue le cas d'étude qui va être traité dans la suite de ce travail.

### **Conclusion :**

L'Algérie compte dans son territoire un ensemble de monuments funéraires qui varient du plus simples : les tumuli, aux plus prestigieux tels que : les bazinas et les mausolées royaux.

<sup>241</sup> Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Op.cit, P 70

Ces monuments sont d'origines différentes : certains s'apparentent à ceux qui se trouvent en Europe, plus particulièrement dans le bassin méditerranéen. Ils présentent, ainsi, des formes importées et des formes évoluées mêlés à des formes d'origines autochtones. Tout cet ensemble constitue la preuve indéniable que l'Algérie a été le berceau des civilisations dès les temps immémoriaux. Il s'avère primordial de discuter les causes et les enjeux majeurs qui rendent la conservation des lieux patrimoniaux Algériens ardu. Ces facteurs seront analysés dans le chapitre suivant, ceux dits naturels et ceux d'origine humaine ou sociale. Ce chapitre contribuera d'une part, au développement d'une pensée analytique plus globale du contexte patrimonial de l'Algérie et d'autre part, à l'élaboration des recommandations et des solutions pour une meilleure gestion.

---

Chapitre VI :

**Etat des lieux des sites archéologiques funéraires et  
des monuments funéraires en Algérie**

---

## **Introduction :**

Faisant partie du bassin méditerranéen, l'Algérie a été une terre d'accueil pour plusieurs peuples. C'est pourquoi, elle regorge de vestiges patrimoniaux notamment les sites archéologiques funéraires. Ces biens patrimoniaux connaissent des problèmes spécifiques au contexte algérien. La politique et le milieu social déterminent les conditions et les agents de la sauvegarde et de la conservation du patrimoine notamment les monuments funéraires. Il est impératif d'établir un état des lieux des monuments funéraires à travers une analyse et une étude des causes de dégradations de ces sépultures, et d'examiner la place des sites archéologiques funéraires dans la politique patrimoniale algérienne.

## **I. Etat des lieux des monuments funéraires :**

Les monuments funéraires, en Algérie, constituent une richesse inestimable. Cependant, ils vivent des conditions particulières qu'il faut déterminer. La connaissance de ces monuments funéraires constitue une condition préalable à toute étude de conservation de ces monuments funéraires. Cette exploration permet de mettre en exergue l'état des lieux et la politique menée par les autorités algériennes concernant ces biens funéraires.

### **I.1. Patrimoine archéologique en Algérie : richesse et diversité**

*« Il est unanimement reconnu, que la connaissance des origines et du développement des sociétés humaines est d'une importance fondamentale pour l'humanité toute entière en lui permettant de reconnaître ses racines culturelles et sociales »*<sup>242</sup>. Le patrimoine archéologique est une ressource millénaire qui est fragile. Mais, il symbolise l'identité de chaque pays, une sorte de repère mémoriel avec ces archives naturelles. Il représente des preuves tangibles qui valorisent et préservent la diversité, l'histoire et la richesse culturelle de chaque pays. Les sites archéologiques sont les témoins de cette diversité car à travers eux l'histoire de l'humanité depuis la Préhistoire, jusqu'à l'époque contemporaine a pu être reconstituée.

Terre d'hospitalité, l'Algérie n'est pas un pays nouveau. Ses racines remontent très loin dans le passé. D'ailleurs, elle porte les marques d'un paysage culturel original qui a été constamment modifié au fil des siècles. L'Algérie compte sur son territoire un nombre considérable de monuments et de sites archéologiques qui témoignent, par leurs diversités la

---

<sup>242</sup> Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique adoptée par l'Icomos en 1990

continuité des cultures élaborées par les sociétés vivant dans le bassin méditerranéen. L'Algérie est l'un des rares pays dont « *la vie de l'humanité, des peuples et des idées, les exemples d'une culture est aussi marquée par le destin. Un destin fait d'invasions et d'oppressions séculaires, mais également de résistances et d'attachement farouche et étonnant à une identité culturelle plusieurs fois millénaire* »<sup>243</sup>. Les galets aménagés d'Ain Hanech (Sétif) attestent que la civilisation lithique sur la terre algérienne date de plus d'un million d'années. Les gravures et les peintures rupestres, vieilles de quelque cinq mille ans, témoignent de la grandeur de l'art préhistorique au sud du pays.

L'histoire algérienne a été marquée par plusieurs luttes notamment une lutte en faveur de la continuité nationale qui est, d'ailleurs, omniprésente jusqu'à aujourd'hui. La résistance du peuple est une tradition qui s'est affirmée depuis près de vingt siècle : lors de la domination romaine. Elle a continué sous les Vandales et les Byzantins. Puis une ère décisive a commencé au VII<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition de l'islam, qui a façonné l'unité linguistique et spirituelle. Cette nouvelle religion a enrichi les traditions et la personnalité algérienne par l'apport de la civilisation arabo-musulmane jusqu'en 1830.

L'année 1830 correspond au commencement de la domination française en Algérie. La colonisation française a touché en plein fouet la structure identitaire algérienne et la construction de la société, qui a été brutalement interrompue à cause d'une vaste entreprise de domination où la personnalité du peuple algérien est niée. La colonisation française a marqué l'histoire algérienne en touchant et modelant tous les domaines y compris celui des richesses archéologiques. Le colonisateur français a été le premier pouvoir en place à s'intéresser aux différents legs des diverses civilisations. Elle a favorisé certains vestiges au dépend d'autres, en quelque sorte, elle a manipulé le patrimoine pour des fins coloniales.

Depuis l'Indépendance et jusqu'à l'heure actuelle, les archéologues tentent de reconstituer l'histoire de l'Algérie. Cette richesse nationale est sauvegardée, protégée et conservée par un ensemble de dispositifs organisationnels et législatifs. Cette ressource est, par ailleurs, mal prise en charge. Son état est, parfois, aggravé par une application défailante des décisions et des pseudos opérations de conservation, qui ne cessent de détériorer la situation, mise à part les atteintes naturelles et anthropiques entraînant sa déperdition et son épuisement. En d'autres

---

<sup>243</sup> Baghli .Sid-Ahmed, *Aspects de la politique culturelle de l'Algérie*, Ed. Paris Imprimerie des Presses Universitaires de France, Paris, 1977, p 8

termes, ces opérations sont, généralement, non soucieuses de la préservation de l'intégrité physique des parcs archéologiques encore moins des vestiges enfouis non repérés. Une richesse qui, par ailleurs, intéresse beaucoup les réseaux de trafiquants qui ont multiplié les tentatives de vols d'objets antiques mettant, en conséquence, le patrimoine national en péril.

Le patrimoine archéologique algérien couvre un large éventail d'objets : des plus petits osselets sous forme d'aiguilles aux vestiges archéologiques bâtis tels que : la cité des vivants ou celle des morts. En effet, le territoire algérien est parsemé d'objets archéologiques visibles qui se présentent sous forme de cité antique comme : Timgad, Djemila Madaure..., ou sous forme de nécropole : la nécropole de Tipaza, la nécropole punique de Jijel ..., ou encore comme les monuments funéraires isolés. Ces objets archéologiques ont résisté tant bien que mal à l'action de l'homme et aux effets du temps. La problématique inhérente à leur identification remonte à la période coloniale où des recherches ont été menées afin d'établir une description détaillée de ces traces archéologiques dont certaines typologies des monuments ont été directement rattachées aux sépultures trouvées en Europe mettant en exergue le passage et l'influence latine et chrétienne au Maghreb.

-Liste nationale des sites archéologiques funéraires classés patrimoine national :

Le nombre de monuments et sites historiques culturels et naturels qui ont été classés à l'échelle nationale, s'élève à quelques 500 biens (en 2005). Les sites archéologiques funéraires présentent presque 5 % du parc patrimonial national, qui se répartit comme suit <sup>244</sup>:

Wilaya	Sites archéologiques funéraires	Année de classement	Période
Oum El- Bouaghi	Dolmens et Cromlechs	1900	
Batna	Mausolée des Rois numides dit le Medracen Mon.Fun./Ant. (El-Madher)	1900	antiquité
Bechar	Nécropole (tumulus) Abadla		
Tamanrasset	Abalessa et le tombeau (site préhistorique de(Tin-Hinan)Mon.Fun/Pré-.Hist Tamanrasset (Site de l'Ahaggar)		préhistoire
Tebessa	stèle funéraire, Tébessa de grottes creusées, l'une après l'autre, à même la		

<sup>244</sup> Ministère de la culture, (En ligne): <http://www.m-culture.gov.dz/mc2/fr/sitesetmonuments.php>

	roche du mont "Dyr"		
Tiarat	Djeddars Mon.Fun./Ant. (Frenda) Dolmens Mon.Fun./Pré-.Hist (Tiaret)	23 juin 1913 1900	Antiquité préhistoire
Alger	Dolmens Bologhine Ibnou Ziri Mon.Fun/Pré-.Hist (Bologhine) Tombeaux mégalithiques sur le plateau de Beni Messous Mon.Fun./Pré-.Hist. (Beni messous)	1900 1900	Préhistoire préhistoire
Djelfa	Dolmens du Moulin de Djelfa Mon.Fun/ Pré-.Hist (Djelfa) Dolmens à droite de la route d'Alger à Laghouat Mon.Fun/ Pré-.Hist (Djelfa)	1900 1900	préhistoire préhistoire
Guelma	Dolmens et grottes funéraires (nécropole).Roknia Dolmens de Cheniour Mon.Fun./Pré-.Hist. (Ain El Arbi)		préhistoire préhistoire
Constantine	Dolmens de Salluste situés auprès de l'emplacement des anciens jardins de Constantine. Mon.Fun./Pré- .Hist (Constantine) Tombeau de Praecillius Mon.Fun./Ant. (Constantine) Dolmens et Cromlechs 35km du sud de Constantine Ras El Ain Bou Merzoug Ouled Rahmoune Mon.Fun./Pré- .Hist. (Ouled Rahmoune) Dolmens et cromlechs au lieu dit djebel Ksaibi à 32 Kms de Constantine Ouled Rahmoune Mon.Fun./Pré- .Hist. (Ouled Rahmoune) Mausolée Gréco-Punique appelé Soumaâ Mon.fun./Ant. (El –Khroub) Dolmens et cromlechs au lieu dit Djebel Mazalaa à 16 Kms d'El Khroub Mon.Fun./Pré-.Hist. (Ouled	1911 1900 1900 1900 1900	préhistoire préhistoire préhistoire préhistoire antiquité préhistoire

	Rahmoune)		
Médéa	Monuments funéraires émergeant du sol de l'ancienne nécropole Mon.Fun./Ant. (Djouab)		antiquité
Mascara	Gisement préhistorique de Ternifine Site/ Pré-His. (Tighenif)	1954	préhistoire
Illizi	Tassili N'Ajjer Parc culturel culturel (Djanet)		préhistoire
Tipaza	Mausolée royal de Maurétanie (Tombeau de la Chrétienne) Mon.Fun./Ant (Hadjout)	1900	antiquité
Naama	Nécropole de Djorf Torba Mon.Fun./Ant. (Ain Séfra)	1951	antiquité
Ain Temouchent	Royaume Numide de Syphax ( Siga) Site/Capital/Ant. (Oulhassa)		antiquité
<b>Tableau n° 6: liste nationale des sites et des monuments funéraires classés par wilaya.</b>			
Les sites archéologiques funéraires présentent presque 5 % du parc patrimonial national.			

Source : Etabli par l'auteur.

L'analyse de la liste nationale des sites archéologiques funéraires et des monuments funéraire classés patrimoine national, établie par le Ministère de la Culture et de l'Information, fait ressortir le constat suivant :

- Les sites archéologiques funéraires et les monuments funéraires sont répartis d'une façon inégale sur le territoire algérien, on remarque une concentration dans la wilaya de l'est (surtout Constantine) et le Sahara.

- Malgré la superficie que couvre l'Algérie qui est de 2381741 Km<sup>2</sup>, le nombre des sites archéologiques funéraires et les monuments funéraires ne compte que 5 % de son patrimoine classé. Ainsi, beaucoup de monuments sont ni répertoriés, ni classés (comme on a présenté dans le chapitre précédent l'Algérie est riche en matière des monuments funéraires). Certaines catégories sont absentes dans la liste des monuments classés de l'Algérie malgré qu'elles existent sur le territoire national. Pourtant, ce type d'héritage porte en lui une originalité particulière qui le distingue tel que : les chouchets.

- La majorité des sites et des monuments funéraires ont été classés à l'époque coloniale.

- Les monuments funéraires classés, malgré le statut qu'ils acquièrent, connaissent des altérations graves.

### **I.2.Facteurs de dégradation des monuments funéraires :**

Comme présenté au chapitre IV, les différentes atteintes qui affectent les sites archéologiques funéraires et les monuments funéraires sont nombreuses. Les sépultures souffrent de dégradation avancée liée à un ensemble de facteurs que les biens archéologiques subissent. Les causes essentielles de dégradation des sépultures sont dues à certains facteurs qui s'exercent d'une façon intense ou cumulative, selon le contexte spécifique de chaque monument. L'identification des différentes causes intrinsèques et extrinsèques de dégradation qui planent sur les monuments funéraires en vue de mettre en œuvre les actions de sauvegarde et de conservation appropriées, doit être une étape préalable à tout processus de valorisation ou de gestion de ce patrimoine pour arriver à des solutions permettant leur réussite. La valorisation doit être réalisée afin qu'un large public puisse en profiter et leur conservation doit assurer leur transmission aux générations à venir. Les dangers qui menacent les sites et les monuments archéologiques funéraires sont complexes et variés.

#### **I.1.1.Facteurs naturels :**

Le climat est l'agent essentiel qui provoque la dégradation des monuments funéraires mis à part la biodégradation et les catastrophes naturelles. Le climat en Algérie est varié, le nord possède un climat méditerranéen, le sud saharien est soumis à un climat désertique. Il n'existe pas ou peu de procédures de protection du patrimoine algérien notamment les monuments funéraires. Si elles existent, elles sont caractérisées par la non fiabilité et l'inefficacité puisque les sépultures, comme on a vu, sont réparties surtout à l'Est algérien et le Sud. Les actions de protections envisagées sur ces monuments funéraires, sont standards et elles ne peuvent être appliquées pour les deux régions qui ont des contextes climatiques et géographiques différents. Les principales causes de dégradations naturelles dans les régions du Nord sont : le sel, l'infiltration des eaux pluviales, par contre le facteur essentiel de dégradation dans la région saharienne, qui est riche en tertres, est les vents qui ont une action rapide et désastreuse pouvant provoquer la disparation totale des monuments.



**Photo n° 34: Le mausolée de Madracen, Batna.**

Le mausolée présente plusieurs exemples de dégradation : l'affaissement des pierres accentue l'infiltration des eaux pluviales à l'intérieur du tombeau. L'état d'altération s'est produit sous le regard indifférent des autorités concernées.

Source: <https://frfr.facebook.com/photo.php?fbid=163430823744066&set=a.&type=3&theater>



**Photo n° 35: Tumulus à cratère, Sahara.**

Le tumulus est sous une couche de sable déplacé par les vents. Le sable et l'action du vent ont provoqué l'érosion de ce monument.

Source : <http://www.ird.fr/bani/architec/document/TAC.htm>

Il est reconnu que les structures funéraires construites entièrement ou partiellement en terre et en pierre sont vulnérables. En effet, ces matériaux lorsque ils sont exposés à des conditions environnementales ou climatiques inappropriées sans aucune prévention comme : les variations du degré d'humidité, les radiations solaires, le gel et le dégel, la lumière, sans oublier la biodégradation causée par les êtres vivants (sauf l'homme) tels que : les insectes, les oiseaux, les souris, les chèvres les moutons..., et la croissance des plantes, ont provoqué des dommages importants pour les monuments algériens. Beaucoup de monuments ont connu des altérations graves et des fissurations. Le temps aussi à son action : l'usure et l'ancienneté des structures et des matériaux de ces monuments construits à des époques lointaines subissent la vieillesse provoquant les fissurations, les tassements dus à la masse importante de certain monument.

### **I.1.2.Dégradations anthropiques :**

Il existe des dégradations d'origine humaine et naturelle. A cet effet, les monuments archéologiques funéraires sont menacés par des dégradations, des déstructurations voire des destructions sous l'effet de plusieurs conjonctures. Elles résultent du mode de vie, de la pression anthropique croissante qui sacrifie une partie importante de notre patrimoine comme un tribut pour le développement et la modernité. Ainsi sous l'effet des faits historiques (la colonisation ou plutôt les colonisations), qui ont une empreinte directe ou indirecte sur l'acceptation de ce type de patrimoine chez la société en question. Conséquences de cette situation, le processus de dégradation physique et sociale est continu avec une rupture des liens qui relie l'homme à son patrimoine et à ses origines.

On note, essentiellement, le pillage des tombes, le pillage des pierres de taille, l'insalubrité des sites historiques, les fouilles anarchiques, la fréquentation touristique non contrôlée, les déprédations diverses (graffitis, découpage des peintures et des gravures par les touristes, etc...). Même les parties enfouies sous le sol sont rattrapées par les dégradations engendrées par les travaux agricoles, les travaux d'infrastructures ou par les aménagements du territoire, qui constituent une grave menace. Pour terminer, il semble que ces trois facteurs de dégradation : l'ignorance, l'insensibilité et l'indifférence, sont à l'origine des dégradations des monuments funéraires se trouvant en Algérie, notamment dans le cas d'étude.

### **I.1.2.1. Ignorance vis-à-vis des sites archéologiques funéraires :**

Aujourd'hui, il est unanimement reconnu que la médiatisation du patrimoine est un moyen fondamental de faire connaître au public son héritage patrimonial. Elle permet au public de prendre conscience de l'importance de ses biens patrimoniaux. Ainsi, la communication de ses valeurs permet son maintien en vie<sup>245</sup>. D'un côté, l'ignorance et la méconnaissance de ce patrimoine par la majorité de la société sauf les spécialistes et les amateurs du patrimoine, ont provoqué des altérations graves, malgré sa qualité identitaire et historique. Ces deux facteurs ont constitué un handicap majeur qui doit être pris au sérieux pour toute opération de sauvegarde et de mise en valeur. De l'autre côté, le manque de sensibilisation du public aux valeurs que renferment ces monuments, cause des dépassements et des désagréments émanant des comportements hostiles envers ces symboles identitaires.

### **I.1.2.2. Négligence vis-à-vis des sites archéologiques funéraires :**

L'absence d'entretien soutenue par des restaurations inadaptées, l'homme a souvent aussi causé la dégradation des monuments. En Algérie, il existe un bon nombre d'ouvrages historiques qui souffrent de ce mal. Avant et après l'indépendance, plusieurs études ont été menées par les français, mettant en exergue le fait que certains monuments ont subi des altérations en raison de la qualité souvent médiocres des procédés des fouilles qui ont fait perdre aux monuments leur authenticité.

- Des fouilles sans restitution à l'état initial des monuments après études.
- Des interventions hasardeuses sur les monuments sans recherches approfondies sur le sujet.
- Absence ou difficulté d'accès aux documents scientifiques de ces monuments qui ont été étudié auparavant.
- Disparition des objets ou déformation de la réalité des lieux<sup>246</sup>.

---

<sup>245</sup> La charte icomos pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux. En ligne : [www.international.icomos.org/charters/interpretatione.pdf](http://www.international.icomos.org/charters/interpretatione.pdf)

<sup>246</sup> Rassoul.H, *Les monuments funéraires, un patrimoine pluriel en péril*, Op.cit, p42

### **I.1.2.3. Indifférence vis-à-vis des sites archéologiques funéraires :**

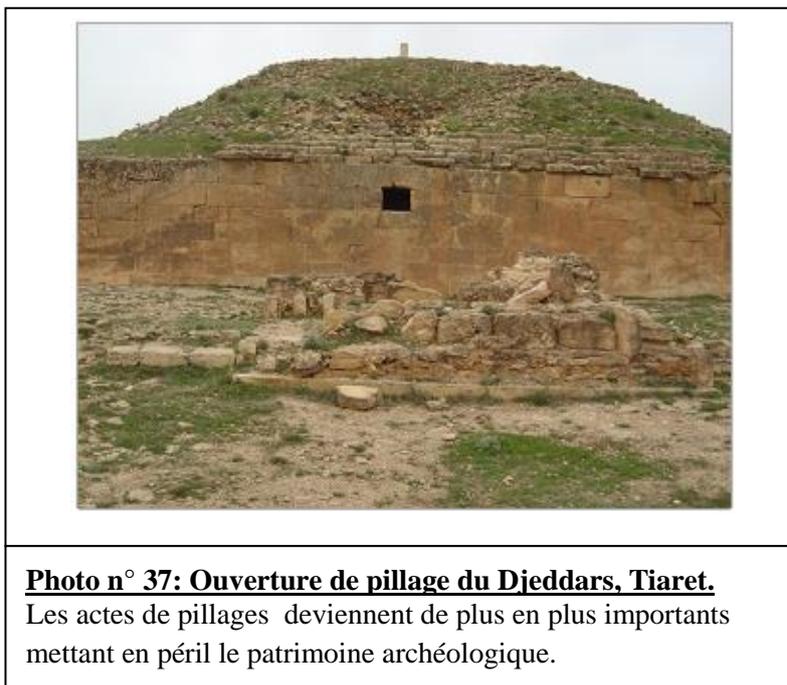
A notre époque et pour des raisons qui ne peuvent être qu'idéologiques, l'architecture préislamique funéraire est négligée par l'état. Il est important de signaler l'absence d'opérations de sauvegarde et d'une politique de mise en valeur de ces vestiges, malgré que l'état à engager pendant les dernières années la restauration de plusieurs mausolées de la période musulmane comme le mausolée de Sidi El Houari à Oran, le mausolée de Sidi Okba à Biskra. Mais, l'absence de telles opérations pour d'autres monuments comme le Medracen, les Djeddars pour ne citer que ceux-là, renseigne sur l'indifférence des autorités nationale et locale du pays vis-à-vis de l'architecture funéraire préislamique en général, et des monuments funéraires protohistoriques en particulier.



**Photo n° 36: Gravures sur le mausolée de Medracen faites par les visiteurs.**

L'ignorance et la méconnaissance de ce patrimoine par la majorité de la société, ont provoqué des altérations graves.

Source : <http://www.vitamedz.com/gravures-sur-le-mausolee-de-medracen/240-68746-Photos-fr-5.html>



**Photo n° 37: Ouverture de pillage du Djeddars, Tiaret.**  
Les actes de pillages deviennent de plus en plus importants mettant en péril le patrimoine archéologique.

Source : <http://www.vitamedz.com/fr/Algerie/Djedgars-tiaret/19447/Photos/1.html>

## **II. Problématique actuelle des sites archéologiques funéraires en Algérie :**

Comme on a évalué globalement l'étendue des problèmes qui sont responsables de la dégradation des monuments funéraires, il convient d'étudier l'origine du problème, ainsi, que d'étudier la législation algérienne et la politique patrimoniale algérienne pour analyser l'origine des phénomènes de dégradation déjà observés.

### **II.1.Origine du problème : approche coloniale française face aux patrimoines archéologiques funéraires préhistorique et protohistorique :**

Le peuplement du territoire algérien est marqué par les établissements humains qui le jalonnent. Cependant, les différents peuples et communautés, qui se sont succédé sur le sol algérien, n'ont pas laissé de traces tangibles attestant qu'ils se sont intéressés au patrimoine archéologique et à sa sauvegarde. Ce n'est qu'avec la colonisation française que des études concernant le patrimoine ont été menées laissant transparaître des problèmes issus des penchants délibérés du colonisateur quant au choix des monuments à conserver.

### II.1.1. Problème de la recherche archéologique :

En 1830, l'Algérie est un territoire méconnu. En fait, il n'existait pas de travaux décrivant les biens patrimoniaux notamment les monuments présents sur son territoire. Aucun architecte occidental n'avait foulé le sol de l'Algérie auparavant. Seuls quelques monuments ont été décrits à l'aide de croquis grossiers réalisés avec des techniques peu précises par des voyageurs, mettant en exergue que certains monuments sont bien conservés et portent des inscriptions remarquables. L'histoire ancienne de l'Algérie a été, généralement, reconstituée à partir des ouvrages d'auteurs de l'Antiquité, tels que : Pline, Strabon ou Tite-Live. D'ailleurs, c'est à partir de ces sources qu'une première lecture des monuments de l'Algérie est fournie. A ces sources viendront s'ajouter celles des auteurs arabes du Moyen Age et les récits des voyageurs modernes qui sont, généralement, géographes, naturalistes, botanistes ou médecins.

Le concept du patrimoine, en général, a été construit au moment où notre pays était intégré à la sphère culturelle européenne. Selon Oulebsir Nabila : « *la notion de patrimoine est un héritage de la colonisation française* »<sup>247</sup>. Pendant la période d'occupation française, la question du patrimoine a été abordée dans une perspective purement coloniale : « *Héritière de Rome, la France était chargée de rétablir la continuité latine et chrétienne au Maghreb, par la mise en œuvre des concepts et des méthodes déjà élaborés et expérimentés* »<sup>248</sup>.

La puissance coloniale a surtout pris en charge les sites et les monuments historiques de la période romaine d'abord, puis ceux des autres époques. Elle a réalisé d'abord, le bilan des œuvres romaines, en termes : de mesures, d'étendue, de quantité, de grandeur, de hauteur, de distance, de profondeur et de superficie, en privilégiant les méthodes d'étude et d'évaluation quantitatives des documents archéologiques, épigraphiques, numismatique et littéraires. L'Atlas archéologique (recensement des éléments matériels) et l'inventaire des inscriptions épigraphiques seront les deux principaux éléments de mesure de l'effort et de l'omniprésence romains.

La phrase de L. Renier : "*les monuments romains, surtout les inscriptions sont aux yeux des indigènes notre titre le plus légitime à la possession de l'Algérie*"<sup>249</sup>, résume à elle seule tout

<sup>247</sup> Oulebsir N, *La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit* (1840-1880), In: *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°73-74, 1994, p 58

<sup>248</sup> Schéma directeur des zones archéologique et historique, ministère de la culture, 2007, p 15

<sup>249</sup> Idem

un programme de colonisation basé sur l'idée d'un transfert de propriété. « *C'est un transfert direct d'une approche spécifiquement française, qui est effectué vers ce nouveau territoire* »<sup>250</sup>. L'archéologie, discipline dont les contours sont à peine définis, suscite de plus en plus d'intérêt au moment où débutent les expéditions et les explorations de cette aire géographique qu'est la Méditerranée. La découverte des vestiges de l'Algérie va justement permettre de développer des outils et des instruments pour cette discipline, encore peu présente en Afrique du Nord.

Après l'exploration de l'Égypte et de la Morée, et à partir de la deuxième décennie de présence française en Algérie, le territoire a fait l'objet d'une description méthodique où ses monuments et ses vestiges ont été répertoriés. L'archéologie a, ainsi, pu assurer l'identification des vestiges permettant, dès lors, la construction d'un système commun de représentations articulé autour de l'espace méditerranéen. A partir de la conquête coloniale de 1830, l'Algérie va connaître une phase d'observation scientifique différente initiée par les européens. Cette nouvelle expédition militaire qu'a entreprise la France en Méditerranée, n'est pas dès le départ un projet d'expédition scientifique, en l'occurrence archéologique, comme celles qu'elle a mené sous le Directoire en Égypte (1798-1801) et sous le roi Charles X en Morée (1829).

En Algérie, c'est le fait militaire qui a prévalu avant toute considération. L'idée de l'exploration scientifique est venue une fois que l'armée a parcouru le pays et pris conscience de l'immensité de la richesse archéologique qu'elle offrait. « *Ces trois missions ont pour caractère commun d'être placées sous la tutelle de l'État (ministère des Relations extérieures pour l'Égypte, de l'Intérieur pour la Morée, de la Guerre pour l'Algérie) et de s'inscrire dans des projets qui dépassent, parfois de loin, la seule ambition de connaissance. Leurs objectifs scientifiques sont définis par des institutions officielles (instituts et académies) et remplis par des savants, recrutés à cette fin, mais le travail effectif, sur le terrain, s'opère en présence et parfois avec la collaboration de l'armée* »<sup>251</sup>

En matière de recherche archéologique, le nouveau territoire de la colonie a fourni un nouveau champ d'étude et une chance inouïe d'acquérir et de constituer un fond de connaissances de première main. Cette exploration scientifique s'est inscrite dans un programme politique associant des intentions politiques à des considérations scientifiques et artistiques,

<sup>250</sup> Oulebsir N, *La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit* (1840-1880), Op.cit, p 58

<sup>251</sup> Le petit, Bernard, *Missions scientifiques et expéditions militaires : remarques sur leurs modalités d'articulation*, in, *L'invention scientifique de la Méditerranée. Égypte, Morée, Algérie*. Paris, Ed. l'E.H.E.S.S., 1998, p 97

alors, sollicitées pour entreprendre une vaste exploration scientifique qui a débuté en 1840. Les recherches archéologiques menées en Algérie pendant le 19<sup>ème</sup> siècle, sont indissociables des réflexions et des pratiques menées dans le même domaine en France. C'est pourquoi, il est important de présenter les grands événements qui ont marqué l'histoire des recherches archéologiques en Algérie

#### **II.1.1.1.Création de la Commission de l'exploration scientifique de l'Algérie 1839 :**

La Commission de l'exploration scientifique de l'Algérie a été mise en place à la fin de 1839, qui a commencé à être opérationnelle en 1840 sous l'autorité du ministre de la Guerre. Elle a constitué, en effet, le premier cadre institutionnel dans lequel les vestiges et les monuments de l'héritage algérien, sont traités suivant des méthodes et des moyens proches de la recherche archéologique moderne<sup>252</sup>. Cette commission est composée de vingt membres académiciens et officiers de l'armée d'Afrique.

En fait, il est question pour la France de trouver un ancrage civilisationnel et un enracinement dans le territoire nouveau par l'édification d'une France simultanément jeune et ancienne. Ainsi, la constitution d'un fond patrimonial dans les divers domaines, s'avère nécessaire. Ce fond patrimonial doit servir comme trace et référence à tout travail ou étude ultérieure. Par le biais des fouilles archéologiques, du dessin et des relevés architecturaux, commencent l'appropriation des dimensions culturelles et historiques de ce territoire "redevenu le Patrimoine de la Civilisation"<sup>253</sup>.

#### **II.1.1.2.Grand projet de l'Exploration Scientifique de l'Algérie de 1840-1842 :**

Il faut attendre les années 1840, 1841 et 1842, pour que la France programme le grand projet de l'Exploration Scientifique de l'Algérie. Ce projet a été, ainsi, associé à une équipe de savants ayant pour tâche d'effectuer l'inventaire méthodique du pays sous diverses disciplines. Le premier architecte, qui a participé à l'Exploration Scientifique de l'Algérie, est Bonaventure-Amable Ravoisié. Ce dernier a été le responsable de la section des Beaux-arts, il a dessiné plus de 700 planches retranscrivant fidèlement les détails des monuments de l'Algérie, généralement,

---

<sup>252</sup> *Exploration Scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, publié par ordre du gouvernement et avec le concours d'une commission académique, sciences historiques et géographiques*, Ed. Imp. Royale, vol 16, p1844-1853.

<sup>253</sup> Oulebsir N, *La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit* (1840-1880), Op.cit, p59

des monuments antiques de la période romaine. Le second architecte est Edmond-Clément-Marie-Louis Duthoit, qui a été envoyé en mission par l'administration des Beaux-Arts en 1872, pour dessiner les édifices arabes de l'Algérie et en particulier de la ville de Tlemcen. . Les travaux de ces architectes ont intégré, ainsi, les éléments des découvertes du patrimoine archéologique, notamment les monuments de l'Algérie, à la notion du patrimoine dans ce territoire<sup>254</sup>.

### **II.1.1.3.Mise en place de la section d'archéologie et des beaux-arts 1839 :**

La section d'archéologie a été mise en place en 1839. Elle a commencé à fonctionner en 1840 avec Ravoisié comme architecte et chef de la section. Deux étapes jalonnent le travail de cette section. La première étape devait réaliser « une bonne géographie de la Mauritanie sous la civilisation antique, et une histoire de la colonisation des Romains dans cette contrée ». Son objectif est de fournir des informations « sur la manière dont était distribuée la population antique de ces contrées ». Elle a insisté particulièrement sur l'intérêt porté à l'étude des monuments d'Afrique romaine. La seconde étape s'est concrétisée à travers un projet d'itinéraire ainsi que des instructions architecturales et des renseignements topographiques détaillés. Des liens sont établis entre l'histoire et la géographie. Un rapport a été établi et publié sur les recherches archéologiques à entreprendre dans la province de Constantine et la régence d'Alger<sup>255</sup>

### **II.1.1.4.CNRS, le changement de la politique archéologique française :**

L'aspiration à l'indépendance, qui est devenue de plus en plus pressante dès le lendemain de la première guerre, a remis en cause la politique archéologique mise en œuvre jusqu'alors et elle a imposé des mutations décisives<sup>256</sup>. Les trois pays du Maghreb sont pourvus d'une administration archéologique tout à fait remarquable. Le CNRS (Le Centre national de la recherche scientifique), créé en 1939 et réorganisé en 1944, a offert des possibilités inédites d'évolution, aussi bien sur le plan strictement scientifique que sur celui des institutions. En effet, la répartition des différentes disciplines archéologiques au sein du CNRS a donné la priorité à la

---

<sup>254</sup> Idem

<sup>256</sup>Aymerich Ève Gran, *Savoirs historiques au Maghreb: constructions et usages*, p245, (En ligne) : <http://www.crasc-dz.org/article-801.html>

période de la préhistoire qui prend son essor aussi bien en France qu'en Afrique du Nord en général, et en Algérie en particulier.

La situation politique n'est pas restée sans effet sur les conditions d'exercice d'une archéologie romaine très liée au modèle de la colonisation. Il faut, cependant, se montrer très prudent et se garder de réduire l'archéologie pratiquée alors en Afrique du Nord à la seule exploration des grandes cités romaines. En fait, c'est tout le patrimoine archéologique et historique des trois pays qui bénéficie d'une organisation administrative et de travaux scientifiques. Ainsi, en Algérie, S. Gsell, à la tête du Musée d'Alger, y a développé les collections d'art musulman<sup>257</sup>. Des voies de recherche nouvelles se dessinent dans des domaines diversifiés : la préhistoire connaît un très développement appréciable grâce aux travaux de multiple chercheurs comme Paul Pallary<sup>258</sup>, Maurice Reygasse<sup>259</sup>. C'est pourquoi, de nouvelles sections, comme l'ethnographie et de la préhistoire, sont ouvertes au Musée d'Alger à l'initiative de son directeur : Eugène Albertini, qui a également hérité de la responsabilité du Service des Antiquités à partir de 1923<sup>260</sup>.

Les perspectives scientifiques se sont élargies et reflètent la distinction qui s'est établie entre la recherche et la politique : l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord n'est pas que romaine et certains savants s'attachent à rendre compte de sa totalité. Gsell, S., est le premier à envisager « *l'Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* »<sup>261</sup> dans son ensemble : commençant par les premiers peuplements jusqu'à la transformation du royaume de Maurétanie en provinces romaines. Ainsi, à travers les quatre volumes consacrés à Carthage et aux royaumes berbères, l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord retrouve son intégrité en partie masquée par le statut privilégié réservé à la colonisation romaine depuis la conquête de l'Algérie. S.Gsell est le

<sup>257</sup> Idem

<sup>258</sup> Pallary, P., dès avant la Première guerre mondiale, a établi une classification pour la préhistoire maghrébine et la reprend pour la publier en 1922 : « Notes critiques sur la préhistoire nord-africaine », *Revue Archéologique*, 1922, p. 369-424. Il énonce par ailleurs des « Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique », parues dans les *Mémoires de la Société Historique Algérienne*, II, Alger, 1909. Il consacre la suite de ses travaux à la préhistoire marocaine : voir « Les temps préhistoriques au Maroc », dans *Bulletin de l'Enseignement Public au Maroc*, 1928, p. 54-62

<sup>259</sup> Reygasse, M., administrateur de la commune mixte de Tébessa, propose une classification nouvelle à la suite de Pallary, P., et à partir des collections lithiques du Musée Ethnographique d'Alger : « Études de paléontologie maghrébine (nouvelle série) », dans *Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique du Département de Constantine*, 1921, p. 513-570. Il contribue par un article sur « Les âges de la pierre dans l'Afrique du Nord (Algérie) », au volume *Histoire et historiens de l'Algérie, 1830-1930, op. cit.*, p. 37-70. En 1926, il inaugure l'enseignement de la préhistoire à l'Université d'Alger, alors qu'il a créé le Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo.

<sup>260</sup> Aymerich Ève Gran, *Savoirs historiques au Maghreb: constructions et usages*, p256, (En ligne) : <http://www.crasc-dz.org/article-801.html>

<sup>261</sup> Huit volumes publiés entre 1913 et 1928

premier chercheur et responsable qui a envisagé une classification des monuments indigènes et puniques où il a consacré une grande partie aux monuments funéraires et aux pratiques funéraires. Dans la même perspective, Charles-André Julien a publié un livre intitulé « *l'Histoire de l'Afrique du Nord* », qui est le premier ouvrage qui raconte l'histoire entière de l'Afrique du Nord en mettant en exergue sa Géographie, son anthropologie, sa préhistoire, son archéologie classique et musulmane, ses œuvres littéraires et religieuses etc.

#### **II.1.1.5. Préhistoire domaine de recherche prioritaire 1945 :**

Il est clair que la préhistoire et l'archéologie punique ont fait l'objet de nombreux travaux, qui sont réalisés dans la perspective de restaurer le passé de l'Afrique du Nord dans toutes ses dimensions. A partir de 1945, ce mouvement s'est amplifié et accentué dans les deux domaines de la préhistoire et du monde punique. L'intérêt pour le passé préromain du Maghreb résulte sans doute du sentiment, renforcé par l'analyse de la situation politique, que la réalité de l'Afrique ancienne n'est pas réductible à la seule colonisation romaine. Pour la préhistoire, cette évolution prend un caractère d'autant plus spectaculaire que la discipline connaît en France un essor inédit. En Afrique du Nord, la préhistoire offre, après la Seconde guerre mondiale, un très vaste champ de recherches, qui, dans les pays devenus indépendants, apparaît comme moins lié au passé colonial.

Dès 1949, les lois Carcopino<sup>262</sup>, concernant les fouilles archéologiques, sont appliquées en Algérie qui est divisée en circonscriptions archéologiques, dont certaines sont confiées à la responsabilité des préhistoriens. D'ailleurs, une bourse annuelle de recherche préhistorique, instaurée par arrêté de 26 juin 1951, favorise les travaux et les découvertes qui se multiplient au point qu'en 1952, L. Balout (membre de la Commission d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord depuis janvier 1957, a joué un rôle éminent dans l'étude de la préhistoire nord-africaine), a pu réunir à Alger le II<sup>ème</sup> Congrès Panafricain de la Préhistoire<sup>263</sup>. L. Balout a mis sur pied le Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistoriques qui, en 1955, devient le Centre Algérien de Recherches Anthropologiques, Préhistoriques et Ethnographiques

---

<sup>262</sup> La loi du 27 septembre 1941 dite la loi Carcopino l'auteur de la première réglementation des fouilles archéologiques. La législation porte autour de trois axes : la protection de l'intégrité du patrimoine archéologique, les conditions de son exploitation et de sa mise en valeur, les conditions de dévolution de sa découverte.

<sup>263</sup> Aymerich Ève Gran, *Savoirs historiques au Maghreb: constructions et usages*, p259, (En ligne) : <http://www.crasc-dz.org/article-801.html>

(CRAPE)<sup>264</sup>. Dès qu'il a succédé à M. Reygasse et il a mis en route le « processus irréversible qui institutionnalisera et stabilisera la recherche préhistorique en Algérie et au Sahara »<sup>265</sup>.

C'est à cette époque que se sont accentuées les difficultés d'ordre politique. Alger a constitué un pôle important de la recherche en préhistoire, qui a offert des institutions. Ces dernières ont favorisée l'essor des travaux après 1962. En effet, Gabriel Camps (jusqu'en 1969, il a été responsable de la recherche pré et protohistorique sur tout le territoire algérien), a pris la relève après L. Balout à l'Université d'Alger comme au Musée du Bardo. Il a dirigé jusqu'en 1969 l'Institut de Recherches Sahariennes. De retour en France, il a créé à Aix-en-Provence le Laboratoire d'Anthropologie et de la Préhistoire des Pays de la Méditerranée Occidentale (LAPMO), associé au CNRS. Ce dernier a permis le développement de nombreuses entreprises menées en collaboration avec les institutions nationales d'Algérie, de Tunisie et du Maroc en 1868. Camps Gabriel est l'instigateur des études menées sur les monuments funéraires protohistoriques et les rites funéraires avec plus de 40 ouvrages consacrés à l'étude des sépultures protohistoriques.

### **II.1.2.Travaux de recherche sur les monuments archéologiques funéraires :**

Les travaux de recherche sur les monuments archéologiques funéraires ont commencé avec l'étude des sépultures protohistoriques. Elle a été baptisée avec la première typologie, celle d'A. Letourneux. Les fouilles et les publications se sont multipliées, ainsi que les explorations. L'élaboration d'un inventaire des sépultures protohistoriques réparties sur le territoire algérien, est devenue une nécessité<sup>266</sup>. Les plus durables, outre celle de Letourneux, concernent les deux classifications de Gsell (en 1901 et en 1927) et celle de Pallary en 1909. C'est Pallary qui, le premier, a employé la qualification de préhistorique pour désigner ces sépultures.

#### **II.1.2.1.Typologie d'Aristide Letourneux en 1868 :**

La première classification qui a été élaborée, est celle d'Aristide Letourneux en 1868. Les sépultures sont réparties comme suit<sup>267</sup> :

<sup>264</sup> Par arrêté du gouverneur général de l'Algérie, Soustelle, J., du 27 septembre 1955

<sup>265</sup> Aymerich Ève Gran, *Savoirs historiques au Maghreb: constructions et usages*, p259, (En ligne) : <http://www.crasc-dz.org/article-801.html>

<sup>266</sup> Camps .G. *Essai de classification des monuments protohistoriques de l'Afrique du Nord*. Op.cit, p476.

<sup>267</sup> Idem

1. Monuments berbères ou libyques où sont inscrits les tumulus, les grands mausolées tels le Medracen (Batna) et le tombeau de la Chrétienne (Tipaza) et les inscriptions libyques.
2. Monuments dits celtiques : cette catégorie inclut les dolmens et les cercles mégalithiques.
3. Monuments d'origine indéterminée : regroupant les différentes sépultures dont l'architecture n'est connue qu'en Afrique du Nord, telles que : les bazinas à gradins, les Chouchet et les Houanet.

#### **II.1.2.2. Typologie de Stéphane Gsell 1927 :**

Il faut attendre un demi-siècle, (de 1869 à 1927), pour qu'un autre classement soit établi. S. Gsell a consacré tout un chapitre aux monuments funéraires. Dans ce dernier, il a présenté une synthèse des différents types de sépultures dont il a eu connaissance<sup>268</sup>. Il a fait ressortir quatre (04) catégories de monuments :

1. Les monuments en pierres sèches : regroupant, les tumuli, les dolmens, les cromlechs et les Chouchet.
2. Les tombes taillées dans le roc.
3. Les tombes de style punique.
4. Les mausolées libyphénicien.

#### **II.1.2.3. Typologie de Gabriel Camps 1961 :**

En 1961, G. Camps, et suite au constat qu'il a constaté les difficultés auxquelles sont confrontées les tentatives antérieures de classification des sépultures nord africaines<sup>269</sup>. Il a établi une typologie des monuments funéraires protohistoriques en suivant l'ordre d'apparition des monuments en Afrique du Nord, présentés dans le tableau n°07 :

---

<sup>268</sup>Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, OP.cit, p366

<sup>269</sup>Camps .G. *Essai de classification des monuments protohistoriques de l'Afrique du Nord*. Op.cit, p 476-481

Formes élémentaires	Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grottes aménagées ou non.</li> <li>-Tumulus en pierres sèches.</li> <li>-Tertres ou tumulus en terre.</li> <li>- Cercles et autres aires funéraires.</li> </ul>
	Importées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Haouhanet.</li> <li>- Hypogées.</li> <li>- Sépultures en forme de silo.</li> <li>- Dolmens.</li> <li>- Allées couvertes.</li> </ul>
Formes évoluées	Avec un revêtement externe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monuments mégalithiques évolués.</li> <li>- Bazinas.</li> <li>- Chouchet.</li> </ul>
	Avec aménagements culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allées, bras, antennes.</li> <li>- Repères extérieurs, enclos, cheminements.</li> <li>- Monuments à niche.</li> <li>- Monuments à chapelle.</li> <li>- Tumulus à lucarne.</li> </ul>
	Avec modification de structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monuments mégalithiques complexes.</li> <li>-Dolmens à portique.</li> <li>-Monuments à déambulatoire.</li> <li>-Monuments funéraires en forme d'habitation.</li> <li>- Grand mausolée de tradition berbère.</li> </ul>
<p><b><u>Tableau n° 7: Typologie de Gabriel Camps 1961</u></b>  G. Camps a établi une typologie des monuments funéraires protohistoriques en suivant l'ordre d'apparition des monuments en Afrique du Nord.</p>		

Source : Etabli par l'auteur.

**II.1.2.4. Typologie Monod :**

Une étude remarquable sur les sépultures sahariennes de la région d'Adrar Ahnet (Tamanrasset) a été réalisée par M. Monod. En effet, ce dernier a pu distinguer trois catégories de monuments <sup>270</sup>et dans chacune d'elle, il a fait ressortir les différentes variables, sous lesquelles elles peuvent se présenter. Elles sont résumées dans le tableau n°08 :

Monuments plus au moins circulaires au niveau du sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En relief, irrégulier, simple tas de cailloux, tumulus typique ou bazina .</li> <li>- En relief, turriforme, plus large que haut, de plusieurs mètres de diamètre : Chouchet.</li> <li>- En relief, turriforme, mais tout petit.</li> <li>- Disque à faible relief, à cordon marginal simple, ou monuments en gâteau surbaissé, aplati à surface dallée de plaquettes juxtaposées.</li> <li>- Cercles typiques à un ou plusieurs rangs.</li> </ul>
Monuments plus au moins allongés, ovales ou rectangulaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tumulus à soutache.</li> <li>- Tumulus ovale à muraille.</li> <li>- Tas allongé : tombes touarègues actuelles.</li> <li>- Tas de pierrailles rectangulaires ou ovale associés à des fers à cheval ou à cercles.</li> <li>- Coffres et enclos rectangulaires : msellas.</li> </ul>
Monuments plus au moins semi-lunaires, ou arqués	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En forme de V typique, plat.</li> <li>- En forme de V plat, sans bras.</li> <li>- En forme de V en relief.</li> <li>- En forme de V en relief, sans bras.</li> <li>- Fer à cheval typique, à angles droits.</li> <li>- Fer à cheval à angles arrondis.</li> </ul>
<p><b>Tableau n° 8: Typologie de Monod.</b> M. Monod a été réalisée une étude remarquable sur les sépultures sahariennes de la région d'Adrar Ahnet (Tamanrasset).</p>	

Source : Etabli par l'auteur.

<sup>270</sup> Reygasse .Maurice, *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*, Op.cit, P 38-40

**II.1.2.5. Typologie des sépultures néolithiques du Nord du Niger de F. Paris 1995 :**

Bien que les travaux de François Paris soient relatifs au Nord du Niger dans la région d'Air, près de la frontière algérienne, le résultat de ses recherches est transposable, dans une grande mesure, sur l'ensemble du Sahara et par conséquent sur le sud algérien. Il est clair que l'unité géographique de toute cette sous-région du monde (Sahel) est manifeste, en plus, du caractère nomade des populations ayant occupées cette contrée depuis les temps immémoriaux jusqu'à nos jours.

Les tumulus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tumulus conique simple.</li> <li>- Tumulus tronconique.</li> <li>- Tumulus surbaissé en lentille.</li> <li>- Tumulus en calotte de sphère.</li> <li>- Tumulus en croissant.</li> </ul>
Les bazinas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bazina à puits.</li> <li>- Les bazina à dôme.</li> </ul>
Les plates-formes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plate-forme cairn à gravillons.</li> <li>- Plate-forme cairn empierrée.</li> <li>- Tumulus en plate-forme surbaissé.</li> </ul>
Les margelles et les enceintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Margelle de puits.</li> <li>- Les enceintes rectangulaires.</li> </ul>
Les bordures et les surfaces à pavement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tombes sans revêtement</li> <li>- Les cercles.</li> <li>- Les enceintes ouvertes (tente de Fatma).</li> <li>- Les tombes avec revêtement.</li> <li>- Petit cercle empierré.</li> <li>- Les grands cercles pavés.</li> <li>- Les dallages en croissant.</li> </ul>
Les formes complexes ou à aménagements culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les monuments entourés d'un ou plusieurs cercles.</li> <li>- Les monuments sur plate-forme.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les monuments à gradins.</li> <li>- Les tumulus à couloir et enclos.</li> <li>- Les monuments à alignements.</li> <li>- Bazina ou tumulus à alignement de petites tours ou tas de pierres.</li> <li>- Bazina ou tumulus à murette.</li> <li>- Les monuments à antennes ou allées. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bazina à antennes.</li> <li>- Tumulus à antennes.</li> <li>- Les cercles à antennes.</li> </ul> </li> <li>- Les monuments à pierres levées.</li> </ul>
<p><b>Tableau n° 9: Typologie des sépultures néolithiques du Nord du Niger de F. Paris 1995</b>  Les travaux de François Paris sont relatifs au Nord du Niger, près de la frontière algérienne. Le résultat de ses recherches est transposable, dans une grande mesure, au sud algérien.</p>	

Source : Etabli par l'auteur.

### **II.1.3.Fouilles archéologiques des monuments archéologiques funéraires:**

L'histoire des fouilles entamées en Algérie s'est faite en parallèle avec l'histoire des recherches archéologiques en Algérie. Un ensemble de fouilles ont été lancées, telles que : le chantier de Timgad ouvert en 1880, les fouilles ont commencé à Lambèse en 1883, à Cherchell en 1886, à Tébessa en 1888, à Tipasa en 1891, à khamissa en 1900, à Announa en 1903, à Mdaourouch en 1902, à Djemila en 1909. Les fouilles ont concerné les villes romaines<sup>271</sup>. Les premières fouilles concernant les sites archéologiques funéraires sont celles de S. Gsell en fouillant lui-même en 1903 la nécropole punique de Gouraya à l'ouest de Cherchell<sup>272</sup>, et puis les travaux sur les monuments funéraires se sont multipliés avec les fouilles qui vont avec. Le premier décret relatif aux fouilles a été promulgué le 9 février 1942 étendant à l'Algérie la loi du 27 septembre 1941 confirmée par l'ordonnance du 18 septembre 1945 sur les fouilles intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art et l'archéologie. Dans cette ordonnance, la recherche archéologique est dotée d'un cadre juridique et institutionnel.

<sup>271</sup> [http://alger-roi.fr/Alger/documents\\_algeriens/culturel/pages/80\\_oeuvre\\_archeologique.htm](http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/culturel/pages/80_oeuvre_archeologique.htm)

<sup>272</sup> Gsell.S, *les monuments antiques de l'Algérie*, OP.cit, p366

Chaque politique de colonisation a ces faces réelles ou présumées réelles. Dans le cas de la politique française en Algérie, les fins politiques et militaires en faveur du colonisateur ont touché en plein fouet la démarche archéologique. En fait, toute une partie de l'identité algérienne a été omise pendant presque un siècle. Ce fait a provoqué sa détérioration (aucune protection) tout en affaiblissant la relation existant entre ce patrimoine et la population autochtone. Pourtant, cette partition reflète leur origine et leur ancrage dans ce territoire. Cette lacune a été comblée à partir des dernières années de la colonisation. D'un côté, la recherche archéologique est libérée partiellement des fins politiques, mais, à l'origine, elle reste une politique pour apaiser les autochtones. Beaucoup de travaux ont mis en lumière l'existence d'une civilisation préromaine avec une richesse exceptionnelle des monuments funéraires protohistoriques. De l'autre côté, les spécialistes et surtout les architectes, qui prendront en charge les formes architecturales méconnues et non explorées, ont émergé sur le terrain.

Tout ce travail d'exploration, d'archivage, juridique et institutionnel concernant le patrimoine archéologique, effectué durant la période coloniale a constitué une toile de fond que l'Algérie indépendante a hérité. Après l'indépendance, l'Algérie est sortie meurtrie faisant face à des problèmes dans tous les domaines notamment celui de l'archéologie.

## **II.2. Patrimoine archéologique funéraire de l'Algérie indépendante : la politique Algérienne face à son patrimoine funéraire**

Influencé par des postulats établis par une instance coloniale en quête de la légitimation de la propriété par le « *droit d'occupation* ». Durant cette période, seuls les vestiges reçus de l'époque romaine ont été mis en valeur. Les époques antérieures ont été occultées, laissant croire que le Maghreb n'a été occupé qu'après sa romanisation, effaçant, ainsi, l'existence du substrat des autochtones : les numides. Si tel est le cas, il convient de s'interroger sur le sens que revêtent les sites archéologiques funéraires et les monuments funéraires protohistoriques, dans le contexte de l'Algérie indépendante.

S'il est vrai que le patrimoine est toujours l'objet de controverses en Algérie, il devient un terrain favorable aux querelles idéologiques. La question de la conservation (quel monument conserver et pourquoi) n'est alors plus appréhendée de manière objective. Dans la suite, un état des lieux va être établi pour vérifier et étudier les causes essentielles de dégradation de nos sépultures, et d'examiner la place de ces sépultures dans la politique patrimoniale algérienne.

Toute politique patrimoniale se réfère à un contexte législatif et organisationnel. Ainsi, le cadre législatif et organisationnel du patrimoine va être présenté pour mieux cerner la question du patrimoine archéologique funéraire notamment les monuments funéraires.

Il est utile de rappeler que l'Algérie a accédé à l'indépendance en 1962 : après 132 années d'occupation. A cette époque, la question du patrimoine n'a pas constitué une priorité et de ce fait non utile pour la vie du citoyen ainsi que son cadre socio-économique et culturel. Il est ressenti plutôt comme un fardeau inutile et encombrant qui entrave la marche vers le développement<sup>273</sup>.

L'arsenal légal (lois, décrets, arrêtés et circulaires) établi par la France, à cette époque, a servi de source d'inspiration aux textes législatifs de l'Algérie indépendante. Malgré les richesses des travaux qui ont été faits sur cette partie du patrimoine dans les dernières années de la colonisation, il a subi beaucoup d'altération qu'elle soit naturelle ou anthropique affectant sa valeur physique ainsi que sociale.

### **II.2.1.Cadre législatif :**

La colonne dorsale de notre arsenal juridique peut être résumée dans les deux textes suivants:

#### **II.2.1.1.Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 :**

Juste après l'indépendance, les questions relatives au patrimoine culturel ont été attribuées au Ministère de l'éducation nationale. A cette époque, il a été question avant tout pour le pouvoir d'asseoir son autorité sur le patrimoine algérien. Ainsi, la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962, n'a pas apporté de changement à la législation en vigueur. Il y a eu une reconduction des dispositions de la loi française concernant les monuments et les sites historiques et naturels, les fouilles, le découpage territorial archéologique, y compris les clauses régissant la publicité, l'affichage et les enseignes, sauf les dispositions contraires à la souveraineté nationale. Le contenu réglementaire se base sur les lois, les décrets et les ordonnances qui ont été promulgués par les français et même appliqués en France métropolitaine.

---

<sup>273</sup> Baloul. N, *conservation et valorisation du patrimoine architectural en terre : cas de la région du Touat-Gourara*, thèse de Magister, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2007, P 28

L'Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et des monuments historiques et naturels, a découlé d'une façon générale des textes législatifs « légués » par l'occupant. Mais, elle représente le premier texte législatif ayant donné un cadre légal général à la question du patrimoine culturel suivant le contenu de la notion du patrimoine (restrictive) telle qu'elle était établie par la colonisation.

Ce texte fixe notamment la réglementation concernant, les fouilles, les sites et les monuments historiques mobiliers et immobiliers ainsi que les sites naturels. Il fixe des critères, des degrés et une procédure de classements ainsi que les organismes habilités à prendre en charge ce domaine. Elle préconise trois modes de protection : l'inventaire, le classement et l'expropriation pour cause d'utilité publique et le droit de préemption de l'état. Cependant, ces modes de protection ont connu une passivité, une insuffisance et une inefficacité dans leur application sur le terrain.

Il est important de signaler qu'elle a été la référence en matière de gestion du patrimoine culturel en Algérie pendant 37 ans jusqu'à 1998, année de la promulgation de la loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel. Un seul arrêté a été promulgué sous couvert de l'Ordonnance à cette période concernant les fouilles archéologiques. Cet arrêté est celui du 17 mai 1980 relatif aux autorisations de recherches archéologiques, qui a déterminé les conditions dans lesquelles une fouille doit être effectuée par des chercheurs appartenant à des universités ou autres institutions scientifiques.

### **II.2.1.2.Loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel :**

L'Algérie indépendante va connaître des changements notables. En effet, un nouveau contexte politique, socio-économique et culturel, va être marqué notamment par l'émergence d'une société civile consciente qui est en quête d'identité, de mémoire, d'histoire et d'amélioration de la qualité du cadre de vie. Ainsi, pour la première fois en 1998, il est fait état d'un patrimoine culturel de la nation où sont considérés tous les biens culturels légués par les différentes civilisations de la préhistoire nos jours<sup>274</sup>.

Cependant, il est important de signaler que dans les années 70, la culture dans son sens global, a vu l'apparition d'un Ministère à laquelle il lui a été totalement dédié. Sa prise en charge

---

<sup>274</sup> Schéma directeur des zones archéologique et historique, ministère de la culture, 2007, p19

s'est effectuée depuis dans un organisme central de gestion qu'est le Ministère de la culture et de l'information et ce dans un cadre désormais distinct à travers la direction des musées, de l'archéologie et des monuments et des sites historiques. Cette direction qui a changé d'appellation et d'organisation plus tard, a regroupé les trois sous-directions :

- Direction des musées.
- Direction de l'archéologie.
- Direction des sites et des monuments historiques.

Le manque de personnel qualifié et une gestion extrêmement centralisée ont fini par pousser les autorités à créer des extensions locales à la direction centrale à travers le territoire national. Ces dernières se sont matérialisées à travers les parcs, les offices, les musées nationaux et autres ateliers d'études.

L'élément clé, à notre sens, de cette loi reste la définition des sites archéologiques et l'établissement des plans de protection et de mise en valeur pour les sites archéologiques et leur zone de protection. Le plan de protection et de mise en valeur fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de sa zone de protection. La procédure d'élaboration, d'instruction, d'approbation et le contenu du plan de protection et de mise en valeur sont précisés par voie réglementaire.

Aussi, et d'une façon très brève, la loi a fixé un nouveau cadre aux recherches archéologiques dans des limites plus vastes que celles définies pour les fouilles dans l'ordonnance 67-281. Par ailleurs, elle a permis de mettre en place une procédure de financement des opérations d'intervention et de mise en valeur des biens culturels tout en précisant et mettant à jour les sanctions et les peines pour les infractions. D'une façon globale, la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine marque une étape d'affinement des notions, et d'établissement d'une conception détaillée du fait patrimonial ainsi que ses corollaires. Cet affinement se traduit, ainsi, sur le plan exécutif, par une volonté de décentralisation, de déconcentration et de création d'organes spécialisés et autonomes.

### **II.2.2. Cadre institutionnel :**

Il s'agit de l'identification des attributions et des organigrammes de fonctionnement des principaux acteurs institutionnels qui influent sur la gestion et la valorisation des sites culturels. En effet, l'Etat Algérien s'est doté d'un ensemble d'institutions à tous les niveaux de la hiérarchie : de la sphère décisionnelle (Gouvernement) jusqu'au bas de l'échelle à savoir les collectivités locales (Wilaya et Commune).

- Ministère de la Communication et de la Culture (Décret exécutif n°96-141 du 20 avril)

- Agence nationale d'archéologie et de la protection des monuments et des sites historiques. Cette agence a pour mission d'effectuer l'ensemble des actions de l'inventaire, de l'étude, de la conservation, de la restauration, de la mise en valeur et de la présentation au public du patrimoine historique national.

- Organisation circonscription archéologique : la circonscription archéologique est une branche de l'Agence nationale de l'archéologie, qui a été créée au mois de Janvier 1987. Elle a constitué des sections des musées, des sites et des monuments historiques. Elle est chargée de la protection, de l'entretien et de la restauration des vestiges.

- Direction de la Culture de Wilaya

En accord avec loi 98/04 portant protection du patrimoine national, une réorganisation du secteur du patrimoine culturel a été réalisée dans le cadre du nouveau Décret exécutif N°05-80 du 26 février 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la culture.

- La Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel.

- La Direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel.

Le domaine de la législation, relatif au patrimoine en général, est maigre dans notre pays. On dénombre peu de lois et/ou décrets le régissant. Et même si des lois existent, elles sont inopérantes par manque de décrets exécutifs d'un côté, et par la mollesse et l'indifférence des acteurs chargés de la question patrimoniale. Cependant, après 2002, il y a eu une dynamique concrétisée à travers un sursaut d'intérêt qualitatif en termes de législation (un nombre important d' Arrêtés, de Décret et d' exécutif) et avec la mise en place d'une panoplie d'institutions chargées de la protection et de la mise en valeur du patrimoine.

Mais, la concrétisation sur le terrain reste lâche marquée par un manque de gestion

efficace. En effet, la prise en charge du patrimoine archéologique est absente, hormis, le mausolée royal de la Maurétanie qui a été inscrit dans le projet de protection et de mise en valeur du site archéologique de Tipaza. Cette catégorie importante du patrimoine a été carrément occultée. La plus part des sépultures n'ont bénéficié ni de classement, ni d'aucune protection et encore moins d'opérations de mise en valeur, même ceux qui ont été classés, connaissent un manque de prise en charge effective pour sa sauvegarde.

#### **II.2.4.Fouilles archéologiques réalisées entre 1968- 2009 :**

Aucune opération de fouille archéologique n'a été ouverte durant les dernières années (depuis 1992)<sup>275</sup>, seulement, celui de la place des martyres à Alger qui a été engagé en 2009. A la suite des travaux d'infrastructure du métro d'Alger et de ses ouvrages annexes, une découverte a été faite. En effet, des vestiges ont été trouvés à 7 mètres de profondeur. Ces biens patrimoniaux ont exigé un diagnostic archéologique en sous-sol de la place, mené par le ministère de la culture et le l'*INRAP*. Malgré, le risque de destruction encouru par les monuments en raison des programmes d'extension et d'aménagement modifiant l'occupation ou l'affectation des sols, du pillage, ou de la dégradation sous l'effet des agents naturels, aucun monument funéraire ne bénéficie des opérations de protection réelle et effective.

#### **II.2.3.Classement des monuments archéologiques funéraires entre 1986-2009: Bilan**

Le classement est une mesure de protection définitive. Lorsqu'un monument ou un site est soumis au classement, ce dernier entraîne un nombre de prescriptions et de servitudes visant à protéger celui-ci. La finalité du classement est la protection du monument contre toute dégradation volontaire ou involontaire. La procédure du classement se fait à travers la présentation d'une demande appelée « demande de classement » par les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, soit par un office de l'Etat. Cette demande est accompagnée d'un dossier type administratif comprenant des pièces descriptives. Les éléments d'information sont les suivants: la nature de l'objet, la situation géographique, le périmètre de classement, l'étendue du classement, les servitudes particulières, les noms des propriétaires<sup>276</sup>. Suite à la demande, une instance de classement est ouverte. Le ministre saisit la commission des monuments et des sites

<sup>275</sup> Protection des sites culturels sensibles. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Algérien. Programme d'Actions Prioritaires Centre d'Activités Régionales Février 2005. P 10

<sup>276</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Algérien. Programme d'Actions Prioritaires Centre d'Activités Régionales. Protection des sites culturels sensibles. 2005. P 5

historiques, qui doit donner son avis dans un délai maximal de six mois. Le ministre prononcera, alors, le classement par arrêté.

**Les objets patrimoniaux soumis au classement :**

- Les monuments ou sites répondant aux critères d'intérêt (article 19).
- Les immeubles situés dans le champ de visibilité du monument ou du site classé.
- Les immeubles visibles en premier (monument ou site classé) ou en même temps que lui, ceux qui sont compris dans un rayon de 200 mètres, ainsi que tout immeuble destiné à isoler, à dégager, à assainir ou à mettre en valeur le site ou le monument classé.

Dans le cas des sites classés, la distance de visibilité est laissée à l'appréciation de l'état. Le classement est une mesure qui ne se limite pas uniquement au monument ou au site, mais, elle s'étend, aussi, à son environnement<sup>277</sup>. Par ailleurs, le classement entraîne l'interdiction de toute destruction, dégradation ou altération suite aux modifications apportées à tout monument, à tout site archéologique ou à leur environnement en l'absence d'un accord des services archéologiques compétents. Mais, la législation en vigueur ne protège que les biens classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire. Il n'existe aucune disposition quant au contrôle des biens classés. Malgré l'acquisition du statut « monument classé », beaucoup d'exemples de monuments funéraires se trouvant sur le territoire algérien, sont en situation de péril permanent sans aucune protection ni gardiennage.

---

<sup>277</sup> Dekoumi D, *pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien : - cas de Constantine*, thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat d'état option : architecture, université de Constantine, 2007.p 148

### **- Catégories du patrimoine et leur période de classement :**

Le tableau n°10 présente les catégories du patrimoine et leur période de classement<sup>278</sup>. En 1962, l'Algérie a reconduit le classement colonial constitué de 293 monuments et sites dont 64 sites naturels. Ces classements concernent plusieurs monuments appartenant à des périodes historiques différentes (préhistoire, protohistorique, antique, médiéval, moderne, sites naturels). La majorité des monuments a été classée durant la période coloniale. Les monuments funéraires et les sites funéraires archéologiques classés comme patrimoine national (voir pages 167-169) ont été presque exclusivement classés lors de la période coloniale et reclassés par l'état algérien avec une confirmation du classement en 1968. La période de 1968 jusqu'en 2002, a vu le classement d'un seul monument protohistorique.

<b>Catégorie du patrimoine</b>	<b>Classement de la période coloniale reconduit en 1968</b>	<b>Classement nationale entre 1968-2002</b>	<b>Total des classements</b>
moderne	00	53	53
Médiévale/ottomane	121	39	160
antique	76	34	110
protohistorique	13	01	14
préhistoire	19	15	34
naturel	64	02	66
travaux	293	144	437

**Tableau n° 10: La répartition par période de classement (avant et après indépendance).**

Les monuments funéraires et les sites funéraires archéologiques classés comme patrimoine national ont été presque exclusivement classés lors de la période coloniale.

Source : Schéma directeur des zones archéologique et historique, ministère de la culture, 2007, p23

Ces dernières années : allant de 2007 à 2009, ont été décisives. L'état s'est trouvé dans l'obligation de sauver un certain nombre de biens non classés encore, qui font face à des agressions quotidiennes. Ces derniers risquent, inéluctablement, de disparaître à jamais. Par

<sup>278</sup> Schéma directeur des zones archéologique et historique, ministère de la culture, 2007, p23.

conséquent, l'état a classé certains monuments protohistoriques dont la majorité est constituée des monuments funéraires (tableau n°11).

<b>Wilaya</b>	<b>Site archéologique</b>
Oum El Bouaghi	Dolmens de Meskiana
Batna	Village d'ichoukene
Tébessa	Monuments d'El Ma el Abiodh
Tizi Ouzou	Les dolmens d'Ait Rhaouna
Boumerdes	Les dolmens de Si Mustapha
Khenchela	Les dolmens de Mtoussa
<p><b><u>Tableau n° 11 : Classement des sites protohistoriques 2007- 2009.</u></b>            Ces dernières années, de 2007 à 2009, l'état a classé certains monuments protohistoriques dont la majorité est constituée des monuments funéraires.</p>	

Source : Schéma directeur des zones archéologique et historique, ministère de la culture, 2007, p76

### **II.2.5.Opérations de conservation et de mise en valeur entre 1986-2009: Bilan**

L'état a programmé en 2002, 2003 des pseudos opérations de conservation pour certains monuments funéraires comme le mausolée de Massinissa ou la Soumaa d'El Khroub, et le mausolée de Medracen (la mise en place des atténueurs pour freiner la dégradation et l'affaissement des pierres), mais leur conséquence reste désastreuse pour les deux monuments. Jusqu'à aujourd'hui, il existe des monuments funéraires, de grande valeur historique et identitaire, qui sont ignorés par les autorités concernées. Dans les actions de conservation et de mise en valeur programmées à moyen terme 2009 - 2014 (par rapport à la date de publication du document 2007), l'état a envisagé l'élaboration des programmes de protection, de conservation et de restauration des monuments funéraires numides (libyco-berbères)<sup>279</sup>. Ces actions expriment une volonté politique qui vise à l'accès à un autre niveau de prise de conscience vis-à-vis du patrimoine culturel, celui de la construction, de la restauration et de la consolidation et l'affirmation de l'identité nationale, dans le sens de l'appropriation et de l'intégration culturelle et socio-économique.

<sup>279</sup> Schéma directeur des zones archéologique et historique, ministère de la culture, 2007, p 95

**Conclusion :**

Les monuments archéologiques funéraires, ces coffres de la mémoire et de l'identité algérienne sont, délibérément, laissés à l'abandon ou dénaturés. Ainsi, certains sites sont même détruits pour que leurs terrains soient réaffectés à de nouveaux aménagements. Les hauts lieux de mémoire et les personnages de l'histoire algérienne (Cirta, Massinissa, Jubba..) sont délestés de leurs origines amazighes. L'histoire de l'Algérie s'en trouve gravement falsifiée et la mémoire de ce pays sciemment occultée. Il s'agit là de véritables actes d'automutilation, portant atteinte non seulement au cadre physique des monuments mais aussi au cadre sociale dans lequel s'inscrivent ces richesses.

Aujourd'hui, il convient de s'arrêter, pour réfléchir aux grandes options, aux choix des priorités fondées sur l'interprétation des générations actuelles de notre héritage culturel. Ce dernier représente la substance identitaire qui nourrit la mémoire collective du peuple algérien et assure la cohésion de notre nation. Depuis fort longtemps, l'Afrique du Nord a été considérée comme la continuité naturelle de Rome. Ainsi, Tipasa, Cherchell, Djemila, soit exclusivement les villes romaines ont été privilégiées au détriment de Siga, Cirta et autres cités numides, en ignorant complètement l'existence des autochtones et de leur racines.

Pour finir, trois faits peuvent être retenus. Ils justifient la dégradation de la valeur sociale, culturelle et historique de cette partie du patrimoine algérien : le fait historique, le fait juridique et aussi le manque de communication des valeurs du patrimoine au public. Cette situation problématique est le résultat d'une mauvaise stratégie de sauvegarde et de mise en valeur. D'ailleurs, le cas d'étude : le mausolée de Massinissa constituera la preuve de cette situation problématique que connaît le patrimoine archéologique funéraire, notamment les monuments funéraires des périodes avant la romanisation du nord de l'Afrique.

---

Chapitre VII :

**Les monuments archéologiques funéraires de  
Constantine : Une entité patrimoniale particulière.**

---

**Introduction :**

Les monuments funéraires constituent un capital culturel, identitaire et social. Ils sont les détenteurs des valeurs irremplaçables représentant un témoignage physique d'une civilisation. Par ailleurs, ils reflètent un nombre de caractéristiques particulières qui émanent d'une tradition séculaire et d'un type de culture déterminée. Mais, ces œuvres sont, constamment, menacées par les aléas de la nature, le développement urbanistique, ou simplement par l'indifférence ou les actions destructrices de humaine.

Après avoir abordé l'état des lieux des monuments funéraires en Algérie, il est important de s'intéresser à l'étude d'un cas précis afin de confirmer ou infirmer l'analyse générale faite auparavant sur le patrimoine archéologique funéraire. Le cas d'étude concerne, à juste titre, un monument funéraire le mausolée de Massinissa qui appartient à la période numide qui a été longtemps reléguée au second plan par rapport à ceux de l'époque romaine. Il s'agit d'étudier ce tombeau funéraire dans son contexte et dans son état actuel. Il est pertinent d'évaluer l'état de conservation du monument et d'analyser les opérations de valorisation qui ont été faites sur le tombeau. Afin de déterminer la nature des actions à mener dans la perspective de la mise valeur de monument et lui permettre sa transmission aux générations futures voire sa pérennité.

**I. Présentation du corpus d'étude : la wilaya de Constantine**

La ville de Constantine, capitale de l'est, était et reste toujours la ville du savoir et de la civilisation. L'histoire de Constantine est jalonnée par le passage de plusieurs civilisations depuis la période préhistorique, sur les gorges du Rhumel, jusqu'à l'époque contemporaine en passant par la période numide et les royaumes berbères, l'époque romaine, vandale, byzantine musulmane, ottomane et française. La ville qui renferme ce substrat civilisationnel aussi important, prend son élan à partir de ces richesses historiques. Elle possède un patrimoine culturel (architectural, archéologique, urbanistique...) inestimable. La ville demeure jusqu'à nos jours un pôle important sur le plan économique et culturel dans tout le Nord-est algérien.

**I.1. Description géographique de Constantine :**

De par sa situation géographique, la ville de Constantine occupe une place stratégique. En effet, située dans une zone de jonction entre le Tell et les hautes plaines, elle a été édifiée à

l'intersection des axes Nord - Sud de l'est de l'Algérie, et Est- Ouest du Nord d'Algérie, et pas loin du littoral (100 km à peu près). Cette situation lui a attribué un rôle très important dans la région : elle a acquis depuis fort longtemps le statut de capitale de l'est. Elle est le pôle de convergence de toutes les populations des autres villes de l'est car elle est la troisième ville en Algérie après Alger et Oran. Etant la première grande ville intérieure, Constantine est la ville la plus centrale des métropoles régionales.

La ville est située sur un plateau rocheux à 640 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est littéralement coupée en deux par un profond ravin où coule l'oued Rhummel. Le ravin est traversé par quatre ponts qui relient le rocher aux autres parties de la ville. Le canyon fait 1 800 m de long et il atteint une profondeur de 135 m à son début pour s'élever à 200 m au niveau du pont de Sidi M'cid.

### **I.2.Situation de La Wilaya De Constantine: Limites de la wilaya**

Constantine se situe au centre de l'Est algérien, précisément à 245 km des frontières algéro-tunisiennes, à 431 km de la capitale Alger vers l'Ouest, à 89 km de Skikda vers le nord et à 235 km de Biskra vers le Sud<sup>280</sup>. Cette situation est un atout incontestable pour jouer un rôle très important à l'échelle nationale. De par ses potentialités économiques et sociales, la wilaya de Constantine se place parmi les wilayas les plus importantes du pays.

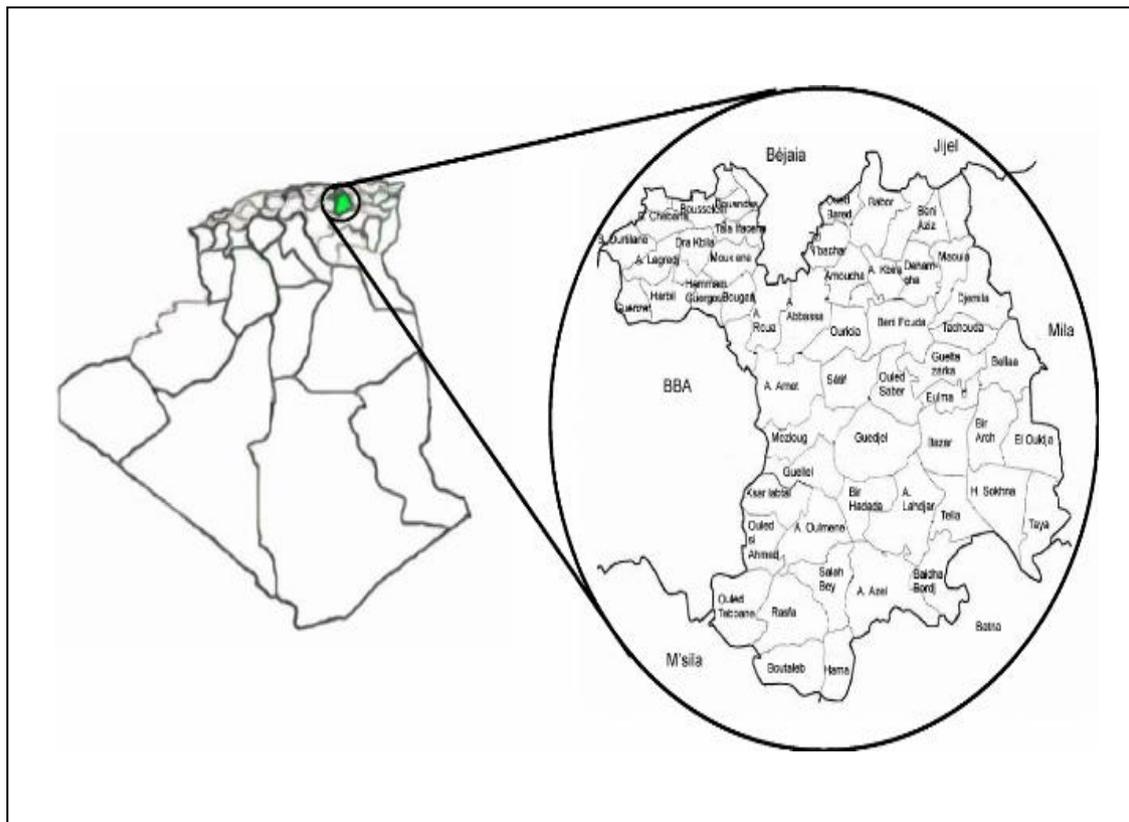
### **I.3.Limites de la wilaya :**

Située à l'est du pays, la wilaya de Constantine est limitée :

- Au sud par la wilaya d'Oum El Bouaghi
- À l'est par la wilaya de Guelma
- À l'ouest par la wilaya de Mila
- Au nord par la wilaya de Skikda.

---

<sup>280</sup> Les chiffres précités sont tirés du guide « Marayas » de la ville de Constantine ; Edité à l'occasion du 2500 ans de cette ville historique , 2000.



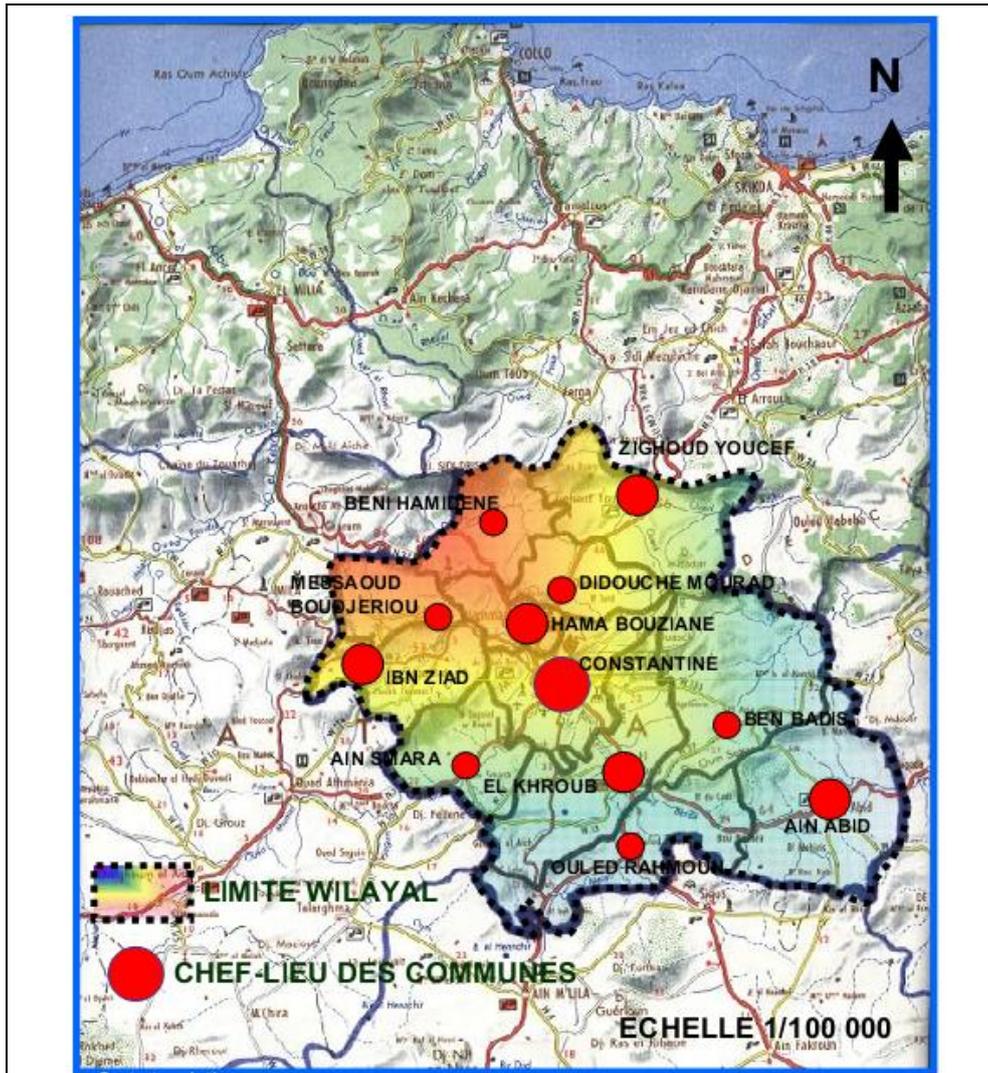
**Fig. n° 28: Situation de la wilaya de Constantine.**

Constantine se situe au centre de l'Est algérien.

Source : <http://www.memoireonline.com/01/09/1843/Diversite-des-systemes-delevage-bovin-laitier-et-performances-animales-en-region-semi-aride-Setif2.png>

#### **I.4. Organisation administrative de la wilaya :**

Elle est composée de 12 communes organisées en 6 daïras suivant la configuration reprise au tableau ci- après:



**Carte n° 1: Situation des communes de la wilaya de Constantine.**

La wilaya de Constantine est composée de 12 communes organisées en 6 daïras.

Source : URBACO de Constantine, PDAU, 2005

La wilaya de Constantine s'étend sur une superficie de 2297, 20 Km<sup>2</sup> pour une population estimée à 892 500 habitants soit une densité de l'ordre de 388 habitants par Km<sup>2</sup> et un taux d'urbanisation qui a atteint plus de 94 %, avec 85 % de la population qui vit dans les chefs-lieux d'agglomération dont près de 60 % vivent dans la seule ville de Constantine. Cette dernière connaît un flux de population (mouvements d'arrivée et de départ quotidien) considérable venant des communes limitrophes et bien d'autres wilayas avoisinantes<sup>281</sup>.

<sup>281</sup> Annuaire statistique 2005 de la wilaya de Constantine.

Dairates	Communes	Superficie Km <sup>2</sup>
Constantine	Constantine	231.63
El Khroub	El Khroub	244.65
	Ain Smara	156.10
	O. Rahmoune	209.95
Ain Abid	Ain Abid	323.80
	Ibn Badis	310.42
Zighoud Youcef	Zighoud Youcef	236.95
	Beni Hamidène	131.02
Hamma Bouziane	Hamma Bouziane	71.18
	D. Mourad	115.70
Ibn Ziad	Ibn Ziad	150.77
	Messaoud Boudjriou	106.60

**Tableau n° 12 : Communes de la wilaya de Constantine, leurs daïras et leurs superficies.**

La Daira d'El Khroub est la deuxième la plus importante daira de la wilaya de Constantine.

Source : [http://www.wilayadeconstantine.org/25/index.php?option=com\\_content&view=article&id=266&Itemid=391](http://www.wilayadeconstantine.org/25/index.php?option=com_content&view=article&id=266&Itemid=391)

### **I.5.Aperçu historique de la région de Constantine :**

La ville de Constantine possède une histoire millénaire captivante. Elle a été le témoin de toutes les civilisations qui se sont développées à la fois dans le bassin méditerranéen et en Afrique du nord. Appelée tour à tour, au fil des siècles, Kirtha, Cirta, Constantine, Qacentina, la ville "Constantine", porte ce nom fièrement jusqu'à ce jour. Les historiens la qualifient de carrefour des civilisations. Aussi vieille que l'histoire, elle a été édifée environ 3000 ans avant JC. De nombreux vestiges témoignent d'un passé riche en événements, et ils attestent de la présence de l'homme dans les temps les plus reculés à Constantine et dans sa région. En raison de son site défensif, le plateau rocheux a connu une occupation permanente sans discontinuité depuis la préhistoire (depuis le paléolithique) jusqu'à l'époque contemporaine.

### **I.5.1.Constantine préhistorique et protohistorique :**

La région de Cirta a été très tôt occupée par l'homme puisqu'une importante série de galets aménagés (sphéroïdiques à facettes) a été découverte en 1945 sur le plateau du Mansourah (la majorité du mobilier archéologique se trouve dans la salle réservée à la préhistoire au niveau du Musée Cirta de Constantine). Ces sphéroïdiques à facettes ont permis d'estimer à un million d'années l'occupation du rocher par les australopithèques. Au paléolithique, l'Homme du Neandertal qui a succédé aux Australopithèques, a aménagé, durant le changement climatique, des habitations permanentes dans les grottes, notamment celles du Mouflon et de l'Ours. Ces dernières sont situées au pied du versant Nord de Sidi M'Cid et les hauteurs de Djebel El Ouahch, dans lesquels ont été trouvés des outils en quartzites taillés.

C'est surtout au Néolithique que le capsien va au-delà de Constantine. Les *Homo sapiens* ont, également, élu domicile en réoccupant les Grottes des Ours et des Mouflons et en s'installant également dans les Grottes des Pigeons sous la Casbah. C'est à cette période que les grottes et les abris de la région ont connu une occupation importante sur le Rocher de la ville.

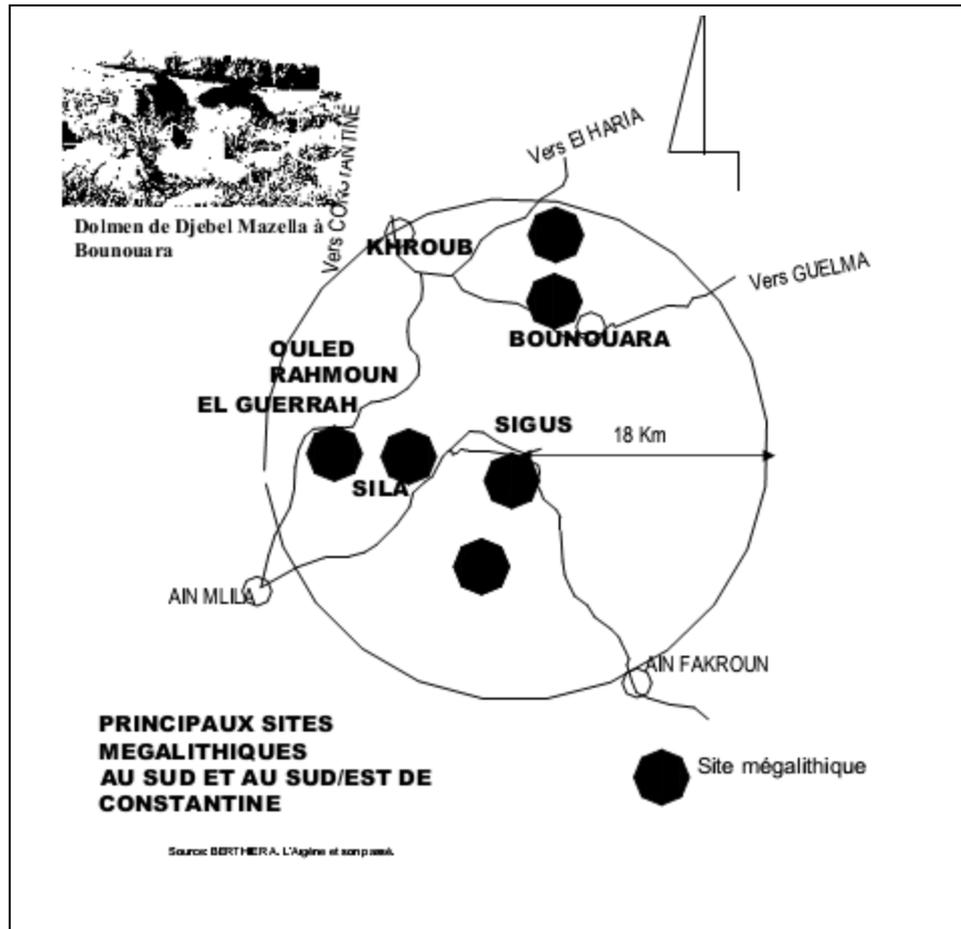
#### **I.5.1.1.Epoque protohistorique :**

Les limites chronologiques de la protohistoire sont imprécises et difficiles à établir clairement. Les mêmes lieux des homos capsien ont servi comme habitat aux Paléo berbères. Ensuite, quand ces berbères ont atteint un degré de civilisation suffisant, ils ont quitté les cavernes pour se sédentariser<sup>282</sup>. L'emplacement de Constantine leur a offert les meilleurs avantages de sécurité : eau et pâturage. Au cours du 1<sup>er</sup> millénaire av. J.C, ils ont construit des monuments mégalithiques tels : les dolmens (dolmens du Jardin de Salluste et du Kheneg), et les *bazinas* et autres tumulus<sup>283</sup>.

---

<sup>282</sup>Bouchareb. A, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine* , Op.cit, p554

<sup>283</sup> Bertrandy .S, *Cirta, Encyclopédie berbère, Vol 13*, Edisud, 1994, p 1964-1977



**Fig. n° 29: Les principaux sites mégalithiques au Sud et au sud-est de Constantine.**

La concentration des sites mégalithiques dans la région de Constantine prouve qu'elle a été un centre de civilisation mégalithique.

Source : Bouchareb. A, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine*, Op.cit, p554

Cette période a légué les plus importants et les plus grands sites funéraires mégalithiques à Constantine. Ces derniers se situent à Bekira (à 4 km au nord), à l'Est, à Roknia, à l'Ouest, près de la vallée du Kheneg à Tiddis, au Sud/est, dans une région comprenant Sigus, Bounouara (Djebel Fortas et Mazella). D'ailleurs, plusieurs études ont été consacrées à ces monuments, vue l'importance et le nombre des découvertes archéologiques. Les monuments funéraires les plus répondus à Constantine sont les dolmens, les bazinas, prouvant, ainsi, que Constantine se trouve au centre d'une zone de civilisation mégalithique.

**I.5.1.2.Epoque punique :**

Les puniques se sont certainement installés à Constantine, qui est pratiquement la seule ville d'intérieur occupée par les puniques (Fig. n°30). Cependant, il est difficile de trouver des témoins de cette époque lointaine. La raison en est qu'après les puniques, la ville a été maintes fois détruite et reconstruite. Seulement d'autres vestiges ont été découverts depuis les débuts de la colonisation attestant d'une « présence » civilisationnelle plus développée. Ces « objets » : des stèles épigraphiques et anépigraphiques portant des inscriptions « puniques » et phéniciennes ont été trouvées dans plusieurs sites de la ville. Elles constituent les preuves indéniables d'un long et séjour punique. D'ailleurs, le nombre de pièces archéologiques puniques et néo puniques trouvées au sanctuaire d'El Hofra à Constantine, sont considérées de loin les plus importantes et les plus nombreuses en Algérie.



**Fig. n° 30: Principales villes puniques.**

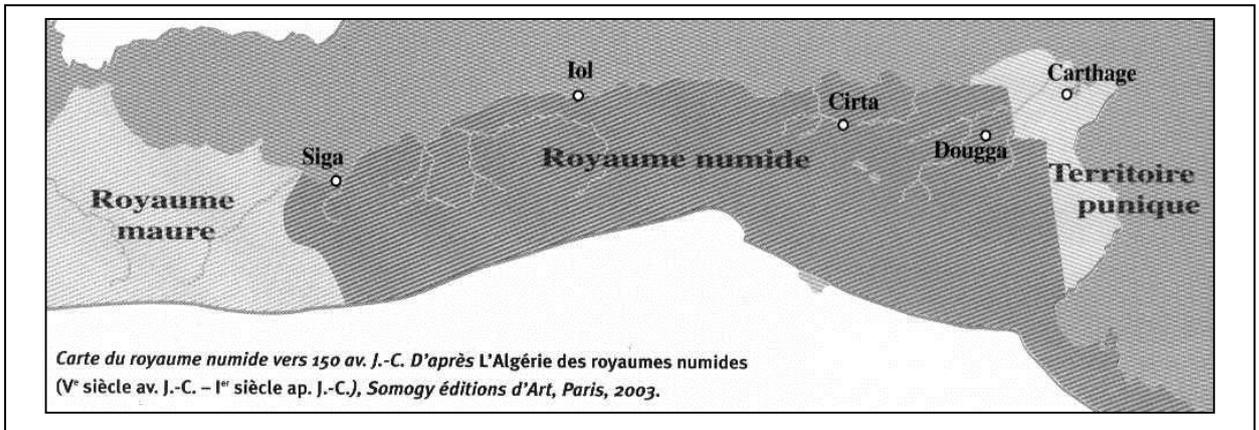
Cirta et Siga sont les seules villes puniques de l'intérieur.

Source : L'Algérie au temps des royaumes numides Ve siècle avant J.C , 1er siècles après J.C ,Op.cit,p 48

**I.5.1.3.Cirta capitale numide :**

Le Maghreb préromain a une composition humaine dont les fondements sont ethniques et tribales. En effet, elle s'est manifestée à travers la séparation de trois royaumes : les maures, les Masaesytes et les Massyles, avoisinant les territoires puniques dominés par Carthage et le territoire des Gétules au sud (Comme présenté au chapitre V). Le mot « Masaesytes » a disparu

complètement, laissant la place au terme « Numidie » qui est plus utilisé pour désigner ce territoire (Fig. n° 32).



**Fig. n° 31: Le royaume numide vers 150 avant J.C**

Cirta a été la capitale de la Numidie, elle a été la fierté du royaume.

Source : kitouni Daho , *L'Algérie au temps des royaumes numides Ve siècle avant J.C , Ier siècles après J.C* ,Op.cit,p 48

ville forte, et une résidence royale : « ...Les rois numides ayant installé une de leurs résidences dans cette place forte, y tenaient en sûreté leur trésor. De bonne heure, d'ailleurs, ils l'ont embellie et très tôt mention est faite des palais royaux [...] Avec Masinissa et ses successeurs, elle connut une stabilité et un destin de capitale d'un grand royaume. A en juger par l'épigraphie préromaine, la ville dut avoir une physionomie assez curieuse: les éléments puniques et grecs, dont les traces épigraphiques nombreuses apparaissent, mêlés aux éléments romains et numides, ceux-ci formant le fond de la population, sans parler des gens de passage, nomades, Gétules et sahariens, devaient donner à la ville un caractère cosmopolite fort remarquable... »<sup>284</sup>. Le site défensif, l'eau et les terres agricoles ont donné à la ville une importance stratégique et économique. Cependant, la ville de Constantine ne tire pas seulement son importance seul fait que son site est défensif mais aussi de sa position de jonction des voies caravanières nord-sud et est-ouest.

Avant le règne de Massinissa, quelques textes révèlent l'existence des villes intérieures, dont Cirta. D'ailleurs, plusieurs documents puniques et latins rapportent qu'elle a été connue sous le nom de *Kirta*, ou celui de *Cirta*. Le nom KRTN a été poinçonné sur les pièces de monnaie de la

<sup>284</sup> Société historique algérienne, Revue africaine, Volume 81, Kraus Reprint, 1980, p29,

ville. Ce nom a plusieurs significations : *rocher isolée* dans la langue amazigh (numido-lybique) et *ville* en punique. Cirta, centre de la dynastie de Massyles, est mentionnée lors de la première guerre punique (264 à 241 avant J.C) et lors de la deuxième (218-201 av. J.C). Elle a été d'abord la capitale du roi Syphax, puis de Massinissa et de ses successeurs. Les documents littéraires grecs et latins la citent comme capitale du royaume numide<sup>285</sup>.

Néanmoins, le règne de Massinissa est le mieux connu, car il est particulièrement long (de 203 à 148 avant .J.C). La ville s'est agrandie comme en témoigne S. Gsell où il estime que le nombre de ses habitants a atteint environ 150 000 à 18000<sup>286</sup>. L'exiguïté du rocher et l'insuffisance des ressources en eau ont entraîné l'extension de la ville au sud-ouest (sur la rive gauche du Rhummel). Le site du noyau originel est resté longtemps le siège de l'autorité politique, du culte et des silos à grains.

Ainsi, Kirta a abrité une population nombreuse qui a pratiqué des activités artisanales et manufacturières diverses, liées au travail de la terre, très bien maîtrisées par les Numides : tel la fabrication du matériel agricole, le tissage, le travail du bois, du cuir, la ferronnerie, la poterie, les armes, les bijoux... Tous ces produits ont servi dans les échanges locaux et étrangers. Dans la ville, les magasins ont été très nombreux. Ils ont été organisés le long des voies principales pour assurer l'approvisionnement de la population<sup>287</sup>. Il est important de signaler qu'El Khroub est, en fait, le véritable carrefour des voies caravanières nord-sud et est-ouest, situé à 16 kilomètres au sud-est de Constantine qui a favorisé l'ouverture de la capitale et de son commerce vers les autres régions du pays.

Par ailleurs, le rôle de Massinissa a été important dans l'ouverture de son royaume à la civilisation punique tout comme à la civilisation méditerranéenne en général. Cirta apparaît sous les traits d'une cité punique tout en adoptant leur langue et leur religion sans avoir été soumise à la domination des phéniciens, ni à l'autorité de Carthage<sup>288</sup>. Les grands liens entre puniques et libyens sont attestés à tous les niveaux : mariage, langue, religion, art et architecture. Cirta, a été au rang d'un grand centre civilisationnel, la capitale des rois numides durant 157 ans où elle a connu un développement certain dans les domaines : architectural, commercial et culturel, ainsi

<sup>285</sup> kitouni Daho k, *Cirta et le royaume numide*, in L'Algérie au temps des royaumes numides, Ve siècle avant J.C, Ier siècles après J.C, Op.cit, p 95.96

<sup>286</sup> Idem

<sup>287</sup> Benidir, F. *urbanisme et planification urbaine (cas de Constantine)*, Thèse de Doctorat d'état. Université Mentouri Constantine, 2007.p 52

<sup>288</sup> Decret, F. & Fantar, M, *Afrique du Nord dans l'antiquité. Histoire des origines au Vème siècle*, Op. Cit, p58

qu'au niveau des relations inter méditerranéennes développées. Le royaume de Massinissa a attiré les marchands grecs, égyptiens, syriens et italiens. L'Aguellid a fait appel à des colons grecs qui ont initié les Numides à la pratique des arts, où ils ont excellé : l'architecture, la sculpture, la gravure, et même la musique<sup>289</sup>. L'Aguellid a embelli sa capitale de monuments et il a fait construire un palais où il a donné de nombreux banquets et a reçu des étrangers et des musiciens. S Gsell parle du palais de Massinissa à Cirta où ce dernier a donné « *des banquets, les tables étaient couvertes de vaisselle d'argent et de corbeilles d'or ; des concerts où se faisaient entendre des musiciens venus des pays hellénistiques* »<sup>290</sup>.

En effet, de nombreux vestiges du Coudiat, du Mansourah de sidi M'Cid et d'El Hofra, les stèles et les inscriptions commémoratives écrites en quatre langues (lybique, punique, grecque, latine) et parfois bilingues ont fait de Cirta la première capitale autochtone et la deuxième ville, après Carthage, en Afrique du Nord. Sous le règne de Massinissa, la ville a connu une stabilité et un destin de capitale d'un grand royaume. D'ailleurs, la cité a été renommée pour ses palais majestueux, ses temples, ses ateliers et ses entrepôts. A la mort de Massinissa, le royaume s'est divisé entre les trois frères Mcipsa, Gulussa et Mastanabal.

Malgré, l'importance des travaux effectués dans cette capitale, seulement deux monuments ont pu résister aux aléas du temps et à l'action de l'homme (la ville a été détruite et reconstruite). Malgré leurs dégradations avancées : le mausolée de Masinissa ou "Soumaa du Khroub", qui représente l'exemple de notre cas étude, se dresse encore sur la colline à l'Est d'El Khroub, discrètement restauré, laissant croire qu'il est conçu dans un "style hybride gréco-romain". L'autre, est le mausolée de Medracen, qui témoigne du savoir-faire des artisans qui ont taillé et agencé parfaitement les pierres à cette époque.

C'est seulement en 1935, lors de l'aménagement de la place de la Brèche que les terrassiers ont trouvé un chapiteau corinthien surmontant une colonne de marbre dressée à l'angle intérieur des deux murs. Le chapiteau est en parfait état et porte deux inscriptions latines : dans l'une figure le nom du gouverneur de Numidie "Flavius Avianus Caecilius" et l'autre affirme que la construction braverait l'éternité. Il s'agit selon le rapport de la société de l'archéologie d'une pièce particulière : le coin d'un grand vestibule de plus de deux cents mètres carrés et de dix mètres de hauteur environ, devant donner accès à d'autres salles enfouies sous la

<sup>289</sup> Mercier Ernest, *Histoire de Constantine*, J. Marle et F. Biron. Constantine, 1903. P 11

<sup>290</sup> Gsell. S., *Histoire ancienne de l'Afrique, les royaumes indigènes organisation sociale, politique et économique*, Tome V, Ed. Librairie hachette, 1927, Paris, p78

Brèche<sup>291</sup>. Aussi, en 1989, lors de la restauration du palais du Bey, des vestiges probables d'un temple d'époque Numide y a été découverts, sous le palais au centre du Rocher. Il est clair que l'histoire de la Numidie est enfouie sous les sols des civilisations postérieures et qu'il est difficile d'y accéder à cause de la stratification résultant de l'occupation permanente du site de la ville par les différents peuples.

### **I.5.2.Occupations étrangères de Constantine : De l'antiquité jusqu'à la période moderne**

L'histoire de Constantine ne s'est pas arrêtée avec les royaumes numides. Elle a continué avec les romains. Elle a été conquise par les romains en 46 avant J. C, elle a été érigée en province romaine sous le nom de Nouvelle Numidie, ou AFRICA NOVA<sup>292</sup>. Elle est devenue la capitale d'une confédération cirtéenne. Mais, la ville a été détruite, en 308, par Maxence. Mais, la ville va renaître en 311, elle a été reconstruite selon un plan romain, sous le règne de Constantin. Elle porte son nom jusqu'à ce jour. Après, la chute de Rome, les vandales ont occupé la ville entre 432 et 534 et ils n'ont laissé aucune trace construite, ni même d'objet archéologique permettant de les approcher méthodiquement<sup>293</sup>. En 533, sous le règne de l'empereur Justinien, les byzantins se sont attelés à effacer toute trace vandale, la ville de Constantine est devenue le siège du "dux Numidiaie" : gouverneur de la subdivision militaire.

Durant la période Arabo- musulmane entre 648 à 1230, la ville de Constantine est devenue une ville principale de l'état hafside, où la casbah a été construite à l'époque almohade, et restaurée à deux reprises sous les hafcides<sup>294</sup>. Après la chute du royaume musulman en Andalousie vers 1492, les espagnoles ont continué à poursuivre les réfugiés musulmans menant une guerre sans merci contre eux. Ils ont même occupé certains territoires du Maghreb tels que : Melilla, Mers El Kébir, Oran, Bougie, Tripoli, Alger, Cherchell... Face aux attaques permanentes et continuelles des espagnoles les habitants de cette contrée ont fait appel aux ottomans. Ainsi, la période de la régence ottomane en Algérie a commencé en 1515. Ensuite, la ville de Constantine est devenue la capitale du Beylik de l'Est jusqu'à l'occupation française en 1837. La colonisation française a duré jusqu'en 1962. Depuis sa prise par les français en 1837, le vieux Rocher va connaître d'énormes bouleversements dans sa structure urbaine traditionnelle, et vêtir un nouvel

<sup>291</sup> Biesse. Eichelbrenner Michèle. *Constantine, la conquête et le temps des pionniers*, à compte d'auteur 1985, p141-142

<sup>292</sup> Mercier Ernest, *Histoire de Constantine*, Op.cit, p 13

<sup>293</sup> Bouchareb .A, *Cirta Ou Le Substratum Urbain De Constantine*, Op.cit., p 554

<sup>294</sup> Bakiri, R, *Impact de l'intervention coloniale sur la vieille ville de Constantine, cas des maisons hybrides*, mémoire pour l'obtention du diplôme de magistère, université de Constantine, 2011.p 40



Par ailleurs, elle est classée la première à l'échelle nationale concernant les monuments et les sites funéraires classés : elle possède 06 sites sur 24 sites classés( présentés . La ville est riche en ressources patrimoniales suscitant la curiosité et l'intérêt des chercheurs et des amateurs du patrimoine afin de mener des actions pour la conservation et l'exploitation de ce potentiel.

Hélas, les sites et les monuments funéraires sont dans un état de dégradation avancé (Tableau n°13). En fait, il reste beaucoup à faire dans ce domaine car la plupart de ces vestiges ne sont pas connus et aucune information actualisée n'est disponibles. Il existe seulement les travaux réalisés lors des explorations et des fouilles par les français. Néanmoins, malgré l'existence d'un cadre juridique de protection, les mesures prises n'y sont pas conséquentes car l'état des lieux de certains sites patrimoniaux suggère qu'il n'y a aucune prise en charge de ces biens patrimoniaux. Il révèle que l'importance accordée à la mémoire et l'histoire de la ville n'est pas à la mesure de son importance et de l'image que les autorités tentent de lui fabriquer. Le patrimoine varié et diversifié de la ville mérite plus d'intérêt et d'actions effectives et efficaces qui assurent sa pérennité. Son histoire millénaire plaide en sa faveur.

Site ou monument funéraire	Période	Commune	Date de classement	Etat des lieux	Image
Dolmens de Salluste situés auprès de l'emplacement des anciens jardins de Constantine	Monument Funéraire Préhistorique	Constantine Bekira	National/1911 N°7 du 23.01.1968	Accessibilité difficile	
<b>Tombeau de Praecillius</b>	Monument Funéraire Antiquité	Constantine	National/L.1900 N°7 du 23.10.1968	Accessibilité difficile	
<b>Dolmens et Cromlechs 35km du sud de Constantine Ras El Ain Bou Merzoug Ouled Rahmoune</b>	Monument Funéraire Préhistorique	Ouled Rahmoune	National/L.1900 JO N°7 du 23.01.1968	le site est totalement anonyme	
<b>Dolmens et cromlechs au lieu dit Djebel Ksaibi à 32 Kms de Constantine Ouled</b>	Monument Funéraire Préhistorique	Ouled Rahmoune	National/L.1900 N°7 du 23.01.1968	Le site est totalement anonyme	

Rahmoune					
<b>Dolmens et cromlechs au lieu dit Djebel Mazalaa à 16 Kms d'El Khroub</b>	Monument Funéraire Préhistorique	Ouled Rahmoune	National/L.1900 N°7 du 23.01.1968	une importante nécropole mégalithique de 3000 à 4000 dolmens et la plus vaste du Maghreb (400ha). Aujourd'hui le site est inaccessible	
<b>Mausolée Gréco-Punique appelé Soumaâ d'El Khroub</b>	Monument Funéraire Antiquité	El -Khroub	National/L.1900 N°7 du 23.01.1968	Clôture du site 1999, Restauration en 2006	

**Tableau n° 13 : Les sites et les monuments funéraires classés comme monuments historiques protégés dans la wilaya de Constantine**

Les sites et les monuments funéraires sont dans un état de dégradation avancé. En fait, il reste beaucoup à faire dans ce domaine car la plupart de ces vestiges ne sont pas connus et aucune information actualisée n'est disponibles

Source : Direction de la culture de Constantine, traitement auteur

**Conclusion :**

Pour terminer, il est important de signaler que chaque phase de l'histoire a marqué profondément la ville. D'ailleurs, chaque civilisation, qui s'est développée sur le rocher, a imprégné la population de Constantine par ses spécificités culturelles laissant au passage son empreinte notamment au niveau du patrimoine sous ses diverses formes. Ces influences civilisationnelles ont déposé des traces appartenant aux différents occupants du rocher, créant sa richesse socioculturelle. Mais, celles, qui ont marqué de leur sceau la ville, sont, sans conteste les trois dernières et principalement la civilisation musulmane. En plus de la langue arabe et de la religion musulmane que lui doit la population autochtone, elle a aussi légué un patrimoine riche et encore vivant. Le patrimoine et l'histoire des autres périodes comme la période numide (Cirta a été la capitale de ce royaume pendant 157 ans) sont encore méconnus, voire délaissés. La mémoire des générations actuelles est affectée générant la dégradation et la perte des richesses patrimoniales de ces périodes.

La richesse patrimoniale est témoin du passé historique de la ville. Elle est déterminante pour sa constitution en tant que ville multiculturelle. Si le patrimoine matériel notamment ses monuments historiques témoignent de cette diversité, il incombe aux responsables et aux générations actuelles d'y prêter plus d'attention non seulement pour la survie de cette diversité mais comme outils moteurs du tourisme culturel pouvant développer les ressources économiques de la ville et faire valoir l'intérêt pour la culture qui peut lui conférer une identité particulière reconnue mondialement.

---

Chapitre VIII :

**Soumaa d'El Khroub ou le tombeau de Massinissa :  
Essai de valorisation**

---

**Introduction :**

Le tombeau de Massinissa ou la soumaa d'el khroub à Constantine, résume parfaitement l'état des lieux des monuments funéraires, qui ont subi de graves altérations à l'instar de leur valeur historique et identitaire qui nécessite une sérieuse prise en charge. Différents des autres monuments funéraires existant en Algérie, le tombeau de Massinissa ou la Soumaa d'el khroub, est d'inspiration greco- punique. Son architecture constitue une preuve indéniable de son appartenance au répertoire architectural méditerranéen. En effet, sa composition et sa morphologie lui confèrent des similitudes avec les mausolées méditerranéens de l'époque comme celui d'Halicarnasse, et celui de Cyrus. Cet édifice est de style mixte gréco-punique qui a régné pendant les derniers temps de l'indépendance de Carthage mêlé au style local. Le mausolée de Massinissa constitue l'expression d'un stade d'évolution avancé des rites et d'un savoir-faire funéraire tout en gardant un lien de « parenté » avec le type initial ou l'archétype « africain »<sup>298</sup>

A l'image des monuments funéraires protohistoriques de l'Algérie, ce monument a résisté tant bien que mal à l'action de l'homme et aux effets du temps. Il a subi de graves altérations touchant aussi bien son intégrité physique que son volet historique. Parallèlement, les autorités algériennes ont mené quelques opérations de sauvegarde sur le tombeau. Elles ont proposé, en 2002, le classement de ce bien funéraire dans la liste du patrimoine mondial s'appuyant sur le fait qu'il est le reflet de la civilisation numide à la fois africaine et méditerranéenne en voie de disparition.

**I. Présentation :**

« *Un fort beau mausolée, dont les ruines subsistent à trois lieues et demie de Constantine* »<sup>299</sup>. Legs archéologique, le mausolée de Soumaa d'El Khroub dont il est question, remonte à la période antique numide marquée non seulement par les guerres mais aussi par l'édification de nombreuses villes constituant le royaume numide. Le Soumâa d'El Khroub est une expression qui est composée du terme : Soumaa. Ce mot est d'origine arabe signifiant : tour, minaret. La construction du monument remonte au II<sup>ème</sup> siècle avant J.C. Appelé communément par la population le tombeau ou le mausolée de Massinissa, mais, il est désigné aussi sous le nom absurde de tombeau de Constantin par les européens<sup>300</sup>. Située à 14 km au Sud-est de

<sup>298</sup> Bouchareb. A, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine*, Op.cit, p574

<sup>299</sup> Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Op.cit, p61

<sup>300</sup> Site Unesco, <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/1776/>: consulté le 2-01-2013

Constantine, à 4 Km au Nord-Est d'El Khroub, la soumaa est un vestige-témoin de l'architecture des mausolées destinés à abriter les sépultures des grands chefs ou d'un grand aguellid.

### **I.1.Situation et limites :**

La soumaa d'El Khroub se situe au Nord –est de la ville nouvelle de Massinissa, à 4 kilomètres au nord-est du village du Khroub, Elle est limitée par :

- Au Nord par : La ville d'El –Khroub ;
- Au Sud par : Le village de Bounouara ;
- A l'Est par : Une colline ;
- A l'Ouest par : La nouvelle ville de Massinissa.

### **I.2.Accessibilité:**

Le site archéologique du tombeau est essentiellement accessible à partir de la voie express qui relie Constantine à Oum El Bouaghi. Un tronçon a été réalisé en 2004 reliant le tombeau à la nouvelle ville de Massinissa et la ville d'El khroub.

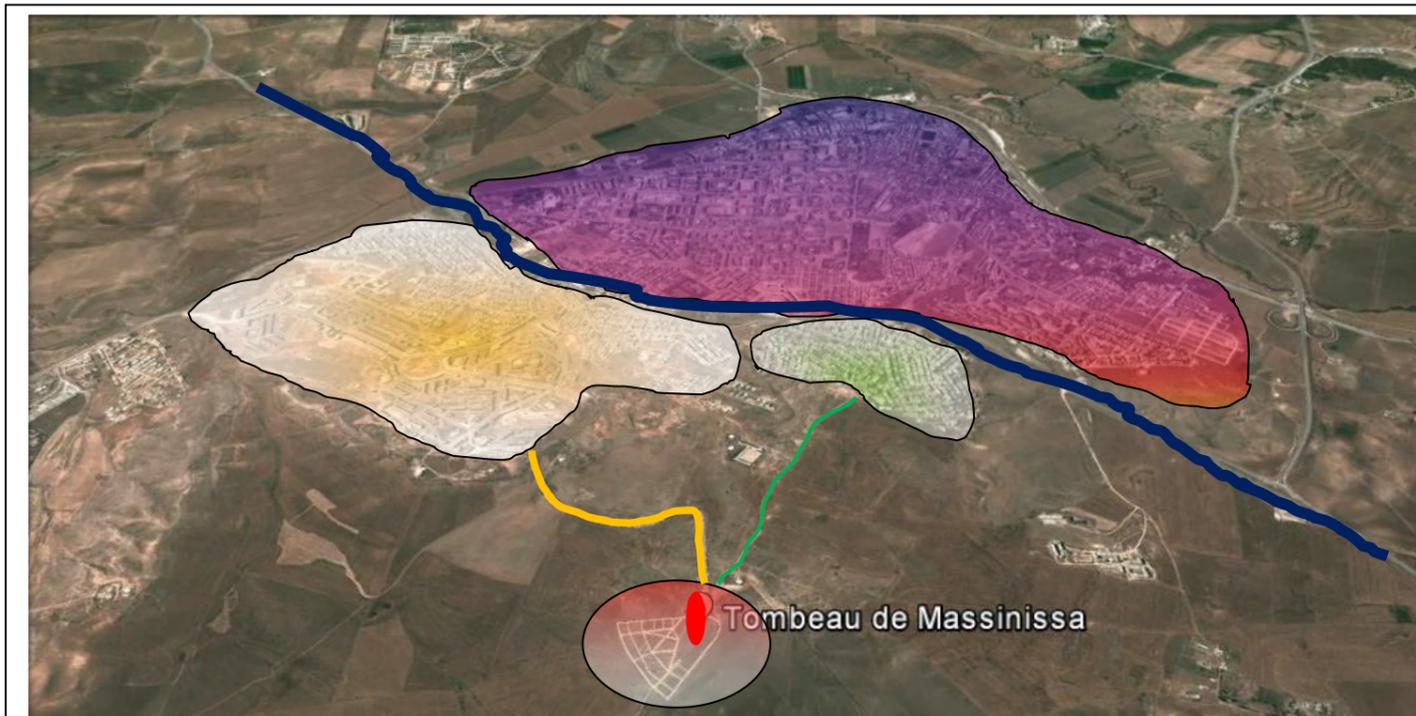


Photo n° 38



Photo n° 39

**Légende :**

-  La ville d'El khroub
-  La nouvelle ville de Massinissa
-  Le village numide
-  Le village de Bounoura
-  La voie express Constantine - Oum El Bouaghi
-  Voie mécanique
-  Une piste reliant le village de Bounoura

**Fig. n° 33: Limites du tombeau**

Le site archéologique du tombeau est essentiellement accessible à partir de la voie express qui relie Constantine à Oum El Bouaghi.  
Source : Etablie par l'auteur



**Photo n° 40: Tombeau de Massinissa ou le soumaa d'El Khroub**

La soumaa d'el khroub est entourée par le village numide  
Source : auteur 2013

**Photo n° 38-39 : La voie mécanique reliant le tombeau avec la nouvelle ville de Massinissa et la ville d'el khroub .**

Cette voie assure une bonne accessibilité au site.

Source : Rapport explicatif du village numide, DUC Constantine.

## **II. Domaine historique (Etude historique et documentaire) :**

Il est clair que le premier regard d'archéologue qui a été posé sur le monument, est celui des français durant la période coloniale. Comme tous les monuments archéologiques se trouvant sur le territoire algérien, il a bénéficié d'un intérêt particulier de la part des français.

### **II.1.Découverte du monument :**

En effet, le mausolée a été découvert très tôt après l'occupation française. Il a été décrit pour la première fois après l'occupation française en 1838, puis en 1843 par A.Berbrugger. En 1846, E. Ravoisier en a même proposé une restitution. Pour sa part, l'architecte Delamare a représenté un beau relevé de l'état du monument. En 1862, un rapport a été adressé à M. le préfet du département de Constantine, sur les prospections et les fouilles concernant la soumaa. Malgré cet intérêt, il a fallu attendre les années 1915-1916 pour que la société archéologique de Constantine puisse organiser de véritables fouilles, sous la direction des services des monuments historiques de l'Algérie. Les travaux ont été dirigés par M. Bonnel, architecte. Même si les méthodes employées n'ont pas été toujours scientifiques, cependant, nous devons à cette période la plupart de nos connaissances sur ce mausolée.



**Photo n° 41: Le tombeau de Massinissa :**

La photo du tombeau de Massinissa avant 1915, où le tombeau a été inscrit sous le nom du tombeau de Constantin.

Source :[http://pbourgois.chez.com/rome\\_en\\_algerie/vignettes/ethhtml.htm](http://pbourgois.chez.com/rome_en_algerie/vignettes/ethhtml.htm)

Enfin, l'exposition « Die Numider » organisée par le musée de Bonn en 1979-1980, a été l'occasion d'une réévaluation des découvertes de la restauration de quelques objets, notamment ceux en métal, et de la proposition d'une nouvelle approche sur la façon de restituer le mausolée.

## **II.2 Fouilles et restitution du monument :**

Maire de Constantine et délégué financier, M. Morinaud a été l'initiateur, qui « *a attiré l'attention des pouvoirs publics sur « le gros intérêt qu'il y aurait à restituer dans son entier le magnifique monument du Kroubs, -improprement appelé tombeau de Constantin, ....Ce- travail de restitution qui a été entrepris sera long et difficile, car il ne s'agit pas seulement de remonter le clavage de l'édifice qui s'est écroulé, mais d'en déposer et reposer la partie inférieure qui s'est affaissée par suite de tremblements de terre* »<sup>301</sup>. Suivant le programme arrêté avec M. A. Ballu, architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, et vue l'état de ruine du mausolée, qui n'a pas permis de faire des travaux de restauration, la reconstruction proposée devait être déquate. Elle devait se faire avec le réemploi de tous les matériaux existant *in situ*<sup>302</sup>. M. Bonnell est l'architecte du gouvernement général qui s'est occupé du projet sur le terrain. Les fouilles ont été opérées par le service des Monuments historiques.

En novembre 1915, le chantier a été mis en place. Le mausolée a été démoli et reconstruit. M Ballu a exposé les travaux réalisés à cette date dans un rapport complet. Les travaux ont consisté essentiellement, à dégager le monument jusqu'à la découverte de la première assise des fondations<sup>303</sup> avec la découverte du caveau funéraire et son contenu<sup>304</sup>. D'autre part, en 1918, les travaux de remontage des pierres écroulées du monument ont été arrêtés suite à la décision prise par M Bonnel. Le remontage des assises déposées, n'a pas pu avoir lieu, à cause de l'absence d'ouvriers spécialisés indispensables à l'opération entamée. Seulement les travaux de bardage et de classement de la nature de chaque pierre de moulures, chapiteaux, bases ...etc., ont été menés en vue de la reconstitution ultérieure du monument<sup>305</sup>.

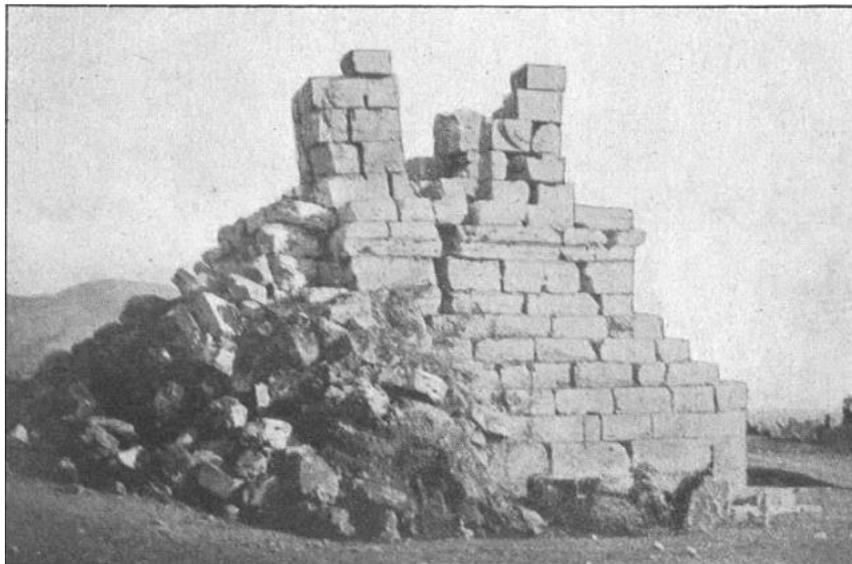
<sup>301</sup> Exposé de la situation de l'Algérie, par M. le Gouverneur général. Chapitre 3, Beaux-arts Monuments Historique, 1918, p69

<sup>302</sup> Bonnell, *Monument gréco-punique de la Souma (près de Constantine)* .in RSAC. Vol 6, 5eme Série, 1915, Constantine, 1916, p167-186

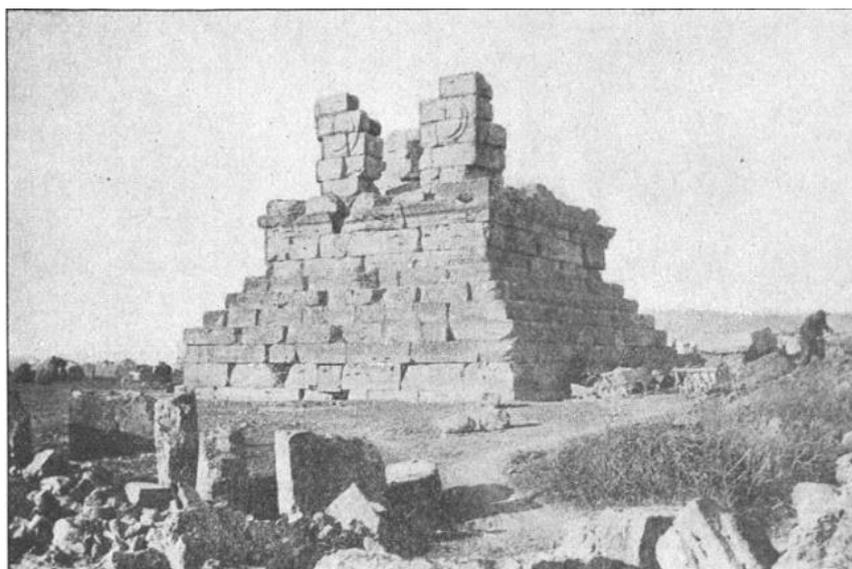
<sup>303</sup> Idem

<sup>304</sup> Exposé de la situation de l'Algérie, Bulletin archéologique du comité des travaux historique et scientifique, 2<sup>e</sup> livraison, imprimerie national, 1916, paris, p 62

<sup>305</sup> Exposé de la situation de l'Algérie. Chapitre 3.beaux-arts Monuments Historique.1918, p 70



**Photo n° 42: Vue sud du tombeau de Massinissa.**



**Photo n° 43: Vue Est du tombeau de Massinissa.**

**Photo n° 42-43 : Différentes vus du tombeau de Massinissa.**

Déjà en 1916, lors de la visite de M Bonnell, le tombeau de Massinissa a perdu sa forme originelle. Les pierres constitutives du monument gisent près de celui-ci.

Source : Recueil de la Société Archéologique de Constantine ,1916.

En 1919, A. BALLU a affirmé que « le défaut de main d'œuvres, particulièrement les tailleurs de pierre a empêché d'utiliser la remise en train de ce travail qui exige beaucoup de soins et une étude attentive de tous les fragments qui gisent à pied d'œuvre. Il nous faudra d'ailleurs opérer encore quelques fouilles, afin d'être bien sur que tous les morceaux appartenant au monument puissent être utilisés dans la reconstitution future »<sup>306</sup>. La remise à niveau des points des assises déjà remontées qui sont au nombre de douze a été empêchée par le manque de la main d'œuvres, particulièrement les tailleurs de pierre. D'ailleurs, la réorganisation du chantier et la continuité de l'œuvre de reconstitution du tombeau de Massinissa<sup>307</sup> ont été arrêtées.

En 1920, les travaux ont été reportés pour la même raison qui est l'impossibilité de trouver des équipes d'ouvriers nécessaires pour le remontage du Mausolée de Massinissa. Cette raison a obligé les responsables à renoncer à entreprendre les travaux cette année<sup>308</sup>. En 1924, les travaux ont été interrompus, suite au décès de M Bonnel. Les travaux ont été assumés par M. Christofle, qui a piquée un déblaiement nécessaire en vue de préparer le remontage des pierres déposées du monument<sup>309</sup>. Ces travaux ont coûté une somme de 12.000 Fr<sup>310</sup> :

A Cherchell.....	15.000
A Tipaza et au Tombeau de la Chrétienne	25.000
Au tombeau de Lollius (à Bizot).....	3.000
A Lambiridi (Mac-Mahon).....	8.000
Au mausolée de Massinissa (à Souma, près le Kroubs).....	12.000
A Madaure, Khemissa et M'daourouch.	45.000
A Hippone, etc.....	15.000
Travaux d'aménagement de la villa Abd-el-Tif et du Palais de l'ancien Archevêché, à Alger .....	60.000
Publication d'un recueil des inscriptions	

**Fig. n° 34: Montant des travaux de fouilles de mausolée en 1924**  
 Suite au décès de M .Bonnel, les travaux ont été assumés par M. Christofle, ces travaux ont coûté une somme de 12.000 Fr.

Source : Projet budget pour l'exercice 1921, p69.

<sup>306</sup> Revue Africaine. Ballu .A. N° 302-303 ,1er et.2e Trimestres, 1920, p308

<sup>307</sup> Situation générale de l'Algérie, chapitre 3.beaux-arts Monuments Historique.1919, p 92

<sup>308</sup>Ballu .M. A, *travaux de fouilles et de consolidations effectués en 1920'rapport*, Recueil des notices et mémoires de la société archéologique historique & géographique département de Constantine ,vol 11 , 1922, 1923.p31

<sup>309</sup> Situation générale de l'Algérie, chapitre 3.beaux-arts Monuments Historique.1924, p 91

<sup>310</sup> Gouvernement général de l'Algérie projet budget pour l'exercice 1928, Gouverneur général de l'Algérie.1921.p69

En 1928, le Remontage des pierres du mausolée du Kroubs a eu le budget de 10.000 Fr<sup>311</sup>.

Article unique :	
Remontage des pierres du mausolée du Kroubs.....	10.000
Fouilles à Madaure, Khemissa.....	12.000
— à Djemila.....	75.000
— à Tipaza.....	14.000
— au Tombeau de la Chrétienne.....	7.000
— à Cherchell.....	20.000
— à Timgad.....	25.000
— à Constantine, Lambèse, Zana.....	25.000

**Fig. n° 35: Montant des travaux de remontage des pierres du mausolée.**

En 1928, le remontage des pierres du mausolée du Kroubs a nécessité un budget de 10.000 Fr.

Source : Projet budget pour l'exercice 1928, p 524

En effet, la restauration effective du monument a été arrêtée à l'étage dont les faces sont décorées de boucliers ronds et de fausses portes. Les étages supérieurs ont posés des problèmes, car les restes des colonnes de style dorique faisant partie d'un péristyle, n'ont pas pu être reconstituées à l'état originel.

**II.3.Contenu du caveau funéraire :**

Considéré par les uns comme mausolée, par les autres comme monument commémoratif, les fouilles ont confirmé que le monument est un tombeau avec un caveau funéraire qui contient des ossements avec plusieurs objets trouvés *in situ*. Le mausolée ou la soumaa est le seul tombeau qui a livré jusqu'à présent un mobilier funéraire intact. Ce mobilier funéraire est en lui-même un élément de datation extrêmement important.

**II.3.1.Ossements :**

Les examens des ossements ont confirmé qu'ils appartiennent à deux personnages, dont ceux d'un adolescent. Ces ossements provenant de corps incinérés, orientent l'hypothèse vers un « champ » punique, car ce mode funéraire appartient à cette civilisation<sup>312</sup>, mais cette pratique a été adaptée tardivement par les numides.

<sup>311</sup> Gouvernement général de l'Algérie projet budget pour l'exercice, 1928,p 524

<sup>312</sup> Bouchareb. A, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine*, Op.cit, p552

### **II.3.2. Mobilier funéraire :**

Le mausolée de la soumaa est le seul qui ait livré jusqu'à présent un mobilier intact. Ce mobilier est en lui-même un élément important de datation extrêmement important . Ce dernier est pratiquement riche et varié, Il est présenté dans le tableau ci-dessous :

Type de mobilier	Description	Image
Amphores rhodiennes et italiques	<p>-Urnes trouvées : quelques-unes en bon état, une contenait des os calcinés.</p> <p>-Les amphores rhodiennes de forme ovoïde, haute de 0.80 m en pâte lisse, couverte d'un engobe beige blanc portant un cachet rectangulaire avec une inscription qui porte le nom de l'atelier où elle était fabriquée : Menthénis.</p> <p>-D'autres amphores italiques ont en pate rouge, à panse fuselée assez basse. Les trois amphores du mausolée du khroub, qui ont servi au transport et au stockage du vin, témoignent des échanges commerciaux à travers la Méditerranée. Les amphores italiques attestent des échanges avec la péninsule italienne même les amphores rhodienne montre l'ouverture du royaume numide vers le monde grec.</p>	
Récipient	<p>-Récipient ou vase en argent, de 0.27 cm de diamètre contenant des ossements, il ne reste que six fragment de ce récipient. Racob en a proposé une restitution qui est présentée au musée national Cirta de Constantine.</p>	
Armes	<p>-Inhumation du défunt avec ses armes : est un mode non suivi chez les Numides puisque les armes étant inexistantes dans la majorité des nécropoles numides.</p> <p>-Présence des armes est une preuve que l'hôte du mausolée est certainement un chef guerrier.</p>	
Equipement « vestimentaire	<p>-Casque pointu retrouvé en plusieurs morceaux : composé d'une bombe en forme d'ogive très pointue, avec deux pariétaux avec deux oreilles en relief et un occipital recouvrant complètement la nuque. Ce casque pointe semble étranger. Type de couvre-chef ressemblant au modèle usité par les assyriens. Ce casque est apparenté aux puniques<sup>313</sup></p> <p>-Cotte à maille (ou tunique), constituée de métal et de cuir</p>	
Armes	<p>-Bouclier ovale, faisant partie de l'attirail des soldats puniques, constitué de métal et de cuir,</p> <p>-Javelot en fer, avec des fers de lances, une épée de 0.65 m dans une gaine en bois de cèdre, présentant à l'embouchure une garniture métallique.</p> <p>-Corne d'appel en argent, présentant des motifs décoratifs en relief figurant des coquillages.</p>	
Médailles et autres objets	<p>-Médaille de 0.10 m de diamètre représentant en relief, le dieu Neptune.</p> <p>-Deux autres médailles de 0.06 m de diamètre, portant une représentation en relief : la tête d'une lionne sur l'une et celle d'un cerf sur l'autre.</p>	
D'autres objets	<p>-Fond d'un brûle-parfum en argent, avec un foyer en cuivre de 0.13 m de diamètre, Les restes d'un miroir.</p> <p>-Poignée, Des débris d'anneaux, Le col d'une aiguière en argent et Un poinçon.</p>	
<p><b>Tableau n° 14 : mobilier funéraire retrouvé dans le tombeau de Massinissa.</b> Le mobilier funéraire est pratiquement riche et varié</p>		

<sup>313</sup> Bouchareb.A, *Cirta Ou Le Substratum Urbain De Constantine*, Op.Cit, p552

**II.4. Destination du mausolée :**

Plusieurs questions se posent à propos de ce monument funéraire : Pour qui a-t-il été élevé? Qui est l'hôte de ce monument. Dans la suite, les différentes hypothèses proposées par les historiens et les archéologues vont être exposées. Le mausolée du Khroub fait l'objet d'une vive controverse. Qui est l'hôte de ce monument ?

Pour Ch-A. Julien, les « *quelques cendres seulement qui sont peut-être, si l'on tient compte de l'époque, du site, de l'architecture et de la pratique de l'incinération, celles de Masinissa dont le tombeau aurait dominé sa capitale et rappelé à ses successeurs l'exemple du grand aguellid* »<sup>314</sup>. Pour G. Camps et F. Rakob : le tombeau est destiné plutôt à Micipsa, ils prennent comme référence la date de construction du monument. En effet, la date de sa construction supposée au II<sup>ème</sup> siècle av. J-Ch, a conduit à l'attribuer de facto à Massinissa (mort en 148 av. J-C)<sup>315</sup>. Lors de l'exposition « Die Numider » organisée par le musée de Bonn en 1979-1980, une seconde proposition a été émise suite à la correction de la date faite par l'équipe qui s'est chargée de l'étude et de la restauration du mobilier funéraire recueilli dans le caveau du mausolée. Cette rectification place son édification entre 130 et 110 av. J-C. S'appuyant sur cette correction, F.Rakob attribue le tombeau à Micipsa. Il y a lieu de constater que ces attributions se présentent comme des confirmations à des conceptions préétablies.

En effet, les auteurs de ces propositions s'inscrivent dans la version « officielle », à savoir, que Cirta a été la capitale des Rois numides. Par conséquent, ce mausolée ne peut qu'abriter la sépulture d'un roi numide, en l'occurrence Micipsa, dont la datation du mobilier funéraire correspond à son règne (148-118 av. J-C). Pourtant, G. Camps est formel concernant les armes trouvées dans le caveau : « *la lance, le bouclier ovale, le casque pointu, l'arc et surtout l'épée courte constituent une panoplie qui n'aurait pas étonnée à Carthage ou en Orient, mais qui se distingue, par tous ses composants de l'équipement habituel du Numide ou du Maure* »<sup>316</sup>. Ces mêmes armes figurent sur une stèle votive d'El Hofra, dédicacée à un chef « mishtar ». A. Berthier, sceptique, quant à l'identité de l'hôte du mausolée. Il l'attribue à un chef de guerre

<sup>314</sup> Julien Ch-A., *Histoire de l'Afrique du Nord*. Ed Payot. Paris.1961.T 1. p100, in Bouchareb.A, *Cirta Ou Le Substratum Urbain De Constantine*, Op.cit.p554

<sup>315</sup> Idem

<sup>316</sup> Camps G, *Massinissa ou les débuts de l'histoire*, Ed .Métiers et Arts graph, Alger, 1961, p263

punique et confirme la thèse d'E. Thepenier datant de 1916 affirmant qu'il « *se rapporterait à un chef punique sur lequel l'histoire est muette* »<sup>317</sup>.

La Soumâa est un mausolée royal. D'ailleurs, plusieurs hypothèses ont été avancées Il s'agit pour certains du tombeau d'un chef militaire punique, compte tenu de la ressemblance de l'armement découvert avec celui figuré sur les stèles d'El Hofra. D'après Gsell, ce monument remonterait au II<sup>ème</sup> siècle avant J.C., justifiant la date par le style de la poterie renfermée dans son caveau. CH. A. Julien a attribué ce monument au roi Massinissa. Mais, l'hypothèse la plus vraisemblable est celle qui a été émise Rakob qui attribue ce monument à Micipsa, grâce au mobilier funéraire qui date à la fin du II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C. En fait, cette date correspond à l'année où le fils de Massinissa(Micipsa) est mort. Ainsi, Racob a pu mettre en relation la trouvaille des deux corps et les circonstances de la succession de Micipsa avec le meurtre de son fils Hiempsal perpétré par Jugurtha, qui a eu lieu juste après la mort de Massinissa.

### **III. Environnement immédiat du mausolée :**

Totalement isolé, le mausolée est implanté dans une colline de 770 m d'altitude. Ce n'est qu'avec le projet du Village Numide programmé aux abords du monument qu'une voie a été aménagée. Le mausolée de Massinissa a été le générateur d'un projet, qui prend le nom du village numide. D'ailleurs, le mausolée se présente comme le point de base de ce projet. Selon l'architecte responsable du projet, le village numide vient répondre d'une manière particulière à nos attentes qui visent à valoriser le monument. Cette opération a pour but essentiel l'attribution d'une meilleure proposition de valorisation de ce site archéologique à travers la restauration de cet édifice qui est un important vestige de la ville et de son histoire.

D'autre part, l'état algérien a tenté de réhabiliter le personnage historique « Massinissa » en donnant son nom à la ville nouvelle créée près d'El Khroub. D'ailleurs, une clôture a été réalisée dans les années 90 par l'Agence Nationale d'Archéologie et de la Protection des sites et des monuments historiques, représentée au niveau local par la Circonscription Archéologique de Constantine. Avec la collaboration de la Wilaya de Constantine et la Daïra du Khroub, cette dernière a permis de débloquer une enveloppe de 1.200.000,00 DA pour l'opération.

---

<sup>317</sup> Thepenier E. *Réflexions et suppositions au sujet des découvertes faites à la Souma*. In RSAC. Vol 6. 5eme Série.1915. Constantine, 1916, p185-199

### **III.1.Présentation du projet village numide :**

Le village numide s'étend sur une surface de 70HA. Le démarrage des travaux pour le Village Numide a eu lieu durant l'année 2004. La zone d'étude devra abriter plusieurs fonctions telles que : la détente, la culture, le tourisme et l'animation des activités commerciales. Ainsi, le village s'organise autour du tombeau qui va constituer le noyau d'articulation de toute la zone projetée. Etant le centre du village, le monument est entouré d'une zone de protection composée de jardins de détente, de places publiques, etc. C'est une zone de protection qui s'étend sur un rayon de 200m.

Ce recul permet d'avoir une perception visuelle très intéressante tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Cette partie comporte des voies piétonnes dont l'aboutissement de l'itinéraire converge vers l'extérieur. L'accessibilité se fait à partir de la voie mécanique qui relie la ville nouvelle avec la ville de Constantine. Elle joue un très grand rôle dans la structure du village. Elle vient ceinturer l'ensemble de ce dernier permettant, ainsi, de desservir convenablement les différents espaces existants et permet aussi un accès facile au site.

Le village numide vient pour améliorer la situation existante, il a pour but de revitaliser et d'animer cette zone. Il est question de faire face à la négligence selon les explications présentées dans le rapport explicatif élaboré par l'architecte responsable du projet. Par ailleurs, le village numide constitue un champ d'expérimentation de techniques nouvelles de l'amélioration du cadre de vie culturelle tant sur le plan architectural que sur le plan archéologique et historique. Il s'agit de répondre aux exigences matérielles des visiteurs, mais aussi d'assurer l'épanouissement des facultés humaines, d'assurer le confort des visiteurs.

**-Objectifs et intentions du projet :** L'opération vise à créer un ensemble agréable et harmonieux par :

A- La reconquête de l'espace en faisant référence aux spécificités du site archéologique du point de vue :

- Identité de l'espace
  
- Structure du site
  
- Relation ville nouvelle laquelle et village numide

B -La sauvegarde du patrimoine archéologique par :

- la valorisation de l'espace.
- La restauration de l'existant.

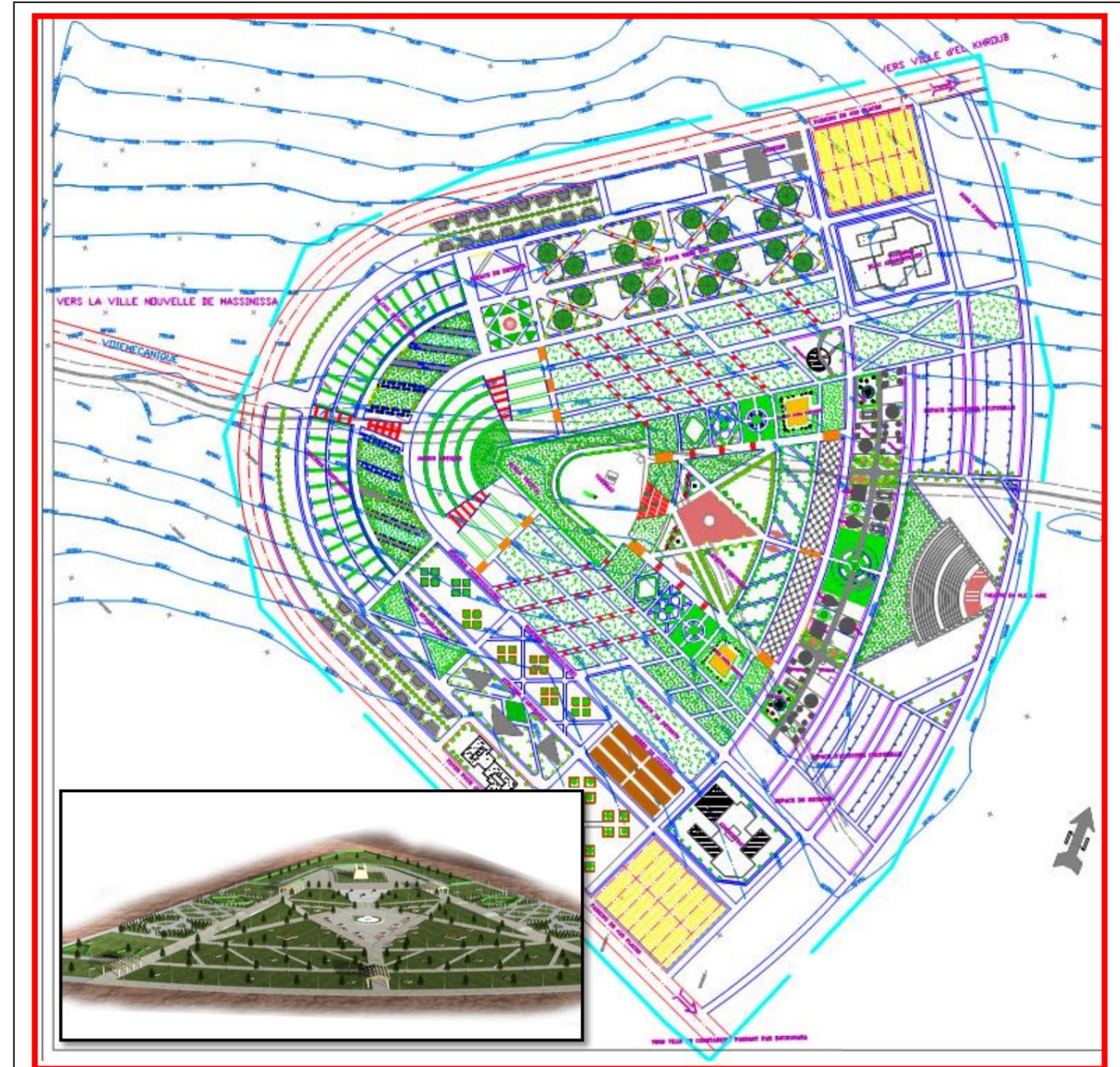
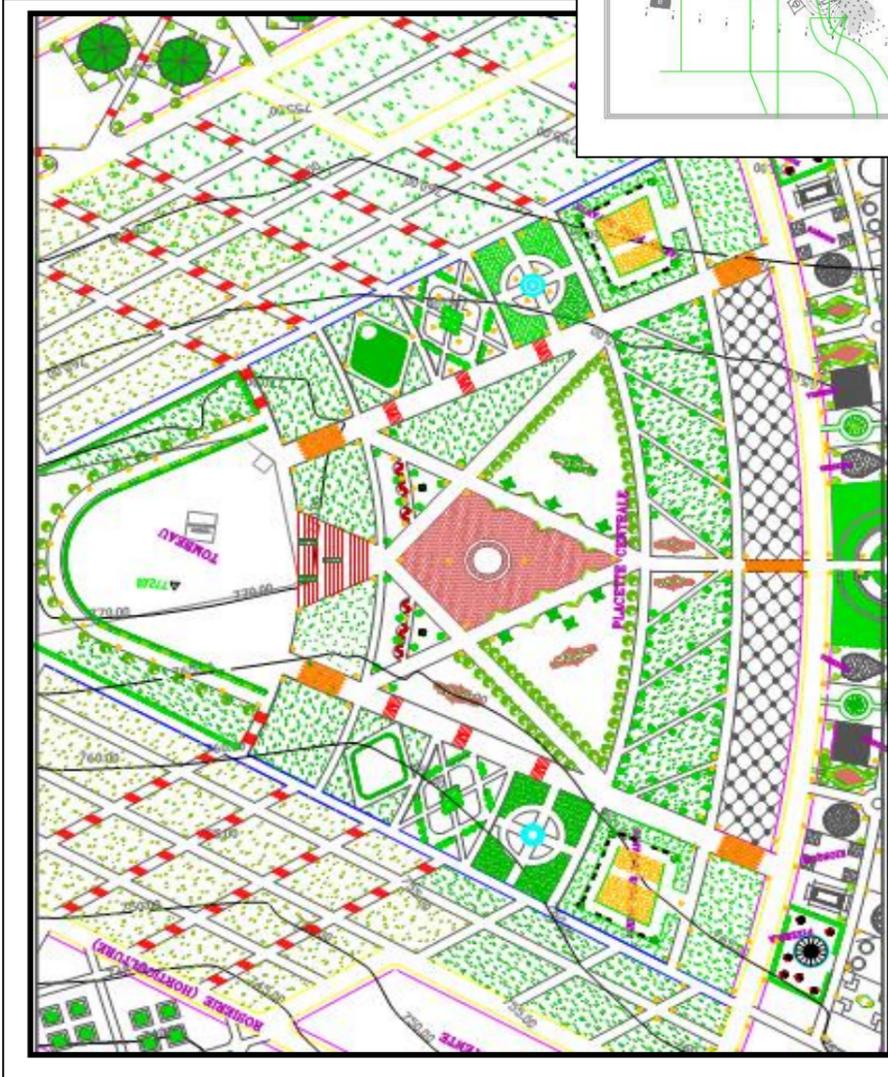
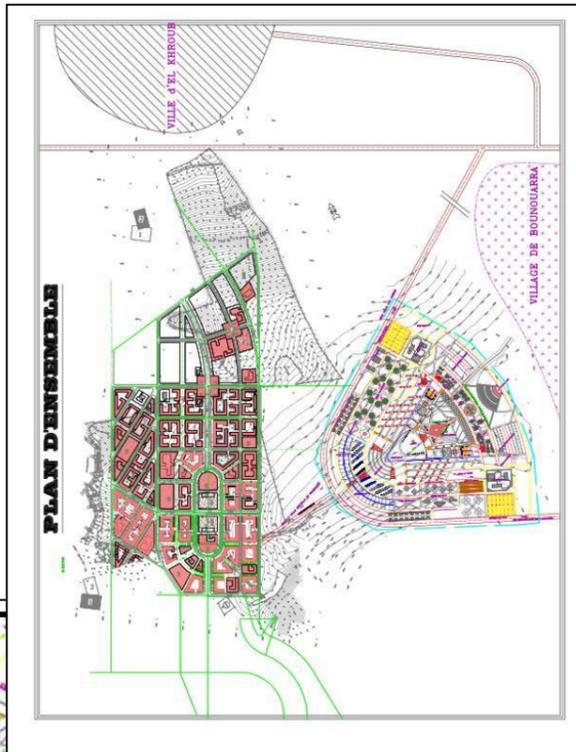
C- L'amélioration des conditions d'accueil la création d'un cadre de vie agréable par :

- L'instauration des espaces publics dynamiques pour toutes les catégories d'individus.
- L'association des fonctions culturelles et touristiques.
- La création d'un véritable village numide où seront agencées les différentes fonctions : culture, tourisme, détente et service.

### **III.2.Réalité du terrain et projet :**

Les documents graphiques du projet et la réalité du terrain sont bien différentes. Il existe une grande différence entre la théorie et la réalisation où beaucoup d'équipement et des espaces sont totalement absents. Selon le maître d'ouvrage le problème est dû au financement du projet où beaucoup d'éléments ont été modifiés ou supprimés carrément.

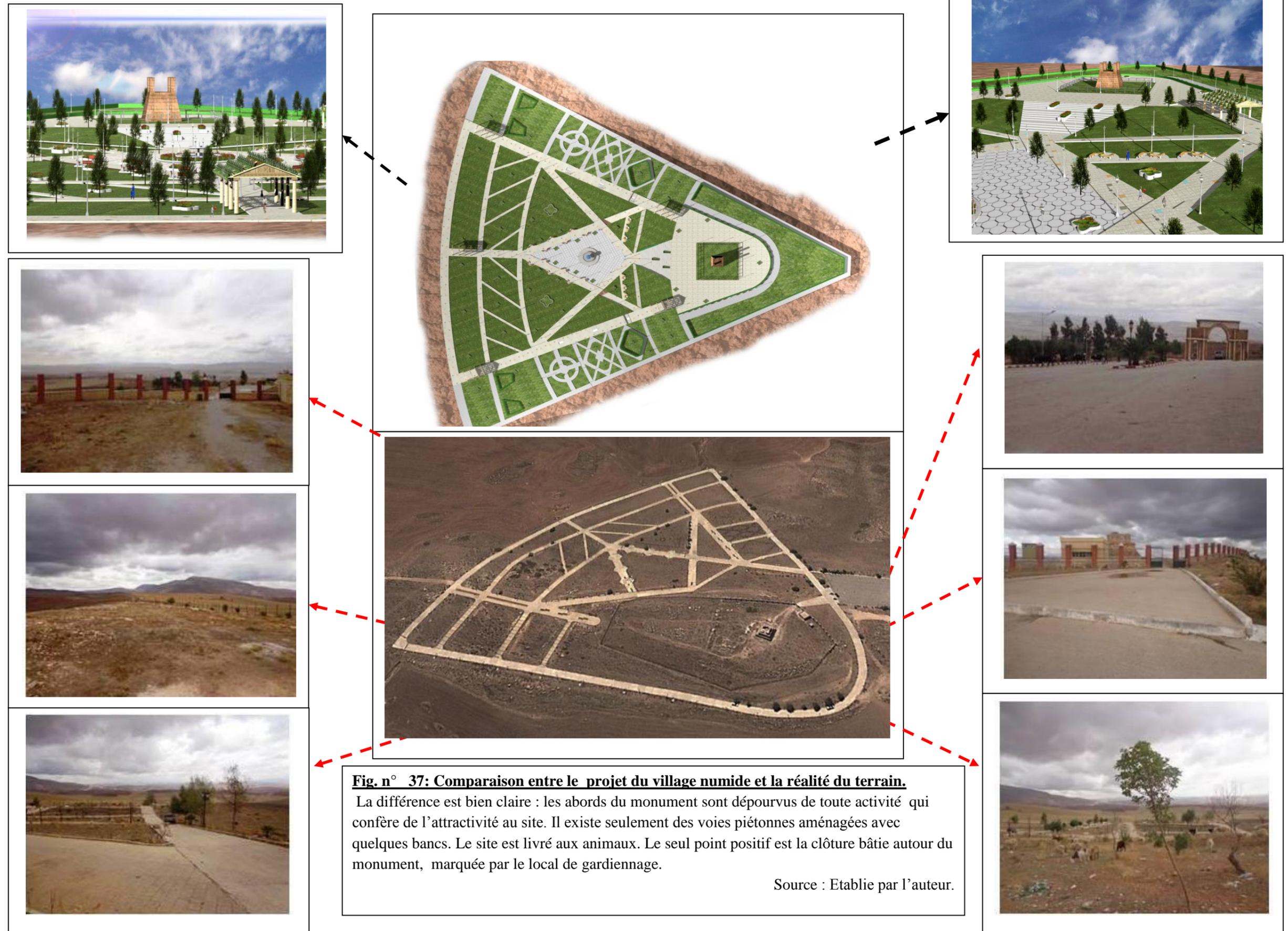
La partie centrale où se situe le tombeau a bénéficié d'une attention particulière. Conformément à la loi concernant les abords, une zone de protection de 200m, ceinturant le tombeau a été dégagée. Elle comporte des espaces verts et des escaliers monumentaux qui mènent directement vers le monument. Prenant en considération le champ visuel du visiteur pour assurer la visibilité du monument et l'orientation de l'utilisateur vers ce dernier.



**Fig. n° 36: Présentation du village numide avec un zoom sur la partie centrale où se trouve le tombeau.**

La partie centrale où se situe le tombeau a bénéficié d'une attention particulière. La vue sur le monument a été dégagée pour assurer sa visibilité

Source : Direction de l'Urbanisme et de la Construction, Projet « Village Numide » dans les abords du Tombeau. Année 2004 + traitement personnel



#### **IV. Domaine architectural :**

Héritage laissé par les numides, le mausolée porte l’empreinte de cette période. Il a été construit selon les caractéristiques architecturales de l’époque. Il est important justement de déterminer les spécificités du mausolée commençant par son relevé architectural.

##### **IV.1.Relevé architectural :**

Le relevé architectural constitue un outil efficace pour connaître un bâtiment. En effet, ce procédé permet la production de documents détaillés du mausolée nécessaires à la réalisation des opérations de préservation telles que : la rénovation, la réhabilitation... Il peut être appréhendé en commençant par un pré-diagnostic.

##### **IV.1.1.Pré-diagnostic :**

Le point clé de cette première étape est le pré-diagnostic. Cette étape implique une première approche globale du monument, de ses valeurs et de ses problèmes (qu'ils soient constructifs, d'habitabilité, etc.) grâce à une première inspection du bâtiment. Cette première visite se base sur l’observation minutieuse du tombeau. Il s’agit, en fait, du premier contact visuel qui est important et révélateur à plus d’un titre. Cette première visite a suscité une sensation d’ouverture vue l’altitude du tombeau à 770 m d’altitude, qui domine la ville d’el khroub et la nouvelle ville de Massinissa. Cette étape du processus a consisté en une séance de prise de photos du site considérée nécessaire pour mener des investigations profondes et pour parvenir à une profonde connaissance de l'objet d'étude.

##### **IV.1.2.Relevé :**

Le relevé n’est pas uniquement une opération de mesurage correcte d’un bâtiment accompagnée de sa représentation graphique. Cette dernière doit être accompagnée d’une opération qui doit relever et cerner toute la problématique du bâti pour mieux la comprendre et l’analyser. Ainsi, il a permis d’effectuer une lecture architecturale afin de relever les désordres. Les relevés consistent à produire un support documentaire sous forme de dessins de l’œuvre architecturale existante afin de comprendre sa composition, ses dimensions, ses proportions et son tracé géométrique, son mode de construction, son développement historique et sa valeur esthétique et fonctionnelle. Le dessin de ce relevé doit être capable de transmettre des

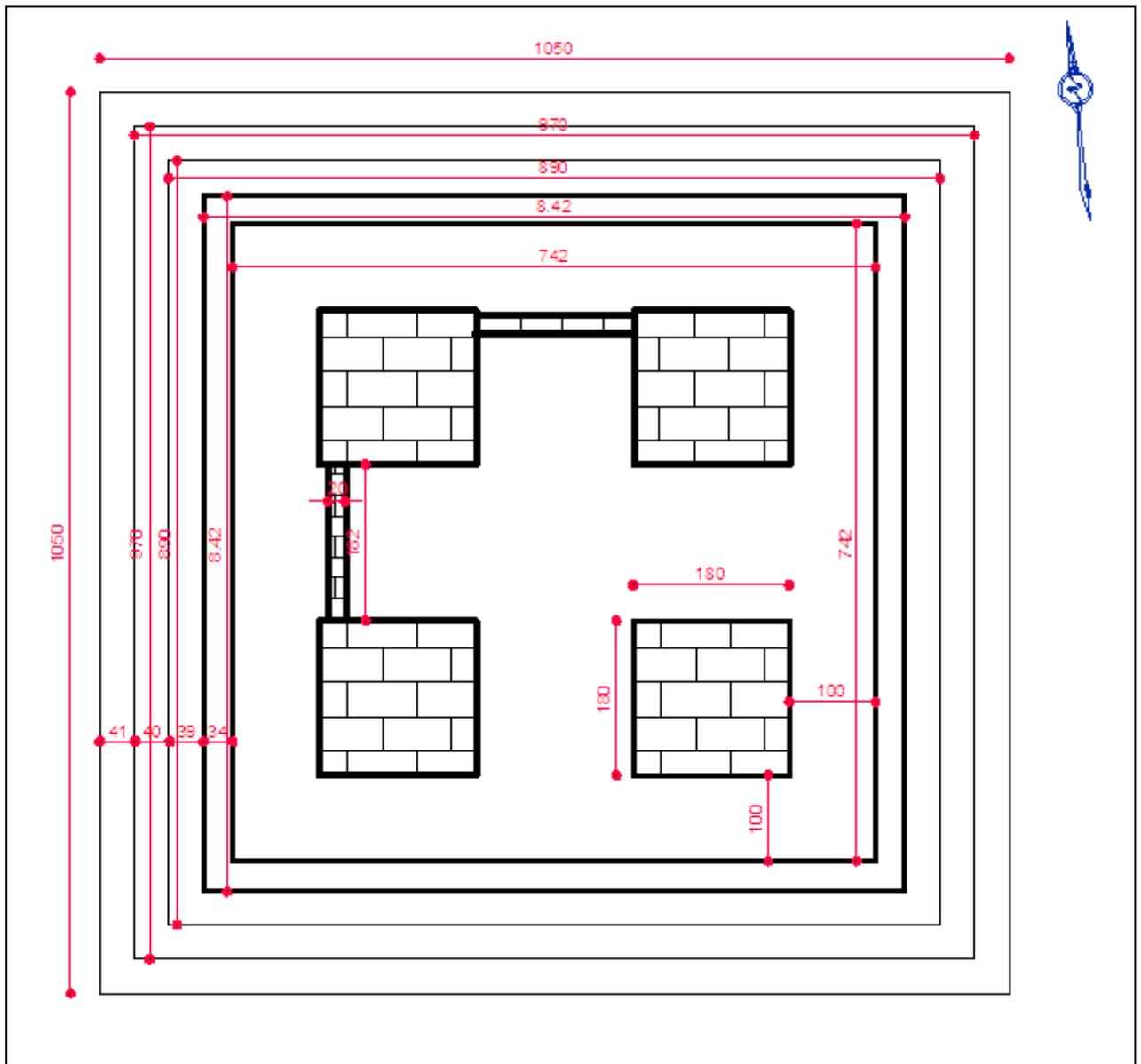
informations fiables claires, précises avec des légendes d'explication et des notes d'observation possibles.

#### **IV.1.3.Principes du relevé :**

Dans cette démarche du relevé, les mesures sont réalisées à partir des travaux des fouilles effectués lors de la reconstruction du mausolée menée par l'administration coloniale. Il s'agit, éventuellement, d'actualiser les données héritées de la période coloniale. Une vérification sur le terrain s'est avérée indispensable.

Comme le monument est un volume compact et monobloc avec des assises superposées, ces dernières sont considérées comme des plateaux superposés, l'un sur l'autre dont le centre et le point d'intersection des deux diagonales du carré. Ainsi, les mesures sont prises de chaque côté du carré. Les parties enfouies au-dessous du sol sont inaccessibles, donc le relevé ne concerne que les parties visibles du monument. Cette partie a été bien détaillée dans les travaux de fouilles effectuées durant l'époque coloniale. Parallèlement, vue la dégradation avancée de certaines parties du monument comme la corniche, le relevé photographique a été nécessaire afin de compléter cette opération. Il nous a permis d'affiner le relevé général et d'identifier et d'étudier les éléments architectoniques.

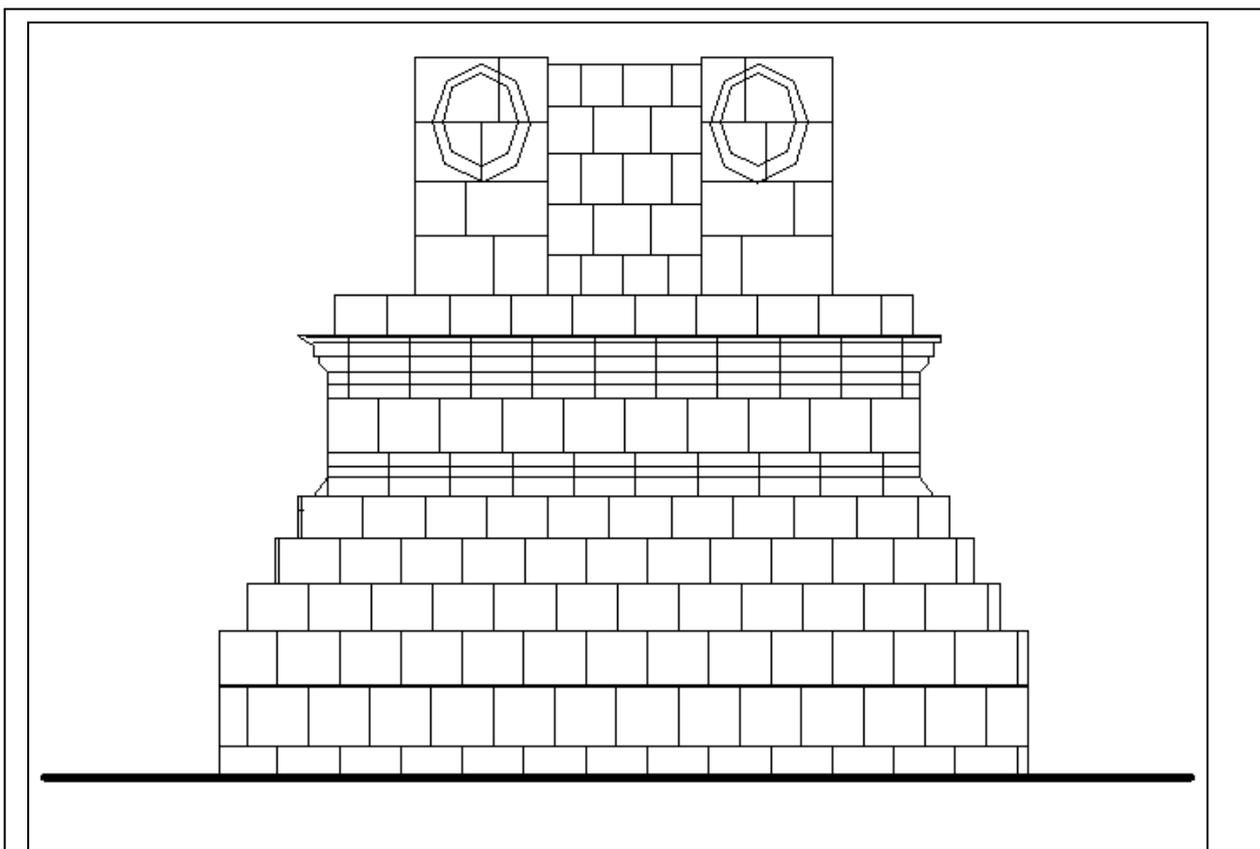
Afin de comprendre le bâtiment dans toute sa consistance architecturale plusieurs relevés d'état existant ont été effectués pour comprendre l'œuvre architecturale. Il permet la connaissance des valeurs architecturales du bâtiment (l'intégration dans le site, la configuration spatiale, la structure singulière, les types d'ornementation, etc.), les matériaux utilisés, les techniques constructives mises en œuvre, les lésions qui l'affectent. Ce procédé aide à retrouver les phases de construction que le bâtiment a connu avec les traces de reprise et de transformation.



**Fig. n° 38: Plan du mausolée de Massinissa (soumaa d'El Khroub). Eche : 1/100**

Avec un plan carré, le monument est surmonté d'un volume compact et monobloc .Les assises de pierres sont superposées.

Source : Etablie par l'auteur.



**Fig. n° 39: Façade Nord-Est du mausolée de Massinissa ( soumaa d'El Khroub) . Eche : 1/100.**

La façade du monument a été modifiée après les travaux de restauration. D'ailleurs, les rajouts témoignent des modifications qu'il a subi.

Source : Etablie par l'auteur.

#### **IV.2.Description du mausolée : Description architecturale**

Plusieurs études révèlent deux grands types de constructions funéraires du Maghreb antique : le premier type se présente sous forme de tumulus, reprenant la même physionomie des anciens bazinas, confirmant ainsi le maintien des traditions numides depuis la préhistoire. Les exemples du Médracen, du mausolée Maurétanie ainsi que les djedars, sont des indices de la persistance de cette tradition. Le second révèle une certaine ouverture culturelle vers le monde méditerranéen. Les mausolées numides sur plan carré de Dougga, de Makthar et du khroub, constituent des témoins issus des influences gréco-orientales introduites par Carthage et de la tradition numide. Ils ont, longtemps, servi de modèles architecturaux durant cette période. La

description du mausolée va s'appuyer bien sûr les travaux anciens effectués par M. Bonnell<sup>318</sup> en tant que travail de première main qui a eu le mérite de fouiller ce monument et de produire des documents intéressants à plus d'un titre et sur le travail qui a été fait par A. Bouchareb<sup>319</sup> dans sa thèse de doctorat.

#### **IV.2.1. Caveau funéraire :**

La construction de la Soumâa a été réalisée au-dessus de la chambre funéraire, qui est restée inviolée jusqu'en 1915. Les travaux effectués sur le Tombeau par les architectes Français Bonnell et Ballu ont mis à jour un caveau contenant un matériel funéraire spécifique. Ils ont découvert que ce monument abrite la sépulture d'un grand souverain et guerrier amazigh mettant en exergue les pratiques funéraires berbères de l'époque numide qui sont plus au moins décodées aujourd'hui. Le caveau funéraire se trouve à 1.50 m en contrebas du sol naturel, sous l'assiette ou la première assise des fondations, noyée dans le massif au milieu d'une assise en pierre qui constitue le soubassement du mausolée. Il est orienté du nord-est au sud-ouest, sans aucune communication avec l'extérieur. D'une forme rectangulaire de 2 m sur 1 m, et d'une profondeur de 1.12 m, le caveau est couvert par une toiture voûtée, constituée de pièces formant : clés et claveaux dont la longueur est de l'ordre de 1.15 à 1.27 m<sup>320</sup>, et 0m40 d'épaisseur. Ils sont encadrés de pierres de taille disposées verticalement. Le fond n'est dallé que sur l'angle nord-ouest; le caveau est formé de deux compartiments superposés, séparés par des dalles sus indiquées (le premier limité par l'intrados de la voûte en haut et la dalle de séparation, le second juste au-dessous est limité en bas par le sol).

#### **IV.2.2. Soubassement :**

Le soubassement est constitué de deux parties : une assise de 0.50 m à 0.40 m d'épaisseur, en pierres brutes qui sont à la base et au contact du sol. Cette assise porte la deuxième partie du soubassement de forme carrée d'une grande dimension par rapport à la première, dont la dimension de chaque côté, est de 10.50 m, avec une hauteur de 2.80 m. Cette partie du soubassement est constituée de 5 assises de pierres de taille à parement et à joints dressés dont les dimensions varient de 0.80 m à 2.00 m de longueur. A son tour, elle se compose

<sup>318</sup> Bonnell .M, *Monument gréco-punique de la Souma (près de Constantine)*, Op.cit, p167-186

<sup>319</sup> Bouchareb. A, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine* , Op.cit, p550- 572

<sup>320</sup> Idem

de deux parties dont la première est constituée de deux assises se trouvant au-dessus du niveau du sol. Au-dessus de ces dernières, sont posées les trois dernières assises du soubassement. Elles se présentent sous forme de gradins de hauteur de 0.50m chacune avec un reculement de 0.40 m par rapport au soubassement de la base, ces assises reçoivent un piédestal.

**IV.2.3.Piédestal:** Ce piédestal comprend une base de forme carrée de 8.40 m de côté. Ce piédestal se compose de plusieurs parties ou couches (allant de bas en haut) :

1. Deux assises dont la deuxième est moulurée (une base plate surmontée d'une partie moulurée) la totalité est de 1 m de hauteur.
2. un dé à parement droit haut de 0.65m.
3. une corniche égyptienne jouant le rôle de larmier droit.

**IV.2.4.Etage du mausolée:**

Une dalle, fait office de plinthe et repose sur le piédestal de forme carrée de 7.42 m de côté portant aux angles des restes d'un mur de 1.75 m de long et de 3.20 m de haut. Ces murs portent sur leurs faces extérieures des boucliers ronds gravés en relief, de 1.25 m de diamètre et une saillie de 0.10 m. Seuls ces composants ont résisté aux aléas du temps et appartiennent à la structure physique du monument ou bien de la ruine. En effet, d'après le témoignage de M Bonnell, il existe des débris retrouvés au voisinage immédiat du mausolée parmi lesquels figurent plusieurs pièces architecturales. Plusieurs scénarii ont été envisagés par des historiens et des archéologues sur l'état initial ou bien originel du monument. Parmi ces chercheurs, certains sont convaincus de l'existence d'étages supérieurs.

- Les fûts des colonnes de style dorique non cannelés de 0.62 m de diamètre, formés d'assises de 0.60 m à 1.00 m de haut « *qui suivant les proportions devaient avoir, y compris le chapiteau, 4 m de hauteur* »<sup>321</sup>.

- Des caissons, probablement appartenant au plafond, aux « *dalles, ..., portant moulures figurant des panneaux* »<sup>322</sup>.

- Une façade en fronton, confirmée par la présence de débris d'architrave, de frise et corniche rampante.

<sup>321</sup> Bonnell.M, *Monument gréco-punique de la Souma (près de Constantine)*, Op.cit, p172

<sup>322</sup> Idem



**Fig. n° 40: Décomposition du mausolée.**

Le mausolée se présente sous deux formes : La première forme se présente se forme d'éléments bâtis encore debout

La deuxième est constituée de composants se trouvant au pied du monument, qui ont résisté aux aléas du temps mais ils appartiennent à la structure physique du monument.

Source : auteur 2013

### **IV.3.Lecture architecturale et stylistique du monument :**

La soumaa d'El Khroub ou le mausolée de Massinissa représente « ... *une des œuvres de l'architecture royale numide* », comme le qualifie Rakob<sup>323</sup>. D'ailleurs, la construction du mausolée est d'inspiration gréco-punique. Son architecture constitue une preuve indéniable de son appartenance au répertoire architectural méditerranéen. En effet, sa composition et sa morphologie lui confèrent des similitudes avec les mausolées méditerranéens de l'époque comme celui d'Halicarnasse, et celui de Cyrus. Cet édifice est de style mixte gréco-punique qui a régné pendant les derniers temps de l'indépendance de Carthage mêlé au style local. Le mausolée de Massinissa constitue l'expression d'un stade d'évolution avancé des rites et d'un savoir-faire funéraires tout en gardant un lien de « parenté » avec le type initial ou l'archétype « africain »<sup>324</sup>.

Selon S Gsell , le monument du Khroub se rattache à une longue série de mausolées à étages, construits, depuis le IV<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ jusque sous le Bas Empire, en Asie Mineure, en Syrie, en Sicile, en Gaule, en Afrique. Il ne nous paraît pas appartenir à la période romaine, les moulures ont une fermeté d'exécution, une sobriété de profil qui ne se retrouvent plus dans les premiers siècles de notre ère. Les chapiteaux doriques sont d'un style purement grec, qui n'existe pas dans les édifices romains de l'Afrique du Nord. L'emploi de la gorge égyptienne, qui a été adoptée par les Phéniciens, indique qu'il s'agit d'une époque où les influences carthaginoises ont régné sur Cirta. Ce mélange de motifs puniques et de motifs grecs, donne un grand intérêt à la Souma du Khroub, qui mérite d'être placée et considérée par l'histoire de l'art, à côté du célèbre mausolée de Dougga. L'un et l'autre ont dû être élevés par des architectes nés à Carthage ou instruits à l'école des maîtres carthaginois<sup>325</sup>.

Le cas de la Soumâa reste unique en son genre, par la richesse de son mobilier funéraire intact et la forme de sa chambre funéraire qui évoque un caveau destiné à une inhumation, alors qu'elle a reçu des restes incinérés et par les techniques de construction utilisées. Tous les mausolées qui se trouvent sur le territoire national ont des formes de base circulaires sauf celui de Massinissa. Le mausolée atteste, aussi, de l'évolution du pouvoir royal depuis le II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C, tentant de se rapprocher des illustres modèles gréco-puniques. Son architecture et sa décoration confirme l'entrée des royaumes numides au sein de la culture méditerranéenne.

<sup>323</sup> Rakob .F, *Numidische Königsarchitektur in nordafrika*.In Die Numider.Rheinland.Verlag.GmbH.Koln.Bonn, p160

<sup>324</sup> Bouchareb. A, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine* , Op.cit, p571

<sup>325</sup> Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Op.cit, p 65

D'ailleurs, les mausolées numides construits sur un plan carré de Dougga, Makthar et du Khroub relèvent de conceptions plus helléniques que phéniciennes. Comme l'a remarqué G. Camps, la proximité du mausolée de Soumâa de Cirta révèle l'évolution importante qu'a connue le royaume Massyle au cours du II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C. Ainsi, la construction de ce mausolée au II<sup>ème</sup> siècle avant J.C., répond à une logique urbaine, faisant référence à la royauté de la ville de Cirta. Le royaume a été le point de rencontre des influences gréco-orientales, introduites par Carthage, et de la tradition numide<sup>326</sup>.

#### **IV.4. Forme originelle du monument: Etude des restitutions proposées**

Comme déjà mentionné auparavant, le mausolée a fait l'objet d'étude sous forme de travaux de restitution. Une étude a été élaborée par E. Ravoisié, en 1850 sous forme de gravure, la seconde a été l'œuvre de F. Rakob, rendue sous forme graphique accompagnée d'une maquette en 1979 à l'occasion de l'exposition « Die Numider »<sup>327</sup> (les deux propositions sont présentées ci-dessous).

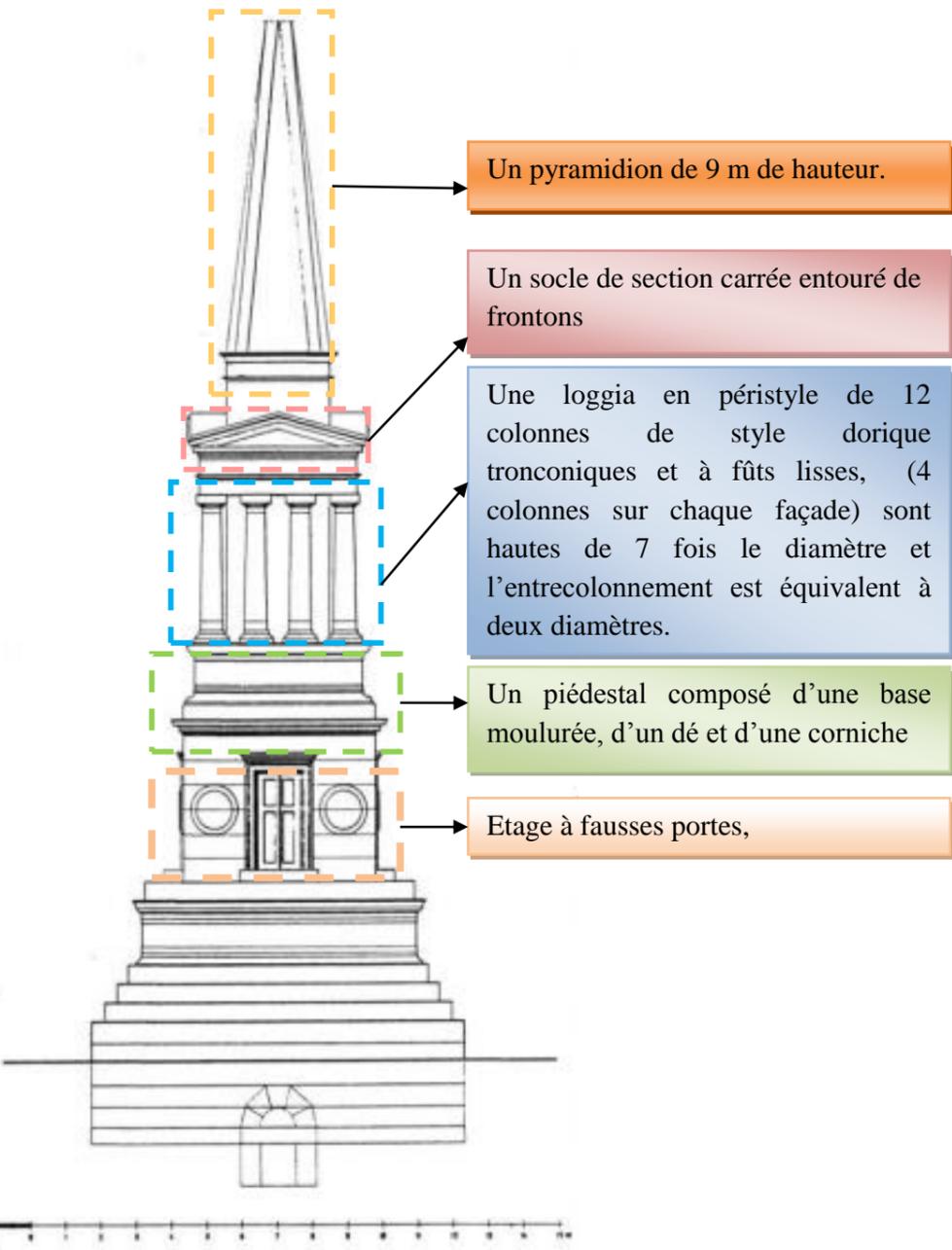
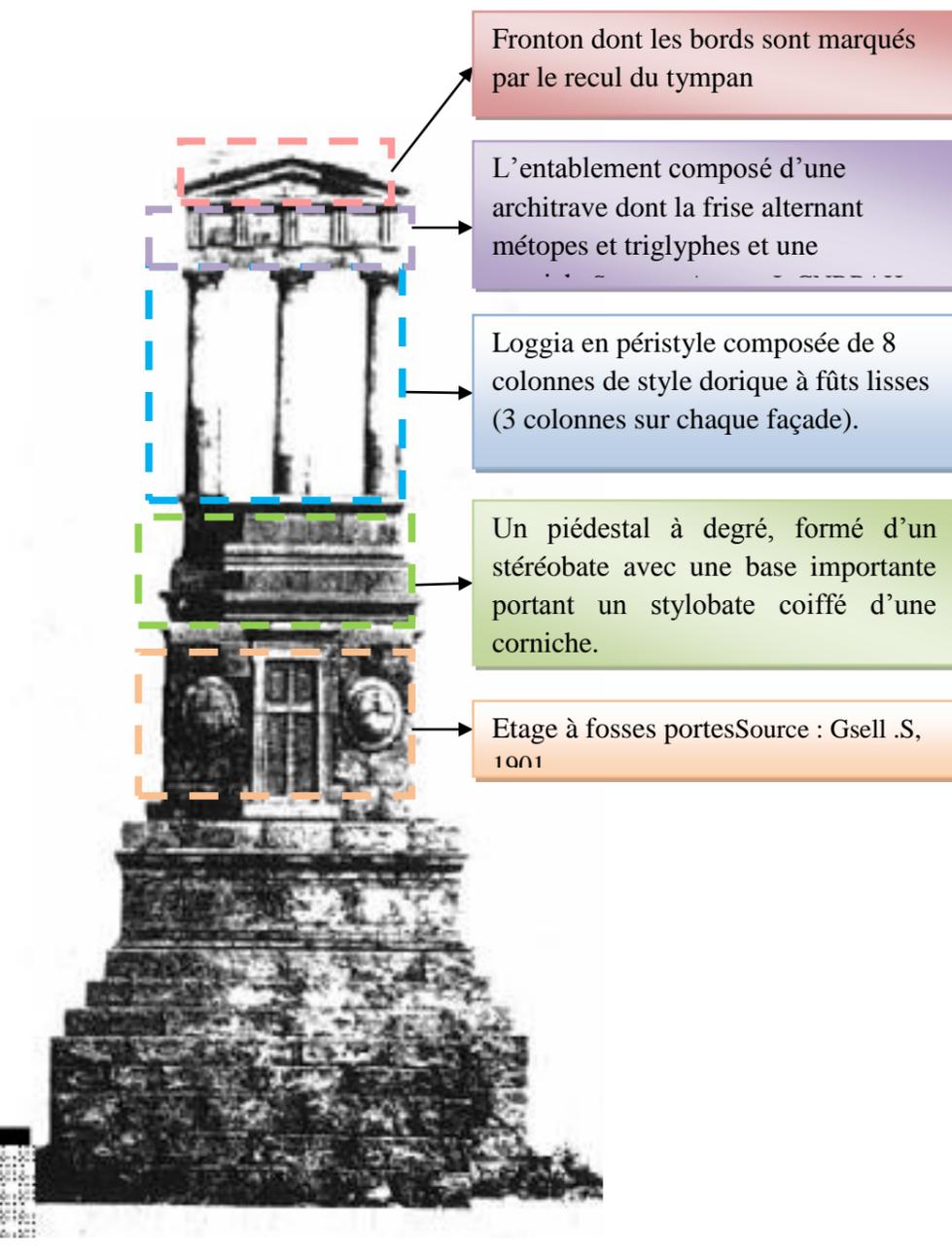
Gsell s, a essayé de décrire le mausolée dans son état originel selon les débris qui sont entassés autour du soubassement, surtout au nord du monument. Cependant, comme il n'y a pas de voussoirs parmi les débris qui gisent sur le sol, il est plus vraisemblable que ces massifs aient limités une chambre et encadrés quatre fausses portes. L'existence d'une corniche, d'un type dérivé de la gorge égyptienne, paraît avoir couronné l'étage aux boucliers. Au-dessus, il devait exister une loggia, bordée par huit colonnes doriques à fût non cannelé, confirmant ainsi la proposition Ravoisié. Ce portique a abrité peut-être une ou plusieurs statues.

La disposition du sommet de l'édifice est très incertaine. Un morceau de corniche rampante indique qu'il y avait des frontons. La hauteur totale devait être de 16 à 18 mètres. La salle funéraire a été érigée à l'étage où sont sculptés les boucliers: il n'y a là qu'un vide destiné à décharger les parties inférieures : un aménagement semblable existe dans le grand mausolée gréco-punique de Dougga. Lors des travaux des fouilles entrepris au niveau de la Soumaa, en 1861, par la Société archéologique de Constantine, le caveau n'a été que partiellement dégagé. Ceci laisse penser que l'entrée se fait à partir de l'étage<sup>328</sup>.

<sup>326</sup> <http://www.el-mouradia.dz/francais/algerie/histoire/Soumaa.htm>

<sup>327</sup> Bouchareb. A, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine*, Op.cit, p555

<sup>328</sup> Gsell .S, *les monuments antiques de l'Algérie*, Op.cit, p 63-64

 <p>Un pyramidion de 9 m de hauteur.</p> <p>Un socle de section carrée entouré de frontons</p> <p>Une loggia en péristyle de 12 colonnes de style dorique tronconiques et à fûts lisses, (4 colonnes sur chaque façade) sont hautes de 7 fois le diamètre et l'entrecolonnement est équivalent à deux diamètres.</p> <p>Un piédestal composé d'une base moulurée, d'un dé et d'une corniche</p> <p>Etage à fausses portes,</p>	<p><b>Restitution de Ravoisié :</b></p> <p>La restitution de Ravoisié commence à partir de l'étage où il a proposé une loggia en péristyle reposant sur un piédestal à degré et portant un entablement composé d'une architrave. L'ensemble est coiffé d'un fronton. Selon la vision de Ravoisié, la loggia comprend une statue, cette hypothèse est bien claire dans sa reconstitution où il a réduit le nombre de colonnes sur le péristyle mis en valeur par un entrecolonnement important pour rendre bien visible la statue.</p> <p><b>Restitution de F.Rakob :</b></p> <p>A son tour, F. Rakob fait une proposition où l'étage comporte de fausses portes, un piédestal, supportant une loggia en péristyle. L'innovation apportée par Rakob, concerne la partie sommitale du mausolée. En effet, cette architecte propose un socle de section carrée, entouré de frontons et supportant un pyramidion de 9 m de hauteur en supposant que le sommet se terminerait par statue. En comparant les deux propositions, il existe beaucoup de similitudes, seulement le nombre de colonnes de la loggia et le pyramidion sont totalement absents dans la proposition de Ravoisié</p>	 <p>Fronton dont les bords sont marqués par le recul du tympan</p> <p>L'entablement composé d'une architrave dont la frise alternant métopes et triglyphes et une</p> <p>Loggia en péristyle composée de 8 colonnes de style dorique à fûts lisses (3 colonnes sur chaque façade).</p> <p>Un piédestal à degré, formé d'un stéréobate avec une base importante portant un stylobate coiffé d'une corniche.</p> <p>Etage à fosses portes</p> <p>Source : Gsell .S, 1929</p>
<p><b>Restitution de F.Rakob</b> (1979) est plutôt une évocation, où la hauteur du pyramidion est beaucoup plus exagérée en comparaison avec celle de <u>Ravoisié</u>.</p>	<p><b>Restitution de Ravoisié</b> (1850) est une anastylose, consistant à s'appuyer sur les vestiges pour « rétablir » le modèle. La restitution de Ravoisié est soutenue par la proposition de Gsell S (1929).</p>	

**Fig. n° 41: Présentation des restitutions de la soumaa d'El Khroub.**  
 Le mausolée a fait l'objet de deux études sous forme de travaux de restitution. Une étude a été élaborée par E. Ravoisié, en 1850, la seconde a été l'œuvre de F.Rakob en 1979.  
 Source : Etablie par l'auteur.

## **V. Analyse des pathologies et identification de leurs causes :**

Aujourd'hui, le mausolée connaît un état de dégradation avancée. D'ailleurs, il a été classé parmi les 100 sites les plus en danger de la planète. Ce classement a été établi par *World Monument Fund* <sup>329</sup>, dont l'objectif est d'alerter la communauté internationale notamment nationale sur les risques engendrés par la perte d'un tel monument. Il a traversé tant bien que mal les siècles tout en résistant aux aléas du temps, aux actes de vandalisme, à l'ignorance et à l'inconscience de l'homme. En effet, l'usure du temps et les actions humaines conscientes ou inconscientes l'ont affaibli dans sa structure et ont altéré sa valeur culturelle.

Lors des visites au monument et d'après des observations visuelles des désordres, de leur emplacement, de leur nature et de leur dimension, l'état de conservation de l'édifice peut être estimé. Cette estimation est l'étape du diagnostic. Cette étape consiste à faire une étude approfondie des pathologies, de leur cause avec un travail de synthèse et de réflexion critique, qui est fondé sur la lecture, ayant été réalisée au cours de l'étape antérieure. Le but du diagnostic est de compiler les informations relatives au monument, et évaluer l'état de conservation de ce dernier.

### **V.1.Facteurs naturels de dégradation :**

Le rôle que joue la nature dans le processus de dégradation du tombeau de Massinissa est très diversifié. Il s'agit de la conjugaison des trois agents : le climat, les êtres vivants (sauf les êtres humains) et les désastres naturels (selon l'état de ruine du monument, les historiens disent qu'un tremblement de terre a été à l'origine de l'effondrement de la partie supérieure du tombeau)

#### **- Dégradation de la pierre :**

La pierre est le matériau avec laquelle le tombeau a été construit au II<sup>ème</sup> siècle avant J.C. Résistante au temps et aux aléas de la nature, la pierre est le matériau de construction le plus fréquemment utilisé jusqu'à une époque récente. Symbole de pérennité et de noblesse, elle a subi, cependant, au fil du temps des altérations diverses. La dégradation est visible sur les surfaces de la pierre ainsi que sur les joints existant entre les pierres.

---

<sup>329</sup> Organisation non gouvernementale, à but non lucratif une fondation mondiale spécialisée dans la préservation des sites mondiaux

L'eau peut être considérée comme le principal agent de dégradation de la pierre. Les cheminements de l'eau sont multiples : elle s'infiltré dans les maçonneries où toutes les surfaces sont exposées aux pluies et aux ruissellements. Elle migre par capillarité depuis le sol, elle se condense sur les murs. La forme dégradée du monument favorise la stagnation d'eau dans les gradins. L'eau érode la pierre, crée des vides de dissolution, elle favorise l'implantation des colonies biologiques. Elle diminue sa résistance mécanique et génère des fractures en gelant.

Les altérations biologiques résultent de l'activité des nombreux organismes et micro-organismes vivants dans l'environnement et à la surface des pierres. Comme les algues et les lichens sont présents sur les surfaces du tombeau, ils produisent des acides organiques, ils s'accrochent solidement à la pierre et lui confèrent une coloration variable : verte, noir ou rouge. Ils pénètrent dans les vides et les joints inter granulaires de la pierre qu'ils élargissent, entraînant à long terme une désagrégation granulaire superficielle.

### **V.2.Facteurs anthropiques :**

Les dégradations naturelles se sont accentuées par les actions humaines volontaires ou involontaires. Le site du tombeau est dans un état déplorable vu le délaissement des autorités locales. Cet endroit est devenu un lieu de délinquance, provoquant la dégradation physique du monument et du site ainsi que sa valeur sociale de ce trésor identitaire. La dégradation du tombeau liée aux actions de l'homme sont diverses : allant du vandalisme, de l'indifférence jusqu'à la négligence des autorités ainsi que celles du citoyen. D'un côté le village numide qui a été érigé aux abords du monument, ne fait qu'accroître son état de dégradation. En plus, il n'apporte aucune vie au monument. Selon les témoignages, seules les deux premières après l'inauguration du projet, ce dernier a participé dans l'animation du site puis il est retombé dans l'anonymat. Il faut, aussi, noter que durant l'aménagement du village numide, une opération dite « opération de restauration » du monument a eu lieu qui a modifié l'aspect architectural du monument affectant son authenticité.



**Photo n° 44**



**Photo n° 45**



**Photo n° 46**



**Photo n° 47**



**Photo n° 48**



**Photo n° 49**

**Photo de 44 à 49: Diverses formes de dégradation de la pierre**

La dégradation est visible dans les surfaces de la pierre ainsi que dans les jointures entre les pierres.

Source : auteur 2013



**Photo n° 50: Les différentes formes de négligence.**

La négligence des autorités : le site est livré aux animaux et il est devenu un dépotoir pour les visiteurs.



**Photo n° 51: Acte de vandalisme.**

La curiosité des visiteurs pousse ces derniers à faire des trous dans la partie supérieure du monument afin de voir ce qu'il y a dedans.



**Photo n° 52: Les graffitis et les gravures sur le mausolée**

Les visiteurs détruisent l'image du monument en gravant leurs noms ou en faisant des inscriptions.

Source : auteur 2013

## **VI. Authenticité du monument:**

La restauration constitue une opération qui permet la conservation et la protection du vieux bâti. C'est une opération directe et volontaire sur l'œuvre pour remédier aux problèmes causés par le temps sur le bâti. Elle permet de présenter et parfaire sa lecture et sa perception. Il s'agit de prolonger la vie d'une œuvre qui risque de mourir. Lors d'une intervention, l'œuvre risque de perdre ce qui lui donne sa valeur, son intégrité esthétique et historique. Toute intervention abusive et désastreuse peut altérer son authenticité et son intégrité. De plus, le fait d'opérer sur l'œuvre bâtie implique sa modification, ce qui soulève le problème de l'authenticité.

Lors d'une intervention, l'œuvre risque de perdre ce qui lui donne sa valeur, son intégrité esthétique et historique. Pour parer à ce risque, des principes de restauration ont été élaborés au niveau de la théorie puis au niveau des chartes internationales pour guider les restaurateurs dans leur démarche. Mais, le restaurateur reste le seul responsable qui fixe les limites de la matière sur laquelle il travaille. A chaque œuvre correspondent des principes de prévention, de conservation, de protection et de «résurrection ». La restauration permet cette résurrection et parfois bien plus. Bien que la recherche et les techniques ont formidablement évolué, le geste délicat et la main de l'homme sur l'œuvre d'art reste toujours ce plus émanant de l'intelligence humaine afin de sauver à travers cette intervention l'héritage des œuvres anciennes qui ont traversé le temps tant bien que mal.

Sur le plan doctrinal, cette prise de conscience s'est manifestée par la promulgation à l'échelle internationale d'abord de la Charte d'Athènes en 1930 et puis de la Charte de Venise. Cette dernière a défini en 1964 les principes de base à respecter lors des travaux de conservation et de restauration des monuments et des sites, complétés par des recommandations lors de la Conférence générale de l'UNESCO en 1976 à Varsovie- Nairobi. Mais, la charte la plus complète et la plus récente est la Charte de Cracovie de 2000. Cette Charte reprend un certain nombre de points déjà mentionnés, mais plus détaillés. Son mérite reste celui de mettre en place un cadre conceptuel important, notamment avec la définition du «projet de restauration ». Ainsi, selon cette charte, la restauration est un projet basé sur les principes d'une intervention minimum, qui garantit l'authenticité, l'intégrité et l'identité de l'œuvre ancienne.

La restauration doit se faire après un diagnostic préliminaire et des études spécifiques au cas sans oublier de faire intervenir des équipes pluridisciplinaires. La négligence de l'un de ces paramètres peut causer des résultats néfastes sur le monument et sur son intégrité. Le travail du

restaurateur doit demeurer réversible car toute intervention peut être remise en cause à tout moment puisqu'elle est inévitablement l'expression d'une technique, d'un goût, d'un style, d'une époque ou d'une culture donnés.

En Algérie, la restauration et le métier de restaurateur des monuments sont de nouveaux concepts qui ne trouvent pas écho auprès des autorités en tant que exécuteurs. Par conséquent, plusieurs restaurations ont été qualifiées de non réussies et abusives. Le tombeau de Massinissa présente l'exemple parfait de cette polémique, qui a connu une intervention abusive et désastreuse altérant son authenticité et son intégrité. Aujourd'hui, la situation est grave vu les conséquences des restaurations abusives sur certaines œuvres.

Le cas du tombeau de Massinissa présente à priori les caractéristiques typiques d'une restauration ratée. Dans le cadre du projet « Village Numide » aux alentours du monument, ce dernier devait connaître des opérations de rénovation et de restauration comme indiquées par la Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la Wilaya de Constantine conformément à l'autorisation du programme alloué à cet effet. D'ailleurs, la charge du suivi de ces opérations a été attribuée à l'Agence Nationale d'Archéologie. Le coup d'envoi des travaux de restauration du monument a été lancé le 1<sup>er</sup> avril 2006 par le Wali de Constantine suite aux décisions prises par le premier Magistrat du pays pour la livraison du chantier à l'occasion du 16 avril 2006 (Youm El Ilm).

Cependant, l'opération s'est faite sans étude préalable ni diagnostic. Elle n'a même pas eu de traitement spécifique ni d'inscription au sein du ministère de la culture. Elle présente l'exemple même de la négligence et de l'incompétence des autorités responsables de la protection du patrimoine. Lors de la concrétisation de l'opération, l'équipe chargée du suivi des travaux n'avait pas les qualifications nécessaires en matière de patrimoine et de restauration, et ne connaissait pas les techniques de mise en œuvre spécifiques. Aucune expertise n'a été demandée à l'UNESCO comme le préconise le protocole d'intervention sur les monuments historiques. Il faut préciser qu'à l'époque le monument a été inscrit sur la liste indicative de classement des sites du « Patrimoine Mondial » par l'UNESCO.

La dite restauration a été faite à coups de pelle mécanique et les blocs de pierre ont été déplacés sans aucune précaution ni numérotation. Ils ont même eu recours au ciment et à certains produits chimiques utilisés comme liant pour les joints. Cette démarche, qui n'est pas

responsable, a porté atteinte de manière irréversible à l'intégrité physique du monument<sup>330</sup>. L'intervention sur le mausolée a duré quinze jours, en fait, c'est une opération expéditive car elle s'est déroulée à un rythme accéléré, et sans étude profonde. D'ailleurs, elle a suscité une vive polémique qui n'a pas cessé de grandir. Le résultat de l'opération a été tellement désastreux que le ministre de la culture a qualifié l'opération de « massacre ». D'ailleurs, une délégation conduite par des experts en monuments historiques a ordonné l'arrêt des travaux à la date du 4 avril 2006 sur les lieux. Elle a, aussi, ordonné d'arrêter les travaux et de clôturer le périmètre du Tombeau.

Cependant, le wali de Constantine a choisi de poursuivre les travaux chapotés par la Direction de l'Urbanisme et de la Construction à cause de la pression de la présidence et le souci des cadres du Ministère de la Culture. En date du 16 avril 2006, un courrier officiel signé par la Ministre en personne (Mme khalida Toumi) a été adressé au Wali. Deux jours plus tard, une réplique vigoureuse a été faite pour attirer l'attention sur la nécessité d'une étude appropriée. Cette opération a été bénéfique pour le monument (nettoyage de pierre et reconstruction de quelque partie), mais, elle demeure un crime vis-à-vis de l'histoire puisque elle a supprimé les traces du temps et a affecté l'authenticité de ce patrimoine unique.



**Photo n° 53: Le mausolée avant les travaux de restauration (2006).**

Avant les travaux de restauration, l'état initial du monument montre qu'il est délaissé et isolé. D'ailleurs la végétation qui l'entoure prouve l'absence de la prise en charge de son environnement.

Source : Bureau d'étude Hamla (architecte responsable du projet).

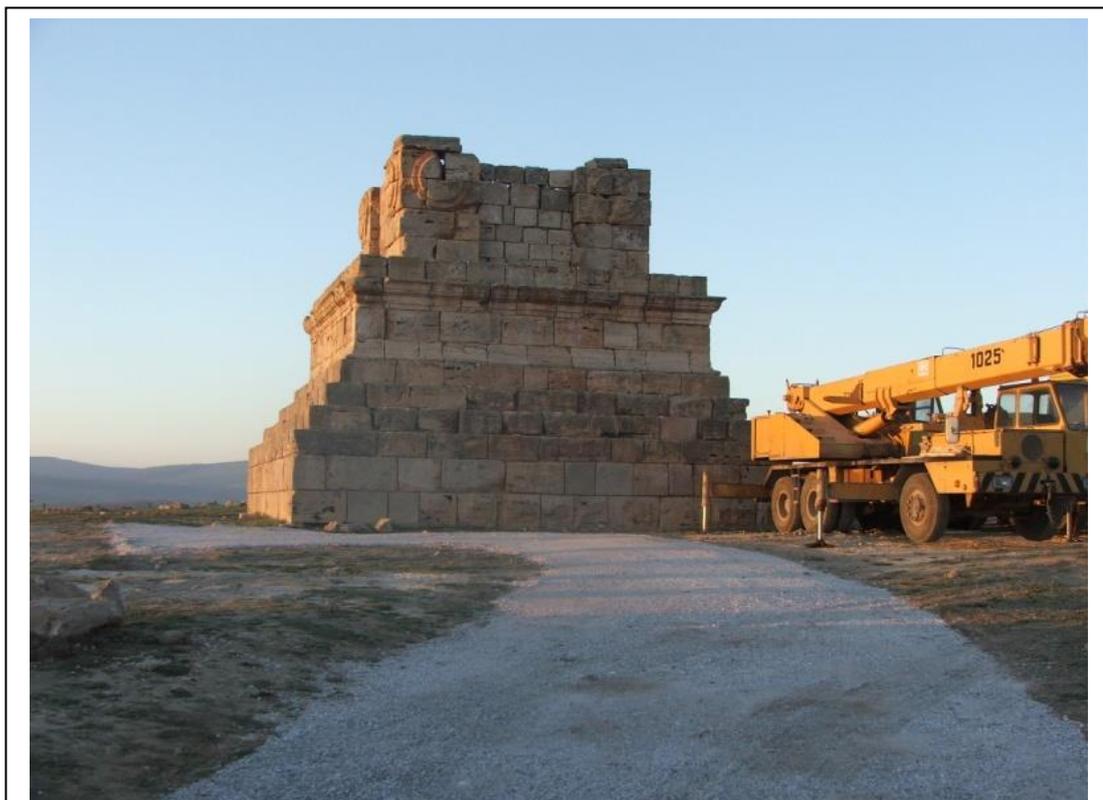
<sup>330</sup> Article de presse paru dans le journal « ELWATAN » du 16/5/2006.



**Photo n° 54: Photos du Monument pendant l'opération de restauration.**

La restauration été faite à coups de pelle mécanique et les blocs de pierre ont été déplacés sans aucune précaution ni numérotation. Un muret a été construit avec les pierres qui se trouvent in situ sans prendre en considération l'état originel du monument et sans aucune étude préalable, en utilisant la chaux et un colorant de la même couleur que celle de la pierre pour la liaison.

Source : Bureau d'étude Hamla (architecte responsable du projet).



**Photo n° 55: Le monument après l'opération de restauration en 2006.**

Le monument est bien maillé avec les nouveaux rajouts, mais son authenticité est remise en cause.

Source : Bureau d'étude Hamla (architecte responsable du projet).

## **Conclusion**

A travers ce chapitre, il est clair que Constantine dispose d'un territoire qui possède une histoire riche. Ce dernier est parsemé de vestiges archéologiques millénaires d'une grande valeur culturelle, historique et même identitaire. Cette étude permet de mettre en exergue l'importance de la valorisation du patrimoine funéraire pour qu'il devienne un moteur de développement de la région et de singularisation par rapport à autrui voire les autres régions et d'autres pays. En effet, Constantine est l'une des plus vieilles villes au monde. Grâce à son site défensif et sa position géographique, elle a été, depuis les premiers temps, habitée et un centre de rayonnement politique, culturel et de commandement. C'est pourquoi, elle est unique de par les ressources naturelles et artificielles (bâties par l'homme) qu'elle renferme.

Par conséquent, Constantine a été le centre d'une civilisation préhistorique mégalithique et une capitale céleste. Ce passé séculaire lui confère une situation particulière et unique que de nombreuses villes lui envient. En valorisant ces ressources, elle peut devenir un pôle d'attraction et de rayonnement régional, national voire international. Cette exploitation des ressources se fera à travers le processus de patrimonialisation adéquat où la programmation et la réalisation des opérations de préservation seront réfléchies, non hâtives et tiennent compte de tous les paramètres garantissant la réussite d'un tel processus. A cet effet, l'affectation d'un usage approprié aux monuments avec un entretien permanent fondé sur un savoir faire adéquat peut constituer la clé du problème. L'usage reste l'élément essentiel pour faire vivre un patrimoine et garantir sa pérennité.

Par ailleurs, le cas d'étude « la soumaa d'El Khroub » est édifiant à plus d'un titre. Il met en exergue l'inefficacité des actions menées par l'état. En effet, ce projet de la valorisation du tombeau s'est avéré désastreux suite aux décisions prises et à la réalisation de ce dernier avec un choix d'un usage arbitraire et non réfléchi. Cette opération a révélé les limites de la politique algérienne en matière du patrimoine et sa préservation. Sa vision pour le patrimoine est voilée par les priorités contemporaines qui sont lourdes, nombreuses et complexes à assumer.

Le but essentiel de cette étude est d'évaluer le niveau de protection des monuments protégés, notamment les sites archéologiques et les monuments archéologiques funéraires classés comme patrimoine national. Il est question de mettre en exergue l'état réel des monuments archéologiques funéraires classés qui ont bénéficié d'une protection définitive garantissant normalement leurs entretiens et leur conservation et l'interdiction de toute modification apportée à ces monuments classés. Malheureusement, les monuments connaissent des actions inappropriées sous formes de dépassements altérant l'authenticité et l'intégrité des monuments. Certaines altérations sont initiées par l'état dans le cadre des travaux de restauration ou de mise en valeur. Cette situation montre l'incompétence et l'inefficacité des opérations menées par les autorités à gérer, à valoriser et à protéger les monuments considérés comme héritage mémoriel et identitaire. Les lois appliquées ne précisent pas le responsable des interventions sur le patrimoine générant des conflits entre les organismes étatiques et des résultats néfastes comme c'est le cas du mausolée de Massinissa où l'intervention a été encadrée par le ministre de l'habitat sans consulter le ministère de la culture.

Le monument du Khroub, le mausolée de Constantine, la soumaa d'El Khroub ou encore le mausolée de Massinissa, toutes ces appellations sont utilisées pour désigner le même et seul

monument. Ce monument a connu, au cours des siècles, un sort différent selon les époques historiques qui a affecté certainement son état. Durant la colonisation, le monument a fait l'objet de fouilles et d'une opération de reconstitution qui n'a pas été achevée. Ainsi, le monument a été transmis aux générations actuelles sous une forme corrigée et revue. Après l'indépendance, le monument a été délaissé par les autorités comme beaucoup d'autres monuments.

En effet, l'état Algérien est préoccupé à répondre aux priorités contemporaines de la société et aux exigences de la construction d'un pays indépendant. Cette période est marquée par une vision politique désintéressée du patrimoine. Après 2002, il y a eu une prise de conscience vis-à-vis du patrimoine. Elle s'est concrétisée par des opérations de conservation et de mise en valeur de plusieurs monuments. Le monument a bénéficié d'une opération de valorisation à travers l'instauration d'un village dont l'appellation est liée à l'histoire du monument numide. Cependant, la mauvaise programmation, le manque de moyens humains (le savoir-faire des restaurateurs et des ouvriers) et l'ignorance vis-à-vis de la valeur de ce trésor patrimonial ont altéré l'état du monument qui était dans une situation déjà précaire.

---

Chapitre IX :

**Recommandations relatives à la valorisation des  
monuments archéologiques funéraires classés en  
Algérie: Cas de tombeau de Massinissa**

---

**Introduction :**

Les monuments archéologiques funéraires constituent des objets patrimoniaux qui témoignent de l'ingéniosité de l'homme comme une réponse concrète face à des conditions ou des événements historiques particuliers que l'homme a tenté d'inscrire sur le territoire. Aujourd'hui, ces biens patrimoniaux hérités d'une autre époque, sont en péril. Ils font face à des menaces de deux types. Le premier type de dangers affaiblit ces biens patrimoniaux dans leurs structures physiques et identitaires. Quant au deuxième type, il concerne l'absence de prise en charge qui se traduit par le manque d'opérations qui visent à faire revivre les monuments dans leur contexte territorial et sociale et garantir leurs promotions par l'affectation d'un usage approprié contribuant au développement du territoire. Les problématiques de la conservation et de la mise en valeur de ces patrimoines sont multiples. Elles sont liées à des contraintes d'ordre culturel, social, économique, foncier, de gestion urbaine relevant des politiques patrimoniales.

Cette étude vise à mettre en place les dispositifs nécessaires et un plan d'actions pour la protection et la promotion des monuments archéologiques funéraires. Leur valorisation nécessite, en premier lieu, la connaissance de ces monuments afin d'identifier les valeurs véhiculées par ces œuvres et d'engager des actions qui permettent à ces édifices de continuer à vivre et à contribuer au développement du territoire. Après avoir examiné les problèmes auxquels font face les monuments archéologiques funéraires, il est important, à ce stade, d'énoncer et de déterminer la nature des actions à mener dans la perspective de la conservation et de la mise en valeur du tombeau de Massinissa et les monuments archéologiques funéraires classés en Algérie d'une façon générale.

**I. Bilan de la situation actuelle : problématique de la conservation et de la mise en valeur des monuments archéologiques funéraires classés**

Après avoir évalué la non réussite de l'opération de conservation et de valorisation du tombeau de Massinissa, il est important de mettre en lumière les défaillances et l'inefficacité de cette dernière. Notre démarche tente, en premier lieu, d'apporter un correctif aux erreurs commises. En deuxième lieu, il s'agit d'établir une démarche cohérente et ciblée pour garantir la conservation et la valorisation de l'œuvre identitaire.

### **I.1.Problématique de la conservation - restauration des monuments archéologiques funéraires classés :**

La protection du patrimoine archéologique funéraire est un acte permanent d'identification, de contrôle et de surveillance de ces biens culturels matériels à travers les mécanismes de l'inventaire et du classement. En effet, le classement d'un monument engendre automatiquement la protection définitive de celui-ci. La conservation de ces monuments classés constitue un acte qui est destiné à assurer, selon des moyens et des méthodes scientifiques et techniques appropriés, la pérennité de ces objets patrimoniaux exhumés ou mis en relief. Donc, l'intervention sur un monument classé est complexe, elle nécessite de la réflexion, de la persévérance, et un travail de longue haleine. Toute opération de conservation ou de restauration vise à mettre en exergue les valeurs de l'objet patrimonial telles que : ses qualités, son essence, son esprit d'origine...etc. La restauration a, toujours, été controversée, obligeant les acteurs du débat à argumenter leur position sur la base des valeurs du bien considéré.

En l'absence d'une politique patrimoniale efficace et d'instruments qui pilotent les opérations de conservation et de restauration, le patrimoine archéologique funéraire demeure, un domaine qui n'est pas prioritaire par rapport aux préoccupations majeures des autorités et des citoyens. L'absence de textes d'application concernant le patrimoine culturel en général, et les monuments funéraires en particuliers, a entraîné un vide juridique. Ce dernier a engendré des effets néfastes et préjudiciables à notre patrimoine, notamment en matière de vol et de trafic illicite, de dégradation du bâti et d'atteintes à l'intégrité des sites et des monuments archéologiques.

La conservation des monuments archéologiques funéraires en Algérie a connu beaucoup de contraintes :

- Absence de politique claire et de stratégie réfléchie concernant la planification des opérations de restauration des monuments archéologiques funéraires.
- Déséquilibre régional et thématique des opérations de restauration (les opérations de restauration étaient concentrées au niveau de la région nord du pays alors que le sud est totalement ignoré).
- Insuffisance des crédits alloués aux opérations de restauration des monuments archéologiques funéraires.

- Absence d'instruments réglementaires régissant la maîtrise d'œuvre en matière de monuments classés, autrement dit, protégés. Toutes les interventions, sur les monuments archéologiques funéraires protégés, ont été réalisées en dehors de tout système de contrôle de conformité et de critères de qualification des intervenants.
- Manque d'architectes spécialistes intervenant dans le domaine du patrimoine archéologique funéraire et le patrimoine culturel bâti en général.
- Absence de stratégie de gestion et d'exploitation des monuments archéologiques funéraires.
- Absence de la culture de restauration des monuments archéologiques funéraires. Les opérations faites sont menées sans étude préalable et sans l'implication d'une équipe pluridisciplinaire.

### **I.2.Problématique de la mise en valeur :**

La mise en valeur doit être un acte permanent de réappropriation par lequel on détermine le rôle et la place des monuments du passé lointain ou récent dans le tissu socio-économique et culturel actuel. C'est aussi un acte pédagogique et médiatique permettant la circulation du savoir par tous les moyens appropriés. La démarche de la valorisation menée dans le cadre de la politique patrimoniale algérienne est, actuellement, inefficace et incohérente, elle porte, souvent, atteinte au monument. L'inefficacité est due à beaucoup de contraintes qui constituent des obstacles à la réussite de cette démarche.

#### **I.2.1.Contraintes culturelles:**

L'aspiration de toute la société algérienne à la modernité, l'amnésie historique, l'acculturation, ont éloigné les générations présentes de leurs racines en dévalorisant le patrimoine qui appartient au passé lointain. Ainsi, les valeurs culturelles et identitaires propres à notre société sont, souvent, délaissées. Cette dernière cherche à adopter des cultures universelles, standardisées émanant des pays développés. Avec la mondialisation et ses effets qui génèrent le brassage culturel accéléré, on risque de perdre nos repères identitaires. Avec le temps, on assiste à la dévalorisation des monuments archéologiques funéraires. Aujourd'hui, les monuments archéologiques notamment les monuments funéraires sont, en général, qualifiés de « Monuments morts », car ils se trouvent confrontés à la contemporanéité et ses effets. Elle a induit des

menaces qui ont touché l'intégrité de certains monuments en les faisant disparaître ou en les dénaturant. Abandonnés, ces monuments tombent dans l'oubli.

### **I.2.2. Contraintes sociales:**

En Algérie, le citoyen ne constitue pas un acteur actif dans les opérations de valorisation. Cet état de fait est dû à l'inconscience des citoyens qui sont préoccupés par le présent et le futur. La patrimonialisation et la valorisation du patrimoine est une construction sociale fondée sur une demande de la société. D'ailleurs, un patrimoine, qui n'intéresse pas la société dans laquelle il se trouve (un usage), va mourir. La demande sociale en Algérie en matière de patrimoine est très faible voire inexistante. La prise de conscience de l'existence d'un patrimoine et sa valorisation sont deux notions étroitement mêlées. Mais hélas, cette prise de conscience est généralement tardive ou absente au sein de la société algérienne.

### **I.2.3. Contraintes financières:**

Pour le financement des opérations de restauration des sites et des monuments archéologiques ont, toujours, représenté un frein pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine en Algérie. Jusqu'en 1990, cette activité n'a jamais été menée dans le cadre d'un plan de développement. La dégradation du patrimoine archéologique funéraire est le résultat de l'absence de la prise en charge de celui-ci par les autorités d'une part, et des interventions de l'état qui ne sont pas adéquates. En fait, l'état n'a pas appliqué avec rigueur les textes et n'a pas engagé les moyens financiers nécessaires à la préservation et à la valorisation effective et pertinente des sites et des monuments funéraires.

### **I.2.4. Limites des politiques patrimoniales:**

Le patrimoine culturel acquiert une place de plus en plus importante dans toutes les politiques de développement économique, social et culturel. Cependant, en Algérie le patrimoine archéologique funéraire n'a pas fait l'objet d'une attention particulière et soutenue. Les atteintes naturelles et anthropiques entraînent sa dégradation. Jusqu'à ce jour, aucune enquête ou analyse n'a été menée pour tenter d'estimer l'état de conservation du patrimoine archéologique funéraire. D'une part, les opérations de consolidation ou de restauration des monuments funéraires ont été réalisées dans l'urgence, soit à cause de la situation vécue par le monument, soit suite à une décision émanant d'une volonté politique, soit à cause de l'aspect prestigieux du monument. Ces

opérations sont effectuées en dehors de toute planification ou toute stratégie globale de développement de ce secteur.

D'autre part, c'est l'état qui engage et se charge des opérations concernant le patrimoine national. Il est le seul responsable, il joue le rôle d'instigateur, de décideur, de législateur, de contrôleur et d'opérateur, sans l'implication du citoyen ou des organisations militant en faveur du patrimoine. A travers les autorités locales, L'Etat se préoccupe de plus en plus de la conservation des monuments les plus importants et les plus célèbres. La gouvernance citoyenne, en Algérie, est totalement absente en ce qui concerne le patrimoine. Toute intervention, toute opération ou décision concernant le patrimoine qui ne prend pas en charge les préoccupations et l'intérêt du citoyen sera inefficace et n'aura pas les résultats espérés.

## **II. Chaîne opératoire: connaissance, conservation, valorisation et communication**

Menacé comme objet, le monument est, aussi, vivement dénoncé comme concept. Il est curieux de constater que ceux dont le rôle est de le protéger, de le restaurer, de le mettre en valeur, autrement dit de le considérer comme « être », sont, aussi, ceux qui sont les plus enclins à la réticence et la méfiance, dès lors qu'il entre dans la sphère de la mise en valeur : du « paraître ». La mise en valeur est une approche profonde, durable et peut, ainsi, contribuer au développement des politiques patrimoniales efficaces.

### **II.1. Connaissance : Mise en œuvre du plan d'actions**

En matière de connaissance, il n'est pas question de conserver ou de valoriser un patrimoine méconnu, la première étape des opérations de valorisation vise à connaître et faire connaître ce patrimoine. Cette démarche s'appuie sur une bonne connaissance des monuments archéologiques funéraires, des biens et des retombées que peuvent engendrer leurs valorisations sur la société et sur les villes où ils se trouvent. Le fondement de cette démarche repose sur une connaissance exhaustive des monuments funéraires, de leurs valeurs architecturales, identitaires et socioéconomiques. C'est pourquoi, il est recommandé d'approfondir et d'améliorer les connaissances du patrimoine en constituant un fond documentaire important à l'échelle nationale. Son exploitation et sa consultation constitue un préalable avant toute intervention sur le patrimoine qui est fragile et non renouvelable. Les projets en faveur du patrimoine doivent répondre à une double exigence :

- L'élaboration d'une base scientifique incontestable : fruit du travail et de l'engagement des professionnels et des universitaires.
- Le souci de diffuser cette connaissance, c'est-à-dire de la mettre à la disposition, ou de la mettre au service d'un public élargi.

## **II.2.Conservation- restauration : Mise en œuvre du plan d'actions**

Aujourd'hui, la notion du patrimoine s'est élargie donnant naissance à de nouvelles approches où la conservation des richesses patrimoniales ne se fait pas en les figeant dans le temps. Cette évolution privilégie la mise en place des stratégies visant le développement du territoire et du tourisme culturel. La valorisation des monuments archéologiques funéraires, fournira à la ville un outil majeur pour faire du patrimoine funéraire un levier de développement social, culturel et économique. Ainsi, les opérations de conservation concernent les interventions qui visent à assurer la pérennité de ces biens patrimoniaux et leur transmission (conservation préventive, restauration, rénovation,...). Ces interventions doivent être menées par des spécialistes qui ont des compétences pouvant garantir des résultats de qualité. La conservation du patrimoine funéraire doit s'effectuer dans le respect de leurs valeurs et dans le souci de leur transmission aux générations futures.

La restauration d'un monument a pour but de le conserver. C'est une opération directe et volontaire sur l'œuvre pour remédier à ses défauts d'aspect, de présentation et parfaire sa lecture et sa perception. Il s'agit de prolonger la vie d'une œuvre qui risque de mourir. Cette définition porte en elle toutes les ambiguïtés de la notion de « restauration ». Si on parle de défauts d'aspects, c'est bien en référence à un stade qui en serait exempt : il s'agit d'un état originel, un état parfait, idéalisé selon quel canon ? Ou un état qui serait conforme à notre goût ? De plus, le fait de travailler sur l'œuvre implique sa modification, ce qui soulève le problème de l'authenticité.

Lors d'une intervention, l'œuvre risque de perdre ce qui lui donne sa valeur : son intégrité esthétique et historique. Pour cela, il existe des principes de restauration qui ont été formulés dans la théorie puis dans les chartes internationales pour guider les restaurateurs dans leur démarche. Mais, le restaurateur reste le seul responsable fixant les limites de la matière qui lui est confiée. A chaque œuvre, correspondent des principes de prévention, de conservation, de

protection et de «résurrection ». La restauration permet cette résurrection et parfois bien plus. Bien que la recherche et les techniques ont évolué d'une façon spectaculaire, le geste délicat et la main de l'homme sur l'œuvre d'art reste, toujours, le plus qui marque l'intervention : l'héritage des œuvres à travers les siècles.

L'histoire de la restauration en architecture a suivi étroitement l'évolution de la critique de l'art. C'est à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle en Europe que l'intérêt porté à la protection du patrimoine historique et culturel, s'est manifestée. La restauration est née puis valorisée progressivement. La révolution industrielle et les techniques du siècle dernier ont déclenché un sentiment d'attachement aux valeurs historiques et esthétiques des monuments. Les flux et les reflux théoriques de la discipline ont, vite, fait de mettre en place une multitude de méthodes d'appréhension, d'approche et d'action concernant cette thématique. Ces approches conceptuelles et opérationnelles sont, parfois, antagonistes et multipliées variant entre la restauration stylistique (Viollet-le-Duc,) et la restauration historique (Beltrami), en passant par la maintenance (Ruskin, Morris, Webb, Lethaby). Ce débat scientifique a permis à la réflexion européenne sur le patrimoine et sa restauration de passer par plusieurs étapes de construction.

Sur le plan doctrinal, cette prise de conscience s'est manifestée par la promulgation à l'échelle internationale de plusieurs chartes dont la Charte d'Athènes en 1930 et puis celle de Venise. Cette dernière a défini, en 1964, les principes de base, à respecter lors des travaux de conservation et de restauration des monuments et des sites, qui ont été complétés par des recommandations lors de la Conférence générale de l'UNESCO en 1976 à Varsovie- Nairobi. Mais, la charte la plus complète est la Charte de Cracovie de 2000. Cette Charte reprend un certain nombre de points déjà mentionnés, mais, qu'elle a détaillé. C'est à elle que revient le mérite d'avoir mis en place un cadre conceptuel important, notamment avec la définition du «projet de restauration ». Ainsi, selon cette charte, la restauration est un projet basé sur les principes d'une intervention minimale, qui garantit l'authenticité, l'intégrité et l'identité.

La restauration doit se faire après un diagnostic préliminaire et des études spécifiques au cas par cas sans oublier de faire intervenir des équipes pluridisciplinaires. La négligence de l'un de ces paramètres peut causer des résultats néfastes sur le monument et sur son intégrité. Le travail du restaurateur doit demeurer réversible car toute intervention peut être remise en cause à tout moment puisqu'elle est inévitablement l'expression d'une technique, d'un goût, d'un style, d'une époque ou d'une culture donnée. La polémique sur la restauration du patrimoine bâti ne

date pas d'hier. Si le XX<sup>ème</sup> siècle a «organisé » ce patrimoine, il n'a pas toujours été fidèle au précepte du respect de l'œuvre et du passage des siècles. Certaines restaurations ont même donné des résultats désastreux qui ont fait la perte matérielle du patrimoine.

En Algérie, la restauration comme le métier de restaurateur des monuments sont de nouveaux concepts qui ne trouvent pas écho auprès des autorités. Par conséquent, plusieurs restaurations ont été qualifiées de non réussies et d'abusives. Aujourd'hui, nous ressentons le besoin de préserver les richesses patrimoniales et l'identité algérienne. Cette prise de conscience se traduit, sur le terrain, par plusieurs chantiers de restauration. Mais, ces expériences restent incomplètes et leurs études pas assez poussées. Cette réalité est due au manque de spécialistes du domaine et à l'absence de la main d'œuvre qualifiée. Le monument funéraire d'El khroub présente l'exemple parfait qui a subi les effets de cette polémique. Ce monument a connu une intervention abusive et désastreuse. Elle a altéré son authenticité et son intégrité. Nous nous trouvons, aujourd'hui, face à une situation délicate où les monuments sont menacés par les restaurations abusives qui altèrent nos œuvres.

### **II.2.1.Principes qui régissent l'acte de conservation ou de restauration :**

La restauration est, avant tout, un renoncement a toute intervention créatrice et un respect absolu et immense pour ce que l'auteur a réalisé et souhaité transmettre<sup>331</sup>. C'est pourquoi, plutôt qu'un art, la restauration est à l'heure actuelle une technique mettant en œuvre un ensemble de méthodes scientifiques interdisciplinaires qui apportent au travail de conservation une garantie authentique de la rigueur des sciences qui lui sont appliquées. Depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, certains spécialistes de la conservation et de la restauration ont opté pour « l'intervention minimale », qui se traduit par le soin particulier accordé à l'œuvre et sa matière tout en limitant le geste restauratif. Par ailleurs, ils ont posé « la réversibilité » comme ligne de conduite pour tout travail de restauration, impliquant la prise en compte d'un retour à l'état primaire de l'œuvre patrimoniale avant l'intervention. D'autre part, ils insistent sur la **lisibilité et la distinguabilité** où les interventions ne doivent en aucun cas falsifier le monument.

Les rajouts doivent être indiqués de façon évidente, soit par l'utilisation de matériaux différents des matériaux originels, soit par l'application de sigles et d'épigraphes de sorte qu'ils n'induisent jamais en erreur et ils ne doivent pas altérer et falsifier le document identitaire. En

---

<sup>331</sup> Les techniques traditionnelles de restauration: une etude RAMP  
<http://www.unesco.org/webworld/ramp/html/r8817f/r8817f03.htm>

dernier lieu, les interventions doivent veiller au respect de l'authenticité du monument et au respect des différentes stratifications chronologiques et historiques de ce dernier. Les principes généraux, qui régissent l'acte de conservation ou de restauration des monuments archéologiques funéraires ou du patrimoine bâti, en général, ont été développés à travers les différentes chartes et conventions qui peuvent être résumées à travers les points suivants:

- Importance du travail d'archive préalable à toute restauration.
- Importance de la collaboration entre archéologues, architectes et techniciens pour une restauration à la fois efficace et la plus authentique possible.
- Principe de l'intervention minimum.
- Principe de réversibilité, dans la mesure du possible de la restauration.
- Lisibilité des interventions contemporaines doivent être distinguées des phases précédentes du bâtiment.
- Respecter les différentes phases de la vie d'un monument.
- Tester très rigoureusement tout matériau ou technique moderne avant leur utilisation sur un bâtiment antique, et suivre, par la suite, les résultats qu'ils donnent.
- Préférer la consolidation au remontage, et toujours commencer par une consolidation et un assainissement des structures en place, avant de remonter, éventuellement, des éléments.
- Bannir toute restauration faisant appel à l'imagination créatrice, afin de respecter le document antique. Cependant il est possible :
  - \* de proposer une reconstruction imaginaire indépendante du monument et présentée comme telle,
  - \* protéger un vestige trop ruiné pour pouvoir être reconstruit par une architecture contemporaine témoignant de l'époque de cette mesure.
- Importance du travail de documentation de la restauration.
- Importance de l'entretien et du suivi après restauration.
- Permettre la plus grande accessibilité possible au public tout en ayant conscience des dommages que peut provoquer " l'érosion touristique ".
- Encourager une réutilisation respectueuse du monument, ce qui est le meilleur moyen de le conserver.

### **II.3. Valorisation et promotion des monuments archéologiques funéraires : Mise en œuvre du plan d'actions**

La valorisation du patrimoine regroupe toutes les initiatives qui visent à donner une utilité sociale, économique, culturelle,... au patrimoine. C'est dans la valorisation que s'incarne le plus la notion de développement. Cependant, le développement se rencontre à tous les maillons de la chaîne patrimoniale (diffusion de la connaissance, valorisation des savoir-faire,...). La notion de valorisation induit la formulation d'un projet qui est l'expression collective d'une ambition de développement : il n'y a pas de patrimoine sans projet.

La valorisation du patrimoine archéologique funéraire trouve sa justification dans les valeurs qu'on lui attribue. Un objet, un lieu ou un savoir n'est pas en soi un élément patrimonial. Il le devient par le sens qui lui est donné. La définition de ce sens passe par l'appréciation de la relation de ces éléments, en premier lieu, au temps : comme vecteurs de mémoire, puis, à l'espace : comme éléments identifiant le territoire, et finalement, au groupe ou à la société où il se trouve : comme marqueurs d'appartenance et comme substances prometteuses.

Intervenir sur ce patrimoine, c'est avant toute chose identifier sa valeur sociale, culturelle, économique et urbaine. C'est d'abord le connaître et le faire reconnaître dans les faits en lui accordant un statut légal. Ensuite, il s'agit d'assurer sa sauvegarde et, le cas échéant, de lui assigner une nouvelle vocation dans le cadre d'un projet. Enfin, il faut assurer sa transmission aux générations futures. Le processus de valorisation n'est ni uniforme, ni linéaire. C'est un processus dynamique fondé sur des débats publics entre gouverneurs et gouvernés, sur des confrontations des points de vue. Il constitue une démarche qui permet à la société d'indiquer ce qu'elle considère comme essentiel pour sa mémoire et son identité. Afin d'inscrire la valorisation des monuments archéologiques funéraires dans une démarche cohérente et à long terme, nous formulons les recommandations suivantes :

- Transdisciplinarité ( multiplicité des acteurs) : implique la contribution conjuguée des acteurs multiples dans la démarche de valorisation en prenant appui sur les forces vives de la population, sur les multiples acteurs publics et même privés intéressés par le patrimoine funéraires et sur les expertises véhiculées par les institutions culturelles, universitaires et autres, pour enrichir la démarche et affiner les interventions .

- Définir un programme d'actions : avec l'identification des interventions nécessaires, et cerner les enjeux prioritaires pour des mesures spécifiques de sauvegarde. Ce programme d'actions doit être structuré avec une planification échelonnée à court, à moyen et à long terme pour garantir son efficacité et sa réussite. Le temps est une notion importante pour réfléchir, planifier, et exécuter un projet de valorisation : ce dernier nécessite une période de maturation, d'élaboration, de préparation puis de réalisation.

- Productivité: L'opération de valorisation doit être un processus de production, qui s'inspire du monde industriel. Il exige une organisation de l'action en vue de produire un bien. La valorisation d'un monument funéraire requiert la production et l'injection d'un usage adéquat. Il est considéré comme un moyen de développement de la ville et un moyen qui garantit la conservation et la transmission du monument. Cette action requiert la transformation de deux éléments de la réalité : la transformation de l'espace (changement physique de l'espace, nouvelles infrastructures... etc.), la transformation du système d'acteurs (au niveau des acteurs concernés et impliqués, les usagers).

- Amélioration de la situation existante : une opération de valorisation engendre une amélioration de la situation existante pour permettre de requalifier le monument archéologique funéraire, son environnement immédiat voire la ville même.

- Maniabilité et coordination des actions : Le processus de valorisation du patrimoine archéologique, en général, ne doit pas être conçu comme un schéma figé mais comme un processus d'actions dans une durée précise. Il doit être intégré dans une stratégie globale de développement, où les différentes actions que ce soit de la planification urbaine ou de l'aménagement du territoire, sont coordonnées.

- Ouverture de la méthode : une opération de valorisation ne doit pas figurer comme un modèle, mais, plutôt une méthode ouverte, ajustable et discutable. Elle ne doit pas être stéréotypée : chaque site aura ses spécificités et son contexte. De même le processus de valorisation reste ouvert, il suit l'évolution de la ville et les exigences de la société.

- Articulation : entre dimension économique, sociale et culturelle : la réussite d'une opération de valorisation ne peut être dissociée du volet économique, social, et identitaire. La valorisation d'un monument archéologique funéraire doit être porteuse de valeurs économiques,

sociales et identitaires pour ce monument. La réussite et la pérennité et même la justification auprès de la société en dépendent. Or une mise en valeur patrimoniale, qui serait portée par une « demande sociale » molle, risquerait d'engendrer une mise en valeur pauvre de signification.

#### **II.4. Communication et diffusion : Mise en œuvre du plan d'actions**

Faire connaître le patrimoine archéologique funéraire fait appel à de multiples outils et canaux de diffusion, que facilite le recours aux nouvelles technologies. Les efforts de protection, de conservation et de valorisation, ainsi que la connaissance de celui-ci dépendent des efforts de diffusion déployés pour faire connaître ces richesses patrimoniales à un large public. En effet, le processus de valorisation ne se justifie que si ces biens patrimoniaux sont mis à la disposition d'un grand public. Les actions de promotion et de diffusion assurent le rayonnement des monuments archéologiques funéraires qui deviennent des lieux de rencontre et d'échange, des vecteurs du développement économique, touristique et local. La valorisation du patrimoine archéologique funéraire répond à de multiples enjeux, d'ordre culturel, pédagogique, économique, touristique et social. Sa mise en valeur repose sur l'action d'accueil, d'encadrement et d'animation. Elle fait l'objet de diverses manifestations qui répondent à l'intérêt du public.

La diffusion se fait à travers la constitution d'outils d'inventaire (exemple de l'inventaire général des monuments funéraires en Algérie), de consultation (portails et banques de données), d'études (publications), de colloques, de produits multimédias (CDROM, DVD...) et surtout le projet de numérisation du patrimoine avec notamment la réalisation de la Carte de l'archéologie. En fait, elle sert à rendre le patrimoine présent dans les esprits pour qu'il puisse être véritablement valorisé, respecté et conservé. Relever pleinement le défi de la sensibilisation, c'est mettre l'accent sur les citoyens qui rarement, voire jamais, fréquentent les musées, les lieux patrimoniaux, etc., notamment les jeunes et les nouveaux arrivants ; c'est aussi soutenir le milieu associatif, cette centaine de groupes locaux dévoués à la mise en valeur du patrimoine.

#### **III. Enoncé d'orientation pour la valorisation du tombeau de Massinissa à l'image des monuments archéologiques funéraires classés en Algérie :**

A travers des siècles le monument du soumaa va subir des changements physiques, et de signification par les générations qui en héritent. Mausolée libyphénicien, ce monument fait partie des grands mausolées de tradition berbère. S'il a suscité la curiosité des français, cependant, le

mausolée de Massinissa n'est pas apprécié à sa juste valeur par les autorités. Néanmoins, l'état algérien en 2002, a proposé son classement à l'Unesco comme patrimoine de l'humanité. Leurs arguments sont fondés sur le fait qu'il fait partie des Mausolées Royaux de la Numidie, de la Maurétanie. Il est considéré comme étant un des monuments funéraires préislamiques issus d'une brillante civilisation originale à la fois africaine et méditerranéenne témoignant de la diversité des conceptions architecturales funéraires au cours de plusieurs millénaires.

Après cette date le monument a bénéficié d'une opération de mise en valeur avec l'aménagement d'un village numide dans le but de réanimer le site et le rendre attractif. Mais le projet a connu un tournant dramatique avec la restauration du monument qui a affecté son authenticité et son intégrité ce qui a provoqué la dégradation de celui-ci. Le projet mené ne répondait pas aux normes exigées pour une revalorisation réussie d'un monument. Ce projet s'est limité à des aménagements, des parcours piétons et des bancs sans le doter d'équipement ou d'infrastructure nécessaire à son fonctionnement. Malgré tous ces effets qui ont altéré le monument, il constitue une destination pour une certaine catégorie sociale qui lui rend visite pour fêter le nouvel an berbère. Pour cette catégorie, il est le symbole de la résistance et un monument identitaire de grande valeur historique et culturel.

L'intérêt porté au mausolée de Massinissa est lié, aussi, à son aspect architectural et stylistique, qui témoigne de l'ouverture de ses bâtisseurs à la civilisation méditerranéenne et hellénistique. Il jouit d'une forme unique par rapport à d'autre sépulture, il appartient au registre architectural gréco-punique et il fait partie d'une série de mausolées méditerranéens. Le but de notre étude va au-delà de la connaissance de la réalité métrique et figurative du monument, mais, il est question de mettre en exergue toutes ses valeurs constructives. Pour mieux rétablir son authenticité et de prolonger la durée de vie du monument et sa transmission aux générations futures. Ce travail permet de redéfinir les actions de conservation et de correction de l'œuvre. Il aura pour prérogative la sauvegarde des éléments matériels et identitaires du monument.

Il s'agit de trouver la meilleure stratégie comment conserver le tombeau de Massinissa et corriger les erreurs commises lors des interventions entreprises sur ce monument et de placer un dispositif de mise en valeur et d'exploitation de ce monument identitaire. Il s'agit d'intégrer le monument dans une dynamique économique, dans un jeu subtil pour répondre à la demande sociale.

**III.1.Recommandations générales :**

Après un diagnostic du mausolée nous avons constaté qu'il présente des désordres irréversibles et des altérations dues à un mauvais entretien et des interventions maladroites. Ces dernières n'ont pas respecté le caractère historique de l'édifice. Nous allons dresser les principales recommandations pour la conservation et la revalorisation du mausolée. Il est question de sauvegarder l'édifice dans le respect de son authenticité historique et de son intégrité matérielle. La démarche, qui s'est progressivement mise en place ne consiste, donc, pas à intervenir par des travaux de restauration sur l'œuvre, mais à procéder par les étapes suivantes :

- Etablir un diagnostic des dégradations lors d'une étude préalable aux travaux.
- Supprimer les causes des altérations en agissant en amont sur l'environnement.
- Restaurer l'œuvre (réparer, compléter et consolider).
- Protéger l'œuvre restaurée de dégradations possibles futures en assurant son entretien.

- L'environnement immédiat : l'environnement immédiat peut provoquer des dégradations diverses :

- Nettoyage et désherbage de l'assiette du monument.
- Réhabilitation de l'électricité et des lampadaires qui ont été cassés.
- Pavage de l'assiette du monument pour faciliter la circulation et améliorer la qualité de l'espace environnant au monument.
- Réhabilitation du mur de clôture
- Reconfiguration de l'axe visuel, le monument est invisible à partir de l'entrée principale du village numide : au premier plan, on voit la clôture et le poste police, ce qui provoque une agression visuelle au monument.
- Faciliter l'accessibilité au monument

- Réhabilitation du village numide : l'animation du village numide pour attirer les visiteurs et contribuer à la valorisation du monument

- Réorganisation des espaces de rencontre.
- Réhabilitation des espaces verts (les jardins et les placettes).
- Réhabilitation des équipements nécessaires pour recevoir les visiteurs.

-Le monument : le monument a subi des dégradations multiples affectant sa valeur et son authenticité. La conservation et la valorisation consistent à éliminer les générateurs de dégradations et de garantir la conservation de celui-ci et son entretien.

- Nettoyage des façades.
- Colmater les fissures dans les murs.
- Restauration des corniches, selon leurs états de dégradation.
- Dérestauration des éléments rajoutés lors de l'intervention abusive qu'a connue le monument en 2006.
- Enlever les graffitis sur les façades du monument.
- Nettoyer la partie supérieure et restaurer le trou fait par les visiteurs pour limiter les infiltrations des eaux pluviales.
- Rétablir les joints entre les pierres qui ont totalement disparu.
- Faciliter l'accessibilité du monument

### **III.2.Recommandations techniques :**

Après avoir déterminé les recommandations susceptibles de guider notre démarche de conservation, nous allons donner les prescriptions techniques des actions à mener dans le but de conserver le monument.

-Traitement des pierres de taille :- Nettoyage des pierres de taille :

Le nettoyage de la pierre se fera par hydro-micro sablage, méthode estimée la plus appropriée et respectueuse. Bien sûr, il est à rappeler que les pressions utilisées pour l'hydrogommage devront évidemment être adaptées aux différents types et qualités de la pierre ainsi qu'aux altérations rencontrées.

- Remplissage des trous avec un mortier à base de pierre broyée :

Cette opération porte sur l'application localisée et discrète du mortier sur la surface d'une pierre altérée. Elle permet, ainsi, de combler des interstices qui ont fragilisé la pierre en la rendant sensible aux infiltrations d'eau. Elle favorise, également, un meilleur écoulement des eaux de ruissellement tout en protégeant cette zone. L'apparence du solin doit être très proche de la nature de la pierre (porosité, composition), de sa couleur et de son aspect (granulométrie).

- Joints et rejointoiement :

Le rôle des joints dans une maçonnerie de pierre est essentiel pour éviter que l'eau et les diverses particules ne s'immiscent à l'intérieur. Il convient d'assurer la respiration et le liaisonnement entre les différents éléments. Les mortiers mis en œuvre sont à base de chaux aérienne et de granulats adaptés. Les mortiers sont compatibles et, quand cela est possible, similaires aux mortiers existants.

-Anti-graffitis :

Pour les Matériaux poreux comme la pierre, il est difficile, voire impossible de faire disparaître ces produits de marquage sans une attaque profonde des matériaux (par exemple à l'aide du sablage) puisque les produits de marquage forment un film, et pénètrent la structure porométrique du support. Les graffitis peuvent être éliminés à l'aide d'eau chaude (>80°C) sous pression suivi d'un éventuel nettoyage.

#### **IV. Réussir un projet de valorisation des monuments archéologiques funéraires classés de manière générale :**

##### **IV.1. Démarche : comment ?**

La réussite d'un projet de valorisation et de promotion du patrimoine repose sur trois supports : la politique suivie ou bien la démarche, la disposition des moyens financiers et humains et enfin l'implication du citoyen. Ces trois éléments constituent une chaîne où chaque maillon a son rôle important à jouer. D'ailleurs, l'absence ou la non fiabilité d'un maillon entraîne la rupture de ce processus de valorisation.

- La politique patrimoniale : Pour que les opérations de conservation et de mise en valeur puissent aboutir à des résultats souhaitables, il faut, premièrement, réfléchir à la politique patrimoniale et sa tutelle. Il faut commencer par les collectivités locales (communes et wilayas) en tant que premier échelon de la décision : elles sont en contact directe avec les richesses patrimoniales. Le rôle des collectivités locales doit être efficace en matière de décision relative au patrimoine et de l'élaboration d'inventaire de tous les monuments et les sites classés tout en veillant à leurs conservations et leurs entretiens. En effet, il faut déterminer qui peut intervenir sur le patrimoine classé, et attribuer les missions et les répartir par secteur afin d'éviter les conflits institutionnels (ministères de la culture, de l'urbanisme et de l'habitat...) et éviter les erreurs.

- Disposition des moyens financiers et humains : Jusqu'à aujourd'hui, le budget consacré aux opérations de restauration ou de valorisation du patrimoine reste insuffisant. L'état doit impliquer le citoyen pour la contribution financière et le soutien des politiques de développement liées au patrimoine. L'état doit, aussi, instaurer des corps de formation dans le domaine du patrimoine. Il doit penser à créer des corps de métiers traditionnels tout en valorisant les savoir faire traditionnels. Leur absence constitue un handicap majeur pour toute opération de restauration.

- Implication du citoyen : le citoyen peut jouer un rôle actif dans la démarche de la valorisation puisque une bonne prise de conscience conduit, généralement, à une augmentation du niveau de protection et de conservation des biens en question. Avec l'encouragement des citoyens et leur implication volontaire et constructive, notamment à travers des actions bénévoles, les citoyens peuvent contribuer aux décisions concernant les projets de valorisation à

travers les tables, les débats avec la création des instances de concertation permettant le décloisonnement des acteurs et de mener des réflexions cohérentes et efficaces.

#### **IV.2. Enjeux de la valorisation des monuments archéologiques funéraires classés pour le territoire : Pourquoi ?**

Aujourd'hui, les villes qui s'imposent avec le plus de dynamisme sur la scène internationale sont celles qui ont fait de la culture un élément central de leur stratégie de développement. La culture agit comme axe de renouvellement de l'activité économique et touristique des agglomérations, et/ou comme vecteur de cohésion sociale et de (re)création de nouvelles identités territoriales. Au cœur de ce dispositif de valorisation, le patrimoine culturel et archéologique représente à lui seul un enjeu majeur d'attractivité (touristique) et de visibilité territoriale. Dans le jeu de la compétition, les collectivités locales développent des programmes de valorisation de leur patrimoine culturel.

L'Algérie n'est pas exclue de cette concurrence. La conservation et la valorisation des éléments identitaires algériens, notamment les monuments archéologiques funéraires, peut la rendre une destination pour les touristes et engendrer le développement de son territoire. Dans la suite, on va présenter les enjeux de la valorisation des monuments archéologiques funéraires dans les politiques territoriales de développement. Le patrimoine archéologique funéraire attribue au territoire plusieurs valeurs : c'est un héritage historique à préserver, un vecteur d'identité, un élément du cadre de vie, une ressource à valoriser à des fins économiques, pour le développement du tourisme.

Dans un contexte de recomposition territoriale, de concurrence accrue entre les villes, le patrimoine archéologique funéraire peut devenir un enjeu majeur de la visibilité, de l'attractivité touristique et du développement de nos villes. Vecteur d'identité et de cohésion du territoire, le patrimoine funéraire exige des acteurs politiques et culturels de réfléchir aux moyens de transmettre cette identité tout en la mettant en valeur afin de favoriser le sentiment d'appartenance avec le développement des représentations mentales communes. Le patrimoine archéologique funéraire peut devenir un facteur de production des richesses économiques. Les projets qui se sont développés autour de ce patrimoine visent à développer le tourisme en tirant partie de l'intérêt croissant pour le tourisme culturel et sa promotion.

**Conclusion :**

Les recommandations pour la valorisation des monuments funéraires archéologiques classés ont pour ambition de contribuer à l'amélioration de la démarche suivie par les instances algériennes en matière de la protection du patrimoine. Il est question d'orienter les processus de patrimonialisation et de mise en valeur de nos monuments archéologiques funéraires classés, après avoir constaté les défaillances étudiées à travers le cas d'étude la Soumaa d'El Khroub à Constantine. Il faut construire une stratégie opérationnelle visant à la conservation de la diversité des monuments funéraires et de leur rendre un moteur de développement.

Mais, au-delà de la conservation, l'objectif d'une politique culturelle de mise en valeur des atouts patrimoniaux funéraires d'un territoire, ne doit pas se borner à l'intérêt de leur « conservation ». La politique de patrimonialisation doit tenter une lecture de leur inscription dans le territoire, de leur appartenance à des sous-ensembles cohérents (du point de vue culturel, historique...) pour voir ce qu'ils ont de typique pour le territoire et pour en proposer une lecture vivante. La culture s'associe intimement à la notion de « vivant ». Une politique de valorisation vivante du territoire accompagnant les projets d'acteurs locaux permet de s'assurer une appropriation par la population de ces éléments constitutifs de l'identité du territoire. Cette lecture vivante participe activement au développement.

**Conclusion générale**

Les biens patrimoniaux ne sont pas seulement des objets appartenant à la mémoire, ils constituent, aussi, la matérialisation de la relation profonde assurant le lien entre le passé, le présent et le futur. Ainsi, tout objet patrimonial possède une dimension communicationnelle que met en exergue sa valeur sociale. L'objet patrimonial est pensé comme étant un médiateur entre les générations précédentes et la société contemporaine. C'est un vecteur d'identité entre les générations et c'est le seul lien qui perdure à travers un processus de patrimonialisation, voire une construction sociale qui lui confère ce statut de patrimoine. La patrimonialisation permet de construire un lien avec le passé en décidant de garder les objets qu'ils nous ont légué pour les transmettre aux générations futures. La conservation de ces legs ne cesse de prendre de l'importance dans nos sociétés; elle mobilise l'humanité entière devant les risques naturels et humains qui mettent, fréquemment, ces éléments de nature diverse dans des situations instables et précaires, malgré le statut de bien patrimonial qu'ils ont mérité.

Toute patrimonialisation consiste en la conservation, la sauvegarde et la préservation d'un bien que l'on veut transmettre aux générations futures. C'est une action de codification et d'enregistrement des biens matériels ou immatériels porteurs de valeurs dans un processus d'appropriation et d'activation des ressources collectives pour la production de richesses ou de lien social. Lorsqu'un héritage est élevé au statut d'objet patrimonial cela induit un changement de statut du bien sélectionné ce qui engendre une prise en charge de celui-ci, de ses contours spatiotemporels, de son statut juridique et de son traitement technique. Dans ce contexte de transformations économiques et sociales profondes, aura lieu la conservation et la transmission des héritages matériels (mais aussi immatériels) revêtant un enjeu mémoriel et identitaire de plus en plus affirmé.

Pour pouvoir maintenir et transmettre le sens et la valeur du bien, il est nécessaire avant tout de le conserver. Cependant, dans ce processus de transmission des biens aux générations futures, apparaît implicitement la difficulté de la variation du sens donné au patrimoine car ce dernier peut évoluer. Cette évolution peut, aussi, bien renforcer la valeur patrimoniale de l'objet considéré que de la réduire. La mise en « exposition » ou en « scène » de l'objet patrimonial est le mode le plus courant pour le transmettre au grand public. Cette étape est essentielle pour sa

valorisation et elle sous-entend l'exploitation économique du bien. C'est à ce niveau que le patrimoine joue un rôle dans l'économie du pays et apporte une valeur supplémentaire.

La valorisation d'un patrimoine n'est pas un processus qui découle automatiquement de la mise en exposition de ce dernier. Il s'agit d'un phénomène plus complexe qui nécessite non seulement l'aménagement et la promotion touristique des lieux, qui sont des démarches propres à l'exposition, mais aussi et surtout la sensibilisation de la population et son implication dans la conservation et le maintien de ce patrimoine précieux. Le processus de patrimonialisation est accompagné d'un phénomène d'appropriation qui s'accroît et se confirme dans chacune de ses étapes. Il s'agit de reconnaître le patrimoine et de lui accorder des valeurs d'usage et de non-usage qui sensibiliseront les acteurs et seront à la base de toute action menée dans ce processus.

Qualifiées de nature limitée, d'importance intrinsèque, les ressources archéologiques ont été reconnues dans diverses chartes internationales. Ces dernières années, plusieurs paramètres ont fait progresser les périls qui menacent ces biens patrimoniaux tels que : la mondialisation, le développement rapide de l'urbanisation, les catastrophes naturelles, les conflits de guerre et, dans beaucoup de pays, un manque de ressources pour assurer leur entretien... Ce sont, cependant, des ressources non renouvelables qui doivent, en tant que telles, être sauvegardées, gérées et entretenues.

Avec la mondialisation, les hommes perdent de plus en plus leurs identités et leurs cultures au profit d'autres qui sont plus à la mode. Avec la protection et la mise en valeur de ces trésors patrimoniaux identitaires, l'homme peut échapper au rythme accéléré de la mondialisation et à la standardisation. Il s'agit de retrouver son identité et de faire de ces biens des éléments de différenciation identitaire et des points d'attraction. La société dans laquelle nous vivons est-elle, par son mode de structuration, un prolongement de la société " moderne ", ou présente-t-elle plutôt un ensemble de traits qui l'éloignent de tout ce qui est anciens. La conservation et la valorisation des témoignages archéologiques permettent de réduire la distance existant entre les espaces temporels passés, présent et futur. Ces opérations permettent à l'homme de mieux comprendre le présent dans lequel il vit, de former des liens significatifs entre son identité, sa culture, et son passé. Les biens archéologiques funéraires surtout ceux, qui ont résisté aux aléas du temps et aux différents facteurs de dégradations, portent en eux ces liens significatifs.

Peu de monuments archéologiques funéraires nous sont parvenus après avoir traversés des siècles. Ces monuments identitaires et autochtones sont le reflet des différentes structures sociales anciennes, de leurs organisations et de leurs comportements face à la vie et à la mort. Cette étude a abordé la question de la prise en considération de ces monuments archéologiques funéraires en tant que monuments classés et faisant partie des fonds patrimoniaux Algériens. Elle concerne le processus de patrimonialisation de ces monuments à la lumière de la politique patrimoniale actuelle ainsi que leurs places dans la dynamique du développement du territoire. Plusieurs sites et monuments archéologiques funéraires classés, gisant dans un état physique et social vulnérable, sont à l'origine de ce travail et des questionnements sur le processus de leur patrimonialisation et leur mise en valeur. En prenant comme exemple la Soumma d'El khroub, le travail présenté tente d'éclairer la situation confuse et ambiguë qui détermine les contextes sociaux, politiques et historiques dans lesquels se retrouvent, présentement, les monuments archéologiques funéraires classés.

Etant donné la valeur inestimable des vestiges funéraires de la période préhistorique et protohistorique de l'Algérie et l'engouement international pour la valorisation de ce type en général et le patrimoine archéologiques funéraires en particulier, il devient de plus en plus important de déterminer les moyens à prendre par les acteurs algériens concernés par le patrimoine afin d'assurer la longévité des monuments funéraires nationaux classés. Cette étude a permis de constater que le territoire algérien est riche en potentialité culturelle, mais, pauvre en action à cause de la marginalité, l'absence totale d'une politique de valorisation et de promotion. L'étude des monuments archéologiques funéraires classés, prouve que jusqu'à aujourd'hui, que tous ces moyens légaux déployés n'ont pas été suffisants pour parer aux transgressions et aux démarches inadéquates relatives à la conservation et à la valorisation de nos monuments funéraires classés. Tout d'abord, les lois, liées à la conservation du patrimoine culturel, sont souvent incomplètes, trop indulgentes et peu uniformisées. Les problématiques de la conservation et de la mise en valeur de ces patrimoines sont multiples. Elles sont liées à des contraintes culturelles, architecturales, économiques, foncières, de gestion urbaine et aux limites des politiques culturelles.

En effet, l'ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles, et à la protection des sites et des monuments historiques et naturels, constitue la première assise de la politique patrimoniale de l'Algérie indépendante. Elle est fondée sur les lois, les décrets et les

ordonnances qui ont été promulgués par les français et même appliqués en France métropolitaine. Beaucoup de défaillances ont qualifié cette période qui a vu l'adoption des législations étrangères, notamment française, incompatibles avec la réalité politique, sociale économique ou culturelle algérienne. Elle a été la référence en matière de gestion du patrimoine culturel en Algérie jusqu'en 1998, année de promulgation de la loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel. À cette époque, la politique en matière de patrimoine a connu un affinement marqué par une nouvelle étape avec le développement des notions, et l'établissement d'une conception détaillée du fait patrimonial ainsi que ses corollaires.

Cette loi a été élaborée afin de protéger le patrimoine culturel, mais est-ce qu'elle a été réellement mise en application ? La non-application des lois et le laisser faire des autorités n'ont manifestement pas contribué à la sauvegarde des sites archéologiques funéraires. À l'image de l'exemple étudié, il existe de nombreux monuments archéologiques funéraires importants en Algérie, qui subissent les contrecoups des facteurs naturels et anthropiques en raison de la non prise en charge adéquate et effective du patrimoine protégé et l'inefficacité des opérations de conservation et de mise en valeur avec le manque évident de spécialistes dans le domaine de la préservation des monuments classés et des sites archéologiques.

Toute conservation ou mise en valeur d'un bien patrimonial converge vers sa préservation et sa transmission aux générations à venir, ce qui renvoie à définir des recommandations et des actions à mener selon un processus clair et cibler. Le processus de valorisation et de promotion des monuments archéologiques funéraires doit se faire premièrement, suite à une demande sociale pour justifier tout processus de patrimonialisation et pour garantir sa réussite. La valorisation des monuments funéraires archéologiques classés et spécialement notre cas d'étude le tombeau de Massinissa, regroupe toutes les initiatives qui visent à donner une utilité sociale, économique, culturelle, ... à ces monuments. La valorisation mène à la formulation d'un projet efficace fondé sur une expression collective qui a pour ambition le développement du territoire puisque, il n'y a pas de patrimoine sans projet .

D'un part, ce mémoire démontre aussi le manque de conscientisation de la population face à la valeur culturelle et historique du patrimoine, alors que sa participation s'avère un instrument fondamental dans la lutte contre la dévastation des monuments classés en général et des monuments archéologiques funéraires en particulier. Le peu de reconnaissance de la cause patrimoniale de la part de la population est le résultat d'une démarche inadéquate liée à des

conditions politiques, institutionnelles, juridiques, financières..., confuses et ambiguës. Si les algériens oublient leurs origines à cause des politiques homogénéisantes à l'occidental et si le multiculturalisme Algérien n'est pas valorisé, il est certain que le patrimoine archéologique souffrira encore et longtemps de la marginalisation. La population doit se sentir concerner et participer aux opérations de préservation et elle doit être en mesure de constater les résultats concrets de sa participation. Elle doit être motivée et respectée, et cela commence par la valorisation de ses propres valeurs. La communication du patrimoine demeure importante. L'intégration d'un programme sur la reconnaissance du patrimoine, de l'histoire et des valeurs autochtones dans le planning scolaire et éducatif des jeunes, peut créer une base solide sur laquelle reposeraient de futures actions en faveur de la culture, sans toutefois, négliger la participation des organisations qui militent en faveur de la protection du patrimoine archéologique.

D'un autre part, l'affectation d'un usage adéquat à un monument funéraire classé permet d'assurer sa pérennité. Il est important que le patrimoine puisse être (ré) interprété dans le temps, ce qui lui permet de demeurer lié, en partie, à la sphère temporelle présente. Le patrimoine est, avant tout, une reformulation et une réécriture d'un héritage, toujours, en attente d'être signifié avec une fonction qui garantit sa survie. Les objets anciens seraient, donc, en attente de sens et d'histoire bien qu'ils en soient remplis. Les monuments du passé lointain sont soumis à une réévaluation et une réutilisation dans le temps. Un processus de patrimonialisation adéquat doit participer, justement, à donner aux biens culturels une signification, une sur-valeur sans pour autant participer à sa détérioration. A la lumière des informations fournies à travers notre étude, il est, désormais, possible de répondre à la problématique de ce mémoire et d'énoncer que la politique algérienne en matière de patrimoine reste limitée et décalée par rapport aux politiques internationales suivies dans les autres pays. Il lui reste plusieurs étapes à franchir avant de répondre pleinement aux mesures internationales relatives à la conservation de ces témoignages nationaux du passé et de les insérer dans une stratégie globale de développement et une dynamique de valorisation du territoire.

## Bibliographie

### Ouvrages généraux:

- Audrerie Dominique** .et al, *Le patrimoine mondial*, Éd. Presses Universitaires de France, Paris, 1998.
- Baghli, Sid-Ahmed**, *Aspects de la politique culturelle de l'Algérie*, Ed. Paris Imprimerie des Presses Universitaires de France, Paris, 1977.
- Ballu. M. A**, travaux de fouilles et de consolidations effectués en 1 920'rapport, in
- Baudrillard, Jean**, *Le système des objets*, Ed. Gallimard, Paris, 1968.
- Benseddik.N .G.** Camps, *Incubation*, *Encyclopédie berbère*, Vol.24, Ed.Edisud, 2001.
- Bertrand .S**, *Cirta*, *Encyclopédie berbère*, Vol 13, Ed.Edisud, 1994.
- Blandin Bernard**, *La Construction du social par les objets*, Ed .Presses Universitaires de France.2002
- Bolduc David, Green Ayoub Antoine**, *La mondialisation et ses effets*, Université Laval Québec, Canada, 2000.
- Bourguignat M. G. R**, *Histoire des monuments mégalithique de Roknia près de Hammam Meskhoutin*, Ed.Challamel ainé, Paris, 1869.
- Bourguignat M. G. R**, *Histoire des monuments mégalithique de Roknia près de Hammam Meskhoutin*, Ed. Challamel ainé, Paris, 1869.
- Brahimi Claude** , *Initiation à la préhistoire de l'Algérie*, Ed .Société nationale d'édition et de diffusion, 1972.
- Briard Jacques**, *Les mégalithes, ésotérisme et réalité*, Ed. Jean-paul Gisserot ,1997.
- Calmette Jean-François**, *La rareté en droit public*, Ed. L'Harmattan, 2004.
- Camps .G**, *Chouchet*, *Encyclopédie berbère*, Vol. 13, Ed,Edisud, 1994.
- Camps .G**, *Essai de classification des monuments protohistoriques de l'Afrique du Nord*. In Bulletin de la Société préhistorique française, Vol 62, N° 2,1965.
- Camps .G**, *Essai de classification des monuments protohistoriques de l'Afrique du Nord*. In: Bulletin de la Société préhistorique française. Études et travaux, Tome 62, N. 2, 1965.

- Camps .G**, *Essai de classification des monuments protohistoriques de l'Afrique du Nord*, in. Bulletin de la Société préhistorique française, Vol 62, N° 2, 1965.
- Camps .G**, *Ibéromaurusien*, *Encyclopédie berbère*, vol 23, Ed. Hiempsal Icosium, Aix-en-Provence, 2000.
- Camps .G**, *Nouvelles observations sur l'architecture et l'âge du Medracen, mausolée royal de Numidie*. In: Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 117e année, N. 3, 1973.
- Camps .G**, *Bazinas*, *Encyclopédie berbère*, vol. 9 Ed. Edisud, 1991.
- Camps .G**, *Djorf Torba*, *Encyclopédie berbère*, vol.16 Ed. Edisud, 1995.
- Camps .G, Longerstay .M**, *Haouanet*, *Encyclopédie berbère*, Vol. 22, Ed. Edisud, 2000.
- Camps. G**, *La nécropole mégalithique du Djebel Mazela à Bou Nouara*, Éd. Arts et métiers graphique, 1964.
- Camps. G**, *La nécropole mégalithique du Djebel Mazela à Bou Nouara*, Éd. Arts et métiers graphique, 1964.
- Camps. G**, *Aux origines de la Berbérie, monuments et rites funéraires protohistoriques*, Éd .AMG. Paris. 1961.
- Camps. G**, *Inhumation*, *Encyclopédie berbère*, Vol24, Edisud, 2001.
- Camps. G**, *Les berbères, mémoire et identité*, Éd. Errance, 2002.
- Camps. G**, *Les Numides et la civilisation punique*. In: Antiquités africaines, N°14, 1979.
- Camps. G**, *Les Numides et la civilisation punique*. In: Antiquités africaines, 14, 1979. p43-53.
- Cécilia COURBOT**, *De l'acculturation aux processus d'acculturation de l'anthropologie à l'histoire Petite histoire d'un terme connoté*, Ed. Publications de la Sorbonne, 2000.
- Chastel André . Babelon Jean-Pierre**, *La Notion de patrimoine*, 1994.
- Chastel André**, *La notion de patrimoine*, in Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, Ed. Gallimard, Paris, 1992.
- Chatonnet, F.B**, *Les phéniciens et la méditerranée occidentale*, in : L'Algérie au temps des royaumes numides, Éd. Somogy d'art, Paris, 2003.
- Chitour .Chems Eddine**, *l'apport culturel de la culture amazighe au patrimoine de l'humanité*, in, *L'apport des Amazighs à la civilisation universelle*, 2009.
- Choay. F**, *l'allégorie du patrimoine*, Éd. seuil, 1992.

**Coarelli Filippo, Thébert Yvon.** *Architecture funéraire et pouvoir : réflexions sur l'hellénisme numide.* In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité, N°2, 1988.

**Colardelle M. Berger M,** *La mise en valeur du patrimoine archéologique et les musées de site,* Cahier du GRHIS, n°9, 1999.

**Collectif,** *Exposé de la situation de l'Algérie,* Bulletin archéologique du comité des travaux historique et scientifique, 2<sup>e</sup> livraison, Ed. Imprimerie national, paris, 1916.

**Collectif,** *Exposé de la situation de l'Algérie,* Chapitre 3, Beaux-arts Monuments Historique, 1918.

**Collectif,** *Exposé de la situation de l'Algérie.* Chapitre 3.beaux-arts Monuments Historique.1918.

**Collectif,** Gouvernement général de l'Algérie projet budget pour l'exercice 1928, Gouverneur général de l'Algérie.1921.

**Collectif,** Recueil des notices et mémoires de la société archéologique historique & géographique département de Constantine, vol. 11 ,1922 1923.

**Collectif,** *Situation générale de l'Algérie,* chapitre 3.beaux-arts Monuments Historique.1919.

**Collectif,** *Situation générale de l'Algérie,* chapitre 3.beaux-arts Monuments Historique ,1924.

**Corinne Julien,** *Histoire de l'humanité,* Ed. Unesco, Vol 1, 2000.

**Courbot, Cécilia,** *De l'acculturation aux processus d'acculturation de l'anthropologie à l'histoire Petite histoire d'un terme connoté,* Ed. Publications de la Sorbonne, 2000.

**Davallon Jean,** *Le Don du patrimoine : Une approche communicationnelle de la patrimonialisation,* 2006.

**Decret, F et Fantar. M,** *Afrique du Nord dans l'antiquité. Histoire des origines au Vème siècle,* Éd. Payot et Rivage. Paris, 1998.

**Delon Michel ,** *Culture politique au Maroc,* Ed L'Harmattan, 2011.

**Demeter Stéphane,** *L'archéologie du néolithique à la révolution industrielle Belgique,* Ed. Mardaga, 2002.

**Deroche Frédéric,** *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre: Un questionnement pour l'ordre mondial,* Ed. L'Harmattan, 2008.

**Dubois Philippe,** *L'acte photographique,* Ed. Nathan, Paris, 1990.

**Fazi André, Furt Jean-Marie,** *Vivre du patrimoine: Un nouveau modèle de développement ? ,* Ed. L'Harmattan, 2012.

**Fournier Laurent-Sébastien,** *Le "petit patrimoine" des Européens: Objets et valeurs du quotidien »,* Ed. L'Harmattan. , Paris, 2008.

- François. Paris**, *Essai de classification des monuments funéraires sahariens*. In: Bulletin de la Société préhistorique française, tome 92, N. 4, 1995.
- Giddens Anthony**, *Les conséquences de la modernité*, Ed, L'Harmattan, 1994.
- Giddens Anthony**, *Les conséquences de la modernité*, Ed. L'Harmattan, 1994.
- Gribensk André**, *Les hommes, de l'origine à l'écriture : petite histoire des hommes jusqu'à l'aube de l'histoire*, Ed. L'Harmattan.2000.
- Gsell .S**, *Histoire ancienne de l'Afrique du nord. Les conditions du développement historique les temps primitifs la colonisation phénicienne et l'empire de Carthage*, Éd. Librairie Hachette. Paris.1927.
- Gsell .S**, *les monuments antiques de l'Algérie*, Vol 1, Ed. Fontemoing, Paris, 1901, P 6
- Gsell, S et Camps. G**, *Sur trois types peu connus de Monuments funéraires nord -africains* (note de Protohistoire), in. Bulletin de la Société préhistorique française, Vol 56, N° 1, 1959.
- Gsell. S**, *Histoire ancienne de l'Afrique, les royaumes indigènes organisation sociale, politique et économique*, Tome V, Ed. Librairie hachette, Paris, 1927.
- Hartog, François**, *Régimes d'historicité: Présentisme et expériences du temps*. Éd. Seuil, paris, 2003.
- Heinich, Nathalie**, *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*, Ed. La Maison des sciences de l'homme, Ethnologie de la France, 2009.
- Henry Pamart**. *Etude sur le Medracen (tombeau de Syphax) et le Kebeur Roumia (tombeau de la chrétienne)*, in Revue africaine vol.61, 1920.
- Jauze Jean-Michel**, *Villes et patrimoine à la Réunion*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2000.
- Konrad Lorenz**, *Les huit Péchés capitaux de notre civilisation*, Ed. Flammarion, 1973.
- Laporte, J.P**, *Syphax et son royaume*, in : L'Algérie au temps des royaumes numides Ve siècle avant J.C, Ier siècles après J.C, Ed. Somogy D'art, Paris, 2003.
- Leclerc Jean**, *La notion de sépulture*, In: Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, tome 2, 1990.
- Louis Batissier**, *Eléments d'archéologie nationale, précédés d'une histoire de l'art monumental chez les anciens*, Ed. Lelux, Paris, 1843.
- Luc Bussières**, *Évolution des rites funéraires et du rapport à la mort dans la perspective des sciences humaines et sociales*, 2010.

- Margueron J. Cl**, *Le Moyen Euphrate: zone de contacts et d'échanges*, actes du Colloque de Strasbourg, 10-12 mars 1977, 1980.
- Marie-Laurence Marchetti**, *Les sépultures préhistorique et protohistorique en abri-sous-roche de la Corse dans le contexte méditerranéen: Analyse et identification des pratiques funéraires*, 2007.
- Mercier. E**, *Les rois berbères entre la gloire et les tourments*, Ed. Lumières Libres, Algérie, 2010.
- Métais Alexis**, *Pourquoi la société moderne devient-elle plus individualiste ?*, Ed. INSA de Lyon.
- Nouss Alexis**, *La Modernité*, Ed. P.U.F.1995.
- Odile Tankéré**, *La conservation du mobilier archéologique : un enjeu scientifique, culturel: Les Centres de Conservation et d'Etude, une voie nouvelle vers la décentralisation - Etude de cas en Région Midi-Pyrénées*, Ed. L'Harmattan, 2012.
- Ost, François**, *Génération futures et patrimoine*, Cité in, Bindé, Jérôme, *Les clés du XX! Siècle*. Éd .l'UNESCO, Paris, 2000.
- Oulebsir N**, *La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit (1840-1880)*, In: *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°73-74, 1994.
- Oulebsir. N**, *La construction du patrimoine en Algérie de la conquête au centenaire (1830-1930)*. 2000
- Oulebsir. N**, *les usages du patrimoine*, Ed. Fondation de la Maison des sciences de l'homme, Paris .2004.
- Peelman A**, *L'inculturation. L'Église et les cultures*, Ed.Desclée, Paris, 1988.
- Pierre d'ARGENT**, *Les réparations de guerre en droit international public : la responsabilité internationale des Etas à l'épreuve de la guerre*, Ed .Bruylant, Bruxelles, 2002.
- Pierre Nora**, *Les Lieux de mémoire*, Ed. Gallimard, Paris, 1992.
- Poulot, Dominique**, *Le patrimoine et les aventures de la modernité*, in *Patrimoine et modernité*, Éd.L' Harmattan, Paris, 1998.
- Rakob F**. *Numidische königsarchitektur in nordafrika*. In *Die Numider*.Rheinland.Verlag.Gmbh.Koln.Bonn. 1970.
- Reygasse Maurice**, *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*, Ed.Arts et Métiers Graphiques, 1950.

- Riegl, Alois.** *Le culte moderne des monuments*, Ed Seuil, Paris, 1905.
- Rivière Claude,** *Les rites profanes*, Ed. PUF, Paris, 1995.
- Russell Jacoby,** *Social Amnesia: A Critique of Contemporary Psychology*, Ed, reprint, 1975.
- Segalen martine,** *Rites et rituels contemporains*, in, Luc Bussières, *Évolution des rites funéraires et du rapport à la mort dans la perspective des sciences humaines et sociales*, 2010.
- Skeates Robin ,** *Debating the archaeological heritage*, Ed. Richard Hodges, 2000. p17
- Taralon. J.** *Evolution des doctrines en fonction de l'évolution des techniques*. Acte d'un colloque sur « Les restauration Française et la Charte de Venise ». Ed. Caisse Nationales des monuments et des sites. Paris. 1977. P 31-37
- Therrien, L.,** *L'Histoire de l'art en France. Genèse d'une discipline universitaire*, Ed. CTHS, Paris, 1998.
- Thompson, Grahame,** *Introduction : situer la mondialisation*, In. Revue Internationale des Sciences Sociales, N° 160, 1999.
- Trotzig. Gustaf,** *réflexions sur le patrimoine architectural Archéologie et aménagement*, rapport de colloque de Florence 1987.
- Turgeon Laurier, Charbonneau André,** *Patrimoines et Identités en Amérique Française*, Ed. Presses Université Laval. 2010.
- Turgeon, Laurier,** *Patrimoines métissés: contextes coloniaux et postcoloniaux*, Ed. Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003.

### **Dictionnaires :**

**Aubin-Louis Millin,** Dictionnaire des beaux-arts, Ed. Barba, 1838.

**Littré E.,** Dictionnaire de la langue Française – 1958.

**Petit Larousse illustré,** Dictionnaire encyclopédique pour tous – 1983.

**René Ginouvès, Filippo Coarelli ,** *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine: Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles ,Tome.3.*

### **Articles en ligne:**

**Aymerich Ève,** *Savoirs historiques au Maghreb: constructions et usages*. (En ligne)

<http://www.crasc-dz.org/article-801.html>

**Ben Sari Driss,** *Prévision et prévention des catastrophes naturelles et environnementales, Le Cas du Maroc*. 2004. (En ligne) [http://www.preventionweb.net/files/4411\\_FR01MH107-Ft.pdf](http://www.preventionweb.net/files/4411_FR01MH107-Ft.pdf)

- Camps. G** , *Ibéromaurusien* , *Encyclopédie berbère*, vol 23 ,Ed. Hiempsal Icosium, Aix-en-Provence, 2000. (En ligne) <http://encyclopedieberbere.revues.org/1626?lang=en>
- Caseneuve Jean** ,*Rites*, in Encyclopédia Universalis 2010, version15. (En ligne)
- Chedouki, F**, *Protection juridique du patrimoine historique égyptien et politique de patrimonialisation : le cas de Louxor* ». ( En ligne) [www.ccvq.org/documents/etats-generaux/colloque-textes/2-1-Chedouki.pdf](http://www.ccvq.org/documents/etats-generaux/colloque-textes/2-1-Chedouki.pdf)
- Chrysostome Antoine**. Quatemère De Quincy « Encyclopédie méthodique, architecture », vol 2, 1820. (En ligne) <http://www.arct.cam.ac.uk/Downloads/ichs/vol-1-393-408-bertoncini.pdf>
- Colardelle M. Berger M.-T**, *La mise en valeur du patrimoine archéologique et les musées de site*, Cahier du GRHIS, 1999. n°9, p51. (En ligne) [http://www.in-situ.be/contrib\\_1\\_fr.pdf](http://www.in-situ.be/contrib_1_fr.pdf)
- Collectif**, *Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* », Deuxième édition(En ligne) [www.lieuxpatrimoniaux.ca](http://www.lieuxpatrimoniaux.ca)
- Collectif**, *Livre blanc de l'archéologie préventive.2013*. (En ligne) [http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/63970/488966/file/livre\\_blanc\\_archeologie\\_preventive.pdf](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/63970/488966/file/livre_blanc_archeologie_preventive.pdf)
- Collectif, Marta de la torre**. *Assessing the values of the cultural Heritage*. Research report, Ed.The Getty Publications, Los Angeles, 2002.
- Collectif**, *Mise en valeur des sites archéologiques en milieu urbain guide pratique rapport de recherche n°11 : « typologie et prototype de procédures méthodologiques relatives à la politique de conservation »* direction générale de la recherche, Belgique, 2004. (En ligne) [www.in-situ.be/draft\\_fr.pdf](http://www.in-situ.be/draft_fr.pdf)
- Guy Di Méo**, *Le patrimoine, un besoin social contemporain*, 2008. (En ligne) <http://www.youscribe.com/catalogue/rapports-et-theses/savoirs/sciences-humaines-et-sociales/le-patrimoine-un-besoin-social-contemporain-1547688>
- Guy Di Méo**, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, 2008. (En ligne) [http://www.adcs.cnrs.fr/IMG/pdf/GDM\\_PP\\_et\\_CT\\_Poitiers.pdf](http://www.adcs.cnrs.fr/IMG/pdf/GDM_PP_et_CT_Poitiers.pdf)
- Jean-Paul DEMOULE**, *Premières tombes*, Encyclopédie Universalis .(en ligne) <http://www.universalis.fr/encyclopedie/premieres-tombes/>
- Manfredi Lorenza. Soltani Amel**, *I Fenici in Algeria. Le vie del commercio tra Mediterraneo e Africa Nera*, Sezione in rete della Mostra Internazionale .2011.(En ligne) [http://www.chercheproject.eu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=130&Itemid=132&lng=fr](http://www.chercheproject.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=130&Itemid=132&lng=fr).
- moulin Pierre**, *les rites autour de la mort* ,2011. (En ligne)

**Paris. F,** *Coutumes funéraires Néolithiques et post-néolithiques, essai d'interprétation à partir des sépultures fouillées au Nord Niger.* (En ligne)

[http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_6/colloques2/41801.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/41801.pdf)

**Pedregal, P. D, Diekmann,** *Comment concilier la protection des sites archéologiques et leur ouverture au public ?* , APPEAR, 2004. (En ligne) [www.in-situ.be/contrib\\_2\\_fr.pdf](http://www.in-situ.be/contrib_2_fr.pdf)

**Sahed Aziz Tarik,** *Contribution à l'étude de la nécropole Protohistorique de Sefiane (région de N'gaous).* (En ligne) [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo)

**Teller Jacques,** la mise en valeur des vestiges archéologiques en milieu urbain » Appear contribution .2003. (En ligne) [www.in-situ.be/contrib\\_1\\_fr.pdf](http://www.in-situ.be/contrib_1_fr.pdf)

**Yves . Gauthier Christine,** *Monuments en trou de serrure et art rupestre,* 2006. (En ligne) [http://www.academia.edu/3799476/Monuments\\_en\\_trou\\_de\\_serrure\\_et\\_art\\_rupestre](http://www.academia.edu/3799476/Monuments_en_trou_de_serrure_et_art_rupestre)

### **Législation internationale:**

Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques, 1931.

Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux.

Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique l'Icomos ,1990

Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites ,1964

Charte Européenne du Patrimoine Architectural Amsterdam, 1975.

Conférence générale de l'UNESCO ,1964.

Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe dans "La déclaration d'Helsinki" de 1996.

Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), La Valette, 1992.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003

### **Publications officielles :**

Loi sur les biens culturels, Québec.1972

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Algérien. Programme d'Actions Prioritaires Centre d'Activités Régionales. Protection des sites culturels sensibles. 2005.

Schéma directeur des zones archéologique et historique, ministère de la culture, 2007.

### **Thèses et mémoires:**

**Bakiri, R.**, *Impact de l'intervention coloniale sur la vieille ville de Constantine, cas des maisons hybrides*, mémoire pour l'obtention du diplôme de doctorat d'état option : architecture, université de Constantine, 2011.

**Baloul. N.**, *conservation et valorisation du patrimoine architectural en terre : cas de la région du Touat-Gourara*, thèse Magister, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2007.

**Bouchareb. A.**, *Cirta ou le substratum urbain de Constantine* , thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat d'état, Université de Constantine, 2006.

**Dekoumi D.**, *pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien : - cas de Constantine*, thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat d'état option : architecture, université de Constantine, 2007.

**Hafsi F.Z.**, *Pour une conservation intégrée des sites archéologiques dans la politique nationale de l'aménagement du territoire Exemple d'étude : la wilaya de Souk Ahras*, mémoire de magister en architecture, Université de Constantine, 2012.

**Rassoul.H.**, *Les monuments funéraires, un patrimoine pluriel en péril*, mémoire de magister en architecture, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2012.

**Verdel. Th.**, *Géotechnique et monuments historique, méthodes de modélisation appliquées à des cas égyptiens*. Laboratoire de mécanique des terrains. Institut National Polytechnique de Lorraine. Février 1993.

### **Sites internet:**

[http://alger-roi.fr/Alger/documents\\_algeriens](http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens)

<http://portal.unesco.org/fr/ev>

<http://whc.unesco.org/>

<http://www.coe.int>

<http://www.dinosoria.com/>

<http://www.djazair50.dz>

<http://www.mculture.gov.dz/>

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/>

<http://www.wikistrike.com/>

<http://www.yumpu.com/fr/>

## Liste des figures

Fig. n° 1: Plan et coupe d'un tumulus sans coffre funéraire .....	70
Fig. n° 2: Plan et coupe d'un tumulus avec coffre funéraire .....	70
Fig. n° 3: Plan et coupe d'une bazina .....	72
Fig. n° 4: Plan et coupe de bazina à enceintes concentriques non appareillées. ....	73
Fig. n° 5: Plan et coupe de bazina à carapace.....	73
Fig. n° 6: Plan et coupe de bazina à degrés. ....	73
Fig. n° 7: Plan et coupe de bazina à sépultures multiples. ....	73
Fig. n° 8: Plan et coupe de bazina à base cylindrique à cratère.....	74
Fig. n° 9: Plan et coupe, exemple de construction de type plates-formes. ....	75
Fig. n° 10: Plan et coupe d'une plate-forme cylindrique.....	76
Fig. n° 11: Plan et coupe d'une plate-forme empierrée.....	76
Fig. n° 12: Plan d'un hypogée à puits avec deux chambres sépulcrales. ....	84
Fig. n° 13: Restitution du mausolée d'Halicarnasse. ....	85
Fig. n° 14: situation de site archéologique de Aïn El Ahnech,.....	127
Fig. n° 15: Squelette capsien inhumé en position repliée.....	131
Fig. n° 16 : Répartition des différents royaumes Numides sur le territoire de l'Afrique du Nord. .....	138
Fig. n° 17: Tumulus à chapelle de plan circulaire. ....	145
Fig. n° 18: Tumulus à chapelle de plan rectangulaire. ....	145
Fig. n° 19: Tumulus à chapelle de Djorf Torba. ....	146
Fig. n° 20: Plan et coupe du tumulus à cratère : .....	147
Fig. n° 21: Vue en plan d'un Djeddars. ....	150
Fig. n° 22: Plan et image de dolmen Roknia, Guelma .....	151
Fig. n° 23: Les allées couvertes d'Aït Rehouna Tizi Ouzou, Algérie. ....	155
Fig. n° 24: Vue en plan et coupe d'une Hanout, Castel. Tébéssa.....	157
Fig. n° 25 : Choucha à niche et à chambre funéraire circulaire.....	158
Fig. n° 26: Vue en plan du Mausolée de Medracen. Batna. ....	160
Fig. n° 27: Vue en plan du Mausolée royal Maurétanien.....	161
Fig. n° 28: Situation de la wilaya de Constantine. ....	201
Fig. n° 29: Les principaux sites mégalithiques au Sud et au sud-est de Constantine. ....	205
Fig. n° 30: Principales villes puniques. ....	206
Fig. n° 31: Le royaume numide vers 150 avant J.C .....	207
Fig. n° 32: Situation géographique des monuments historiques classés, Constantine .....	211
Fig. n° 33: Limites du tombeau .....	219
Fig. n° 34: Montant des travaux de fouilles de mausolée en 1924.....	223
Fig. n° 35: Montant des travaux de remontage des pierres du mausolée. ....	224
Fig. n° 36: Présentation du village numide avec un zoom sur la partie centrale où se trouve le tombeau. ....	231
Fig. n° 37: Comparaison entre le projet du village numide et la réalité du terrain. ....	232
Fig. n° 38: Plan du mausolée de Massinissa (soumaa d'El Khroub). Eche : 1/100 .....	235

Fig. n° 39: Façade Nord-Est du mausolée de Massinissa ( soumaa d'El Khroub) . Eche : 1/100.	236
Fig. n° 40: Décomposition du mausolée.....	239
Fig. n° 41: Présentation des restitutions de la soumaa d'El Khroub. ....	242

### Liste des photos

Photo n° 1: Place des martyrs, Alger, Algérie.....	49
Photo n° 2: Moulin du milieu, Niort, Deux-Sèvres, France. ....	50
Photo n° 3: Le LHNC Kejimkujik , Nouvelle-Écosse .....	51
Photo n° 4: Parc national Ivvavik, Yukon, Canada. ....	52
Photo n° 5: Park Marin National Fathom Five, Canada. ....	53
Photo n° 6: Tassili N'Ajjer, Algérie.....	54
Photo n° 7: Dolmen de Brú na Bóinne, Comté de Meath, Irlande. ....	55
Photo n° 8: Les Crassées, Saint-dizier, Haute-Marne, France. ....	55
Photo n° 9: Nécropole romaine de Puppit , Hammam . Tunisie.....	66
Photo n° 10: Dolmen de Poul nabrone, Irlande, vers 4000 avant notre ère. ....	78
Photo n° 11 : Dolmen de Newgrange Irlande.....	79
Photo n° 12: L'allée couverte du Mougau Bihan, France.	
Photo n° 13: Menhirs. Pierres Droites de Monteneuf Morbihan, France.....	81
Photo n° 14: Stonehenge, l'Angleterre.....	82
Photo n° 15: le menhir de Carnac.....	83
Photo n° 16 : Mausolée d'Halicarnasse.....	87
Photo n° 17 : Mausolée de Glanum.....	87
Photo n° 18: Mausolée d'Auguste, Rome. ....	88
Photo n° 19: Tombeau de la chrétienne, Algérie.....	88
Photo n° 20: Tombeau de Marcus Vergilius Eurysaces - Rome. ....	89
Photo n° 21: Tombeau de Caius Cestius en forme de pyramide - Rome. ....	89
Photo n° 22: Mausolée turriciforme, de Dougga .Tunisie.....	90
Photo n° 23: Temple de Bouddhas, Afghanistan.....	99
Photo n° 24: Mausolée de Tombouctou, Mali.....	103
Photo n° 25: Mausolée de Tombouctou détruit, Mali .....	103
Photo n° 26: Sculpture néolithique saharienne des animaux bovidés de Silet, Hoggar, Algérie. ....	132
Photo n° 27: Gravures rupestres, à Jabbaren dans Tassili-n-Ajjer, Algérie. ....	133
Photo n° 28: Tumulus à couloir, ancien tombeau du néolithique, Tassili.....	148
Photo n° 29 : Dolmen dégagé, de type littoral, à Béni Messous. ....	154
Photo n° 30: Dolmen engagé sur socle à degrés, Bou Nouara. ....	154
Photo n° 31: Dolmen enfoui dans un manchon, Bou Nouara.....	154
Photo n° 32: Le mausolée royale de Medracen. Batna.....	160
Photo n° 33: Mausolée royale de Mausolée royal Maurétanien .....	162
Photo n° 34: Le mausolée de Madracen, Batna.....	171
Photo n° 35: Tumulus à cratère, Sahara. ....	171
Photo n° 36: Gravures sur le mausolée de Medracen faites par les visiteurs. ....	174

Photo n° 37: Ouverture de pillage du Djeddars, Tiaret. ....	175
Photo n° 38-39 : La voie mécanique reliant le tombeau avec la nouvelle ville de Massinissa et la ville d'el khroub .....	219
Photo n° 40: Tombeau de Massinissa ou le soumaa d'El Khroub .....	219
Photo n° 41: Le tombeau de Massinissa :.....	220
Photo n° 42: Vue sud du tombeau de Massinissa.....	222
Photo n° 43: Vue Est du tombeau de Massinissa. ....	222
Photo n° 44-49 : Diverses formes de dégradation de la pierre .....	245
Photo n° 50: Les différentes formes de négligence. ....	246
Photo n° 51: Acte de vandalisme.....	246
Photo n° 52: Les graffitis et les gravures sur le mausolée.....	246
Photo n° 53: Le mausolée avant les travaux de restauration (2006). ....	249
Photo n° 54: Photos du Monument pendant l'opération de restauration.....	250
Photo n° 55: Le monument après l'opération de restauration en 2006. ....	251

### **Liste des tableaux**

Tableau n° 1: Modalités d'extension de la notion du patrimoine.....	23
Tableau n° 2: Différents types de valeurs proposées par Aloïs Riegl. ....	25
Tableau n° 3: Différents types de valeurs socioculturelles et économiques associées au patrimoine.....	25
Tableau n° 4 : Différents composants du patrimoine culturel matériel.....	29
Tableau n° 5 : Différents composant du patrimoine culturel immatériel. ....	30
Tableau n° 6: liste nationale des sites et des monuments funéraires classés par wilaya. ....	169
Tableau n° 7: Typologie de Gabriel Camps 1961 .....	184
Tableau n° 8: Typologie de Monod.....	185
Tableau n° 9: Typologie des sépultures néolithiques du Nord du Niger de F. Paris 1995.....	187
Tableau n° 10: La répartition par période de classement (avant et après indépendance).....	195
Tableau n° 11 : Classement des sites protohistoriques 2007- 2009. ....	196
Tableau n° 12 : Communes de la wilaya de Constantine, leurs daïras et leurs superficies. ....	203
Tableau n° 13 : Les sites et les monuments funéraires classés comme monuments historiques protégés dans la wilaya de Constantine.....	214
Tableau n° 14 : mobilier funéraire retrouvé dans le tombeau de Massinissa.....	226

### **Liste des cartes**

Carte n° 1: Situation des communes de la wilaya de Constantine. ....	202
--	-----

## Annexe

### Annexe 1 : Liste des monuments classés au département de Constantine en date de 1967 conformément à l'article 23 l'ordonnance 67/281 du 20 décembre 1967 :

COMMUNES	Arrondissements		DESIGNATION	DATE du Classement
<b>DEPARTEMENT DE L'AURES (Ex-Batna)</b>				
Aïn Djasser	Merouann (Ex Cornaille)	AN.	Territoires et monuments de l'antique Diana Veteranorum (Zana).	Liste 1900
Aïn Yagout	Batna	AN.	Mausolée des rois numides dit « le Medracen ».	Liste 1900
Barika	Barika	AN.	Ruines de la ville antique de Tobna.	21 nov. 1950
Biskra	Biskra	AN. 1	Restes de thermes à Biskra.	Liste 1900
		AN. 2	Ruines de Gémelae.	18 juil. 1952
		IS. 3	Porte en bois à la mosquée de Sidi Okba.	Liste 1900
El Kantara	Biskra	AN. 1	Milliaire de Seba-Mgata.	26 sept 1933
		AN. 2	Pont romain.	Liste 1900
		AN. 3	Inscription encastrée à la porte du caravanserail (El Outaya).	Liste 1900
		AN. 4	Ruines de l'amphithéâtre (El Outaya).	Liste 1900
Tazoult (Ex-Lambéze)	Batna	AN. 1	Arcs de triomphe de Markouna.	Liste 1900
		AN. 2	Territoires et monuments de l'antique Lambaesis.	Liste 1900
Timigad	Batna	AN. 1	Territoires et monuments de l'antique Thamugadi.	Liste 1900
<b>DEPARTEMENT DE CONSTANTINE (I)</b>				
Constantine	Constantine	MG. 1	Dolmen de Salluste, situé auprès de l'emplacement des anciens jardins de Constantine, à peu de distance de Constantine.	27 sept. 1911
		AN. 2	Aqueduc romain.	Liste 1900
		AN. 3	Fragments antiques et inscription dans le square.	Liste 1900
		AN. 4	Inscriptions des martyrs Saint Jacques et Saint Marien.	Liste 1900
		AN. 5	Mosaïque de Penthesilée découvert aux ouïed Agia et actuellement déposée à la préfecture.	18 mars 1954
		AN. 6	Pont romain d'Antonin.	25 juil. 1950
		AN. 7	Tombeau de Praecillus.	Liste 1900
		IS. 8	Mosquée Souk El Ghezal (ex-cathédrale).	27 avril 1903
		IS. 9	Mosquée de Sidi Lakhdar.	5 janv. 1905
		IS. 10	Partie de l'ancienne médersa qui renferme les tombeaux de Salah-Bey et de sa famille.	17 juil. 1913
		IS. 11	Palais Ahmed Bey (ex-Palais de la division).	21 mars 1934
Djemila	Mila	AN.	Territoires et monuments de l'antique cuicul.	Liste 1900
El Khroub	Constantine	MG. 1	Dolmen et Cromlechs à 35 km du Sud de Constantine, Ras El Aïn, Bou Merzoug, Ouled Rahmoun.	Liste 1900
		MG. 2	Dolmens et cromlechs au lieu dit « Djebel Ksaïbi » à 32 km de Constantine, Ouled Rahmoun.	Liste 1900
		MG. 3	Dolmens et cromlechs au lieu dit « Djebel Mazala » à 16 km d'El Khroub Ouled Rahmoun.	Liste 1900
		MG. 4	Mausolée greco-punique appelé « Souma ».	Liste 1900
Mila	Mila	AN.	Ruines de Miliev.	23 avril 1910
Oued Athménia	Constantine	AN.	Bains de Pompéianus.	Liste 1900
Roknia	Skikda	MG.	Dolmens et grottes funéraires à 12 kms au nord de Hammam Meskhoutine.	Liste 1900
Sigus	Aïn M'Lila	MG.	Dolmens et cromlechs au Sud de Constantine.	Liste 1900
Skikda (Ex-Philippeville)	Skikda	AN.	Théâtre romain et fragments d'architecture qu'il renferme.	Liste 1900

## Résumé

Les sites et les monuments archéologiques funéraires qu'ils soient classés ou non, reflètent le génie humain qui s'est traduit par les réalisations humaines préhistorique et protohistorique. Appartenant à un passé lointain, ces biens archéologiques funéraires peinent à trouver une place dans le monde contemporain. Possédant des valeurs non reconnues, la reconnaissance, de ses biens archéologiques funéraires en tant que patrimoine, constitue un insurmontable handicap quant au rôle qu'ils doivent jouer au sein des sociétés contemporaines.

Si les efforts fournis par certains pays pour préserver ce type de patrimoine sont louables et ont abouti à une bonne prise en charge, d'autres sont confrontés aux problèmes liés à leur patrimonialisation. En effet, le processus de la patrimonialisation du patrimoine, notamment archéologique funéraire, est une démarche compliquée qui exige beaucoup de connaissances, de moyen financier, une planification fondée sur une stratégie globale d'actions intégrées, une grande maîtrise des techniques de la préservation, un cadre juridique adéquat, une main d'œuvre qualifiée, un système communicationnel développé.... Face à ces contraintes, certains pays mènent des actions, dans le cadre de la politique de la préservation des sites archéologiques, qui sont néfastes à l'œuvre archéologique.

En effet, les opérations effectuées sur les sites et les monuments archéologiques, en général, révèlent que les aspects relatifs à la protection, la législation, la conservation et la diffusion des lieux patrimoniaux classés, comportent des insuffisances constatées après les résultats obtenus. L'état de ruine et d'abandon dans lequel se trouvent plusieurs sites et monuments archéologiques funéraires, est à l'origine du questionnement sur le processus de patrimonialisation appliqué à ces monuments identitaires. Le cas d'étude choisi la Soumma d'El Khroub à Constantine, permet d'attirer l'attention sur la situation grave dans laquelle se retrouvent présentement nos monuments archéologiques funéraires classés.

La démarche de la patrimonialisation est à la fois exclusive et globalisante mais complexe et difficile. Elle reste, jusqu'à aujourd'hui, fortement marquée par le poids de l'histoire du pays et de ses conditions sociale, culturelle, politique, financière..... Il est temps que l'Algérie prenne en charge son patrimoine. Cette prise en charge passe, indéniablement, par un processus de patrimonialisation efficace où tous les acteurs doivent conjuguer leurs efforts et assumer les tâches qui leurs sont assignées afin de réussir l'opération de la préservation de ce patrimoine. Il est impératif et urgent de réfléchir sur la manière de protéger efficacement ces ressources non renouvelables et de se poser la question comment les intégrer dans la vie contemporaine en leur attribuant une valeur d'usage adéquate.

**Mot Clés : Sites et Monuments archéologiques funéraires classés, Conservation, Mise en valeur, Politique patrimoniale, processus de patrimonialisation.**

## Abstract

Sites and funerary archaeological monuments whether classified or not, reflect the human genius which has resulted in the prehistoric and protohistoric human achievements. Belonging to a distant past, these funerary archaeological monuments struggle to find a place in the contemporary world. With values not recognized, their recognition as heritage constitutes an insurmountable for the role they should play in contemporary societies. If the efforts made by some countries to preserve this type of heritage are laudable and led to good care, others are facing problems related to their patrimonialisation. Indeed, the making of objects part of heritage, including funerary archaeological monuments, is a complicated process that requires a lot of knowledge, financial means, planning based on a comprehensive strategy for integrated actions, a great mastery of the techniques of preservation, an adequate legal framework, a skilled workforce, a developed communicative system.... Faced with these constraints, some countries are taking action as part of the policy of the preservation of archaeological sites, which are harmful to the archaeological works.

Indeed, the operations on archaeological sites and monuments, in general, reveal that the aspects relating to the protection, legislation, conservation and dissemination of classified heritage places, include inadequacies after the results. The state of ruin and abandonment in which several sites and funerary archaeological monuments find themselves, is at the origin of questioning the heritage process applied to these monuments which reflect our identity. The case study chosen Soumma El Khroub, Constantine, helps to attract attention to the serious situation in which presently find themselves our funeral archaeological monuments. The approach of heritage is, at the same time, unique and holistic but complex and difficult. It remains, until today, strongly influenced by the weight of the country's history and its social, cultural, financial policy conditions... It is time that Algeria takes care of its heritage. This support goes through an efficient heritage process where all actors must work together and carry out the tasks assigned to them in order to succeed the operation of the preservation of this heritage. There is an urgent need to think about how to protect these non-renewable resources and the question how to integrate in contemporary life by assigning a value of use which is adequate.

**Key word: Sites and funeral archaeological classified Monuments, Conservation, Enhancement, heritage policy, heritage process.**

الهوية الجزائرية تتمثل في ما تحتويه أراضيها. تصنف المواقع والمعالم الجنائزية الأثرية كأهم الأدلة التي أنجزها الإنسان من عصور ما قبل التاريخ. الاعتراف بها كإرث ثقافي دون الاعتراف بالقيم التي تحملها يعتبر عائق لا يمكن التغلب عليه خاصة من الناحية الاجتماعية، ولهذا المعالم الأثرية الجنائزية تكون عرضة لجميع أنواع الأضرار و التلف المتوقعة و كذلك الخير متوقعة.

في بعض الحالات، السياسة المتبعة من طرف الدولة في إطار الحفاظ على المواقع الأثرية هي التي تكون مضرة و مهلكة لهذا التراث. إذ إن العمليات على المواقع والمعالم الأثرية في طبيعتها العامة والمتصلة بالحماية والتشريعات والحفظ و كذلك التعريف بهذا التراث، تعرف أوجه قصور عديدة و عدم فاعلية نظرا للنتائج المتحصل عليها. العديد من المواقع والمعالم الأثرية أجنائزية في حالة مادية اجتماعية حرجة، هذه الوضعية هي في أصل الاستجاب الطويل حول عملية المعالم ألتراثية وإذ نأخذ كدراسة حالة صومعة الخروب او كما يطلق عليه اسم ضريح مسينيسا في الخروب بقسنطينة في محاولة لتوضيح هذا الوضع المربك والمتناقض الذي تجد فيه نفسها الآن المعالم الأثرية أالجنائزية.

تصنيف التراث هي عملية شاملة ولكنها في نفس الوقت معقدة و صعبة. أنها لا تزال حتى اليوم تتأثر بشدة وطأة تاريخ أبلاد وظروفها الاجتماعية السياسية والمالية و الثقافية..... لكن حان الوقت للجزائر أن تدعم تراثها. هذا الدعم هو بالتأكيد يكون عن طريق سياسة عملية و فعالة حيث يجب على جميع الاطراف العمل معا والقيام بالمهام الموكلة إليهم من أجل تحقيق النجاح في تشغيل الحفاظ على هذا التراث. هناك حاجة ملحة للتفكير في كيفية حماية هذه الموارد غير المتجددة ومسألة كيفية ادماجها في الحياة المعاصرة عن طريق تزويدها بقيمة الاستخدام مناسبة.

الكلمات المفتاحية : مواقع ومعالم الأثرية المصنفة الجنائزية ، الحفظ ، تعزيز والسياسة التراث ، التراث العملية.